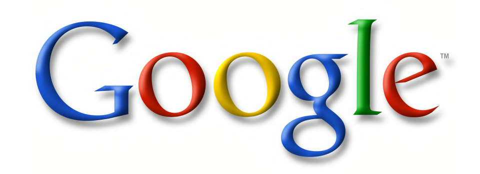




# HISTOIRE

# DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

## DU CARDINAL MAZARIN.

Paris. — Imprimerie de Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins,
près le Pont-Neuf.

HISTOIRE

# DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

## DU CARDINAL MAZARIN

PAR M. A. BAZIN.

TOME SECOND.



PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
33, quai des Augustins.

1842

# HISTOIRE
# DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

## DU CARDINAL MAZARIN

---

## LIVRE CINQUIÈME.

---

### CHAPITRE I.

**La cour se rend en Normandie. — La duchesse de Longueville quitte la France. — Retour de la cour à Paris. — Disgrâce du chancelier Séguier. — Le marquis de Châteauneuf garde-des-sceaux. — Voyage de la cour en Bourgogne. — Prise de Bellegarde — La princesse de Condé et le duc d'Enghien s'échappent de Chantilly. — La princesse douairière vient présenter requête au parlement. — Traité du maréchal de Turenne avec les Espagnols. — L'ennemi entre en Picardie. — La cour s'établit à Compiègne — Prise du Catelet par les Espagnols. — Siége de Guise. — La princesse de Condé reçue à Bordeaux. — Départ de la cour pour la Guyenne. — Levée du siége de Guise. — Progrès de l'insurrection à Bordeaux. — Commencement d'agitation dans le parlement de Paris.**

---

Ce qui trompe souvent les gouvernements, 1650.
ainsi que les hommes, sur le mérite des actes

les moins honnêtes et les plus imprudents, c'est le profit immédiat qu'ils en retirent. Il est certain que, pour avoir donné la main à quelques-uns de ses ennemis et pour avoir fait mettre en prison son défenseur, le cardinal Mazarin, qui depuis plusieurs années ne trouvait que des obstacles, vit pendant quelque temps toutes choses lui tourner à bien. La reine aussi seconda par une remarquable activité le retour de sa bonne fortune. Treize jours après l'arrestation des princes, en plein hiver, on la vit sortir de Paris accompagnée de ses deux enfants, non plus, comme l'année précédente, en fugitive et avec des desseins qui cherchaient l'ombre de la nuit, mais publiquement, après avoir pris congé des compagnies, et en annonçant qu'elle allait maintenir dans l'obéissance la province de Normandie. La duchesse de Longueville s'était en effet retirée à Rouen, où elle espérait retrouver les mêmes affections qui s'étaient ralliées peu de mois auparavant à son mari ; elle ne put même y demeurer quelques jours. Après avoir vainement demandé asile au duc de Richelieu, qui n'osa pas la recevoir dans le Havre et fut bientôt lui-même obligé d'en sortir, elle se mit à couvert dans le château de Dieppe. Mais la reine ne lui laissa pas

1 février.

le temps de s'y fortifier et d'appeler à son secours la noblesse du pays. De Rouen, où tous les gouverneurs des villes et places fortes s'étaient empressés de lui adresser leur soumission et où elle établit le comte d'Harcourt pour gouverneur de la province, elle fit marcher des troupes vers Dieppe. La duchesse essaya vainement de décider le commandant du château à une révolte ouverte. Elle ne réussit pas mieux avec les bourgeois qui la menacèrent brutalement de la livrer, et, perdant tout espoir de se maintenir en Normandie, elle fit d'abord « sa confession générale qui « parut avoir toutes les marques d'une véri- « table contrition, » puis elle sortit du château par une porte donnant sur le rivage, gagna le pe- 8 février.
tit port de Pourville où elle faillit se noyer, demeura cachée quelques semaines dans le pays de Caux, et parvint enfin à s'embarquer sur un vaisseau anglais qui la conduisit en Hollande. Dès avant son départ de Dieppe, le prince de Marsillac l'avait quittée pour aller en Poitou, où il trouva tout d'abord à recueillir la succession de son père, 8 février.
c'est-à-dire le gouvernement de la province, dont il avait la survivance, et le duché de La Rochefoucauld. Pendant que l'autorité royale s'établissait partout en Normandie, plusieurs villes apparte-

nant aux princes ou occupées pour eux sur les confins de la Champagne, comme Mouzon, Jamets, Damvilliers et Clermont-en-Argonne abandonnèrent le parti malheureux, qui, de ce côté, se trouva tout entier renfermé dans Stenay avec
22 février. le maréchal de Turenne, et la cour revint triomphante à Paris.

Là tout était demeuré paisible, sauf dans le cabinet, où beaucoup d'intrigues s'agitaient pour s'emparer de la volonté du duc d'Orléans, que la disgrâce de son favori avait en quelque sorte laissée à l'abandon. Le cardinal Mazarin essayait de se l'assurer par le moyen de quelques subalternes; le coadjuteur de Paris fut, dit-il, obligé malgré lui d'en accepter la direction. En attendant, les princes emprisonnés supportaient leur malheur chacun selon son caractère. Le duc de Longueville, en personnage sérieux et déjà sur le déclin de l'âge, s'attristait profondément et ne disait mot. Le prince de Conti, comme un enfant mou et dépité, pleurait dans son lit ou lisait des livres de dévotion. Le prince de Condé, qui ne pouvait croire à la durée de sa captivité, riait, chantait, jurait et faisait des bons mots. Un jour qu'il avait entendu son frère demander à ses gardiens l'Imitation de Jésus-Christ, « et

« moi, s'écria-t-il, je vous demanderai l'Imita-
« tion de monsieur de Beaufort pour que j'y
« apprenne à m'échapper d'ici comme il a fait. »
On le savait si bien en humeur de plaisanter que ce fut alors qu'un écrivain facétieux lui adressa le récit burlesque de la guerre de Paris, pour le divertir dans sa prison. La reine avant son départ avait fait donner des gardes à la duchesse de Bouillon, qui réussit pourtant à mettre ses enfants hors d'atteinte. Les deux princesses de Condé obéissaient au commandement qui leur avait été donné de demeurer à Chantilly. Le parlement enregistrait sans discussion une déclaration comminatoire contre le duc de Bouillon, 5 février.
le maréchal de Brézé, le maréchal de Turenne et le prince de Marsillac, par laquelle ils étaient dès à présent réputés criminels si dans quinze jours ils ne revenaient près de la personne du roi. On peut dire que, pour toute cette complaisance des partis, pour toute cette docilité des peuples, pour tous ces heureux succès, le pouvoir n'avait encore rien donné ; car c'était bien à ses intérêts du moment qu'il avait sacrifié le prince de Condé. Il fallait cependant une satisfaction à ses anciens adversaires devenus des amis exigeants ; elle se fit aux dépens du chan-

4 mars. celier. On lui retira les sceaux pour les rendre enfin au marquis de Châteauneuf. Mais ce personnage ne paraissant pas fait pour le second rang, beaucoup de gens s'imaginèrent que le cardinal Mazarin, comme autrefois le marquis de la Vieuville, venait de faire entrer dans le conseil celui qui l'en mettrait dehors.

Le cardinal cependant était si loin de l'abattement et du désespoir, que la seule chose à craindre pour lui devait être désormais l'étourdissement du triomphe et de la prospérité. Sans trop d'aveuglement, il avait sujet de regarder avec quelque dédain tous ces éléments de résistance, tous ces caractères obstinés, contre lesquels l'autorité royale, avec ses droits, ses ressources, l'éclat de ses victoires au dehors, n'avait cependant pu prévaloir, et qui maintenant, dépourvus de ce qui fait la vie des partis, se perdaient impuissants dans le mouvement général, ou ne se révélaient que par de mesquines ambitions. Il voulut continuer la douce expérience d'une situation qui lui était redevenue nouvelle.
5 mars. A peine retournée de Normandie, la cour se remit en chemin pour la Bourgogne. Là étaient le gouvernement du prince de Condé, ses plus fidèles serviteurs, ses plus habiles conseillers. Au nom-

bre de ceux-ci, on doit compter Pierre Lenet, autrefois procureur-général au parlement de Dijon et depuis peu conseiller d'état, homme d'une rare intelligence dans les affaires, mais auquel il a manqué de savoir les raconter en bon style. Il se trouvait justement en Bourgogne lorsqu'on y apprit l'arrestation du prince de Condé, et il n'avait rien négligé pour y opérer un soulèvement; mais il n'avait rencontré partout que des sympathies sans action et des dévouements qui s'armaient de patience. Le château de Dijon, les places de Saint-Jean-de-Losne et de Verdun-sur-Saône, appartenant au prince, s'étaient rendues sans résistance au duc de Vendôme, nommé par commission gouverneur de Bourgogne. Il ne restait plus, pour abriter les gentilshommes et les débris de compagnies qui étaient restés fidèles à l'ancien gouverneur, que la ville de Bellegarde ou Seurre, dans laquelle ils venaient tour à tour se jeter sans ordre et sans plan de défense. On n'en résolut pas moins de l'assiéger, et ce fut là le principal objet du voyage de la reine en Bourgogne. Le cardinal Mazarin l'y suivait et vint prendre position à Saint-Jean-de-Losne pour surveiller les opérations du duc de Vendôme, dont l'habileté militaire

Février.

ne donnait pas grande confiance. Il avait d'ailleurs avec lui le maréchal du Plessis, attaché à la cour comme gouverneur du duc d'Anjou, et qui pouvait donner ses avis sur les moyens d'attaque. Il en fut assez peu besoin ; car les soldats assiégés montrèrent, dès les premiers jours, une grande disposition à ne pas combattre, et tout ce que leurs chefs purent obtenir, ce fut le temps nécessaire pour régler une forme de capi-
9 avril. tulation. On leur accorda la satisfaction de stipuler qu'ils remettraient la ville au bout de douze jours s'ils ne recevaient aucun secours de Stenay, et le comte de Saulx-Tavannes, qui en avait pris le commandement, se félicite dans ses Mémoires « d'avoir ainsi conservé au ser« vice de monsieur le Prince quantité de braves « gens qui s'y étaient retirés. » Les troupes du roi prirent possession de Bellegarde, celles du
21 avril. prince furent licenciées, et la cour s'achemina encore une fois vers Paris, avec tout l'orgueil d'une puissance à qui rien ne pouvait résister.

Mais si on ne lui résistait pas encore, on commençait à lui échapper. Pendant que le roi prenait des places, dissipait des rassemblements de troupes, garnissait les villes de soldats et de chefs affidés, donnait des gouverneurs aux provinces,

et intimidait ou gagnait, par sa présence, les corps qui avaient pouvoir sur le peuple, une conspiration de mères, de femmes et d'enfants préparait à son gouvernement plus d'embarras que ne lui en avaient donné les gens d'armes et les remparts fortifiés. Il est difficile d'imaginer rien de plus gracieux que la scène et les personnages du complot. La reine, comme on l'a vu, s'était contentée de reléguer à Chantilly la princesse douairière de Condé, la jeune princesse avec son fils, âgé de sept ans, et les enfants de la duchesse de Longueville. Là était encore venue librement la belle veuve du duc de Châtillon, tendrement aimée du prince de Condé, qu'elle affectionnait elle-même presque à l'égal du duc de Nemours. Les dames de leurs maisons formaient, autour des princesses, une agréable et nombreuse compagnie, où l'on faisait des projets, où l'on recevait des nouvelles, où l'on se divertissait assez souvent, tout en plaignant les malheureux prisonniers, et en se promettant de les venger. Le conducteur et l'âme des sérieux desseins y était ce même Pierre Lenet, qui n'avait pu rien faire en Bourgogne, et que le ministère, assez mal avisé, n'avait pas voulu garder dans Paris. Des intelligences, partant de Chan-

tilly, étaient nouées avec le duc de Bouillon à Turenne, le maréchal de Turenne à Stenay, le duc de la Rochefoucauld en Poitou, et plusieurs partisans des princes tant à Paris qu'à Bordeaux. Un courage nouveau venait de se révéler dans cette famille, privée de tous ses soutiens, et c'en était la personne la plus dédaignée qui s'offrait généreusement pour remplir le rôle héroïque. Le prince de Condé avait eu le tort très-grave, non seulement de négliger, mais d'humilier la femme qui partageait son rang et qui lui avait donné un héritier. Sous le prétexte peu honorable qu'il l'avait épousée par contrainte et qu'elle n'était pas de condition assez illustre, il l'avait traitée fort mal, depuis la mort du cardinal de Richelieu, et il avait éloigné d'elle, par son exemple, les respects de ses serviteurs. Cependant, aussitôt qu'elle apprit que le projet concerté sous les ombrages de Chantilly était d'enlever le jeune duc d'Enghien son fils, de conduire cet enfant au lieu où s'assemblaient les amis de son père, et d'en faire le drapeau ou le chef titulaire du parti, elle déclara résolument qu'elle ne céderait à personne l'honneur de le conduire, de l'assister, et de porter elle-même, dans les rudes épreuves de la guerre civile, le

nom glorieux de son mari. Il fallut bien lui rendre aux jours du péril la place qu'on lui refusait dans les grandeurs du ménage. On convint donc que la mère et l'enfant quitteraient secrètement ce séjour où l'on jouissait, où l'on abusait même, ce semble, d'une fort honnête liberté, mais où les ordres de la cour pouvaient parvenir aussi aisément que les émissaires et les avis. Comme on en était là, ces ordres arrivèrent. Le cardinal Mazarin avait eu sans doute, en Bourgogne, plusieurs occasions d'apprendre quelque chose des correspondances établies avec les princesses. Il jugea qu'il était prudent de restreindre cette facilité qui leur avait été laissée de recevoir tout le monde et d'envoyer en tous lieux. Il leur fit donc assigner par la reine un séjour plus éloigné de Paris, et où elles seraient plus renfermées. Cette nouvelle demeure était précisément celle que leurs amis avaient choisie d'avance pour y retirer le précieux dépôt dont ils voulaient plus tard se servir, quand il y aurait une armée pour le défendre, c'est-à-dire le château de Montrond, près de Saint-Amand en Berry, situé sur la rivière du Cher et appartenant au prince de Condé. Toute la différence était que le cardinal voulait y faire conduire la famille du prisonnier

par une escorte qui l'y garderait, tandis qu'elle avait résolu de se faire accompagner et garder
11 avril. par les siens. Le porteur des lettres du roi trouva toute la maison instruite de son arrivée, et préparée à le recevoir. La princesse douairière était couchée, avec tout ce qu'il fallait de mauvaise santé pour gagner du temps. La jeune princesse ne paraissait guère mieux portante, au moins si l'on en jugeait par les plaintes et les soupirs qu'elle faisait entendre de son lit. Quant au duc d'Enghien, il était en bon état, et servi avec empressement par sa gouvernante. L'envoyé, trouvant qu'il ne manquait personne de ceux qu'il était chargé de conduire, jugea convenable d'attendre le rétablissement des dames. Le lendemain, il revit les deux princesses souffrantes, et le prince jouant avec ses femmes. Mais, ce jour-là comme la veille, il n'avait réellement vu que la princesse douairière. C'était une fille d'honneur qui gémissait sur l'oreiller de la jeune princesse; c'était le fils d'un jardinier qui s'agitait dans les habits du duc d'Enghien. La mère et l'enfant, qu'on avait dérobés à ses regards, s'acheminaient maintenant vers Montrond, où
14 avril. ils arrivèrent en trois jours de la marche la plus paisible et la moins contrariée. Quand on fut

assuré de pouvoir s'y défendre, la princesse écrivit au secrétaire d'état Letellier qu'elle avait exécuté le commandement du roi, en se rendant au lieu qui lui avait été marqué pour sa demeure. 17 avril.

Pendant ce temps l'envoyé du roi se croyait toujours au milieu de la noble famille qu'il devait accompagner, et il s'accommodait fort bien du retard qui le faisait rester dans un lieu si beau. Il ne fut détrompé que lorsque le seul personnage sérieux de cette comédie, si bien jouée à ses dépens pendant toute une semaine, fut aussi hors de ses mains. La princesse douairière de Condé, reprenant à propos ses forces pour s'évader, avait trouvé moyen de quitter Chantilly avec la duchesse de Châtillon, et s'était réfugiée à Paris. Elle y demeura cachée, depuis le jour de Pâques jusqu'au mercredi après la Quasimodo, jour où le parlement faisait sa rentrée, et le matin de ce jour venu, quand les magistrats arrivèrent pour prendre leurs places et entendre la mercuriale en assemblée de toutes les chambres, ils la virent dans le parquet des huissiers, en posture de suppliante, sollicitant leurs suffrages pour une requête qu'elle tenait en main, et dont le conseiller Deslandes-Payen osa seul se

17 avril.

27 avril.

charger. En ce moment la cour était en route pour revenir à Paris après la reddition de Bellegarde. L'autorité royale reposait, seulement pour quelques jours encore, entre les mains du duc d'Orléans, assisté du garde-des-sceaux et du secrétaire d'état Letellier. On n'avait plus en effet que cette occasion d'essayer si un intervalle de trois mois avait suffi pour user la haine dont le peuple s'était montré animé contre les princes, pour produire des intérêts ou des ressentiments nouveaux qui se joignissent à leur cause, et pour dissoudre la coalition dont ils avaient été victimes. L'épreuve était surtout périlleuse pour les Frondeurs ; car tout l'esprit du coadjuteur ne pouvait dissimuler ce qu'il y avait d'embarras dans leur position, depuis qu'ils s'étaient condamnés au silence, au repos, depuis qu'ils avaient cessé de se plaindre, de déclamer contre la tyrannie, et de prendre sous leur protection quiconque se disait opprimé. Maintenant qu'une autre oppression élevait la voix, en ayant soin de ne pas les mêler dans ses reproches, en accusant uniquement le pouvoir qu'ils avaient eux-mêmes si longtemps combattu et qu'on ne pouvait presque pas injurier sans employer leurs paroles, la popularité, qui faisait toute leur

force et qu'ils n'entretenaient plus depuis longtemps, pouvait les abandonner, et se porter du côté où elle va si naturellement, vers ceux qui souffrent et s'écrient. Les partis populaires ne sont certainement pas d'une indulgence extrême; mais leur rigueur n'est intraitable que lorsqu'ils proscrivent pour leur compte, quand ils punissent ceux qu'ils croient leurs ennemis, lorsqu'ils exercent la terrible justice de leur victoire. Une faction; s'appuyant sur la multitude, qui prête le secours de son inaction aux vengeances d'un gouvernement, qui ne frappe point et laisse frapper, qui ne sert ni n'empêche ce qu'elle n'ose ni approuver ni blâmer, est bien près de sa ruine. Telle était, dans toute sa vérité, la situation de ceux qu'on avait appelés les Frondeurs. A part même les négociations entamées avec les particuliers, la marche des amis qui servaient les princes avait eu pour but une réconciliation avec les anciens ennemis du ministère. C'était lui seul qu'on avait dénoncé dans les pamphlets comme auteur de la violence faite au prince de Condé; c'était sur lui qu'on avait rejeté les conseils et les entreprises qui avaient enlevé à ce prince la faveur publique, le siége de Paris surtout, ce tort éternel du parti royal. Dans ces écrits, le coad-

juteur et le duc de Beaufort ne recevaient guère moins de louange et d'honneur que le prince de Condé lui-même. Or, il n'y a rien de si dangereux pour la réputation que les éloges qui vous attribuent une conduite toute différente de celle où l'on vous voit persister. Il fallait donc, ou refuser ces avances et se jeter tout-à-fait du côté de la cour, ou les écouter et rompre avec le gouvernement devant lequel on s'était désarmé. Entre les deux, on demeurait suspect et impuissant. Le cardinal Mazarin voyait bien que c'était là l'état où le parti était réduit, et il le lui faisait sentir sans pitié, en attachant le nom de ses chefs à tout ce qui pouvait paraître odieux, et en se réservant la faculté d'ouvrir quand il voudrait les portes du château de Vincennes.

La démarche éclatante de la princesse douairière de Condé allait mettre en évidence le résultat actuel de ces dispositions, et, dût-elle ne rien produire, cette épreuve n'était pas sans intérêt et sans solennité. Par cela même qu'elle ne produirait rien, elle allait constater un de ces accès d'insensibilité dont parfois les peuples se trouvent saisis. La fille du connétable de Montmorency, la sœur du duc Henri, la femme qui avait eu le dernier amour de Henri IV, la veuve

d'un premier prince du sang, la mère du héros de Rocroi et de Lens, s'était donc présentée sur le passage des conseillers de la grand' chambre, accompagnée de la duchesse de Châtillon et du marquis de Saint-Simon, frère aîné du duc. Puis, sa requête ayant été reçue par un de messieurs, elle était allée, de chambre en chambre des enquêtes, demander aide et justice. Le premier président, qu'on soupçonnait de ne lui pas être trop contraire, laissa la compagnie s'assembler et la discussion s'ouvrir sur ce sujet. Comme on en avait donné avis au duc d'Orléans, qui ne paraissait pas savoir trop bien quel parti prendre, il fut arrêté qu'on en délibérerait le lendemain, et que cependant la princesse demeurerait « en « sûreté » au logis d'un maître des comptes, situé dans l'enceinte du palais. Le jour suivant, le duc fit dire au parlement que le séjour de la princesse 28 avril. à Paris était un acte de désobéissance, qu'en cet état on ne pouvait pas l'écouter, mais que, si elle faisait quelques lieues sur la route du Berry, cela pourrait lui être compté auprès de la reine dont on attendait le retour. Le premier président ne trouva pas encore cette réponse assez formelle et pria le duc d'Orléans de venir faire entendre sa volonté à la compagnie, ce qui pro-

longeait d'un jour la sauvegarde de la princesse et la mettait en présence de l'oncle du roi. Le jour suivant, en effet, le duc d'Orléans vint au
29 avril. palais et trouva la princesse sur son chemin. Elle se mit à genoux devant lui; elle réclama humblement la protection du duc de Beaufort et du coadjuteur de Paris, qui, dit-il, « faillit à mou« rir de honte. » Le prince la fit retirer poliment, mais avec assez de sévérité. Ensuite il dit à la compagnie qu'on ne pouvait délibérer sur la requête de la princesse, ni la souffrir plus longtemps à Paris, mais qu'il prenait sur lui de promettre qu'elle resterait librement, trois jours après le retour de la reine, au lieu où elle allait se retirer sur le-champ. Les magistrats se levèrent; la princesse partit pour le Bourg-la-Reine, d'où on lui permit de se rendre à Valery, et il n'en fut rien de plus de cette tentative qui, en un autre temps, aurait pu remuer tout un pays. Le cardinal Mazarin trouva encore qu'on avait trop fait pour la princesse; il reprocha au duc de Beaufort et au coadjuteur, qui le rapporte, « de n'avoir pas « profité de cette occasion pour faire voir « leur pouvoir sur le peuple. » Cela pouvait être de sa part fort vilain, mais il était dans

son droit à leur égard et il maintenait son rôle.

Le retour de la reine eut lieu trois jours après l'avortement de cette démarche pathétique. Elle revenait avec un succès de plus pour son autorité et avec une cause nouvelle de punir. Il était à présent certain que ni le duc de Bouillon, ni le maréchal de Turenne, ni le duc de La Rochefoucauld, ne voulaient se départir de leur révolte ; on avait de plus la preuve que la duchesse de Longueville était revenue de Hollande, qu'après avoir tenté inutilement la fidélité du gouverneur d'Arras, elle s'était rendue à Stenay, et que là, elle et le maréchal de Turenne avaient traité avec les Espagnols. Pour un acte de cette nature et consenti par un tel homme, il n'y a rien de plus sûr que de prendre son propre aveu. « M. de Turenne « et M. le comte de Fuensaldagne se virent d'a- « bord, dit le maréchal, dans la ville de Marche, « et le comte pressa fort pour avoir la cita- « delle de Stenay, seule place qui restât au parti. « Quoique M. de Turenne n'eût d'autre res- « source que dans les Espagnols, il risqua plu- « tôt de rompre la négociation que de livrer un « lieu dans lequel il pût être hors de leur pou- « voir quand il le voudrait, et, comme son des- 2 mai.

« sein avait toujours été de ne demeurer avec
« eux qu'autant que la parole qu'il avait donnée
« de travailler à la liberté de monsieur le Prince
« l'y obligerait, il était bien aise de demeurer en
« lieu où il pût disposer de lui. Ainsi, après une
« contestation de six semaines, il ne conclut
« rien à Marche durant les trois jours qu'il y
« demeura avec M. de Fuensaldagne; mais la
« négociation continua par le moyen de Don
« Gabriel de Tolède, envoyé à Stenay pour trai-
« ter avec madame de Longueville et M. de Tu-
20 avril « renne. Le traité fut conclu, dans lequel M. de
« Fuensaldagne promettait au nom du roi catho-
« lique, madame de Longueville et le maréchal
« en leur nom, de ne se point accommoder que
« monsieur le Prince ne fût hors de prison et
« que l'on n'eût offert une paix juste, égale et
« raisonnable à l'Espagne. » C'était bien là une
association complète avec les intérêts de l'étranger, beaucoup plus grave que ne l'était la guerre civile, pour laquelle d'ailleurs l'Espagne devait fournir hommes et argent. Il n'y avait donc que
9 mai. justice à rendre définitive la déclaration rendue précédemment contre le maréchal, contre le duc de Bouillon qui depuis avait levé des troupes en Limousin, contre le duc de La Rochefoucauld

qui avait marché à travers pays pour empêcher la remise de Saumur au roi, et d'y comprendre la duchesse de Longueville, à la place du maréchal de Brézé que la mort en avait retiré. Le parlement enregistra encore tout cela sans difficulté, et ne 16 mai.
voulut pas même prendre connaissance d'une requête du duc de Bouillon qui prétendait ne pouvoir être considéré comme désobéissant, puisqu'il se tenait chez lui, après avoir fait sa soumission au bailliage de Brives dans la juridiction duquel il demeurait. Il donna en outre permission d'informer contre les sieurs de Matha et de Fontrailles 23 mai.
qui, malgré l'injonction de la reine, étaient restés dans Paris d'où ils avaient écrit à la noblesse des provinces pour l'exciter à demander la convocation des états-généraux, et il renouvela les défenses de faire assemblées, associations, traités ou ligues contre le service du roi. « Après « quoi, dit Talon, la compagnie demeura, le « reste du mois et tout le mois suivant, paisi- « ble et sans affaires publiques. » Quant aux Frondeurs, on s'acquitta envers eux, d'abord par 12 mai.
la publication d'une amnistie pour tous les actes qui avaient précédé l'arrestation des princes, et ensuite par l'investiture donnée au duc de Vendôme, avec survivance au profit du duc de Beau-

fort, de la charge de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation. Les autres personnages du parti, pour lesquels on avait stipulé des conditions, étaient déjà nantis, et le coadjuteur de Paris ne voulait, assure-t-il, rien accepter. Cependant tout son désintéressement ne pouvait le garantir des soupçons du public, qui croyait savoir qu'on lui avait promis le chapeau de cardinal et qu'il était question de faire épouser sa nièce au neveu du cardinal Mazarin.
25 mai. Le surintendant d'Emery étant venu alors à mourir, on lui donna pour successeur le président de Maisons, qui avait au moins le mérite d'être frère du conseiller Longueil, l'un des magistrats les plus ardents du parti.

La cour eut donc encore un peu de bon temps à Paris, encore bien que la détresse des finances se fît sentir cruellement. Elle était venue au point que, faute de quelques centaines de mille livres, on avait failli perdre les plus sûrs et les meilleurs soldats qu'on pût avoir dans un temps de guerre civile. Les Suisses engagés au service de la France s'impatientaient depuis longtemps de n'être pas payés; déjà, dans plusieurs places frontières, ils avaient mis bas les armes, et, de tous côtés, ils se préparaient à retourner dans leur

pays. Il fallut que le garde des sceaux, le surintendant des finances et le secrétaire d'état Letellier souscrivissent, avec les envoyés des cantons, 29 mai.
un traité portant règlement des sommes qui leur étaient dues, avec termes de paiement et délégation de deniers, lequel fut ratifié par le roi, puis, pour plus de garantie, enregistré au parlement. Il y était dit formellement qu'outre quatre cent mille livres payées comptant, il « serait donné « par sa Majesté, dès à présent, des gages pour « la valeur de quatre cent mille livres payables « deux et quatre mois après. » Il paraît que ces gages furent des pierreries de la reine.

C'était à ce moment que l'armée espagnole, rassemblée dans la Flandre, s'avançait en France, et que le maréchal de Turenne allait la joindre avec ses troupes de Stenay. La défense du territoire contre l'ennemi extérieur avait été confiée au maréchal du Plessis. Le cardinal Mazarin lui-même y porta bientôt tous ses soins. La cour venait de s'établir à Compiègne, résidence que le 2 juin.
voisinage des opérations militaires pouvait bien faire considérer comme un poste. L'ennemi, en effet, après avoir manœuvré quelque temps le long de la frontière, était entré en Picardie, où il avait pris en cinq jours le Catelet. Le cardinal 10-15 juin.

se rendit à La Fère, puis à Saint-Quentin, pour conférer avec le maréchal du Plessis sur les moyens de défendre Guise, où les Espagnols avaient aussitôt mis le siége. Pendant qu'il s'occupait de ces soins avec une louable activité, la nouvelle lui arriva, en présence de l'étranger campé dans le royaume, que la guerre civile venait de s'y rallumer. Il avait réellement eu le tort de négliger deux sujets d'inquiétude pour un pouvoir aussi menacé que le sien ; le séjour de la jeune princesse de Condé à Montrond et les différends de la Guyenne avec son gouverneur. L'arrangement fait quelques mois auparavant pour la pacification de Bordeaux n'avait rendu ni les Gascons plus dociles, ni le duc d'Épernon plus prudent. Le seul moyen d'apaiser les esprits semblait être de donner au duc un autre gouvernement et à la province un autre gouverneur. Mais le cardinal, qui voulait marier une de ses nièces avec le duc de Candale, se croyait obligé, tant par cet intérêt que par la raison d'état, à soutenir le père de son futur neveu. Nous serons assez justifiés de ne pas exposer en détail les causes et les accidents de la querelle, quand nous aurons dit que le cardinal de Retz lui-même y trouve « un galimatias inexplicable qui n'aurait

« pu être débrouillé par le bon sens des Jeannin « et des Villeroi infusé dans la cervelle du cardi« nal de Richelieu. » Or, ce galimatias prêtait singulièrement aux commentaires des partis. Le hasard voulait encore que les seigneurs engagés dans la cause des princes eussent leur retraite et leurs forces sur les confins de la Guyenne, comme le duc de La Rochefoucauld en Poitou, le duc de Bouillon en Limousin et le duc de Saint-Simon à Blaye ; car ce dernier avait d'abord paru fort zélé pour entrer dans ce parti, et, s'il s'en retira dans la suite, les dispositions qu'il montrait alors n'en contribuèrent pas moins à encourager les Bordelais. Ceux-ci étaient donc tout préparés, et par leurs propres ressentiments et par les intelligences pratiquées dans leur ville, à faire masse commune de leurs griefs avec ceux qui leur demandaient alliance et leur promettaient appui. Cependant la cour, sur la foi des paroles de la princesse de Condé qui semblait ne demander que paix et compassion, l'avait laissée, dans son château de Montrond, lier fort librement sa partie par le moyen de l'habile Pierre Lenet. On avait seulement envoyé le maréchal de la Meilleraye pour prendre le commandement des troupes en Poitou, d'où le duc de La Rochefoucauld Mai.

avait jugé à propos de se retirer auprès du duc de Bouillon. Là, se trouvant rassemblé tout ce qu'on avait pu enrôler de noblesse dans les pro-
9 mai. vinces voisines, la princesse et son fils quittèrent leur retraite de Montrond pour aller se mettre à la tête du parti armé. Pierre Lenet raconte un stratagème fort ingénieux dont on se servit pour avoir la route plus sûre. On dit à l'oreille de quelques gens qu'il s'agissait d'aller joindre le maréchal de la Meilleraye prêt à passer avec son armée du côté des princes, et telle était alors la vraisemblance de pareils accidents que l'alarme en alla jusqu'à la cour, qui fut longtemps en défiance du maréchal. Ce nouveau voyage de six journées se fit encore sans obstacle; les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld étaient venus au-
14 mai. devant de la princesse; la rencontre se fit auprès de Mauriac en Auvergne. Une petite armée, leste et bien équipée, salua de ses acclamations la mère et l'enfant à qui elle vouait son service, et la prin-
15 mai. cesse alla s'établir à Turenne. Presque aussitôt, il y eut exploit de guerre. Une compagnie de gendarmes, portant le nom du prince Thomas de Savoie, avait pris possession de Brives-la-Gaillarde. Le tocsin de Turenne sonna, les paysans de la vicomté s'armèrent, la cavalerie se

mit aux champs, et la compagnie, enfermée dans 17 mai.
Brives, fut obligée de se rendre à discrétion, sauf les officiers auxquels on livra passage.

Cependant il s'avançait des troupes du gouvernement de Guyenne, sous la conduite du chevalier de La Valette, frère naturel du duc d'Épernon, et il n'y avait pas apparence de pouvoir se maintenir dans la vicomté. C'était d'ailleurs pour se jeter dans Bordeaux que la princesse avait fait ce voyage, et les ducs s'étaient engagés à l'y conduire. Ce qui retardait l'exécution de ce projet, était que le duc de Saint-Simon venait de changer d'avis, et qu'il ne voulait plus ni livrer sa place de Blaye, ni employer son influence sur les Bordelais au profit de la princesse. Il fallut pourtant, sans être bien assuré de trouver les portes ouvertes, se diriger vers la ville où il y avait un parlement qui pouvait appuyer la levée d'armes par des arrêts. On 22 mai.
partit donc de Turenne en équipage de guerre, trompettes sonnantes, enseignes déployées, au nombre de deux mille quatre cents hommes, et l'on marcha le long de la Dordogne, que la princesse et son fils descendirent en bateau jusqu'à Limeuil, pendant que l'armée suivait le rivage et faisait tête à l'ennemi. Après un petit combat, 24 mai.

dont le plus notable avantage fut la saisie d'une cassette contenant la correspondance du chevalier de La Valette, la princesse et l'armée reprirent ensemble leur route à travers le pays, et
29 mai. arrivèrent à Coutras. Là, on apprit que la ville de Bordeaux était toute prête à recevoir une princesse et son fils demandant protection, mais sans la puissante escorte qui les avait amenés. La princesse partit donc de Coutras avec son fils et sa maison, passa la Dordogne, s'embar-
31 mai. qua sur la Garonne, et entra dans la ville, accueillie par les bénédictions et les transports de tout le peuple. En même temps y arrivait un envoyé de la cour, que la princesse eut grande peine à sauver des mains de la multitude, après avoir délibéré toutefois avec ses amis pour savoir s'il ne serait pas de bon exemple qu'on le
1 juin. laissât égorger. Puis elle se présenta suppliante au parlement, pendant que trente mille voix appuyaient sa requête de leurs menaces, et il intervint arrêt portant que cette requête serait adressée au roi, avec les remontrances de la compagnie tendantes à ce que les princes prisonniers fussent renvoyés à leurs juges naturels, en priant sa Majesté d'agréer que la princesse et son fils demeurassent en toute sûreté dans la ville;

sous sa sauvegarde et celle de sa justice. Le lendemain, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld vinrent y prendre logis, sans autre permission que celle du peuple qui les appelait, et firent admettre aussi par le parlement leur requête d'opposition à la déclaration rendue contre eux. La compagnie avait exigé de la princesse, avant toute délibération, l'assurance qu'elle n'entreprendrait rien contre le service du roi. Moyennant cette parole, elle put se rendre tout-à-fait maîtresse dans la ville, en chasser les magistrats qui lui étaient contraires, faire des levées, envoyer des agents en Espagne, correspondre avec tous les seigneurs qui lui offraient ou à qui elle demandait leurs secours, ordonner et faire exécuter des actes d'hostilité dans le voisinage, sans que le parlement y trouvât à redire. Bientôt il adressa lui-même une lettre au parlement de Paris pour lui demander assistance, tant sur le fait de la captivité des princes non jugés, que sur les propres griefs de la province. Puis il s'avança, dans un jour d'alarme, jusqu'à confier aux ducs deux postes pour la défense de la ville. Enfin il refusa de recevoir une lettre que le maréchal de la Meilleraye lui avait envoyée par un trompette, en disant, comme le parlement de

2 juin. — 4 juin. — 18 juin. — 22 juin. — 24 juin.

Paris avait fait autrefois, qu'on ne s'adressait ainsi qu'à des ennemis, et il rendit arrêt por-
25 juin. tant formelle déclaration de guerre contre le duc d'Épernon, ses fauteurs et adhérents, « comme « infracteurs de la paix, ennemis du roi et de « son état, et perturbateurs du repos public. »

Tout cela s'était passé à Montrond, à Turenne, à Bordeaux, pendant le tranquille séjour de la cour dans Paris et son voyage en Picardie. Quelque louable que pût être l'attention prêtée par le conseil de la reine aux mouvements de l'ennemi étranger sur la frontière, elle ne l'excusait pas certainement d'avoir laissé presque sans s'émouvoir un parti se former avec tant de loisir, traverser en armes trois provinces, et occuper une des villes principales du royaume. Le seul effort
18 mai. qu'on semblait avoir fait pour l'empêcher était l'envoi d'une lettre de cachet, adressée au parlement et aux jurats de Bordeaux, portant défenses d'y recevoir la princesse de Condé; et cette lettre était parvenue douze jours après sa date, au moment même où les Bordelais lui ouvraient leurs portes. L'agent de la cour, dépêché pour faire exécuter cet ordre, avec de nouvelles lettres
26 mai. écrites huit jours plus tard, avait été reçu dans la ville et tiré de péril par la princesse elle-même.

Depuis, on n'avait eu nouvelles des volontés du gouvernement que par la lettre du maréchal de la Meilleraye, refusée pour défaut de formes, et qui contenait la promesse de rappeler le duc d'Epernon, si les Bordelais mettaient la princesse et les ducs hors de leurs murs. A Paris, c'était à peine si les particuliers savaient quelque chose de tous ces événements, et l'arrivée du conseiller apportant la lettre du parlement de Bordeaux en donna presque la première certitude. Cependant les choses étaient allées trop loin pour qu'on pût y rester indifférent. Le cardinal Mazarin quitta donc l'armée dont il s'était encore rapproché de nouveau, et après avoir recommandé au maréchal du Plessis, quoique sans beaucoup d'espoir, le secours de Guise assiégé par l'Espagnol, il ramena le roi de Compiègne à Paris, pour aviser aux affaires de la Guyenne. Le plus sûr parut être d'y aller avec tout l'appareil royal, comme on avait déjà fait heureusement en Normandie et en Bourgogne. Le roi prit donc congé du parlement, en laissant à sa prudence de résoudre s'il devait recevoir « le soi-disant député de Bor- « deaux, » et en lui annonçant que le duc d'Epernon était rappelé. Le bonheur voulut qu'on apprit alors la levée du siége de Guise, ser-

28 juin.

29 juin.

1 juillet.

2 juillet.

vice éminent du maréchal du Plessis, auquel la postérité n'a pas fait sa juste part de gloire,
4 juillet. et la cour se mit en chemin, laissant le duc d'Orléans pour commander en deçà de la Loire, et le garde des sceaux avec le secrétaire d'état Letellier pour l'assister dans le conseil, celui-ci d'ailleurs ayant charge de surveiller l'autre.

Le voyage ne se fit pourtant pas avec la même promptitude qu'on avait mise à partir. Cette fois le cardinal Mazarin ne tournait pas le dos à Paris sans regarder souvent derrière lui. Des symptômes d'une opposition plus vive que celle à laquelle il avait affaire depuis six mois, commençaient à gêner ses mouvements. Il avait laissé le parlement prêt à entendre le député d'une autre compagnie, et le mot « d'union, » ce mot funeste qu'il avait eu jadis le tort de mal prononcer, semblait déjà le poursuivre sur sa route. Ses nouveaux amis, les Frondeurs, voyant un peu de compassion publique s'attacher à la courageuse infortune des princesses, et la haine populaire s'adoucir au point d'écouter avec quelque intérêt la justification des prisonniers, ne se souciaient pas de partager l'impopularité toujours croissante d'un ministre, qui d'ailleurs ne se livrait pas à eux sans réserve. Suivant l'usage constant des

partis, lorsqu'ils ont prêté un peu d'assistance au pouvoir, ils ne voulaient pas que l'autorité royale s'affermît, par les moyens qui lui sont propres, de manière à pouvoir se passer d'eux, et ils avaient combattu la résolution qu'on exécutait maintenant, dans la crainte que le cardinal Mazarin ne devînt trop fort contre eux, soit par la dispersion du parti des princes, soit par un accommodement. C'est pourquoi la cour avançait lentement, s'arrêtait souvent en chemin, et communiquait un peu plus avec Paris qu'avec Bordeaux. Il lui fallut ainsi près d'un mois pour 1 août.
arriver à Libourne; ce qui n'empêcha pas les relations du parti contraire de publier qu'on avait « fait marcher le roi à grandes journées. » Pendant ce temps, la princesse de Condé s'était fortifiée dans Bordeaux. Rien n'avait troublé le bon accord de ses amis avec le parlement pour la défense commune, jusqu'au jour où un agent espagnol, porteur d'un traité tout semblable à celui qu'avaient signé la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne, mais assez mal 8 juillet.
pourvu d'argent, fut conduit publiquement au logis de la princesse. Alors le parlement s'effraya; 9 juillet.
il rendit arrêt pour faire informer de la venue de cet étranger, avec ordre au peuple de lui courir

sus. Le peuple se souleva en effet, mais contre
11 juillet. le parlement. La multitude courut au palais, obligea les magistrats à lever leurs audiences et à s'assembler, les empêcha de sortir, et leur enjoignit avec menaces de proclamer, par arrêt, ce qu'ils avaient toujours esquivé avec soin, quoique l'exemple leur en eût été donné longtemps auparavant par l'assemblée de l'hôtel-de-ville, l'union formelle de la province avec la princesse de Condé. La princesse elle-même se porta généreusement au secours de la compagnie assiégée. Il se trouva qu'elle avait en elle la faculté de haranguer la foule et de l'émouvoir. Elle parla aux magistrats avec esprit, au peuple avec dignité. Dans le même instant arrivait, sous la conduite d'un des jurats, une troupe armée qui venait délivrer la compagnie et qui commença par tirer quelques mousquetades. Une lutte sanglante allait s'engager si la princesse n'eût entraîné à sa suite, par une exclamation jetée à propos, tout le flot des mutins qu'elle retira du combat, en lui épargnant la honte de fuir. Ainsi du moins le raconte Pierre Lenet, peut-être avec quelque complaisance pour sa jeune héroïne; car d'autres relations attribuent tout l'honneur de la dispersion du peuple aux coups de mousquet tirés contre

lui. Après cela le parlement, encouragé d'ailleurs par les bonnes nouvelles qu'il recevait de son député à Paris, se rapprocha tout-à-fait de ceux qui disposaient du peuple dans Bordeaux, à qui était promis l'or de l'Espagne, et qui seuls avaient intelligence avec les seigneurs et gentilshommes d'alentour. Il rendit successivement tous les arrêts qu'on lui demanda, pour avertir le parlement de Paris et le duc d'Orléans des justes défiances que donnait à la province l'approche du cardinal Mazarin, pour ordonner la continuation des mesures de défense, pour renouveler la protection accordée à la princesse et à ses serviteurs ainsi que l'union de tous les corps de la ville, pour remontrer au roi le désespoir où l'arrivée des troupes conduites par le cardinal allait jeter les peuples, pour interdire à celui-ci l'entrée de Bordeaux, et enfin pour renouveler contre lui, dès qu'il serait dans le ressort de cette juridiction, l'arrêt du parlement de Paris, déjà renouvelé de celui qui avait été rendu contre le maréchal d'Ancre, en ajoutant qu'il serait envoyé des lettres circulaires à tous les parlements du royaume afin de les convier à en faire autant. Le roi ayant écrit à la compagnie qu'il se disposait à entrer dans la province et qu'il en

15 juillet.

21 juillet.

26 juillet.

28 juillet.

25 juillet. attendait une députation, elle consentit à nommer des députés, mais leur défendit toute com-
28 juillet. munication directe ou indirecte avec le cardinal, le duc d'Épernon et ceux mêmes de ce corps qui s'en étaient séparés; elle fit publier, afficher, distribuer son arrêt contre le cardinal, et enfin
31 juillet. elle voulut qu'on procédât à l'élection des jurats, malgré un ordre du roi qui défendait, sous peine de la vie, de s'assembler pour cet objet
1 août. avant son arrivée. Bordeaux en était là quand la cour s'établit à huit lieues de ses portes.

Mais à Paris aussi les événements avaient marché. Là, on avait laissé un député du parlement de Bordeaux, ayant charge de parler pour sa compagnie à une autre compagnie souveraine, et il était bien certain que celle-ci ne perdrait pas l'occasion d'entendre un discours et de délibérer. Tout ce qu'elle put faire de plus soumis
4 juillet. fut d'inviter le duc d'Orléans, comme lieutenant-général du royaume en l'absence du roi, à venir
6 juillet. y prendre sa place. Le prince crut étouffer cette affaire en déclarant que le duc d'Épernon était rappelé, que le roi avait la meilleure volonté pour les Bordelais et que sa présence allait pacifier la province. On fit aussitôt registre de ses paroles, mais on n'en introduisit pas moins le

député, qui débita sa harangue et remit ses lettres avec les documents à l'appui; après quoi, l'avocat-général ayant conclu à ce que le tout, bien et dûment registré, fût envoyé à la reine sans autre recommandation ni remontrances, la discussion s'ouvrit et bientôt s'échauffa. Des opinions, qui depuis longtemps n'avaient plus d'organes que dans les pamphlets, s'exprimèrent alors avec autorité. Les partisans des princes demandaient qu'on fît instance auprès de la reine pour obtenir leur délivrance; les vieux ennemis du ministère se contentaient d'appuyer les plaintes particulières du parlement de Bordeaux contre le duc d'Épernon, protégé du cardinal. Cet avis, auquel se rangea la minorité pacifique, fut enfin adopté, et l'arrêt porta « qu'il serait fait de très- 8 juillet.
« humbles remontrances pour prier leurs Majes-
« tés de faire cesser les troubles de la Guyenne
« et de satisfaire le parlement de cette province
« sur les plaintes contenues en sa lettre. » C'était déjà quelque chose de très-hardi que de s'entremettre, même par voie de simples représentations, dans la querelle d'une province qui avait aussi sa justice souveraine, et l'avocat-général Talon avait eu toute raison de dire en latin, sans doute pour adoucir sa pensée, que « cela

« ne regardait pas la cour. » Aussi était-ce là ce qui avait donné courage au parlement de Bordeaux pour ses derniers actes d'insurrection. Mais, en ce qui concernait celui de Paris, il y avait loin encore de son arrêt à l'exécution. Il fallait nommer des députés, dresser les remontrances, avoir un jour et un lieu fixés pour les présenter, faire un long voyage, et il se pouvait que ce fût de la procédure perdue. Le parlement, qui ne voulait rien perdre, trouva moyen de retenir en quelque sorte sur son bureau toute l'affaire de Guyenne par une de ses dépendances. Dans les plaintes des Bordelais, il y en avait contre un maître des requêtes, intendant de justice en Limousin. Celui-ci était de la compagnie, partant son justiciable. Un particulier le mit en cause ; il récusa lui-même son rapporteur, qui n'était pas moins que le sieur de Broussel. Cela fit deux procès au lieu d'un, et beaucoup plus
9-30 juillet. qu'il n'en était besoin pour alimenter la discussion, jusqu'à ce qu'on eût pu atteindre la reine, obtenir audience, et s'acheminer au lieu où toute la question du moment était pendante.

## CHAPITRE II.

La cour établie à Libourne. — Le commandant du château de Vayres pendu par ordre du roi. — Représailles exercées à Bordeaux. — Arrivée d'un gentilhomme du duc d'Orléans à Bordeaux. — Délibération du parlement de Paris sur les propositions du duc d'Orléans pour la paix de Guyenne. — Le parlement de Bordeaux envoie ses remontrances à Paris. — L'armée du roi marche contre Bordeaux. — Prise du faubourg Saint-Surin. — État des esprits à Paris sur le sujet des affaires de Bordeaux. —Progrès du maréchal de Turenne et des Espagnols en Champagne. — Translation des princes à Marcoussis. — Relation faite au parlement de Paris sur l'état des choses en Guyenne. — Démarche de l'archiduc pour la paix générale. — Nouvelle députation du parlement et du duc d'Orléans vers la reine. — La proposition de l'archiduc abandonnée. — Nouvelles conférences pour la paix de Bordeaux. — Conclusion du traité. — Entrevue de la princesse de Condé avec la reine.

---

La reine, avec ses enfants et le cardinal Mazarin, était arrivée, comme nous l'avons dit, à Libourne. Le duc d'Epernon avait quitté la province; mais il y avait laissé ses troupes, sous 1650. 1 août.

les ordres du chevalier de la Valette, son frère naturel, et le maréchal de la Meilleraye y commandait un corps d'armée séparé. Suivant les idées des Bordelais, le duc était, non plus leur gouverneur, mais leur ennemi; son frère continuait les hostilités dans son intérêt, en attendant que le cardinal Mazarin le ramenât lui-même dans la ville, pour l'y rétablir et célébrer le mariage de sa nièce avec le duc de Candale. Le maréchal, auquel on ne pouvait pourtant pas contester d'agir au nom du roi, n'était que l'exécuteur des mauvaises passions du cardinal. C'était ainsi que le parlement de Bordeaux lui-même exposait, dans une lettre au parlement de Paris, l'état de la querelle au moment où ses députés partaient pour aller saluer la reine. Ils
4 août. se vantèrent, au retour, d'avoir parlé fortement en présence du cardinal Mazarin, mais sans communiquer avec lui et en le bravant du regard. La reine leur avait donné une réponse écrite, où elle demandait formellement si la ville était prête à recevoir le roi avec ses troupes et à faire sortir ceux qu'il avait déclarés criminels. Cette question, assez simple pourtant, embarrassa fort le parlement, qui commençait à pencher vers la soumission, quand on apprit que la

reine venait de faire pendre le commandant du château de Vayres sur la Dordogne, occupé par les troupes bordelaises, et qui avait eu l'audace de tenir contre une armée royale. Ce n'était pourtant là que l'application de la jurisprudence militaire sur la qualité des places ayant droit de se défendre, dont il y avait de nombreux exemples même dans la guerre avec l'étranger, et que le cas de rébellion ne pouvait certainement pas adoucir. Cependant l'effet qu'elle produisit fut d'entraîner le parlement et la population entière dans un même sentiment de fureur et de désespoir. Les généraux du parti auraient pu se contenter de ce transport inespéré, qui mettait à leur disposition tant de bras, en laissant le bon droit de leur côté ; ils voulurent y mêler une satisfaction sanglante. Il y avait dans la ville plusieurs prisonniers de l'armée royale, que l'on avait ramenés des expéditions faites dans le voisinage. On en choisit froidement un, le baron de Canolle, major du régiment de Navailles, pris cinq semaines auparavant dans une attaque, et qu'on avait laissé demeurer librement à Bordeaux sur sa parole. On alla le chercher dans une maison où il jouait avec des dames, et on le conduisit, sans plus de retard ni de formalités, sur le

4 août.

6 août.

port où il fut pendu. Ces féroces représailles, sur lesquelles on avait eu le soin de faire délibérer des députés du parlement, les jurats, les officiers des compagnies bourgeoises, et dont l'exécution avait été aidée par un attroupement populaire, « étonnèrent la cour et redonnèrent de la vi- « gueur aux Bordelais; » c'est ainsi qu'en parle le duc de La Rochefoucauld, un de ceux qui les avaient conseillées. Et ici nous sommes obligés de remarquer que toute la compassion des historiens est pour le commandant de Vayres, bourgeois armé, puni, selon une loi rigoureuse, pour un acte de sa volonté, et dans la chaleur de l'action, tandis qu'ils acceptent comme une généreuse résolution le meurtre calculé d'un homme de guerre, mis à mort contre le droit des gens, longtemps après le combat, pour avoir fait seulement ce qui était de son devoir et de son métier. Tant il y a d'intelligence et d'équité dans ces jugements empruntés aux traditions intéressées des partis.

Ce qui est certain, c'est que les Bordelais s'échauffèrent dans leur résistance, et qu'on ne vit pas les effets de la juste colère dont la reine devait être animée. Le parlement de Guyenne, sachant que celui de Toulouse se disposait à l'ap-

puyer, ordonna que ses remontrances contre le 9 août.
cardinal Mazarin, quand elles auraient été rédigées, et son arrêt pour lui interdire l'entrée de la ville, seraient envoyés à toutes les compagnies souveraines, et qu'on écrirait au roi pour s'excuser de ne pas répondre à ses deux questions, comme étant injurieuses envers ses fidèles officiers. Le greffier, porteur de cette lettre, en avait une aussi pour les députés du parlement de Paris, qu'on savait arrivés auprès de la reine et qu'on croyait devoir y rester au moins quelques jours. La mort du chevalier de
la Valette, blessé dans un combat aux portes de 9 août.
la ville, augmenta encore l'ardeur générale. Les préparatifs d'un siége demandaient du temps, et le parti de la princesse l'employait à engager chaque jour le parlement ou la ville dans quelque mesure violente, tandis que, de son côté, il ne négligeait aucune occasion pour négocier, sur le principe de la liberté des princes, toute espèce d'accommodement. La résolution des Bordelais fut encore puissamment excitée par une 16 août.
revue générale de la bourgeoisie sous les armes, où il se trouva, les uns disent vingt-cinq, les autres dix mille hommes, qui défilèrent glorieusement devant la princesse, pendant que son fils

applaudissait à leur attitude martiale, et « deman-
« dait à grands cris son épée pour aller tuer
« Mazarin. » Dans ce même moment, peu favorable aux démarches pacifiques, un gentilhomme de la maison du duc d'Orléans était aux portes, et demandait à être introduit. On le fit attendre plusieurs jours, sous différents prétextes, dont le plus considérable était qu'il avait adressé ses lettres « à messieurs du parlement de
« Bordeaux, » au lieu de les appeler « messei-
« gneurs, » comme il leur était dû. Admis enfin
21 août. dans la ville, il ne put communiquer qu'avec les plus zélés du parti, n'entendit que des cris de haine et de malédiction contre le cardinal, et,
22 août. après avoir présenté sa créance au parlement, il repartit sur-le-champ, éconduit et fort effrayé. La mission qu'il était venu remplir avait cependant été concertée entre le duc d'Orléans, considéré de tout le monde comme le médiateur nécessaire de ce différend, et le parlement de Paris, qui semblait bien près d'y être partie intéressée. Cette compagnie, que nous avons laissée, six semaines auparavant, avec ses remontrances prêtes à suivre la reine, les avait envoyées par une députation qui n'avait pu la joindre qu'à
10 août. Libourne. On lui avait fait bon accueil, on l'a-

vait écoutée, puis congédiée fort civilement, mais très-vite, et elle avait repris le chemin de Paris, sans avoir pu même communiquer avec l'envoyé de Bordeaux. Pendant qu'elle faisait ainsi trois cents lieues pour aller et revenir, les députés de Bordeaux à Paris avaient recommencé leurs instances auprès du prince, qui, après avoir différé quelque temps de leur répondre, avait fini par entrer en conférence avec le parlement sur cet objet. Là, il avait nettement posé 6 août.
les conditions qu'il s'engageait à faire agréer par la reine pour la pacification de la Guyenne. C'était d'abord la retraite et, s'il le fallait, le remplacement du duc d'Epernon; puis une amnistie générale pour tous ceux qui avaient pris les armes, et une abolition pour ceux qui la demanderaient à raison des traités faits avec l'Espagne; enfin la permission à la princesse de Condé et à son fils de demeurer en toute sûreté dans une de leurs maisons. Elles devaient être acceptées dans dix jours, à compter de celui où le courrier partirait, autrement le prince se tenait quitte envers tous de sa parole. Le parlement, après une délibération où les avis les plus violents furent exprimés sans réserve, s'était cependant as- 9 août.
socié aux offres du prince, en ordonnant qu'elles

seraient consignées sur ses registres, et appuyées par la députation qu'il croyait avoir encore auprès de la reine. Les députés de Bordeaux à Paris en avaient été avertis les premiers, avec charge de le mander à leur compagnie, qui en effet avait eu connaissance de ce résultat dès avant la démonstration belliqueuse des bourgeois. La reine
24 août. elle-même y avait obtempéré en suspendant de son côté les hostilités pendant dix jours, ce dont les Bordelais, qui ne s'en vantaient pas, avaient fort bien profité. Ce n'était la faute ni d'elle, ni de l'envoyé du duc d'Orléans, si ce gentilhomme était resté presque toute une semaine sans pouvoir entrer dans Bordeaux. Or, le jour où le parlement lui donnait audience était justement l'avant-veille de celui où la suspension d'armes devait finir, et ce délai était déjà beaucoup plus long que celui qui avait été d'abord fixé par le duc d'Orléans, avec l'approbation du parlement de Paris. L'intervention du prince et celle de ce parlement se trouvaient donc épuisées, et il ne restait plus qu'à obtenir l'obéissance par les armes. Des deux côtés, on se disposa sérieusement
25 août. à la guerre. Les troupes du roi s'avancèrent vers la ville, et le parlement assiégé lança enfin, contre le cardinal Mazarin et le duc d'Epernon,

ces remontrances si souvent annoncées, qu'il tenait depuis un mois comme suspendues sur la tête des coupables, après lesquelles enfin le canon seul pouvait parler.

Il se passa pourtant encore quelque temps sans qu'on en vînt aux mains. La reine s'était rapprochée de l'armée qui se tenait sur le bord de la Garonne, en face et un peu au-dessous de Bordeaux, avec l'intention de passer la rivière et d'investir les faubourgs du côté du Médoc. Avant de commencer l'attaque, elle voulut encore une fois justifier sa résolution par un manifeste, et de Bourg-sur-Mer où elle avait pris sa demeure, au confluent de la Garonne et de la Dordogne, elle fit publier une déclaration dernière où il faut dire en toute vérité qu'elle avait seulement le tort d'avoir trop bon droit pour si peu de force. Elle y accordait encore trois jours aux habitants de Bordeaux pour rentrer dans leur devoir, après quoi il n'y avait plus pour eux « aucune espé« rance de grâce et de pardon. » L'effet suivit d'assez près la menace. Les troupes du maréchal de la Meilleraye traversèrent la Garonne, entrèrent dans le Médoc où elles se joignirent à celles dont le chevalier de la Valette avait eu le commandement, maintenant placées sous les ordres du

27 août.

30 août.

comte de Palluau, et les deux armées, après avoir reçu la visite et les encouragements du cardinal, s'avancèrent vers Bordeaux contre le faubourg
5 septembre. appelé de Saint-Surin au nord de la ville. Les barricades qu'on y avait faites furent vigoureusement défendues par les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld avec leurs gens, et par les bourgeois qui s'y montrèrent pleins de courage. Cependant les troupes du roi s'en emparèrent après une assez grande perte des leurs et se logèrent dans le faubourg. L'ardeur des habitants de Bordeaux n'en fut pas encore abattue. Il restait de ce côté pour défendre l'entrée de leur ville un ouvrage assez faible qui couvrait la porte dite de Dijeaux, et le maréchal de la Meilleraye prit ses
8 septembre. dispositions afin de l'attaquer suivant les règles, en ménageant ses soldats. Les ducs y portèrent
8-16 septembre. toutes leurs forces et s'y maintinrent contre les efforts des assiégeants. Mais si l'obstacle était là, ce n'était pas là qu'était la solution, et les combats livrés devant la « demi-lune de la porte « Dijeaux » ne servaient plus qu'à prouver inutilement la vaillance des deux partis et à multiplier les deuils dans l'un comme dans l'autre.

C'était de Paris qu'allait venir le dénouement de cette longue et infructueuse querelle. La

dernière fois que le duc d'Orléans et le premier parlement du royaume s'en étaient occupés, il y avait eu déjà de nombreux témoignages d'impatience contre le ministre sur lequel, comme il est d'usage, on rejetait le blâme de tout ce qui ne finissait pas. Les anciennes inimitiés dont il avait été l'objet s'étaient réveillées, et il en avait éclaté de nouvelles. A ceux qui le haïssaient toujours malgré l'arrestation des princes, étaient venus se joindre ceux qui, pour cela même, l'avaient pris en haine. Des Frondeurs non satisfaits et de leurs adversaires offensés, il s'était formé un nouveau et nombreux parti auquel l'aversion pour sa personne servait de ralliement. Dans le peuple et parmi les bourgeois qui n'avaient pas de ménagements à garder, pas de savantes combinaisons à suivre, et qui se laissaient aller à la conduite de leurs sentiments, la liaison de ces répugnances diverses s'était faite promptement. Aussi avait-il été facile de rassembler la multitude autour du parlement, le jour où il délibérait sur la proposition du duc d'Orléans, et l'ancien cri de Paris, devenu avec une grossière variante celui de Bordeaux, le cri « Vive le roi « et point de Mazarin, » s'était fait entendre de 8 août.
nouveau dans la grande ville. Ceux qui s'expri-

maient autrement que par le tumulte n'étaient pas pourtant moins animés à déchirer le ministre auteur de tout le mal. Mais les choses se dessinaient d'une manière moins nette dans les assemblées du parlement et dans les conseils des gens habiles. L'alliance des Frondeurs avec le gouvernement tenait toujours, et obligeait les premiers à de grandes précautions. Comme tout ce qu'ils étaient encore reposait sur un restant de faveur populaire, ils ne pouvaient risquer de la perdre sans s'anéantir complétement en se réduisant à leur valeur personnelle; et pourtant ils ne voulaient pas plus que le cardinal Mazarin, ils voulaient moins que le cardinal lui-même, faire cesser la captivité des trois princes, qui avait été leur victoire, qui demeurait leur sûreté. Par le moyen du coadjuteur de Paris, ils gouvernaient la volonté du duc d'Orléans, que la seule idée de voir le prince de Condé en liberté faisait « mourir de « peur, » suivant l'expression du cardinal Mazarin. Toutes les fois donc que l'animadversion contre le cardinal se mêlait à quelque sympathie en faveur des princes, les anciens Frondeurs étaient réduits au silence, par pudeur, par calcul, par embarras, et ceux qui s'étaient

saisis de cette arme, autrefois à leur usage, triomphaient à leurs dépens dans le public. Dans le sein même du parlement, l'opinion en faveur des princes et contraire au cardinal, outre l'incontestable avantage de la discussion, avait emporté encore un nombre considérable de voix; et la majorité opposée n'avait eu lieu que par la jonction de ceux qui voulaient mal au cardinal sans vouloir bien aux princes, avec les gens plus paisibles qui ne voulaient mal à personne. De cet état naissaient une foule de propositions et de démarches, entreprises par toutes sortes de personnes, se croisant avec beaucoup de confusion, mais qui toutes aboutissaient à l'une de ces trois issues : obtenir du cardinal Mazarin qu'il mît les princes en liberté avec ou sans satisfaction pour la Guyenne, ce qui déplaisait également au duc d'Orléans et aux Frondeurs; faire la paix avec Bordeaux sans la délivrance des princes, comme le parlement et l'oncle du roi le demandaient en voulant s'en faire honneur; enfin unir le parti des princes à celui de l'ancienne Fronde pour renverser le ministère. Un quatrième moyen, mais qui dépendait du succès de la guerre devant Bordeaux, était d'y accommoder les choses suivant l'intérêt de l'autorité

royale, directement et sans intervention ni du duc d'Orléans, ni du parlement, ni des Frondeurs.

Telles étaient les dispositions et les volontés; mais les événements allaient en précipiter l'action. Deux mois s'étaient passés depuis la levée du siége de Guise, et il n'était pas possible que les Espagnols, que le maréchal de Turenne, devenu leur allié, laissassent tranquillement achever l'expédition du cardinal Mazarin contre Bordeaux, sans rien tenter, les uns pour empêcher le royaume de rejoindre toute sa puissance, l'autre pour sauver son frère menacé de ruine, pour servir la duchesse de Longueville qui lui était devenue trop chère, et enfin pour soutenir son honneur engagé maintenant dans une rébellion. Ce qui expliquait la faiblesse de leurs mouvements en Picardie, était la contrariété de leurs vues et de leurs intérêts. L'Espagnol voulait reprendre ses places et se souciait fort peu de mettre hors de prison le prince qui avait battu ses armées. Le maréchal n'avait qu'un but, c'était de marcher sur Paris, d'y jeter la terreur et d'obtenir, soit de l'épouvante que prendrait le gouvernement, soit d'un soulèvement populaire, que les portes du château de Vincennes fussent

ouvertes ou brisées. Après un long repos qui suivit la levée du siége, le maréchal obtint enfin qu'on se remettrait en marche pour investir la Capelle. Cette ville ayant été prise en dix jours, 5 août.
on s'empara de Vervins, et le maréchal de Turenne, suivant son dessein, s'avança vers la Champagne où il prit Château-Porcien et Rethel. 18 août.
Alors il invita les Espagnols à pénétrer plus loin avec lui dans le royaume, et les mena jusqu'à Neuchâtel-sur-l'Aisne, d'où il partit lui-même et vint se poster à Fismes en deçà de Reims, après avoir battu le marquis d'Hocquincourt qui gar- 26 août.
dait le passage de la rivière de Vesle. Là, le regard toujours fixé sur Paris et sur le bois de Vincennes, il attira encore auprès de lui toute l'armée d'Espagne, tandis que celle du maréchal du Plessis s'enfermait dans Reims, et il vit ainsi le chemin de Paris ouvert pour un coup de main.

On pense bien que les Parisiens n'avaient pas attendu, pour prendre l'alarme, que les partis de l'armée espagnole vinssent, comme ils faisaient déjà, faire le coup de pistolet jusqu'à Dammartin. Dès l'entrée du maréchal de Turenne en Champagne, ils avaient jeté de grandes clameurs auxquelles on avait répondu en leur demandant de l'argent. Le parlement, que cette nouvelle était

18 août. venue troubler dans sa procédure relative au maître des requêtes intendant de Limousin, dont il s'occupait toujours, jugea pourtant qu'il y avait à délibérer sur l'approche de l'ennemi, et invita le duc d'Orléans à venir prendre sa place. Ce prince était alors tout joyeux de la
17 août. naissance d'un fils, qui allait enfin continuer sa branche et qu'on appelait le duc de Valois. Comme il avait eu grande peur du bruit qui s'était fait à la porte du palais, lors de la dernière assemblée, on fit mettre douze cents bourgeois
22 août. sous les armes pour contenir la foule, et il se rendit au parlement. Les magistrats y parlèrent avec effroi de la marche des armées ennemies, et le prince les rassura, moyennant qu'ils fourniraient les deniers nécessaires à la défense du pays, « sans édit, sans taxe et sans fouler le « peuple. » Ce n'était pas déjà quelque chose de très-facile. Mais un sujet bien autrement intéressant occupait les pensées de ceux qui avaient part aux affaires. Il était évident que le maréchal de Turenne en voulait au château de Vincennes, et le royaume était en ce temps si bien gardé que nul ne trouvait, non seulement impossible, mais difficile, qu'un corps de cavalerie partant de Fismes, ou de la Ferté-Milon où était l'avant-

garde des ennemis, vînt jusqu'aux portes de ce château, les forçât et se retirât librement avec les prisonniers. Cette conviction même était si forte, que plusieurs historiens, prenant la peur pour le fait, ont positivement amené au pied des murs de Vincennes le maréchal de Turenne, qui ne s'avança jamais plus loin que la Ferté-Milon. La prudence voulait donc qu'on ôtât les princes de ce lieu, estimé trop voisin de l'ennemi et de trop facile abord. Mais ces princes n'étaient pas seulement des prisonniers à garder, ils étaient encore des gages sur lesquels plusieurs intérêts différents prétendaient avoir droit, et que chacun voulait retenir à son profit. Telle était la condition où se trouvait réduit le prince de Condé surtout, le héros de tant de batailles, que des gens de robe et d'église se le disputaient comme un butin. Ceux qui servaient le cardinal Mazarin demandaient qu'on transférât les trois princes au Havre, où il pouvait mettre un commandant affidé. Les Frondeurs prétendaient qu'ils seraient beaucoup mieux à la Bastille, sous leur main en quelque sorte et sous la garde du conseiller de Broussel. On trouva heureusement un milieu, qui fut de les enfermer avec leur geôlier dans le château de Marcoussis, à six lieues de Paris,

derrière les rivières de Seine et de Marne, place appartenant au comte d'Entraigues qui la prêtait volontiers pour cet emploi, et où ils furent en
28 août. effet conduits par une nombreuse escorte. Pendant ce temps, le parlement cherchait à résoudre le difficile problème de trouver de l'argent sans le demander à l'impôt. Après de longues délibérations, où l'avocat-général Talon « ose dire « qu'il fut avancé bien des sottises, » toutes les découvertes se réduisirent à proposer l'établissement d'une chambre de justice contre les financiers, et à faire payer d'avance par les détenteurs d'offices une année de leur droit annuel.
30 août. Ce dernier projet, qui apportait un peu d'argent comptant, fut aussitôt adopté; l'autre demeura une menace qui servit à rendre plus facile l'emprunt de quelques deniers aux particuliers les plus riches; le duc d'Orléans donna d'ailleurs l'exemple en prêtant lui-même soixante mille livres.

Maintenant que la compagnie avait payé, elle se crut d'autant plus autorisée à s'occuper de ce qui se passait dans le royaume. Si le voisinage des ennemis l'avait effrayée, s'il lui avait fallu boursiller pour défendre Paris contre l'Espagnol, c'était évidemment parce que le cardinal

Mazarin avait emmené des troupes à cent cinquante lieues de la capitale, et cela pour réduire une ville où siégeait un parlement. Cette pensée ramenait tout naturellement les esprits à s'occuper de cette affaire, dont il n'avait plus été question depuis trois semaines, et il se présenta coup sur coup plusieurs occasions d'y revenir. Ce fut en premier lieu l'arrivée des remontrances envoyées par le parlement de Bordeaux à ses députés pour les porter au parlement de Paris, puis le retour assez tardif de la députation qui était partie, il y avait plus d'un mois, pour aller trouver la reine. C'était plus de cause qu'il n'en fallait pour s'assembler. Le duc d'Orléans se rendit donc au parlement, où les députés de la compagnie firent d'abord la relation de leur voyage. Elle était peu chargée d'incidents et d'un fort médiocre intérêt. La mission dont ils avaient eu à s'acquitter datait presque de deux mois. Ils étaient restés longtemps sans partir; ils avaient lentement marché; ils étaient arrivés tard; on les avait gardés quatre heures à Libourne; puis on les avait invités à s'en retourner, et ils n'avaient reçu qu'à Blois la réponse écrite de la reine. Tout cela était bien vieux; mais les députés de la Guyenne avaient du nouveau à raconter

1 septembre

2 septembre.

3 septembre.

et à lire. Ils commencèrent par dire les inutiles efforts qu'avait faits leur compagnie pour s'aboucher avec les députés de Paris, comment elle leur avait dépêché son greffier, et comment celui-ci avait été retenu trois jours à Libourne, où on lui avait arraché la lettre dont il était porteur. Puis ils donnèrent lecture des remontrances, qui parurent à l'avocat-général Talon « écrites d'un « trop bon style pour avoir été faites en Gasco- « gne. » C'était déjà bien assez pour animer les délibérations ; le duc d'Orléans leur fournit encore un autre aliment, ou plutôt une diversion. L'archiduc Léopold, qui était venu commander en personne l'armée espagnole après la prise de la Capelle, et qui tenait alors son camp à Bazoches en avant de Fismes, lui avait envoyé la veille un trompette porteur d'une lettre où il lui offrait, suivant le pouvoir que le roi d'Espagne lui en avait donné, de traiter de la paix avec lui. C'était la répétition de ce qui avait été essayé l'année précédente, quand le parlement de Paris était maître de la ville, et il y avait ici cette circonstance nouvelle qu'on ne s'adressait plus à un corps, mais à un homme, comme si tout le pouvoir était en ses mains. Et c'est ce que supposait assez habilement l'archiduc par ces mots

qui commençaient sa lettre : « Sachant que votre « altesse gouverne maintenant avec l'autorité due « à sa personne. » Ainsi cette démarche était à double fin. Elle dénonçait encore une fois au peuple le ministre de la reine comme le seul obstacle à la paix, et elle excitait la jalousie de ce ministre contre l'oncle du roi, qu'on pouvait soupçonner, ou de l'avoir provoquée, ou d'en accepter trop volontiers l'honneur. Le duc d'Orléans n'avait pas voulu répondre à l'archiduc sans en avertir la compagnie, et il lui fit connaître en quels termes il comptait écrire. Le parlement l'en remercia sans discussion aucune, et le prince fit partir un de ses gentilshommes 4 septembre. pour porter sa lettre, où il était dit « qu'ayant « aussi pouvoir de traiter de la paix, si fortement « désirée du roi son neveu et de la reine régente, « il priait l'archiduc de lui faire connaître le lieu, « le temps et les personnes qu'il y voudrait em- « ployer, promettant d'y envoyer même nombre « au jour qu'il aurait fixé. » Quant à la proposition d'une conférence personnelle entre les deux princes, le duc d'Orléans ne voulut pas paraître l'avoir comprise.

Si quelqu'un avait pu se tromper sur le caractère de cette démonstration, son erreur au-

rait bientôt cessé. Car, dès la nuit suivante, les murs de Paris furent couverts de placards où figurait en tête le nom du maréchal de Turenne, et qui tendaient évidemment à faire soulever le peuple. On y lisait des paroles fort amères contre « ses faux tribuns, devenus enfin pension-« naires et protecteurs du cardinal Mazarin, qui « se jouaient depuis si longtemps de sa fortune « et de son repos, qui l'avaient tantôt excité, « tantôt ralenti, tantôt poussé et tantôt retenu, « selon leur caprice et les différents progrès de « leur ambition. » Le duc d'Orléans n'en écrivit pas moins à la cour pour qu'on lui donnât le pouvoir qu'il s'était vanté d'avoir en sa possession, et l'occasion semblant le convier à s'employer en toutes choses plus puissamment qu'il n'avait encore fait, il voulut aussi mettre la main aux affaires de Bordeaux. Le parlement en était déjà saisi par le retour de ses députés et la communication des remontrances qu'on lui avait apportées. Mais le prince y avait également part à raison de ce gentilhomme qui avait fait en son nom si triste figure devant le parlement de Bordeaux. Ce malencontreux agent était de retour, et son maître voulut qu'il vînt aussi raconter sa déconvenue en pleine assemblée du parlement

de Paris. Ce récit fait, on délibéra des mesures 5 septembre.
à prendre pour terminer enfin cette affaire, dont le duc d'Orléans et ses conseils ne voulaient pas surtout que le cardinal vînt à bout avec les seules ressources de l'autorité royale, de peur qu'il ne se fortifiât contre eux du succès que sans eux il aurait obtenu. Tout avait été préparé d'avance pour qu'aucune parole imprudente n'empêchât le résultat qu'on voulait; le duc d'Orléans en avait même modifié les termes afin de n'être pas contrarié par les gens du roi, et il fut décidé, conformément à sa proposition, qu'il enverrait de nouveau le même gentilhomme à Bordeaux pour y proposer la paix, que deux des conseillers députés du parlement de Guyenne l'y accompagneraient, et que deux députés du parlement de Paris iraient en même temps vers la reine pour appuyer de leurs sollicitations les démarches des trois autres, avec charge d'y demeurer jusqu'à ce que l'arrangement fût conclu. Cela se passait à Paris le jour même où se faisait à Bordeaux l'attaque du faubourg Saint-Surin, et les nouveaux entremetteurs du traité cheminaient sur la route de Guyenne tandis que les hostilités se prolongeaient sans succès contre la ville. Pendant ce temps aussi, le parlement de

Paris continuait à s'assembler pour les affaires publiques seulement, car il était en vacances pour les procès des particuliers, et la correspondance engagée avec l'archiduc suivait son cours. La compagnie eut d'abord à s'occuper d'une lettre du parlement de Toulouse qui lui demandait « union et jonction » pour le rétablissement de la tranquillité dans le royaume. Elle décida qu'il
12 septembre. serait fait réponse pleine de civilités à cette avance, mais que l'union ne serait pas accordée, parce qu'il appartenait au seul parlement de Paris d'y inviter les autres. Ensuite on s'avisa, quoiqu'un peu tard, qu'il y avait des prisonniers à la Bastille, lesquels y restaient sans être interrogés, contre les termes de la célèbre déclaration de 1648, en l'article appelé « de la sûreté publique. » De ce nombre était la duchesse de Bouillon qui, s'étant échappée de son logis où on la tenait en
Avril. garde, puis ayant été reprise, avait été mise en prison et y restait détenue depuis cinq mois. Il semblait pourtant qu'il n'y eût là qu'une inquiète
20 septembre. curiosité ; car dès qu'on eut fait connaître au parlement que les prisonniers de la Bastille étaient au nombre de quatorze, dont six, qui étaient des criminels ordinaires, avaient été interrogés par le lieutenant-criminel, et les huit autres, comme

la duchesse de Bouillon, sa fille et le président Perault, y étaient enfermés « pour causes bien « connues, » il n'en fut plus question, si ce n'est qu'on pria le duc d'Orléans de faire accorder au dernier, membre de compagnie souveraine, « les secours corporels et spirituels » dont il disait avoir besoin. Quant à la proposition de la paix, le duc d'Orléans, qui semblait l'avoir prise au sérieux, venait de recevoir le pouvoir le plus absolu de la reine pour en conclure le traité, lorsqu'un nouvel envoyé de l'archiduc apporta une 11 septembre. lettre qui lui donnait rendez-vous à sept jours de là, afin de conférer en personne entre Reims et Rethel. Or ce n'était nullement le compte du duc d'Orléans de quitter subitement Paris, d'aller se mettre au milieu d'une armée ennemie, et d'entamer en pleine campagne une négociation dont les bases même n'étaient pas posées; aussi fallait-il, ou beaucoup de crédulité, ou une extrême politesse, pour ne pas rompre sur-le-champ ce qui prenait tout-à-fait l'air d'une raillerie. Le prince répondit fort honnêtement qu'il acceptait 15 septembre. l'entrevue, et qu'il s'y rendrait aussitôt que le temps, le lieu et les conditions nécessaires pour la sûreté auraient été réglés entre l'archiduc et le comte d'Avaux qu'il lui envoyait, avec le nonce

et le résident de Venise, médiateurs depuis long-temps acceptés par les deux couronnes. Ceux-ci
19 septembre. partirent en effet et allèrent jusqu'à Nanteuil où ils attendirent vainement les passeports de l'archiduc pour continuer leur route, et une lettre fort sèche de ce prince vint apprendre au duc
22 septembre. d'Orléans que, puisqu'il avait laissé passer le jour assigné, il n'était guère possible d'en fixer un autre dans les mouvements continuels que causait la guerre. Ainsi se termina cette singulière comédie, dont tout le secret était que les Espagnols avaient voulu, ou entraîner le duc d'Orléans dans une lourde faute, ou exciter un soulèvement dans Paris, et que, l'un et l'autre ayant manqué, ils dégageaient leur parole du mieux qu'ils pouvaient, sans se mettre beaucoup en peine du reproche de mauvaise foi.

S'il était arrivé en ce moment que le cardinal Mazarin eût imposé la loi à la ville de Bordeaux, ou seulement qu'il eût traité avec la princesse de Condé et le parlement de Guyenne, avant l'arrivée du gentilhomme et des députés partis de Paris, il y aurait eu là de quoi ruiner complétement la réputation du duc d'Orléans et de ses habiles conseillers. Mais il n'en fut pas ainsi. Nous avons vu que l'armée du roi s'était laissé

arrêter plusieurs jours devant une des portes de la ville, bravement défendue, et, peut-être à dessein, mal attaquée. Pourtant, malgré la bonne attitude des gens qui combattaient pour eux, les principaux habitants et le plus grand nombre des magistrats du parlement considéraient que les secours d'argent, tant promis du côté de l'Espagne, n'arrivaient pas; qu'il avait fallu les remplacer de leur bourse; que Paris, auquel on avait laissé tout le temps pour se déclarer, demeurait tranquille : et ils comprenaient fort bien que, quand même on réussirait à repousser les troupes du roi, leur ville, ne cessant pas pour cela d'être du royaume, ne gagnerait rien à rester isolée dans sa triomphante rébellion, sans commerce avec les autres parties de l'état. Surtout, car c'était là le grand motif comme le plus prochain, ils se sentaient fortement pressés par l'approche des vendanges à faire sur les riches coteaux de leur voisinage, et, à cette époque de l'année, comme dit gaîment Pierre Lenet, « Bordeaux cesse d'être la capitale des Gascons. » Ils résolurent donc, toute défense tenante, d'envoyer des députés à la reine, pour savoir si elle 10 septembre.
ne voudrait pas leur accorder la paix. Ceux-ci n'étaient pas encore partis lorsqu'on apprit à

11 septembre. Bordeaux la dernière résolution du parlement de Paris sur les affaires de Guyenne, le départ des députés de cette compagnie et l'envoi d'un gentilhomme par le duc d'Orléans. Cette nouvelle prêtait de la force à ceux qui allaient traiter pour la ville; mais elle reculait considérablement les intérêts de la princesse de Condé et de ses serviteurs, pour lesquels on n'avait donné aucune recommandation aux députés de Paris, contre lesquels devait nécessairement agir l'envoyé du prince, et qui allaient être par conséquent la
12 septembre. partie sacrifiée dans la négociation. Les députés de Bordeaux partirent donc pour aller à Bourg, où ils étaient certains de trouver bientôt des auxiliaires. Ceux de Paris y étaient en effet arrivés le même jour, et, le surlendemain, ils entrèrent dans Bordeaux ainsi que l'envoyé du
16 septembre. duc d'Orléans, en annonçant que la reine accordait une suspension d'armes. Elle fut aussitôt acceptée, et les pourparlers commencèrent. Outre les communications officielles des gens ayant pouvoir pour traiter, il s'en faisait assez d'autres par quiconque croyait avoir quelque créance dans l'un des deux partis, grâce à la facilité qu'on avait maintenant de se rencontrer. Les plus actives et les plus mystérieuses avaient pour objet

de réconcilier le cardinal Mazarin personnellement avec les princes prisonniers, de faire qu'ils dussent à lui seul leur liberté, et d'établir sur cette base une liaison solide, cimentée par des alliances de famille, qui retirerait d'ailleurs l'autorité royale de l'espèce d'esclavage où la tenaient les Frondeurs, unis au duc d'Orléans. C'avait toujours été là le but secret du conseiller d'état Lenet, et l'on peut dire qu'il n'avait pas porté un coup au cardinal sans lui tendre aussitôt la main. Mais cette contrepartie de la révolution opérée au mois de janvier précédent avait toujours paru trop hardie, et elle était certainement devenue d'une exécution bien plus difficile, maintenant que le parlement de Paris était intervenu par ses députés dans le débat, que les deux compagnies marchaient ensemble, et qu'un confident du duc d'Orléans avait l'œil sur tout ce qui se faisait. On continua donc à traiter par la voie ouverte. Les députés de Paris apportèrent à la cour le cahier de demandes 18 septembre. dressé par le parlement de Bordeaux, où la liberté des princes figurait au premier rang. Ce que le cardinal Mazarin craignait surtout, c'était de voir ces députés prendre à cœur quelqu'un des articles contestés, de peur qu'en les accor-

dant, il ne parût leur obéir, et qu'en les refusant, il n'excitât contre lui l'opposition du parlement de Paris, à laquelle il voyait bien que les Frondeurs s'empresseraient de se joindre. Il essaya d'abord de diviser les commissaires des deux compagnies, en paraissant vouloir traiter directement avec les intéressés sans les médiateurs, et, ne pouvant y parvenir, il résolut de choisir entre deux maux le moindre, c'est-à-dire de se tenir ferme aux propositions faites par le duc d'Orléans, dût ce prince avoir les honneurs de la conclusion du traité, et de les opposer aux députés des deux corps qui voudraient quelque chose au-delà. La liberté des princes demeurait donc ainsi retranchée de la question, et tout se réduisait, pour ce qui concernait leur parti, au plus ou au moins d'extension qu'aurait l'amnistie en leur faveur. Cette réponse, délivrée à la double
22 septembre. députation, fut reportée au parlement de Bordeaux, qui résolut de s'y conformer. La princesse de Condé envoya un de ses domestiques pour soutenir ses intérêts, qui se bornaient maintenant à la sûreté de sa personne et à celle des serviteurs qui l'avaient suivie. Les principaux bour-
23 septembre. geois, rassemblés à l'hôtel-de-ville, furent aussi d'avis de traiter à ces conditions, en recomman-

dant à leurs députés de faire la part de la princesse aussi bonne qu'il serait possible, et Lenet rapporte que quelques-uns d'entre eux lui dirent tout bas : « Ne vous mettez pas en peine, madame, nous recommencerons après vendanges. » Tous les députés retournèrent ainsi à Bourg, où les demandes de la princesse furent peu à peu abandonnées, son agent n'ayant pu obtenir de se faire admettre aux conférences, et après cinq jours, pendant lesquels la trêve avait été renouvelée, ils revinrent à Bordeaux avec 28 septembre.
les articles de la paix. Il y avait bien eu quelque tentative de mouvement, à leur retour, pour protester contre ce qu'ils avaient fait ; mais, le len- 29 septembre.
demain, un mouvement contraire se manifesta, et le parlement, après avoir entendu le projet de déclaration, fut d'avis d'accepter la paix comme elle était réglée. Les articles en furent donc in- 1 octobre.
sérés dans un acte qui avait la forme, si souvent trompeuse en ce temps-là, des actes de la volonté royale, et qui fut enregistré au parlement. Il est 2 octobre.
à croire que le préambule de cette déclaration n'avait pas été concerté avec les députés, et qu'ils en avaient abandonné la rédaction aux secrétaires d'état ; car il contenait un blâme fort sévère contre ceux qui avaient « allumé le feu de

« la révolte en plusieurs provinces, et s'étaient « rendus eux-mêmes les conducteurs des plus « obstinés ennemis du royaume pour leur faci-« liter les moyens d'en ravager les frontières et « d'y faire des progrès. » On avait encore laissé dire au roi que « le parlement et les habitants de « Bordeaux lui avaient rendu toutes les soumis-« sions et obéissances qu'il avait désirées d'eux, « avec les assurances de leur fidélité à son ser-« vice. » Et, moyennant cette satisfaction, il accordait amnistie générale à tous les habitants de cette ville, pour tout ce qu'ils avaient fait, entrepris et négocié depuis la dernière déclaration. La princesse de Condé avait permission de se retirer, avec son fils « et leurs trains, com-« posés de leurs officiers et domestiques, comme « aussi de ceux du prince de Condé, » en l'une de ses maisons d'Anjou, pour y demeurer en toute sûreté et liberté, et jouir de tous ses biens et revenus, comme de ceux de son mari; à condition qu'elle renoncerait à toutes ligues, unions, associations et pratiques où elle pouvait être entrée, ce dont elle donnerait promesse par écrit, et qu'elle ferait cesser toutes hostilités qui s'exerçaient sous son nom en divers lieux; si mieux elle n'aimait aller à Montrond, en y ré-

duisant la garnison à deux cents hommes de pied et cinquante gardes à cheval. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, et tous autres ayant porté les armes, traité avec les Espagnols, fait ligues, unions ou associations tant dans le royaume que dehors, étaient reçus à jouir de cette amnistie, et remis en possession des charges, biens et dignités dont ils jouissaient au jour où la princesse de Condé était partie de Montrond; ce qui excluait le duc de La Rochefoucauld de l'exercice de sa charge en Poitou, puisqu'il en avait été dépossédé avant cette époque. Il est bon de remarquer qu'au nombre des amnistiés de la province, s'étaient fait nommément comprendre le maréchal de la Force et ses enfants, qui, après avoir longtemps promis leur assistance à la princesse de Condé, n'avaient montré d'empressement que pour figurer dans le traité. La révocation du duc d'Épernon était l'objet d'un écrit séparé, auquel étaient jointes les propositions faites par le duc d'Orléans au parlement de Paris avec l'arrêt conforme de cette compagnie, et le parlement de Bordeaux eut grand soin de viser toutes ces pièces dans sa vérification de la déclaration royale.

L'exécution immédiate de cet accommode-

ment était que la princesse de Condé devait quitter Bordeaux, et que la ville se disposerait à recevoir le roi. La princesse se mit en effet dans
3 octobre. un bateau pour passer la Garonne et gagner ensuite Coutras, où il avait été convenu qu'elle pourrait s'arrêter quelques jours. Sur la rivière elle rencontra le maréchal de la Meilleraye, qui, après l'avoir saluée, s'avisa tout-à-coup de vouloir la conduire chez la reine. Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, qui l'accompagnaient, lui conseillèrent d'accepter l'offre du maréchal. Cette visite improvisée pouvait devenir un grand événement. Il suffisait en effet, pour détruire le savant ouvrage des Frondeurs à Paris, et pour rendre au gouvernement de l'état son véritable appui, que la reine, comme c'était assez naturellement son rôle, parût se laisser attendrir par les larmes d'une femme et d'un enfant, et qu'elle accordât à leurs prières ce qu'elle avait refusé à des supplications armées, à des instances qui menaçaient. Cette occasion fut perdue encore. La princesse supplia noblement; la reine fut doucement inflexible. Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld d'abord, puis le conseiller-d'état Lenet, firent valoir auprès du cardinal les considérations politiques; il les écouta et les comprit,

discuta fort au long avec eux les avantages et les inconvénients, et finit par ne rien conclure, par ajourner tout au moins le consentement qu'il leur faisait espérer. Sa meilleure raison pour cela, entre plusieurs, était qu'il ne voulait pas entrer dans une affaire nouvelle au moment même où il venait d'en terminer une qui n'avait pas été sans ennuis. Mais il ne voyait pas assez, ou plutôt il voyait bien sans assez le craindre, que cette nouvelle affaire, devant laquelle il reculait, s'engageait malgré lui et contre lui, par la seule force des choses; que les serviteurs des princes, repoussés de sa part, allaient s'adresser au duc d'Orléans et à ceux qui disposaient de sa volonté. Le cardinal craignait d'offenser l'oncle du roi, mais il consentait volontiers à l'inquiéter; et comme c'était là aussi l'avantage de ceux qui négociaient pour la liberté des prisonniers, l'effet ne pouvait manquer de s'ensuivre plus complet que le cardinal n'eût voulu. Le duc d'Orléans était loin de l'endroit où se tenaient ces conférences si longues et si amicales avec les chefs de l'armée et du conseil de la princesse de Condé; mais elles avaient lieu sous les yeux fort attentifs et fort clairvoyants d'une personne qui veillait à ses intérêts. La fille aînée du duc d'Orléans, qu'on

avait déjà emmenée au voyage de Normandie, qui s'était dispensée avec peine d'aller en Bourgogne, et qui n'avait pu refuser de suivre la cour en Guyenne, lasse d'attendre qu'on lui trouvât un mari et de passer le temps à de vaines frivolités, s'était imaginé de porter un peu de sa curiosité sur les affaires d'état. Elle estimait assez peu son père; mais elle tenait fort à ce qu'il ne perdît rien d'une grandeur qui se répandait sur elle. Elle détestait le prince de Condé, avec toute l'ardeur d'un sentiment venu sans cause, et elle n'aimait guère plus le cardinal, par la raison fort puissante qu'il l'avait laissée arriver fille jusque par-delà l'âge de vingt-trois ans. Toutes ces dispositions la firent sortir de l'indolence où elle s'était jusque-là tenue pour tout ce qui n'était pas bals et projets de mariage. Elle comprit qu'il y avait dans les intrigues politiques de quoi occuper un esprit vif comme le sien, et assez d'exemples lui montraient que cette occupation ne faisait pas tort à la beauté des dames. Il y eut donc dès lors à la cour une personne de plus qui pouvait compter dans les partis. Elle s'alarma de la venue de la princesse, ce qui ne lui fit pas négliger de remarquer qu'il y avait quelque chose de bizarre dans son habillement. Elle s'entretint

avec les deux ducs et avec le conseiller d'état Lenet, de manière à leur faire entendre qu'ils ne pouvaient rien espérer que du duc d'Orléans. Le cardinal prit avec elle toutes les précautions qu'il aurait pu prendre avec son père, dont elle soutint fort bien le personnage, et mieux peut-être qu'il n'eût fait. Elle s'empressa elle-même de rendre compte au duc d'Orléans de tout ce qu'elle avait vu, dit et entendu, de façon à irriter toutes ses défiances. Lorsque les ducs d'abord, et ensuite Pierre Lenet, quittèrent la cour pour continuer leur route vers Coutras où ils devaient rejoindre la princesse de Condé, ils purent s'applaudir d'y avoir laissé en bon train une mésintelligence dont ils ne tarderaient pas à profiter. L'entrevue qu'ils venaient d'avoir avec le cardinal avait d'ailleurs fourni au duc de La Rochefoucauld l'occasion d'un mot qui semblait déjà révéler, dans ce galant chevalier faisant la guerre civile pour l'amour d'une femme, le futur auteur des « Maximes. » Comme ils étaient ensemble, le duc de Bouillon, lui et Lenet, dans le carrosse du cardinal, celui-ci se mit à rire en disant : « Qui aurait pu croire, il y a seulement « huit jours, que nous serions tous quatre au-« jourd'hui dans un même carrosse ? — Tout

5 octobre.

« arrive en France, » répondit sentencieusement le duc; et pourtant il était loin encore d'avoir vu tout ce qui pouvait y arriver.

## CHAPITRE III.

**Le roi entre dans Bordeaux — Résultats de la campagne en Italie et en Catalogne. — Retour de la cour vers Paris. — Le coadjuteur demande à être présenté pour le cardinalat. — Les trois princes sont transférés au Havre. — La cour revient à Paris. — La Fronde s'unit aux partisans des princes. — Le cardinal part pour l'armée. — Reprise de Rethel. — Défaite du maréchal de Turenne. — Le parlement vote des remontrances pour la liberté des princes. — Le cardinal revient de l'armée. — Présentation des remontrances. — Réponse de la reine. — Le duc d'Orléans rompt ouvertement avec la reine. — Le parlement demande l'éloignement du cardinal. — Le cardinal quitte Paris. — Les bourgeois prennent les armes. — Le cardinal se rend au Havre pour mettre les princes en liberté. — Arrivée des princes à Paris.**

—

Deux jours après que la princesse de Condé eut quitté la ville où elle avait en effet régné quatre mois, le roi y fit son entrée avec la reine sa mère, le duc d'Anjou son frère, Mademoiselle fille du

1650.
5 octobre.

duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le maréchal de la Meilleraye, toute la cour et une partie de l'armée. La réception qu'on lui fit ressemble assez, dans les relations du temps, à toutes celles où les rois trouvent la foule sur leur passage et l'éblouissent par l'éclat de leur suite. Mais il est certain qu'elle fut froide, mêlée d'incidents désagréables, et que le séjour nécessaire qu'il fallut faire dans Bordeaux pour y entendre les harangues, assister à des cérémonies, et rétablir dans leurs fonctions les magistrats évincés, fut pour tout le monde un temps assez maussadement employé. La fille du duc d'Orléans y put seule trouver quelque plaisir; car les Bordelais se prirent d'une vive affection pour elle, et l'importance de sa position y augmenta d'une manière sensible. On écouta donc assez volontiers et l'on fit résonner bien haut les motifs qu'on avait de retourner promptement à Paris. Celui qu'on pouvait avouer était le désir d'opposer des forces plus considérables à l'armée des Espagnols et du maréchal de Turenne, qui, renonçant à pénétrer
19 septembre. plus avant dans la Champagne, avait rétrogradé vers Rethel, et, après avoir quelque temps tenu
27 septembre. le maréchal du Plessis en doute de son dessein, s'était attachée au siége de Mouzon. Celui qui pres-

sait davantage, mais dont on ne parlait pas, provenait des alarmes que donnaient au cardinal Mazarin les intrigues des Frondeurs auprès du duc d'Orléans. On avait encore vu se reproduire au parlement, sur une nouvelle proposition faite par ce prince pour obtenir de l'argent, de virulentes sorties contre la personne du ministre, qu'il fallait éloigner, disaient les plus modérés, comme ayant mauvaise chance, s'il n'avait pas mauvais vouloir. La nouvelle de la paix de Bordeaux y avait toutefois arrêté ces discussions ardentes, et tel avait été l'empressement de la compagnie à profiter du peu qui lui restait de ses vacances, que, malgré un ajournement pris et une délibération commencée, chacun était parti de son côté pour ne plus revenir qu'à un mois de là. Mais, si l'on n'avait plus de lieu où pussent se manifester publiquement le progrès des cabales et le mouvement des opinions, le danger n'en était que plus grand et le cardinal Mazarin n'avait pas tort de s'en inquiéter. Le reproche qu'on lui avait fait d'être brouillé avec la fortune, encore bien qu'il fût non seulement peu généreux, mais encore fort peu justifié, s'appuyait pourtant cette année même sur quelques mauvais succès. L'accommodement de Bordeaux n'avait certaine-

22 septembre.

11 octobre.

ment pas été glorieux, et, comme c'était là le dernier événement, il faisait oublier l'heureuse issue des voyages de Normandie et de Bourgogne. La présence des ennemis à quelques lieues de la capitale, quoiqu'elle n'eût rien produit de bien fâcheux, demeurait pourtant une juste cause d'effroi et un affront pour le pays. Hors du royaume et en des lieux où l'on pourrait oublier que la France soutenait encore la guerre, elle avait éprouvé des pertes, qui n'étaient pourtant que de ses conquêtes, mais dont l'une surtout semblait presque personnelle au cardinal. Les Espagnols, laissant les choses en état du côté de la Savoie et du Milanais, avaient rassemblé toutes leurs forces de Naples, de Sicile et de Sardaigne, pour attaquer Piombino et Porto-Longone, ces deux villes qu'on avait tant reproché au cardinal d'avoir voulu prendre et qu'on ne lui pardonnait pas maintenant d'avoir perdues. Ils s'en étaient
18 juin. 15 août. } rendus maîtres après un long siége, et c'était là le sujet de furieux sarcasmes contre un ministre, qu'on laissait sans argent, qu'on obligeait à parcourir toute la France avec ce qu'il avait d'armée, et qui avait eu besoin de toute sa marine pour garder la rivière de Bordeaux. En Catalogne, les choses ne s'étaient guère mieux passées.

Dans un temps où il n'était pas possible d'y renforcer l'armée, on s'était cru encore obligé de lui ôter son général. Celui qui avait alors cet emploi était le sieur de Marchin, que l'on jugea trop dévoué au prince de Condé pour le laisser en position de nuire. Le cardinal avait donc envoyé 27 janvier.
ordre au gouverneur catalan de la province d'arrêter le chef de l'armée française, qui fut conduit au château de Perpignan. En même temps on faisait partir pour ce pays le duc de Mercœur, avec la qualité de vice-roi. Mais le fils aîné du duc de Vendôme acceptait avec répugnance l'emploi périlleux et délaissé dont on le chargeait, lui, l'époux promis d'une nièce du cardinal, et sur qui ce projet de mariage avait attiré tant de mépris, quand il laissait son frère de Beaufort, pour prix de tant d'offenses, prêt à recevoir la survivance de la surintendance des mers, qui lui aurait beaucoup mieux convenu. Il ne s'en rendit pas moins à son poste, et, au lieu d'avoir l'en- 22 février.
nemi à combattre, il eut d'abord à se défendre d'une conspiration. Cette fois, les projets de soulèvement ne s'étaient pas enfermés dans une ville; ils se répandaient sur toute la frontière qui sépare la Catalogne de l'Arragon, en pratiquant des intelligences dans les places et en excitant les an-

tipathies de la population contre la domination
Juillet. étrangère. Le duc de Mercœur découvrit le complot, en punit les auteurs, parcourut le pays qu'ils avaient agité et y rétablit assez heureusement l'obéissance. Pour cela il avait été obligé de répartir et de fatiguer le peu de troupes dont il pouvait disposer, et les Espagnols, qui s'en étaient jusque-là rapportés à l'effet de leurs menées, firent avancer leur armée d'Arragon pour
Septembre. assiéger la ville de Flix que le vice-roi ne put défendre. Ce dernier échec complétait la somme des mauvais succès reprochés au cardinal, à qui l'on ne permettait pas de donner pour excuse l'état où les discordes intérieures avaient mis le royaume, puisque c'était encore là un de ses torts. Avec un peu plus d'équité, on aurait trouvé, ce nous semble, qu'il n'y avait pas encore tant de male-fortune à se maintenir dans le Piémont, à conserver toutes les places nouvellement prises en Flandre, à ne compter de moins qu'une seule ville dans la Catalogne, quand, depuis deux ans, toutes les ressources étaient ou empêchées ou diverties, quand l'impôt ne se payait plus, quand une partie des soldats était occupée à combattre l'autre, quand, des deux grands généraux de la France, l'un était en pri-

son, l'autre dans le camp ennemi. Mais l'opinion publique n'écoute pas ce qui est à la décharge des gens qu'elle a pris en haine, et elle se prononçait avec plus de violence que jamais contre le ministre. Bien qu'il lui fît tête avec une inaltérable patience, la faiblesse du gouvernement l'obligeait à ne prendre les difficultés que l'une après l'autre et à recommencer toujours sa pénible besogne de menace et de transaction. Après en avoir fini avec Bordeaux, il se hâta de regagner Paris, afin d'y pourvoir à de nouveaux dangers. Ceux qui le pré occupaient maintenant, c'étaient, en Champagne, l'armée espagnole, dans Paris, cette petite troupe d'hommes remuants qui marchait aux ordres du coadjuteur, sous l'enseigne du duc de Beaufort. 15 octobre.

S'il fallait ajouter foi aux mémoires du cardinal de Retz, sa conduite, pendant tout ce temps, aurait été d'une candeur et d'un désintéressement poussés jusqu'à la duperie; et, en ce cas, il se serait montré fort peu habile; car aucun de ses contemporains n'a voulu croire à cet excès d'innocence. Tous, amis ou ennemis du ministère, partisans des princes ou frondeurs, s'accordent, les uns pour l'accuser, les autres pour lui faire honneur, des mauvais offices qu'il rendait sourdement au cardinal Mazarin. Lui-même, avec

la liberté qu'il prend partout, et ici plus qu'ailleurs, d'arranger les faits à sa guise, de déplacer les événements et de confondre les dates, n'a pu cependant tout-à-fait réussir à mettre quelque vraisemblance dans le rôle tout débonnaire, tout pacifique et tout charitable, qu'il lui plaît cette fois de s'attribuer. Or si son humeur, entièrement opposée à ce personnage, ne sait pas seulement se contraindre dans quelques pages d'un récit apprêté, on pense bien qu'il ne lui a pas été plus facile d'en faire l'abnégation complète pendant plusieurs mois d'action. La vérité est que tout l'esprit du monde ne saurait dominer une position fausse; que le coadjuteur de Paris « homme du public, » comme il dit, « tribun « du peuple, » comme disaient dans leurs manifestes le maréchal de Turenne et la duchesse de Longueville, ne pouvait en même temps servir la cour et conserver la faveur populaire; qu'il lui fallait nécessairement choisir entre l'une et l'autre; que, de l'une, il avait à espérer un chapeau de cardinal, mais que, de l'autre, il tenait toute sa force; que, peu confiant dans la probité du ministre qui pouvait douter également de sa fidélité, il avait grand soin de ne pas quitter ce qu'il tenait pour attendre ce qui pouvait lui

manquer ; qu'il caressait donc constamment l'opinion de la multitude, toujours irréconciliable avec la puissance du cardinal ; qu'il évitait prudemment de se commettre dans les occasions où le pouvoir avait besoin de son appui, et qu'il entretenait à petit bruit sa réputation d'homme incorruptible jusqu'à ce qu'il sût si on lui tiendrait parole. Cette façon d'agir, où il y avait assurément un autre mérite que celui de la loyauté, avait le double inconvénient de ne pouvoir longtemps durer, et, ce qui était pire encore pour un caractère comme le sien, d'être sans éclat. Ce qui en paraissait, devait s'exécuter par le duc d'Orléans, volonté faible et prompte à défaillir, qu'il fallait toujours remonter par le ressort de la peur, et la plus grande occupation du coadjuteur, jusqu'au moment où nous sommes arrivés, avait été de lui faire oser quelques démarches qui rendaient ce prince suspect à la cour, sans cependant le pousser assez loin dans la brouillerie pour qu'il s'accommodât encore une fois aux dépens de ses associés. C'était bien peu pour un esprit aussi actif que celui de l'archevêque de Corinthe. Car il ne faut pas lui porter en compte les périls journaliers qu'il prétend avoir courus, « périls plus grands, dit-il, que ceux des ba-

« tailles, » mais dont il est impossible de trouver la trace, ni certain coup de poignard frappé dans son rochet sans que personne de son temps en ait rien su, ni deux ou trois épisodes qui seraient fort honorables pour lui, si ceux qu'il y fait figurer à son profit n'avaient pas été alors notoirement éloignés de la scène où il les place. Aussi se justifie-t-il volontiers de n'avoir pas mieux employé ce temps, en parlant, beaucoup moins modestement que nous ne voudrions le faire, de sa liaison avec mademoiselle de Chevreuse, laquelle avait, de par la cour et de par sa mère, charge expresse de « l'amuser, » la duchesse elle-même ayant promis aux ministres de les avertir dès que « cela viendrait à finir ou à diminuer. » Quant au duc de Beaufort, quoique la cour se fût acquittée envers lui, il ne s'était pas cru obligé de lui paraître plus affectionné qu'autrefois, et, dans le fait, il n'avait rien perdu de sa popularité. Il avait continué à se montrer dans les rues, à échanger des paroles vulgaires avec le peuple, à le rendre témoin de ses bruyantes folies, et il était demeuré en quelque sorte l'enfant gâté de Paris. En ce moment même, toute la ville s'agitait pour une entreprise qui avait paru menacer
29 octobre. sa bien-aimée personne. Son carrosse, où il n'é-

tait pas, avait été arrêté la nuit par quelques hommes armés, et un de ses gentilhommes, qui en était descendu pour combattre les assaillants, avait été tué à coups de poignard. L'emportement du peuple fut extrême en apprenant cet attentat qu'il ne manqua pas d'attribuer à la vengeance du cardinal Mazarin. Il n'y avait pourtant là en réalité que le plus ordinaire des accidents qui se racontaient alors dans Paris; les assassins étaient des voleurs. On se porta en foule à son logis; on se répandit en imprécations contre le ministre dont l'arrivée prochaine semblait une calamité publique, et, peu de jours après, il fut trouvé le matin, en différents endroits, des portraits du cardinal ignominieusement pendus à des potences avec une inscription en style d'arrêt qui énumérait tous ses crimes. 4 novembre.

C'était dans une ville ainsi disposée que le cardinal allait revenir. Les conversations fort amicales qu'il avait affecté d'avoir, à Bourg, avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld avaient, comme il le voulait, jeté l'alarme dans le parti de la Fronde, et il paraissait convenu des deux côtés que le retour de Bordeaux amènerait une explication. La Fronde avait son attaque prête; c'était la demande formelle d'un chapeau de car-

dinal pour le coadjuteur. Le ministre avait également préparé la sienne, qui n'était pas moins que la translation des trois princes au Havre. On avait eu tout loisir pour prendre ses mesures; car le voyage, depuis Bordeaux jusqu'à Fontai-
7 novembre. nebleau où la cour s'arrêta, n'avait pas duré moins de vingt-cinq jours, la reine étant tombée malade en chemin. Le duc d'Orléans commença les opérations par une bouderie, certainement fort incivile. Il refusa d'aller au devant de la reine qui l'avait fait prier de venir la voir, soit à Amboise, où elle fut huit jours retenue par une grave indisposition, soit à Orléans. Il se fit même attendre trois jours à Fontainebleau. Pour cela il avait suffi de lui faire craindre que le cardinal ne voulût aussi le mettre en prison. Après qu'il eut donné ce témoignage de mauvaise humeur,
10 novembre. ses conseillers le laissèrent partir pour la cour où il reçut le meilleur accueil. Suivant le cardinal de Retz, il s'y serait conduit d'une manière admirable et qui aurait fait beaucoup d'honneur à celui dont il avait les instructions. L'avocat-général Talon lui fait jouer un rôle tout différent et beaucoup plus conforme aux habitudes de son caractère, ce qui est d'ailleurs à peu près confirmé par le récit de mademoiselle de Montpen-

sier, plus indulgente que Talon, mais moins enthousiaste que l'ancien coadjuteur. Le fait est que le cardinal Mazarin lui fit connaître l'intention où il était de transférer au Havre les prisonniers de Marcoussis; le prince fit des objections, mais ne refusa pas son consentement, et les ordres furent aussitôt donnés pour l'exécution. Quant à ce qui regardait le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse en avait fait les premières propositions que la reine repoussa fortement. Le duc d'Orléans ayant insisté, la reine s'adoucit et promit d'en délibérer avec son conseil. C'était une autre manière de refus. Car, dans ce conseil, pour résister au cardinal Mazarin qui avait l'air d'appuyer cette demande, se trouvaient le comte Servien; le secrétaire d'état Letellier, ennemis déclarés du coadjuteur, et le garde-des-sceaux qui voulait aussi le chapeau pour son compte. Le garde-des-sceaux, à l'appui de son intérêt, avait encore les maximes sévères du règne où il avait le plus longtemps vécu sur la dignité du pouvoir royal, et de plus l'autorité d'un homme qui ne pouvait passer pour être trop complaisant envers le principal ministre. La demande du coadjuteur fut donc rejetée, et l'on accepta son dernier mot qui était que dorénavant il n'y avait plus de mi-

lieu pour lui entre la dignité de cardinal et l'emploi de chef de parti. Les défis étant ainsi portés
15 novembre. et reçus, la cour se rendit à Paris. Le jour même où elle s'en approchait, les trois princes prisonniers quittaient le château de Marcoussis pour s'acheminer à petites journées vers le Havre, sous la garde d'une nombreuse escorte dont le comte d'Harcourt, gouverneur de Normandie, dirigeait la marche. Il fallait d'autres idées que celles qui avaient cours alors pour qu'un homme de ce rang pût se charger avec honneur d'une pareille fonction. Aussi s'éleva-t-il une tempête d'injures contre cet excès de dévouement, et le nom du comte d'Harcourt en demeura pour longtemps flétri.

Pendant que le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville faisaient lentement le chemin qui les conduisait à une nouvelle prison, et lorsque la bizarrerie de la fortune allait confier à la garde d'une femme, la du-
26 novembre. chesse d'Aiguillon, rentrée en possession du Havre, le plus grand homme de guerre qui fût en France, c'étaient des femmes encore qui réussissaient à conclure dans Paris une coalition pour le mettre en liberté. Celles qui avaient entrepris cette grande affaire étaient la veuve du sieur de Rhodes, fille naturelle du cardinal Louis de Lor-

raine, ancien archevêque de Reims, et la princesse Anne de Gonzague, mariée, comme nous l'avons vu, à un frère de l'électeur palatin, après avoir vécu plusieurs années comme la femme du duc de Guise, lequel était successeur du cardinal son oncle au même archevêché. La première correspondait avec le coadjuteur de Paris par le moyen de mademoiselle de Chevreuse, et de plus elle avait une liaison directe avec le garde-des-sceaux qui, malgré ses soixante-douze ans et ses prétentions au cardinalat, était publiquement amoureux d'elle. La seconde s'était vouée depuis longtemps au service des princes prisonniers et réunissait chez elle toute leur cabale, composée notamment du duc de Nemours, du président Viole et du sieur Isaac Arnauld mestre de camp des carabins, celui qui avait été pris dans Philisbourg. Madame de Rhodes se chargea d'aboucher le coadjuteur avec la princesse palatine; et le traité fut conclu en une seule conférence. Les moyens consistaient à se rapprocher par degrés, par fractions, en feignant des défiances et des divisions sur lesquelles la cour se reposerait; les conditions étaient des charges, des bénéfices, distribués aux contractants et des alliances convenues entre leurs familles. Le coadjuteur, par-

exemple, donnait, en mariage il est vrai, sa maîtresse au prince de Conti. Les conventions, arrêtées d'abord verbalement et mises aussitôt en voie d'exécution, furent ensuite consignées dans des écrits séparés, à mesure qu'on jugeait convenable d'engager quelqu'un des personnages, et fondues enfin dans un traité général qui fut souscrit plus tard, au moment où l'on put se croire assuré du succès. Le duc d'Orléans y adhéra le dernier. Pour cela, il fallut le traquer entre deux portes, lui mettre une plume à la main, et il signa le traité, de la même façon, disait la du-
« chesse de Chevreuse, qu'il aurait signé la cé-
« dule du sabbat s'il avait eu peur d'être surpris
« par son bon ange. »

Or le ministre contre lequel cette partie se formait en sa présence, cet homme si universellement haï, si outrageusement traité, au lieu d'employer tous ses soins à dresser intrigue contre intrigue et à contreminer les desseins de ses adversaires, ce qui n'était pas absolument impossible, se préparait tout simplement à tenter un vigoureux effort pour rejeter les armées étrangères hors du territoire de France. Du côté où elles avaient pénétré, la campagne semblait finie avec un avantage de plus pour elles. Le maréchal du

Plessis, malgré ses manœuvres habiles, malgré l'espoir que lui avait donné le succès d'un combat livré aux troupes du duc de Lorraine par le marquis de la Ferté-Senneterre près de Saint-Mihiel, n'avait cependant pu que jeter quelques secours d'hommes dans Mouzon assiégé. Une mutinerie survenue dans ses troupes allemandes l'avait empêché d'agir plus efficacement, et la ville s'était rendue. Alors chacun avait songé au repos, les Espagnols retirant leurs vieilles troupes dans leur pays, et le maréchal de Turenne demeurant pour garder les conquêtes de l'année avec les régiments allemands, lorrains et wallons. Le maréchal du Plessis, de son côté, avait pris ses quartiers sur les confins de la Champagne et du Barrois. Ce fut là que les avis fréquents du cardinal Mazarin allèrent le chercher pour lui annoncer qu'on s'occupait à lui envoyer du renfort. On avait reproché au cardinal d'avoir emmené à Bordeaux les troupes qui devaient défendre la frontière; aussitôt après la conclusion de la paix en Guyenne, il s'était hâté de les faire marcher vers la Champagne, et, dans une saison où d'ordinaire les généraux venaient se divertir à Paris, il résolut d'aller lui-même encourager l'armée à bien faire. En effet, quinze jours après son ar-

9 octobre.

6 novembre.

1 décembre. rivée, au commencement de décembre, laissant la reine de nouveau malade et ses ennemis en bon état, il partit pour la Champagne où le maréchal du Plessis se disposait à tenter la reprise de Rethel. Dès le lendemain, les hostilités commencèrent contre lui au parlement de Paris.

12 novembre. Cette compagnie s'était réunie, suivant sa coutume, le jour après la Saint-Martin. Mais l'indisposion du premier président avait fait différer l'ouverture solennelle des audiences. Les magistrats de la grand' chambre s'étaient contentés de s'asseoir ensemble à un banquet, et l'on y avait porté « la santé de ceux qui assistaient l'an« née précédente à pareille fête, » ce qui dési-
2 décembre. gnait assez le prince de Condé. Après trois semaines de retard, pendant lesquelles cependant le sieur Nicolas Fouquet, maître des requêtes,
29 novembre. fut reçu en la charge de procureur-général, le parlement s'assembla pour entendre la mercuriale, le matin du jour qui suivit le départ du cardinal. L'avocat-général et le premier président ayant fait chacun la harangue d'usage, où ils recommandaient à leur corps de ne rien dire et faire dont les ennemis de l'état pussent tirer avantage, un conseiller prit la parole pour annoncer qu'il lui avait été remis la veille une requête de

la jeune princesse de Condé, tendante à ce que les princes prisonniers au Havre fussent jugés où mis en liberté, et provisoirement qu'on les ramenât au Louvre pour y être gardés par un officier de la maison du roi. Lecture faite de cette requête, il fut décidé qu'elle serait « montrée » au procureur-général et qu'on en délibérerait à cinq jours de là. A l'audience indiquée, l'avocat- 7 décembre.
général Talon vint donner, de la part de la reine, les meilleures raisons pour qu'on n'agitât pas en ce moment une affaire de cette qualité, et il en ajouta pour son compte une fort mauvaise, suivant le bon sens, mais excellente selon la procédure, qui était que « la princesse, n'ayant pas « produit une autorisation de son mari, ne pou« vait être ouïe en justice. » Il conclut par conséquent à ce que sa requête lui fût rendue, mais il demanda que le « contenu en icelle » fût communiqué à la reine pour qu'elle y pourvût. Mais déjà aussi on avait pourvu au défaut de forme. La « fin de non-recevoir » proposée, toute spéciale aux femmes mariées, est sans force contre une fille majeure. Or on avait sous la main la fille aînée du duc de Longueville, née de son premier mariage et âgée de vingt-cinq ans. Cette princesse s'était assez promptement séparée de sa

belle-mère qu'elle avait d'abord suivie jusqu'à Dieppe, et, après avoir joui de quelque liberté, elle s'était retirée dans un couvent pour échapper aux soupçons inquiets de la cour. On lui fit signer une nouvelle requête aux mêmes fins qui couvrait le défaut de la première, et, comme si toutes les écritures de cette famille se fussent donné rendez-vous à ce jour là, il arriva une lettre, signée des trois prisonniers, écrite, disait-on, sur le chemin du Havre, remise à un cavalier de l'escorte, et apportée par lui à un officier des gardes du prince de Condé qui venait la présenter. Pour qu'on ne s'étonne pas de voir le nom de la princesse douairière manquer à cet ensemble, il faut se hâter de dire que, le jour
2 décembre. même où la requête de sa belle-fille était lue au parlement, elle rendait le dernier soupir à Châtillon-sur-Loing, ce qui servait d'autant à la cause de ses enfants et de son gendre; car, sans aucun doute, le chagrin de leur captivité avait abrégé sa vie. Au moins n'avait-elle pas eu la consolation de voir le parlement s'intéresser à ses plaintes comme il faisait maintenant, et cela parce qu'elle s'y était prise quelques mois trop tôt. Le parlement, en effet, avait montré si bonne volonté pour tout ce qu'on venait de lui lire que

la reine lui ayant demandé répit jusqu'à ce que sa santé fût meilleure, il crut faire beaucoup en suspendant sa délibération pendant quatre jours. Quand elle fut reprise, un conseiller, qui n'était pas dans le secret de la faction, proposa d'inviter le duc d'Orléans à venir prendre sa place. Ce prince, qu'on était convenu de tenir en réserve pour le moment décisif, refusa cette occasion trop hâtive de s'expliquer, ce qui plut fort à la reine. On continua donc à délibérer sans lui, et les opinions, s'échauffant par la contradiction comme par les cris tumultueux de la foule assemblée au dehors, passèrent bientôt, des avis en faveur des princes, aux propositions contre le cardinal Mazarin. Pendant qu'on déclamait avec violence contre « cet étranger, » cause unique de toutes les calamités du royaume, un courrier apportait la nouvelle d'une grande victoire remportée par ses soins, et il fallut interrompre les injures pour entendre un Te Deum.

10 décembre. 14 décembre. 15 décembre. 17 décembre. 18 décembre.

A peine le cardinal Mazarin était-il arrivé à Reims, que le maréchal du Plessis avait fait avancer son armée devant Rethel, où le cardinal s'empressa de le suivre. Après quatre jours de défense, le gouverneur de Rethel capitula pour la ville et pour le château, s'il n'était pas

9 décembre. 15 décembre.

secouru dans les vingt-quatre heures. En ce moment, le maréchal de Turenne arrivait de Montfaucon en toute hâte; mais il trouva la capitulation exécutée, et se retira. Comme on avait eu l'alarme de sa venue, le maréchal du Plessis avait jugé prudent de rassembler tout ce qu'il avait de troupes, et il avait demandé au cardinal de lui envoyer les soldats qui le gardaient dans son logis. « Celui-ci, disent les Mémoires du maréchal du Plessis qui ne flattent pas ordinairement le ministre, au lieu de s'aller mettre « dans quelque autre poste plus loin et plus sûr, « où il n'aurait pas besoin de troupes pour sa « garde, vint lui-même à l'armée avec les gens « que le maréchal lui avait demandés, et, bien « qu'il eût la goutte, il se mit à la tête du régi- « ment des gardes. » On résolut alors de suivre l'ennemi dans sa retraite, qui se faisait par la Champagne vers le Barrois, et on l'atteignit à
15 décembre. sept lieues de Rethel, entre les villages de Semide et de Sommepy, où la bataille s'engagea. L'avantage y fut vaillamment disputé; mais il demeura enfin, avec beaucoup d'honneur, au maréchal du Plessis, qui le paya toutefois de la mort de son fils aîné. L'armée du maréchal de Turenne fut écrasée tout entière, ou prise, ou mise en

déroute. Le maréchal lui-même ne se sauva que par un prodige de courage et de bonheur, et il arriva en fuyant à Bar-le-Duc, d'où il se rendit à Montmédy pour rallier les débris de ses troupes. Deux jours après la bataille, Château-Porcien se rendit, et il ne resta plus aux Espagnols, de 17 décembre.
ce qu'ils avaient pris en France, que la ville de Mouzon.

Le parlement, averti de se trouver à Notre- 19 décembre.
Dame pour remercier Dieu de cet éclatant succès, n'en continua pas moins à opiner sur les requêtes présentées au nom des princes, mais lentement et avec plus de modération dans les discours. Ce fut alors que le coadjuteur, voyant les esprits abattus tant dans la compagnie que dans le peuple, jugea le moment venu de se déclarer. Le matin même du jour où le Te Deum 20 décembre.
devait être chanté, il donna son avis en faveur des deux requêtes, mais sans parler du cardinal, et en se servant de la victoire même qui venait d'être obtenue sur l'ennemi du dehors, pour demander qu'on s'occupât de la réconciliation intérieure. Cette démonstration releva les courages; quelques jours passés sur l'événement qui avait déconcerté le double parti, achevèrent de le rallier. Les opinions reprirent une nouvelle har- 22-29 décembre

diesse, qui ne s'enfermait pas toujours dans les limites de la raison. Un conseiller, par exemple, proposa fort sérieusement de déclarer nul tout mariage contracté avec des parents du cardinal, tant que les princes seraient en prison. Le duc de
1 décembre. Beaufort porta le dernier coup, en opinant d'une manière assez étrange, mais qu'avec beaucoup de bonne volonté on put interpréter dans un sens favorable aux prisonniers, et la délibération, commencée treize jours avant la bataille de Rethel, se termina, quinze jours après cette victoire, par un arrêt portant que « très-humbles « remontrances seraient faites au roi et à la « reine régente sur l'emprisonnement des trois « princes et pour demander leur liberté, » comme aussi « que le duc d'Orléans serait prié « d'employer son crédit et autorité pour obtenir « ce que l'on demandait avec tant de justice. » Ces remontrances devaient être faites verbalement, et il fallait que la reine voulût bien donner audience aux députés chargés de la harangue; elle fit dire aux gens du roi que sa santé ne lui permettait pas d'en fixer le jour. Le lendemain
décembre. de celui où l'arrêt fut rendu, le cardinal arriva dans Paris, justement fier et se croyant bien fort de ce triomphe, auquel il avait puissamment

contribué, mais dont il avait déjà perdu le profit. On lit, dans les Mémoires du maréchal du Plessis, que le vainqueur de Rethel, aussi bon politique qu'habile homme de guerre, avait proposé de ramener l'armée près de Paris, pour s'en prévaloir contre les artisans de troubles. Le cardinal ne voulut s'en servir que pour prendre des dispositions militaires sur la frontière opposée à l'ennemi, et revint à la cour, en ramenant seulement quatre lieutenants-généraux qui avaient servi dans cette campagne, et qui furent faits 5 janvier 1651. maréchaux de France : c'étaient le marquis de Villequier d'Aumont, le marquis d'Hocquincourt, le marquis de la Ferté-Senneterre, et Jacques d'Estampes, seigneur de la Ferté-Imbault. Le comte de Grancey, gouverneur de Gravelines, qui se croyait des droits anciens à cet honneur, l'obtint aussi, en menaçant de mal servir si on ne le contentait pas.

Malgré tout ce qui s'était dit et fait publiquement contre lui, le retour du cardinal n'en était pas moins glorieux, et il tenait évidemment « le pavé, » comme on disait alors, sur tous ceux qu'il savait mal-intentionnés à son égard, ennemis de vieille ou de nouvelle date. Le duc d'Orléans avait voulu d'abord témoigner quel-

que mauvaise humeur, et il s'était donné le ridicule d'un homme qui craint et qu'on rassure. Après avoir refusé d'aller au Palais-Royal, de peur d'y être arrêté, il s'était décidé à voir le cardinal, l'avait un peu querellé, puis s'était remis à vivre avec lui en grande familiarité. Du côté du parlement, qui l'avait prié d'appuyer sa demande en faveur des princes, il s'était tenu dans une prudente réserve, et n'avait donné que de vagues paroles. Tout semblait donc encore incertain, et les choses pouvaient prendre un autre cours que celui qui avait été réglé entre le coadjuteur et la princesse palatine. Le cardinal ne paraissait pas éloigné de faire aux serviteurs des princes des conditions aussi bonnes et plus sûres que celles dont la Fronde pouvait disposer, et, comme l'association des deux partis était demeurée le secret de quelques personnes, il s'en trouvait assez d'autres pour traiter loyalement avec le ministre. Ces favorables dispositions s'entretenaient à couvert par des conférences sérieuses; mais elles échappaient aussi quelquefois par de
5 janvier. brusques indiscrétions. Il fut grand bruit alors d'un souper chez le cardinal, où, en présence du duc d'Orléans, le chevalier de Guise proposa lestement de « jeter le coadjuteur par les fenê-

« tres, » et cette saillie de l'ivresse passa dans l'intérieur du Palais-Royal pour une action héroïque. La Gazette elle-même osa dire, en parlant du festin donné par le cardinal, que « tout « s'y était passé avec beaucoup de liberté. » Les mêmes intérêts, qui avaient inspiré le chevalier de Guise, étaient en ce moment mieux servis. Le duc de la Rochefoucauld s'était rendu à Paris, pour achever la négociation qu'il avait commencée à Bourg, et le logis de la princesse palatine le cachait, même aux yeux du coadjuteur, qui ne se vante pas de l'avoir ignoré. Le duc agit, à ce qu'il paraît, avec une noble fidélité pour tous ceux qui s'étaient ouverts à lui. Il dit au cardinal tout ce qu'il fallait pour l'engager à mettre les princes en liberté, sans lui faire connaître jusqu'à quel point on s'était mis en mesure de l'obtenir malgré lui, et il ne prit d'engagement dans la coalition formée que lorsqu'il désespéra de réussir par le chemin, sans contredit, le plus honnête. Il serait injuste de ne pas remarquer ici, non au profit du duc de la Rochefoucauld dont la réputation de probité est demeurée intacte, mais en faveur du cardinal Mazarin qui, sous ce rapport, a mauvais renom, que ces entrevues du principal ministre

avec un homme venu à Paris sans permission et agissant pour des rebelles armés, se faisaient seul à seul, dans la chambre du cardinal, dont il ouvrait lui-même la porte; qu'ayant la vie ou la liberté d'un de ses ennemis entre ses mains, il le laissa toujours traiter avec une franchise entière, sans abuser, pour restreindre ses prétentions, de la position en même temps périlleuse et suspecte où il s'était placé. Cette façon d'agir est certainement moins amusante, mais, à coup sûr, plus honorable que celle du parti opposé, qui a obtenu toutes les faveurs de l'histoire.

Tout cela pourtant n'était pas répondre au parlement, qui avait arrêté de faire des remontrances, et qui demandait toujours à les présenter. La reine fut obligée enfin de se trouver assez bien portante pour recevoir la députation
20 janvier. de la compagnie, et le premier président fit sa harangue en présence d'une assemblée nombreuse de courtisans qui entouraient le lit de la régente. Ce magistrat était un de ceux que le coadjuteur et les autres affiliés au complot se faisaient un plaisir de tromper, et sur le compte desquels il se passait, dit-il, dans la chambre de la palatine, « mille farces dignes du ridicule « de Molière. » Le premier président était resté

tout entier dans les sentiments qu'il avait avant l'arrestation du prince de Condé. Son attachement à ce prince et sa haine pour les Frondeurs étaient les mêmes que lorsque le parlement avait eu à juger le misérable procès criminel où le premier s'était perdu, d'où les autres étaient sortis triomphants. Il voulait donc que les prisonniers fussent rendus à la liberté, mais par le moyen de la cour, ou plutôt par l'autorité du parlement, qui forcerait la volonté du cardinal. Fallût-il aller, pour cela, jusqu'à l'attaque personnelle contre le ministre, il n'y avait aucune répugnance, pourvu que les Frondeurs n'en profitassent pas, et il les croyait bien loin d'y pouvoir prétendre. Ainsi disposé, il parla plus fortement que n'eût osé faire la cabale dont il servait les desseins. Son discours déplut beaucoup à la reine, et le jeune roi en fut courroucé, jusqu'à dire que, s'il n'eût craint d'offenser sa mère, il eût fait taire et chassé l'orateur. Ce discours n'était pas écrit; mais, comme il devait, suivant l'usage, être fait à la compagnie relation de ce qui s'était passé à l'audience de la reine, le texte en devint public, selon que chacun l'avait recueilli, et nous en avons sous les yeux trois versions différentes. A ne prendre que la

plus modérée, on est obligé de reconnaître que le premier président n'y avait observé ni le respect, ni la justice. L'habileté même y manquait ; car, en attribuant au seul prince de Condé tous les avantages de guerre obtenus jusqu'à cette année, il désobligeait rudement l'oncle du roi, qui tenait avec raison, plus qu'un autre, à sa part de gloire militaire et aux conquêtes de ses deux campagnes. Quoique la reine, après avoir subi cette harangue, eût seulement promis d'y faire réponse sous peu de jours, la compagnie s'as-
21 janvier. sembla, dès le lendemain, pour entendre ce qui s'était passé. Mais au moment où le premier président prenait la parole, plusieurs voix s'écrièrent « qu'il y avait une affaire de plus grande « importance et qui pressait davantage. » Ce qui entraînait ainsi les esprits hors d'un débat où s'agitait certainement l'intérêt le plus sérieux qui fût alors en France, c'était qu'un contrôleur de la chancellerie, accusé de faux et malversation en sa charge, se plaignait de ce que le jugement de son procès venait d'être déféré à une commission de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, au lieu d'être porté à la grand' chambre, suivant le privilége des secrétaires du roi. Ceci étant une atteinte à la juridiction, devait avoir en

effet le pas, même sur les affaires de parti. On y pourvut aussitôt par un arrêt qui créait une querelle avec le garde des sceaux. La relation fut faite deux jours après, et les remontrances passèrent de la grand' chambre dans les mains des curieux. La chambre des comptes, à son tour, députa vers la reine, en bornant sa demande à la liberté du prisonnier qu'on lui avait fait, c'est-à-dire du président Perault; elle s'exprima poliment, et fut écoutée avec bienveillance. Alors le cardinal vit bien qu'il fallait se décider : le duc d'Orléans s'était tenu si bien couvert de son côté, qu'il pouvait encore le croire opposé à ce qui lui paraissait devenu nécessaire. Il y avait en effet cela de singulier dans la situation, que tout le monde à peu près voulait la même chose, mais que nul ne voulait y contribuer avec un autre. Si le cardinal penchait pour s'accommoder avec les princes, comme il avait fait à Bourg, c'était au détriment du duc d'Orléans et des Frondeurs, qui se disaient trahis et menaçaient d'une rupture. Aussitôt qu'il y renonçait, ceux-ci se joignaient aux amis des princes, pour lui arracher ce qu'ils n'avaient pas voulu lui laisser faire. En ce moment le même jeu continuait, et le cardinal y fut cruellement dupé. Comme il eut

25 janvier.

26 janvier.

témoigné quelque désir de reprendre la négociation avec les serviteurs des prisonniers, en manifestant seulement la crainte que le duc d'Or-
28 janvier. léans n'y apportât obstacle, celui-ci déclara nettement qu'il était prêt à donner son consentement pour leur liberté. Cette détermination subite fit peur au cardinal, qui comprit qu'elle avait été préparée par des menées, dont le résultat serait de lui ôter et de donner à l'oncle du roi tout le bénéfice de l'accommodement. Alors il hésita, il tergiversa, il fit avec défiance quelques tentatives pour ressaisir un traité qu'il sentait lui échapper, dont il ne serait plus que l'instrument contraint, et bientôt la victime.

Ce fut dans ces dispositions que la reine donna
30 janvier. enfin sa réponse à la députation du parlement ; la substance en était « qu'il allait être travaillé « incessamment à la liberté des princes, pourvu « que le maréchal de Turenne désarmât ; à l'effet « de quoi, et pour que personne n'eût cause par- « ticulière de retarder cet heureux événement, « une abolition générale serait dès à présent « publiée. » Il y avait bien là une promesse, mais avec une condition et un délai. Ce n'était plus sur ces choses-là que l'on pouvait tromper le parlement. A peine eut-il entendu cette rela-

tion qu'il envoya les gens du roi demander si la déclaration annoncée était prête. Le garde-des-sceaux n'avait pas même encore songé à la faire écrire, et il faut dire à son excuse que les actes de cette nature n'étaient pas d'une rédaction facile. Ils contenaient toujours un historique des faits qui avaient précédé l'abolition accordée par le roi, et il fallait y peser tous les mots, pour ne donner à personne un avantage dont on pût se prévaloir ou des torts dont on dût s'offenser. C'était donc plus qu'une affaire de chancellerie; aussi le garde-des-sceaux répondit-il franchement qu'il n'avait aucun secrétaire d'état capable de la formuler. Le parlement ne voulut pas même attendre quelques jours, et, la délibération étant ouverte sur la seule réponse de la reine, il fut proposé de ne pas s'en contenter et de poursuivre sans relâche la demande qu'on avait faite. Ce fut alors que le coadjuteur crut pouvoir engager le duc d'Orléans, à son insu et sans son aveu, dans une démarche décisive dont ses Mémoires, qui brouillent tout, indiquent fort mal le moment et les circonstances. Dans la vérité, il n'y avait encore eu aucun éclat entre l'oncle du roi et le cardinal, lorsque le coadjuteur, s'adressant à la compagnie assemblée, lui dit qu'il

31 janvier.

1 février.

avait charge du duc d'Orléans de déclarer qu'il s'unirait avec passion à tous ses efforts pour obtenir promptement la liberté des princes. Tout le monde applaudit ; on se porta en foule au Luxembourg, où le prince fut fort surpris de la belle action qu'il avait faite. Le soir de ce jour, le duc d'Orléans alla au Palais-Royal, et ce fut certainement ce qu'il y eut de plus hardi dans sa vie. A tel point qu'il nous a fallu pour le croire que la date de cette visite nous fût pleinement confirmée par les témoignages les plus authentiques, comme ceux de Talon, de Joly, de madame de Motteville, et du cardinal Mazarin lui-même, dans le fragment retrouvé d'un mémoire de sa main. Là, l'entretien s'étant établi sur les affaires du moment, il arriva au cardinal de comparer les événements qui se passaient à ceux qui avaient amené en Angleterre la chute d'un trône, et d'appliquer aux brouillons de France les noms, assurément trop grands pour eux, « des Crom« well et des Fairfax. » Cette leçon d'histoire, donnée au jeune roi, fut relevée aussitôt par le duc d'Orléans, qui ne demandait qu'un prétexte pour se retirer. Il s'écria qu'il ne pouvait rester dans un lieu où l'on empoisonnait l'esprit de son neveu par de tels enseignements, et il se sauva

bien vite chez lui. Le lendemain, il fit venir le maréchal de Villeroi et le secrétaire d'état Letellier pour leur déclarer qu'il ne retournerait pas au Palais-Royal tant que le cardinal Mazarin y serait admis, et il dit fièrement au maréchal qu'en sa qualité de lieutenant-général du royaume, il lui confiait la personne du roi pour en répondre sur sa tête. Le jour suivant, le coadjuteur ne manqua pas de raconter au parlement la scène du Palais-Royal, qui souleva d'indignation tous ces honnêtes magistrats, furieux de se voir assimilés aux héros de la révolution anglaise. Il y eut des avis pour décréter prise de corps contre l'insolent commentateur; d'autres pour le citer devant la compagnie, quelques-uns pour faire des remontrances à la reine afin qu'elle l'éloignât de ses conseils. Pendant ce temps le duc d'Orléans, voyant la reine et le ministre tout-à-fait abattus et se trouvant bien appuyé, multipliait les actes de courage. Il refusa d'abord de recevoir le cardinal avec la reine, puis, la reine elle-même qui offrait d'aller le trouver seule; il fit défense aux maréchaux de France d'obéir à d'autres qu'à lui, et aux secrétaires d'état ainsi qu'au garde-des-sceaux de rien expédier sans qu'il en eût connaissance; enfin il avertit ceux qui com-

2 février.

3 février.

mandaient les compagnies bourgeoises de ne prendre les armes que sur son commandement. Ce caprice subit de vigueur avait atterré le cardinal, jusqu'à lui ôter toute idée de résistance et tout usage des ressources qui pouvaient lui rester. Il se courba, pour ainsi dire, sous les coups qu'on lui portait et se résigna dès le premier moment à sa défaite. Il avait déjà fait partir le maréchal de Gramont pour le Havre afin de s'entendre avec les princes sur les conditions de leur liberté; mais personne ne voulait croire à la sincérité de cette mission, et on publiait déjà qu'il y avait des ordres secrets en chemin pour empêcher qu'elle ne réussît. Tout cela ne pouvait qu'inviter le duc d'Orléans à persister dans une entreprise qui lui mettait déjà le pouvoir aux mains, sans coup férir. Il se présenta
4 février. donc au parlement, avoua tout ce qui avait été dit pour lui par le coadjuteur, et déclara qu'il venait « se joindre inséparablement à la compa« gnie. » En ce moment survint une lettre de la reine qui demandait qu'on lui envoyât une députation. Plusieurs avis furent pour n'en tenir aucun compte; mais on résolut enfin de faire partir des députés, pendant qu'on resterait assemblé pour reprendre la délibération à leur

retour. Ils rapportèrent bientôt les assurances les plus positives pour la liberté des princes, mais en même temps une sorte de mémoire justificatif en faveur du ministre, qui se terminait en accusation contre le coadjuteur. Après eux arriva le secrétaire-d'état de Brienne pour inviter solennellement le duc d'Orléans à ne pas priver plus longtemps la reine de sa présence au conseil, à quoi le duc répartit qu'il n'était pas en lieu où il pût faire réponse, et la délibération commença sur tous les sujets qu'on y voulut faire entrer: car il n'y avait réellement pas de question posée, pas d'ordre à maintenir dans la discussion; les paroles avaient de l'espace, et toutes les affaires, toutes les personnes, étaient en cause. On ne doit pas s'étonner dès lors si les récits qui nous en sont restés s'accordent assez mal, chacun s'étant attaché à ce qui l'intéressait le plus. Un des points sur lesquels s'exerça surtout l'éloquence des magistrats fut l'invitation faite par la reine au duc d'Orléans de revenir auprès d'elle. Le premier président pressa fortement le prince d'y consentir. Celui-ci s'en défendit par un discours habile et de bonne grâce. L'avocat-général Talon insista, de la manière la plus pathétique et la plus sublime, suivant le

cardinal de Retz, d'une façon qui fut jugée « badine et ridicule, » selon Guy Joly : tant il y a d'incertitude dans les succès de la parole. Cet incident vidé, on recueillit les opinions. Quand ce vint au tour du coadjuteur, il se tira d'embarras en débitant gravement une belle citation d'un ancien, laquelle était de son invention, « sa « mémoire ne lui en ayant pas fourni, » et qui le dispensait, disait-il, de réfuter le libelle dressé contre lui par le cardinal. Enfin l'arrêt fut rendu; il portait que « le roi et la reine régente seraient « très-humblement suppliés d'envoyer au plus tôt « lettre de cachet pour mettre en liberté les deux « princes du sang et le duc de Longueville, « comme aussi d'éloigner le cardinal Mazarin « de la personne du roi et de ses conseils. » De longs applaudissements accueillirent dans la grande salle la compagnie qui se séparait.

Le cardinal était abattu; la reine seule gardait sa fermeté. Tout en essayant de regagner le duc d'Orléans, elle donnait des ordres aux gens de guerre, aux chefs de la bourgeoisie, pour se défendre contre ses mauvaises intentions. L'avocat-général Talon étant allé lui porter l'arrêt du parlement, en l'accompagnant d'un long dis-
5 février. cours où il énumérait tous les exemples de mi-

nistres renvoyés par des rois, elle répondit qu'elle était toute prête à délivrer les princes, en ménageant la sûreté de l'état, mais qu'elle garderait son ministre, tant qu'elle le jugerait utile au service du roi. Sur cette réponse, la compagnie 6 février
imagina de s'en prendre au premier président, qui aurait dû, disait-on, se rendre lui-même chez la reine, au lieu d'y envoyer les gens du roi; il fut décidé qu'il réparerait cette faute le lendemain, et, en attendant, comme le duc d'Orléans s'était plaint de ce que deux maréchaux de France, commandant les troupes dans Paris, avaient refusé de lui obéir, les gens de robe mirent les gens de guerre sous les ordres du lieutenant-général de l'état. Alors le cardinal Mazarin résolut de céder à cet enivrement de la haine publique. Le soir de cette journée, il quitta Paris en habit de cavalier, suivi de deux gentilshommes, et se rendit à Saint-Germain. Il ne paraît pas qu'il fût alors bien résolu de ce qu'il voulait faire. Seulement il s'était muni d'un billet de la reine, adressé au gardien des princes dans le château du Havre, pour que cet officier exécutât tout ce qu'il lui prescrirait. Par là, il croyait pouvoir continuer à traiter avec les serviteurs des princes et se prévaloir envers

eux d'un reste de puissance qui s'exerçait encore sur les portes de leur prison. Mais l'effet le plus prochain qu'on attendait de cette retraite était de ramener le duc d'Orléans auprès de la reine. Celui-ci, qui ne se risquait pas volontiers, se fit en quelque sorte retenir par le parlement. A la
7 février. nouvelle du départ du cardinal, la compagnie rendit arrêt pour en remercier la reine et pour demander qu'il sortît du royaume, en la priant encore d'envoyer une déclaration qui exclût à l'avenir des conseils du roi tous étrangers, même naturalisés, et toutes personnes « ayant serment « à d'autres princes que le roi. » La reine, que le premier président avait charge en même temps de solliciter pour la prompte liberté des princes, répondit fort à propos qu'elle ne pouvait faire aucun acte de gouvernement tant que le duc d'Orléans ne viendrait pas au conseil, ce qu'il n'avait plus maintenant aucun motif raisonnable de refuser. Ceci eût été sans réplique, si on avait pu croire le cardinal parti sans espoir de retour.
8 février. Le parlement pria donc la reine de s'expliquer sur ce point, et, après qu'elle l'eut fait d'une manière aussi satisfaisante qu'il se pouvait dési-
9 février. rer, la compagnie, pour plus de sûreté, crut devoir enregistrer cette parole dans un arrêt qui

ordonnait « que le cardinal, ses parents et do-
« mestiques étrangers, videraient le royaume
« dans quinzaine, sans qu'ils pussent y revenir
« pour quelque prétexte, cause ou emploi
« que ce fût. » En même temps, la reine envoya le garde des sceaux chez le duc d'Orléans pour s'entendre avec lui, ou plutôt pour lui demander ses ordres sur la liberté des princes, puisqu'il ne voulait pas absolument la voir.

C'était pourtant bien assez d'humiliation, et tout le monde, comme dit naïvement Guy Joly, devait être content. Mais le coadjuteur ne l'était pas. Les choses, cruelles comme elles étaient pour la dignité royale, s'étaient passées toutefois avec assez de régularité. Le parlement et l'oncle du roi seulement y avaient paru. Le coadjutenr n'y avait mis que son influence sur le duc d'Orléans, les paroles portées au nom du prince, et, pour son compte, l'heureuse phrase latine qui lui avait servi de justification. Il lui tardait d'y faire intervenir le peuple de Paris autrement que par des attroupements et des clameurs, de mettre encore une fois sous les armes ces bourgeois auxquels il se flattait de commander. Déjà plusieurs fois, et c'est lui qui le dit, il avait importuné le duc d'Orléans pour qu'il ordonnât

à la ville de s'armer et de garder ses portes. Le prince, qui n'avait aucun goût pour le bruit des mousquets, s'y était toujours refusé. Cette nuit, comme il dormait paisiblement au Luxembourg, mademoiselle de Chevreuse d'abord, puis le coadjuteur, allèrent lui annoncer que la reine se préparait à enlever le roi de Paris. Cela ne suffit pas cependant pour lui arracher l'ordre qu'on voulait; mais le coadjuteur, encouragé par la duchesse d'Orléans qui faisait honte à son mari de sa faiblesse, prit sur lui d'avertir les commandants qui lui étaient dévoués, et bientôt les rues se remplirent de corps-de-garde et de patrouilles, pendant qu'un gentilhomme du duc d'Orléans, envoyé au Palais-Royal, s'assurait, devant la reine en pleurs, que le roi était dans son lit. Le jour venu, le parlement s'assembla, et le duc d'Orléans y raconta en fort bons termes l'alarme de la nuit. Le premier président prononça quelques mots amers contre ceux qui répandaient ces bruits mensongers, et le coadjuteur s'inclina en souriant. Puis on députa vers la reine pour avoir son démenti, qu'elle donna hautement à tous, en demandant elle-même que désormais les portes fussent gardées. « Elle fut « exactement obéie, » dit le cardinal de Retz,

10 février.

et, de ce moment en effet, la reine et son fils demeurèrent prisonniers dans le Palais-Royal. En cet état, il n'y avait plus rien à refuser. Des ordres pour la liberté des princes, sans clauses ni conditions, furent aussitôt remis au secrétaire d'état de la Vrillière, qui partit pour le Havre 11 février. accompagné du duc de la Rochefoucauld, du sieur Arnauld, du président Viole et du capitaine des gardes de la reine. Mais il y avait sur le chemin quelqu'un qui devait arriver avant eux. Pendant que les princes, toujours fort bien avertis de ce qui se passait à Paris, et préparés d'ailleurs à leur délivrance par la visite du maréchal de Gramont, pouvaient s'attendre de moment en moment à voir paraître quelqu'un de leurs amis, les portes de la chambre où ils étaient 13 février réunis s'ouvrirent un matin, et leur montrèrent le cardinal lui-même qui venait leur annoncer qu'ils étaient libres. Nous ne pouvons rapporter tous les commentaires qui sont dans les livres sur cette singulière résolution. Quand on a lu tout ce qui s'emploie de conjectures, d'explications, de motifs secrets, de combinaisons savantes, pour obscurcir les faits les plus simples, on peut croire qu'il n'en manque pas en une occasion pareille à celle-ci. Tout ce qui nous en

semble, c'est que le cardinal, voyant la liberté des princes prête à s'opérer, n'ayant d'ailleurs avec eux aucune cause d'inimitié personnelle, condamné lui-même à s'éloigner de la cour pour un temps plus ou moins long, voulut profiter de ce que son autorité était encore reconnue au lieu où l'on gardait les princes, pour se présenter à eux dans une attitude qui ne fût pas encore celle d'un banni, pour se donner, non le mérite, mais l'honneur de les en faire sortir, et surtout pour les entretenir, avant qu'ils revinssent à la cour, avec un restant de bonne posture qui lui procurât d'être écouté. Dans un temps où les choses de la suite la plus grave ne se passaient pas très-sérieusement, celle-ci avait l'avantage au moins d'être de bon goût. Il paraît, quoi qu'on en ait dit, qu'elle fut prise ainsi par les trois prisonniers. Ils ne se montrèrent pas grossièrement pressés de quitter la prison qu'on leur disait ouverte. Ils en firent les honneurs à leur hôte, avec lequel ils eurent une longue conversation, et qu'ils traitèrent à table. Ce fut seulement, à ce qu'il semble, lorsque le carrosse qui les emportait allait partir, et quand le cardinal leur disait humblement adieu, que le prince de Condé laissa échapper, avant d'être hors de vue

et d'ouïe, un grand éclat de rire qui, une seconde plus tard, eût été parfaitement à sa place. A quatre lieues du Havre, ils rencontrèrent ceux que la reine leur envoyait, et tous ensemble reprirent le chemin de Paris, où les princes rentrèrent trois jours après, avec autant de joie et 16 février.
d'acclamations pour leur retour glorieux qu'il y en avait eu, treize mois auparavant, pour leur disgrâce. Le cardinal de Retz a la bonté de trouver cela « remarquable. »

# CHAPITRE IV.

**Le cardinal Mazarin se retire à Bruel près de Cologne. — Situation des partis. — Déclaration pour exclure les étrangers des conseils du roi. — Déclaration en faveur des princes. — Arrêts contre le cardinal. — Assemblée de la noblesse. — Convocation nouvelle des états-généraux. — Changement dans le conseil. — Le prince de Condé obtient le gouvernement de Guyenne. — Il demande davantage et est refusé. — Le prince de Condé se brouille avec la reine. — La reine se réconcilie avec les Frondeurs. — Le prince de Condé sort de Paris. — Il obtient le renvoi de trois ministres. — Le prince de Condé continue à être mécontent. — Manifeste de la reine sur sa conduite. — Le prince demande justice au parlement. — La reine se rétracte. — Déclarations contre le cardinal Mazarin et en faveur du prince de Condé. — Fin de la régence. — Départ du prince de Condé.**

---

Il y avait maintenant, dans la situation des affaires, un double intérêt ; c'était de savoir, d'un côté, ce que les princes allaient faire de leur victoire et de leur alliance avec les Frondeurs, de 1651.

l'autre, ce qu'allait devenir en sa défaite le cardinal Mazarin. On avait supposé à celui-ci l'intention de s'enfermer dans le Havre comme dans une place de sûreté; mais il paraît que, le jour même où il laissa sortir les princes du château, il quitta aussi la ville et prit son chemin vers la Picardie. Il devait donc être bien près d'échapper à la juridiction du parlement de Normandie, lorsque cette compagnie, encouragée par le passage des princes à Rouen, rendit arrêt pour lui
15 février. interdire de séjourner dans la province. Nous n'avons pu retrouver des traces certaines de son itinéraire; car on ne se met pas volontiers à la suite des malheureux. Tout ce que nous en avons recueilli, c'est qu'il ne put entrer dans Abbeville et qu'il fit quelque séjour à Doulens, où commandait le même officier qui avait gardé les princes. Ce fut, à ce qu'il paraît, dans cette ville qu'il reçut un premier message de la reine, mes-
24 février. sage tout-à-fait public et annoncé par la Gazette, qui l'invitait à sortir du royaume. Il y répondit
6 mars. par une lettre pleine de raison et de dignité; puis il se rendit par Réthel à Clermont-en-Argonne, où le maréchal de la Ferté-Senneterre « le reçut
10 mars. « magnifiquement, malgré les arrêts du parle- « ment qui défendaient toute communication

« avec lui. » Là, il se trouva fort embarrassé de l'asile qu'il devait chercher. Il ne manquait pas d'amis qui lui offrissent leurs places et leurs services en France ; de ce nombre était un homme dont la bonne renommée fait certainement honneur à ceux qui avaient gagné son affection, c'était le gouverneur de Sédan, maintenant marquis de Fabert et lieutenant-général. Mais le cardinal voulait dégager la parole de la reine en quittant le territoire de France, sans pourtant se mettre, comme tant d'autres n'en avaient pas fait scrupule, entre les mains des Espagnols. Une lettre de lui, datée de Clermont, explique fort bien que ce n'était pas chose aisée d'obéir avec sûreté pour sa personne. En attendant qu'il eût obtenu du conseil l'autorisation « de prendre passeport des « Espagnols » pour gagner les états de l'électeur de Cologne, il crut pouvoir se reposer à Bouillon, lieu dépendant de l'évêché de Liége, bien proche sans doute, mais pourtant hors du 12 mars.
royaume. La reine fut encore obligée de lui écrire pour qu'il s'avançât « jusque sur le 14 mars.
« Rhin, » parce que le coadjuteur avait dit que la difficulté sur le passeport des Espagnols était une mauvaise excuse, ce que le cardinal réfuta fort bien en alléguant « qu'il n'avait pas l'habi-

« tude de traiter sans la permission du roi avec « les ministres d'Espagne. » Cependant il se soumit encore, et, deux mois après son départ nocturne de Paris, il s'installait dans la petite ville de Bruel, à une lieue de Cologne, avec ses neveux et ses nièces qu'il avait pris en chemin, près de Péronne où le maréchal d'Hocquincourt les avait conduits.

6 avril.

En écrivant à la reine, il avait fini par « prier « Dieu que sa retraite fît cesser les désordres, et « qu'on pût voir par la suite que ceux qui l'a« vaient attaqué en voulaient seulement à sa per« sonne. » Ce souhait était plus qu'un doute, et l'idée, fort exagérée certainement, qu'il s'était faite des projets du coadjuteur, se trouve tout entière dans un mémoire rédigé par lui à Bruel. Suivant lui, le coadjuteur avait une aversion prononcée pour la monarchie, ne rêvait que l'établissement d'une république, et se montrait incessamment tourmenté du désir de jouer un rôle dans une révolution semblable à celle d'Angleterre. C'était lui-même qui s'était attribué celui de Cromwell en faisant du duc de Beaufort un Fairfax, et le propos dont il avait été tant question au parlement n'était en réalité qu'une citation de ses propres paroles. En parlant ainsi, le

cardinal ne voulait pas calomnier; il exagérait seulement, nous le répétons, la portée et la suite des pensées qui traversaient la tête bouillante du coadjuteur. Il est certain, et ses écrits en font foi, que l'archevêque de Corinthe s'était rempli la mémoire de tous les faits et de toutes les maximes qui se rapportent aux conspirations et aux mouvements populaires, qu'il les appliquait à tout propos et souvent hors de propos, qu'il ne donnait pas un avis ou ne prenait pas une résolution sur le plus mince accident, sans s'appuyer des plus grands exemples et s'autoriser des principes les plus absolus; et comme il avait, avec cela, le défaut de parler beaucoup devant des gens qui ne laissaient rien perdre, ses fantaisies passaient aisément pour des desseins, ses fanfaronnades pour des aveux et son impatience pour de l'action. On avait pourtant pu l'apprécier à sa véritable valeur, dans cette position de son choix qui semblait le rendre arbitre du gouvernement, et d'où nous l'avons vu sauver à grand' peine sa popularité. Mais, depuis qu'il avait retrouvé l'occasion de nuire, on s'était remis à l'admirer et à le craindre. Maintenant une nouvelle épreuve allait commencer. Il avait pris toutes ses précautions pour que les princes se tinssent obligés à

lui seul de leur délivrance; il en avait leur promesse écrite dans un traité où il était dit que « quand bien même ils sortiraient de prison sans « qu'il parût que le coadjuteur et ses amis fus- « sent la principale cause de leur liberté, ils ne « l'en considéreraient pas moins comme l'ayant « voulue et procurée. » L'état de choses, tel qu'on l'avait réglé, était donc que les princes de la maison de Condé, unis au duc d'Orléans, allaient gouverner le royaume sous la conduite du coadjuteur de Paris, qui devait, par leur influence, être fait cardinal. Les premiers jours, tout parut marcher selon cet accord. Le duc d'Orléans avait conduit le coadjuteur et le duc de Beaufort au-devant des princes, et l'on s'était
16 février. embrassé chaudement. Le soir, les serments de bonne amitié avaient été renouvelés à table, et
17 février. le lendemain on était allé remercier le parlement. Il y avait surtout un point sur lequel on s'entendait sans peine, c'était celui qui regardait la reine et le cardinal. Pour la première, bien que le duc d'Orléans eût consenti à l'aller voir la veille de l'arrivée des princes, bien qu'il les eût ensuite menés chez elle et que tout s'y fût passé avec assez de respect, on ne relâchait rien de la surveillance exercée autour d'elle et aux

portes de la ville, pour empêcher qu'elle ne quittât Paris. Quant à ce qui regardait le cardinal, le parlement y avait déjà pourvu et n'était pas disposé à s'arrêter; mais ici la bonne intelligence des partis alliés reçut une première atteinte. Nous avons vu que le lendemain du jour où le cardinal était parti, il avait été rendu arrêt pour remercier la reine de son éloignement, et pour lui demander une déclaration qui exclût des conseils tous étrangers ou autres qui « auraient serment à « d'autres princes que le roi. » Il serait fort étrange que cette dernière clause, proposée dans un avis, adoptée par la compagnie, inscrite dans un arrêt porté à la reine, eût passé sans être aperçue ou comprise du coadjuteur, et pourtant il semble, même dans ses mémoires, ignorer complétement la première sanction qu'elle avait déjà reçue. Mais ceux qui conseillaient la reine avaient été mieux avisés. En la décidant à envoyer la déclaration réclamée par le parlement, on eut soin d'y insérer la disposition qui, dans l'intention de la compagnie, regardait, sans les désigner, les cardinaux, même français, comme ayant serment au pape. Le parlement s'offensa beaucoup des termes bienveillants avec lesquels le cardinal Mazarin était nommé dans le préam-

7 février.

20 février.

bule de la déclaration, et il résolut de la renvoyer à la reine pour en faire ôter la qualification de «notre très-cher et bien amé, » appliquée à ce ministre, comme aussi pour qu'on y ajoutât positivement l'exclusion des cardinaux, même français. Il y avait eu un mouvement général d'approbation quand la proposition en avait été faite par le conseiller de Broussel, sur quoi le prince de Condé s'était écrié en souriant : « Voilà un « bel écho! » Le cardinal de Retz assure qu'on fut obligé, après la délibération, de l'avertir qu'il venait d'être joué. Au moins n'en témoigna-t-il aucun ressentiment, sachant bien que l'intérêt particulier qu'il pouvait y avoir, trouverait, dans l'intérêt général du clergé, de quoi se défendre assez, et l'on n'en continua pas moins à s'entendre pour les réparations comme pour les vengeances qui suivent d'ordinaire les victoires des
27 février. partis. Une déclaration royale fut apportée au parlement, pour y proclamer l'innocence des princes et leur rétablissement en tous leurs honneurs, charges et dignités. De Bordeaux, de Rouen, de Toulouse, de Grenoble, d'Aix, de Metz, arrivèrent des arrêts ou lettres des parlements, pour se joindre à celui de Paris contre le cardinal Ma-
2 mars zarin. On pressa la reine de le faire sortir du

royaume, suivant l'arrêt qui ne lui accordait pour cela que quinze jours. On ordonna des poursuites contre ceux qui l'avaient assisté depuis ce délai passé; et enfin, quand on le vit s'arrêter sur la frontière, hésitant et incertain de l'asile qu'il devait choisir, le parlement rendit contre lui et ses adhérents un arrêt véritablement furieux, portant qu'il serait informé de plusieurs crimes d'état à lui imputés, qu'on se saisirait de sa personne dans tous les lieux de l'obéissance du roi où il serait trouvé, et que dès à présent tous ses biens et revenus demeureraient saisis à la requête du procureur-général. 11 mars.
Il restait encore, pour le public, deux affaires à vider. La première concernait la déclaration au sujet des étrangers. Le parlement l'avait renvoyée pour qu'on la corrigeât et qu'on y ajoutât la clause concernant les cardinaux. Elle lui revint sans cette addition; car le clergé en corps s'était plaint à la reine du tort qu'on voulait lui faire. Il en résulta seulement que la question, de personnelle et malicieuse qu'elle était, devint générale et politique. Le parlement, suivant ses vieilles traditions de jalousie contre les gens d'église, persista dans sa demande. Le garde des sceaux, pour son compte, le duc d'Orléans, pour 4 mars. 2 mars.

l'intérêt du coadjuteur, lui refusèrent cette satisfaction, qui devint dès lors réservée pour la plus prochaine transaction qu'il y aurait à faire. La seconde difficulté, née du dernier événement, à laquelle il s'agissait de pourvoir, était une as-
4 février. semblée de la noblesse, formée d'abord pour la liberté des princes entre quelques seigneurs et gentilshommes demeurant à Paris, et qui, s'étant grossie après le succès, continuait de délibérer avec l'approbation patente du duc d'Orléans. Or, le parlement n'aimait pas qu'on délibérât ailleurs que dans la grand'chambre, et il finit par s'offenser de ces réunions qui avaient lieu ouvertement dans le couvent des Cordeliers ; il s'inquiéta surtout en apprenant que cette noblesse avait demandé qu'on lui permît de se faire entendre légitimement dans une assemblée d'états
8 mars. généraux. Il résolut donc d'inviter le duc d'Orléans à employer son influence pour faire cesser un tel désordre, et, comme le prince tardait à
15 mars. s'expliquer, le procureur-général porta plainte formelle de cette « entreprise contre l'autorité « royale. » Pendant ce temps, le clergé, dont l'assemblée régulière s'était prolongée depuis trois mois, avait déclaré se joindre au second ordre de l'état, et l'on faisait déjà des tentatives

pour y intéresser le troisième, en s'adressant aux bourgeois de l'hôtel-de-ville. Alors ce fut la cour qui s'alarma, et le maréchal de l'Hôpital alla, de la part de la reine, inviter l'assemblée de la noblesse à se séparer, en lui promettant que les 16 mars.
états-généraux seraient convoqués prochainement, promesse garantie d'ailleurs par le duc d'Orléans et le prince de Condé. Mais il s'éleva une grande contestation sur le jour fixé. Celui que la reine avait indiqué était postérieur de trois semaines à la majorité du roi, ce qui pouvait rendre la convocation sans effet. La noblesse voulait que le roi majeur trouvât l'assemblée en état, et, pour cela, que la réunion se fît cinq semaines avant l'époque où il devait achever sa treizième année. La reine consentit seulement à ce que la convocation fût rapprochée du temps où son fils aurait acquis l'âge de gouverner par lui-même. Le roi, étant né le 5 septembre 1638, devenait majeur pour régner le 6 septembre 1651. La réunion des états-généraux fut indiquée au 8 septembre, de manière à ce qu'on eût un jour ou deux devant soi pour la déclaration solennelle de majorité. Le duc d'Orléans et le prince de Condé allèrent en porter l'assurance, d'abord à l'assemblée du clergé, qui déclara en être con- 25 mars.

tente, puis à celle de la noblesse, qui se sépara aussitôt, « mais sans se désunir. »

S'il avait suffi, pour rétablir le cardinal Mazarin dans son autorité et pour désabuser tant de passions animées contre lui, de prouver qu'il n'était pas, comme on avait dit, le seul obstacle à la paix intérieure et l'unique cause de tous les troubles, la démonstration en aurait été faite par ce que nous venons de rapporter, avant même qu'il fût arrivé dans sa retraite de Bruel. En effet, à ne voir que ce qui était public, la discorde pouvait passer déjà pour être suffisamment allumée entre tous les ordres de l'état. Le parlement avait offensé le clergé, irrité la noblesse, et se trouvait lui-même blessé. De ces débats, dont nous n'avons pris que les actes, étaient sortis des menaces et des ressentiments. Dans
14 mars. l'assemblée du clergé, il avait été dit que « la « France était composée de trois ordres où était « sa perfection, que vouloir y adjoindre un qua- « trième membre, c'est-à-dire les compagnies « de justice, c'était en former un monstre « horrible. » Dans l'assemblée de la noblesse, il avait été proposé tout simplement de jeter le
18 mars. premier président à la rivière. La jonction de ces deux ordres, qui députaient déjà l'un vers l'au-

tre et se communiquaient leurs résolutions, en bravant à la fois et la reine et le parlement, était un envahissement formel de la puissance souveraine. Et pourtant ces résultats visibles ne formaient que la moindre partie de l'agitation où l'on était déjà parvenu. Dans le cabinet, elle avait eu bien d'autres progrès, et, après six semaines d'un état nouveau, on était à la veille d'un changement. La reine, à qui l'association de deux partis, autrefois ennemis, avait ôté son ministre, était tout naturellement portée à rompre cette union, et à se donner pour auxiliaire un des deux alliés. Malheureusement elle n'agissait pas seule, et, dans son ministère, il y avait des intérêts opposés. Le garde des sceaux, en grande liaison avec la Fronde, sauf pour ce qui regardait le chapeau du coadjuteur, vieil ami de la duchesse de Chevreuse, et aspirant à remplacer le principal ministre qu'il avait fort habilement desservi, n'allait pas du même pied que le secrétaire d'état Letellier, le ministre d'état Servien, et le sieur de Lionne, son secrétaire des commandements, tous dévoués à sa personne et paraissant encore l'être à celle du cardinal. La marche qui semblait indiquée était que la reine se joignît au prince de Condé, en le détachant des Frondeurs. Mais il fallait

pour cela se cacher du garde des sceaux, qui était devenu en quelque sorte auprès d'elle l'œil du parti. La proposition du parlement contre les cardinaux ne la chagrinait pas; car elle n'ajoutait rien à la mauvaise position de son ministre, et elle désobligeait à la fois le coadjuteur et le garde des sceaux, l'un et l'autre ambitieux du cardinalat. Aussi le dernier eut-il tout le soin et tout l'odieux de la résistance contre le parlement. L'assemblée de la noblesse et sa jonction à celle du clergé auraient pu l'inquiéter davantage, si elle en eût été alors à craindre des entreprises contre son autorité, comme le parlement avait fini par le dire; mais, après ce qu'elle avait subi, et quand elle était encore sous la surveillance des bourgeois armés, ce lui était une faible injure. Seulement elle tint bon pour conserver au roi son fils la plénitude de son pouvoir, jusqu'à ce qu'il devînt majeur, parce que c'était le moment où elle comptait elle-même le ressaisir. Son principal espoir, pour le présent, était dans le succès de sa négociation avec le prince de Condé; et il faut reconnaître que, si la reine et le prince n'avaient pas tous deux manqué à leur véritable intérêt, si l'une avait vu plus avant que le retour de son ministre, si l'autre avait eu dans la tête

la moindre partie de ce qu'il avait au cœur, c'eût été une grande puissance que celle qui aurait uni, suivant les paroles du cardinal de Retz, « l'autorité royale, purgée du mazarinisme, et « le parti du prince de Condé, purgé de la fac- « tion. » On n'en était encore qu'aux préliminaires, dont la princesse palatine s'était entremise, et à quelques avances faites par le comte Servien et le sieur de Lionne, lorsque la reine se crut assez sûre, sinon d'être assistée par le prince, au moins de ne pas le trouver contraire, pour pouvoir frapper en quelque sorte le premier coup de sa vengeance.

Dans une des dernières séances du parlement où l'on s'occupait de l'assemblée de la noblesse, le duc d'Orléans, pour justifier l'espèce de com- 25 mars.
plicité qu'il avait dans cette affaire, avait cru pouvoir dénoncer, formellemement et par leurs noms, les conseillers de la reine qui, selon lui, continuaient l'administration du cardinal Mazarin, et exécutaient ses volontés, savoir « Letellier, « Servien, Lionne, » et, ce qui était moins excusable, une dame de son intimité, « la du- « chesse de Navailles, » lesquels travaillaient de toute leur force, disait-il, à le séparer du prince de Condé. On avait fort bien remarqué

que celui-ci, tout en protestant de son union avec le duc d'Orléans, l'avait « faiblement ap« puyé. » Il était donc maintenant notoire que l'oncle du roi n'avait de bonne volonté que pour le garde des sceaux, et que le premier prince du sang ne partageait pas tout-à-fait sa répugnance
27 mars. pour les autres gens du conseil. Le premier insista bientôt pour obtenir au moins la retraite du secrétaire d'état Letellier, ce que la reine refusa nettement. Il arriva en même temps que les bourgeois de Paris se lassèrent de monter la garde, et demandèrent à être dispensés de ce pénible service. La reine, contre laquelle on les avait armés et qui avait fait semblant de croire qu'ils étaient nécessaires à sa sûreté, après les avoir
29 mars. tenus plus qu'ils ne voulaient dans leurs postes, consentit alors à les en relever. Ce fut un motif de plus pour lui faire croire qu'elle pouvait enfin oser quelque chose. Le parlement la pressait
30 mars. plus vivement que jamais de donner enfin son adhésion à la déclaration pour exclure des conseils les étrangers et les cardinaux; elle crut le moment venu de lui accorder cette satisfaction, qui choquait directement le coadjuteur et le garde des sceaux, indirectement le duc d'Orléans et toute la Fronde, et qui lui rendait à

elle-même l'appui de la compagnie. Toutes ses mesures étant prises, on vit d'abord arriver auprès d'elle le comte de Chavigny, depuis longtemps retiré dans sa terre, et qui venait pour fortifier son conseil d'un ministre agréable au prince de Condé. Le duc d'Orléans s'étant plaint à la reine, le jour suivant, de ce qu'elle avait pris cette résolution à son insu, elle lui répondit fièrement « qu'il en avait fait bien d'autres sans « la consulter, » et le prince de Condé se tut. Comme on en était là, les portes du cabinet s'ouvrirent pour la députation du parlement, qui venait, ainsi qu'il avait été ordonné par arrêt, faire des remontrances sur le sujet des cardinaux. Après l'avoir entendue, la reine s'empressa de répondre que la déclaration serait scellée, suivant le désir du parlement, et aux termes de la première délibération, où le duc d'Orléans, ainsi que le prince de Condé, avait assisté. Il y avait là quelque ménagement pour l'oncle du roi; mais l'atteinte restait cruelle pour le garde des sceaux, présent aussi, qui avait déclaré à tout venant sa volonté de ne jamais consentir à ce que la déclaration fût accordée. Quand le parlement fut sorti, emportant la promesse de la reine, le duc d'Orléans et le

2 avril

3 avril.

prince de Condé se retirèrent ensemble, sans vouloir assister au conseil. Le soir, la reine fit demander les sceaux au marquis de Châteauneuf, et les remit elle-même au premier président Molé, pour les tenir sans quitter sa charge; en même temps, le duc de Sully, gendre du chancelier Séguier, eut ordre d'aller chercher son beau-père à Rosny, pour qu'il vînt présider le conseil, suivant qu'il appartenait à sa dignité. Sur cette nouvelle, le conseil de la Fronde et des princes s'assembla chez le duc d'Orléans. Là, il se fit des propositions qui n'allaient pas à moins qu'à soulever Paris contre la reine et le parlement. Le coadjuteur, qui s'y portait avec feu et qui mettait le duc de Beaufort de moitié dans sa part d'action, fut fort surpris de voir que son compagnon ordinaire l'abandonnait. Cette défection parut atterrer le duc d'Orléans. Le prince de Condé qualifia dédaigneusement cette guerre des rues de Paris, qu'on voulait renouveler, et pour laquelle il se vantait d'être poltron, de sorte que la délibération aboutit à ne rien faire. La reine, ce jour-là, venait de jouer hardiment
4 avril. sa partie; le lendemain, ce fut le tour du prince de Condé. Le président Viole vint annoncer de sa part à l'hôtel de Chevreuse que le mariage

projeté, entre la fille de la duchesse et le prince de Conti, n'aurait pas lieu. L'affront était grand pour le coadjuteur, d'autant que le jeune prince avait paru fort disposé à prendre pour femme la belle personne que le traité lui offrait, et qu'on l'en avait dégoûté par des révélations où le prélat n'était pas seul nommé. Mais ce n'était pas là une cause à donner pour faire prendre les armes dans Paris. Voyant donc le duc d'Orléans rentré dans son naturel, qui était la peur, le duc de Beaufort séparé de lui, le pouvoir de la cour fortifié, le prince de Condé devenu ennemi, le parlement en train d'être satisfait, il résolut de céder à la mauvaise fortune, d'abandonner le théâtre où l'on méconnaissait toujours ses bonnes intentions (car il assure encore qu'il n'en avait pas eu d'autres depuis le retour des princes), et il se retira solennellement, en prenant congé de tout le monde, dans le pieux exercice de sa profession, la semaine sainte où l'on était lui servant de prétexte pour exécuter, comme il dit, « ce « pas de ballet. » Quant au duc d'Orléans, il se tint, pendant quelques jours, en figure de mécontent; puis il se laissa ramener à la cour, en exigeant seulement que l'on ôtât les sceaux au premier président, qui lui semblait un intrus

dans le conseil. Moyennant qu'on renvoyât ce magistrat à sa charge, il consentait à souffrir, non seulement le ministre nouveau venu, mais tous ceux qu'il avait publiquement incriminés. La reine voulut bien lui accorder ce qu'il demandait, et le premier président rendit les sceaux qu'il avait gardés dix jours : on les remit aussitôt au chancelier. Puis enfin, pour contenter tout-à-fait le parlement, la reine lui envoya une déclaration conçue dans les termes qu'il avait désirés, et portant « qu'à l'avenir, aucuns étran-
« gers, quoique naturalisés, ni ceux des sujets
« du roi qui auraient été promus à la dignité
« de cardinal, n'auraient plus entrée en ses
« conseils, et ne seraient admis à la participa-
« tion de ses affaires. » Le chancelier avait seulement demandé que l'enregistrement fait dans l'assemblée des chambres ne fût pas publié à l'audience, ni dans les provinces. Le premier président voulut qu'il n'y manquât aucune solennité. Mais ce qu'il y eut de fort singulier, c'est que la partie de la déclaration qui concernait le cardinal Mazarin personnellement se trouva comme perdue dans ce long débat, qu'elle ne reparut plus au parlement, et que, pendant plusieurs mois, on put la croire oubliée.

13 avril.

19 avril.

Maintenant la première révolution qui suivit la retraite du cardinal Mazarin était complète et on pouvait en apprécier le caractère. Elle s'était faite au profit de la reine, aux dépens de la Fronde, et par le prince de Condé ; le duc d'Orléans en « était la dupe, » comme l'a fort bien écrit sa fille. Le prince de Condé prenait dès lors le principal rôle dans les événements qui allaient s'ouvrir. En ce moment, il avait autour de lui toute sa famille. Quoique la duchesse de Longueville se fût engagée par son traité à ne se séparer des Espagnols qu'après la conclusion de la paix générale, ils avaient paru accepter qu'elle vînt la négocier en France, ce qui donnait à cette dame une importance nouvelle, et elle était arrivée à Paris, où elle n'avait pas médiocrement contribué à rompre le mariage de son jeune frère. Elle s'y maintenait avec orgueil dans la position de médiatrice entre les deux couronnes, ayant fait envoyer un député de la France à Stenay pour s'entendre avec celui de l'archiduc, pendant qu'un gentilhomme, commis par ce prince, était comme accrédité auprès d'elle à Paris. La princesse de Condé, retenue quelque temps à Montrond par une maladie, était venue aussi rejoindre son mari, le cœur encore plein de

15 mars.

30 mars.

18 mars.

joie d'une lettre où il la remerciait des témoignages de son amitié, en avouant que « sa conduite en-« vers elle l'avait peu mérité, » et le prince semblait en effet vouloir tenir la promesse qu'il lui avait faite « de bien vivre avec elle à l'a-« venir. » Autour de lui se rangeaient encore ses amis, comme le duc de Bouillon, le duc de Nemours, le duc de La Rochefoucauld, alliés de vieille date, et le duc de Beaufort qu'il venait de s'attacher. Il n'y manquait que le maréchal de Turenne, qui était resté à Stenay, ne se croyant pas encore libre de ses engagements, et avec le-
18 mars. }
18 avril. } quel le prince de Condé entretenait un commerce de lettres affectueuses. Les démarches du député envoyé par le roi pour lier une négociation dans
27 avril. cette ville ayant amené la preuve que l'archiduc n'avait pas de pouvoirs suffisants, le maréchal se trouva, au jugement de tous, « honorable-« ment dégagé. » Il partit donc de Stenay et se
2 mai. rendit à Paris, un jour plus tôt qu'on ne l'y attendait, « afin d'éviter, comme il le dit honnêtement dans ses mémoires, des honneurs qui sont de mau-« vaise grâce quand on vient d'avec les Espagnols. » Tout le monde étant réuni, on s'occupa sérieusement de satisfaire le prince. On lui avait promis le gouvernement de Guyenne pour lui, avec la

lieutenance générale pour le duc de La Rochefoucauld qui aurait eu encore la ville de Blaye, et le gouvernement de Provence pour le prince de Conti. C'étaient là les propositions portées par la princesse palatine, et dont les sieurs Servien et de Lionne avaient traité avec le duc de La Rochefoucauld ; et la condition était, non pas qu'il contribuerait au retour du cardinal, mais que, ce retour ayant lieu sans qu'il fît rien pour l'aider, ou même malgré lui, il en souffrirait les conséquences. C'était payer bien cher un si faible service. Car les derniers événements de Bordeaux avaient montré ce que pouvait être cette province avec un pareil gouverneur, surtout en le faisant maître de Blaye qui commandait à la rivière et qui, l'année précédente, avait peut-être sauvé l'autorité royale. Ajouter à cette vaste possession la turbulente Provence, c'était mettre le Languedoc en péril, et créer véritablement un royaume du midi pour l'ambition d'un jeune conquérant qui tenait déjà, dans l'intérieur de la France, Clermont-en-Argonne, Stenay, Bellegarde, Dijon et Montrond. Aussi se trouva-t-il alors quelqu'un, non en France, mais dans l'exil, pour refuser son consentement à cette excessive puissance, et ce fut le cardinal Mazarin. On a cent

fois écrit que la reine ne faisait rien alors sans le consulter, et cela est déjà loin d'être vrai; mais on n'a pas dit quels conseils il envoyait, quand il n'avait pas à se plaindre que les choses eussent été faites sans lui. Le cardinal de Retz pourtant lui fait honneur de s'être opposé à tant de concessions énormes, et ce témoignage d'un ennemi n'est pas sans valeur. Une lettre du cardinal Mazarin le confirme pleinement. « Le plus grand
12 mai. « bonheur, y est-il dit, que le cardinal pût « avoir est que son retour n'a pas été stipulé « dans un accommodement par lequel on accor- « dait à monsieur le Prince des établissements « au delà de l'imagination et tels que, s'ils ont « lieu, il est impossible que, tôt ou tard, il ne « soit ruiné par le roi, ou qu'il ne se rende « plus puissant aux dépens de sa Majesté; car le « cardinal, aimant comme il fait le service du « roi, eût été au désespoir de se voir rétabli « par un moyen qui est si préjudiciable à l'état. « Ce qui pourrait arriver de mieux au roi et à « la reine serait s'il se rencontrait tels obsta- « cles que l'échange des gouvernements promis « par la reine n'eût pas lieu. Il n'y a rien que sa « Majesté ne doive faire pour cela; car ce sera « une plaie qui saignera longtemps et qui peut-

« être sera fatale au roi. Plaise à Dieu que je « sois un mauvais prophète ! » Or, au moment où il écrivait ainsi de Bruel, l'échange du gouvernement de Bourgogne, donné au duc d'Épernon, contre celui de Guyenne remis au prince de Condé, ce premier article du marché désapprouvé par le cardinal, s'exécutait à Paris, et le prince prêtait serment entre les mains de la reine pour 15 mai.
sa nouvelle charge.

Il paraît en effet que le prince de Condé, trouvant trop de difficultés à tout obtenir, s'était d'abord saisi de sa part, au grand déplaisir de ses amis. C'était d'ailleurs assez son habitude de compter mal avec les gens qui l'avaient servi, et il avouait lui-même plaisamment que la reconnaissance lui pesait. « Le duc de Beaufort est « bien heureux, disait-il, de n'avoir eu besoin « que d'une échelle pour sortir de prison. » Cependant, lorsqu'il fut nanti, il se remit à demander pour les autres. La reine, à qui le cardinal Mazarin avait si fortement représenté qu'elle avait déjà donné trop, ne voulut pas céder davantage, et le prince ne se crut pas obligé même pour ce qu'il avait reçu. Alors il reprit ouvertement le rôle de mécontent et cessa d'aller au Palais-Royal, affectant d'ailleurs de conserver

une grande intimité avec le duc d'Orléans et de se montrer souvent dans les rues de Paris. C'étaient là les marques visibles de sa mauvaise volonté, et il n'en résultait véritablement qu'une mutinerie peu courtoise. Mais des démarches plus secrètes, auxquelles le poussait surtout la duchesse de Longueville afin de n'avoir pas à suivre son mari en Normandie, se faisaient, tant du côté des Espagnols que dans les provinces, pour des projets autrement sérieux; et ces démarches étaient ou devinées, ou peut-être exagérées par ce qui restait de serviteurs à la reine. Elle songea donc à s'en défendre, et pour cela elle eut recours au moyen qui paraissait en ce temps le plus simple, à celui qu'on pouvait dire tout préparé, depuis la rupture éclatante survenue entre le prince de Condé et l'ancienne Fronde. La duchesse de Chevreuse était demeurée à la cour et offrait le service de sa rancune; on alla chercher le coadjuteur dans son archevêché. C'était ce que le cardinal Mazarin lui-même avait déjà conseillé, non pas dans les termes emphatiques rapportés par le cardinal de Retz, mais par ces mots assez froids de la lettre que nous avons déjà citée : « Il ne faut pas que sa Majesté ait aucun « scrupule de se raccommoder avec des gens

« qui lui ont fait du mal et qu'elle a juste sujet « de haïr et de perdre ; car la règle de la con- « duite des princes ne doit jamais être la pas- « sion de la haine ou de l'amour, mais l'intérêt « et l'avantage de l'état et le soutien de leur au- « torité. » On voit là aussi que déjà ce parti avait fait porter « des offres au cardinal, » et qu'on n'avait besoin que d'accepter ses avances. La négociation s'engagea donc avec la duchesse de Chevreuse, le marquis de Châteauneuf, le coadjuteur de Paris, toutes les victimes du changement opéré au mois d'avril, pour en comploter un nouveau, et cela se faisait au mois de juin. L'union entre les personnes fut facile; l'intérêt et la haine y travaillaient. On fut moins aisément d'accord sur les mesures. Celle qui se présentait la première était d'arrêter encore une fois le prince de Condé. Quelques-uns allèrent jusqu'à proposer de le tuer, et le maréchal d'Hocquincourt, qui n'a pas écrit de mémoires, reste le plus notoirement chargé de cette pensée horrible que tout le monde se vante d'avoir repoussée. Le coadjuteur, ravi de se retrouver sur la scène et d'y figurer en opposition ouverte avec le premier prince du sang, sortit de son cloître, se montra, fit publier des pamphlets, reparut

au parlement, non pas aussi souvent qu'il le dit, car les assemblées du parlement sont comptées et le registre est intraitable, mais une fois, à ce qu'il semble, pour faire assaut avec le parti des princes de déclamations contre le cardinal Mazarin, la convention étant qu'on le laisserait dire des injures pour qu'il pût rendre des services. Le reste de son action demeurait caché dans des conférences secrètes, qu'il a soin de multiplier dans ses mémoires, et dans lesquelles il prétend qu'on l'aurait payé d'avance en lui remettant sa nomination au cardinalat. Ce qu'il offrait en échange n'est pas bien clair, surtout dans ce qu'il en a écrit. On y voit qu'il avait promis, quand le moment en serait venu, de déterminer le duc d'Orléans à faire arrêter chez lui le prince de Condé, et en attendant de se tenir lui-même en telle attitude que ce prince ne fût plus maître du pavé dans Paris; mais il y a certainement beaucoup de vanterie dans toutes ces préparations qui n'amènent pas un seul fait et que démentent les faits constatés. La vérité est que le coadjuteur eut une entrevue avec la reine; qu'on ne lui remit pas, mais qu'on lui fit espérer la présentation de la France pour sa promotion; que, s'étant engagé à servir, il fut renvoyé au sieur de

1 juillet.

Lionne pour s'entendre avec lui et le comte de Montrésor, homme d'exécution, sur ce qu'il y aurait à faire ; que le sieur de Lionne, soit par crainte, soit par indiscrétion, révéla l'objet de cet entretien à un ami du prince de Condé, et que celui-ci, déjà fort embarrassé de la position maussade où l'avait mis sa brouillerie avec la cour, dans une ville où il ne voulait pas livrer bataille, se sentit assez brave pour avoir peur de la prison. Peu de jours après qu'il eut su que, dans une conférence où était le coadjuteur, on avait parlé de l'arrêter, un avis lui vint d'un de ses affidés que deux compagnies des gardes s'avançaient vers le faubourg Saint-Germain, ce qui pouvait être pour investir son hôtel. Il était nuit quand cet avertissement lui fut porté. Il monta aussitôt à cheval, entre une heure et deux du matin, et se rendit à sa maison de Saint-Maur derrière Vincennes, où il fut rejoint bientôt par le prince de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Bouillon, de Nemours, de Richelieu, de La Rochefoucauld, et le maréchal de la Mothe. Le maréchal de Turenne se rendit au Palais-Royal.

6 juillet.

C'était au parlement que devaient s'expliquer les causes de cet éclat. La compagnie, après être

restée plusieurs semaines en repos, avait recommencé à s'émouvoir depuis quelques jours, et
4 juillet. s'était assemblée une fois au sujet des désordres causés par les gens de guerre dans la province de Picardie; il s'y était mêlé de nouvelles propositions contre ceux qui correspondaient avec le cardinal Mazarin, sur lesquelles il avait été rendu un arrêt portant « itératives défenses d'avoir au« cun commerce avec lui, » et l'on s'était ajourné pour ce qui concernait les pillages commis par les soldats. Ce fut dans la séance indiquée pour
7 juillet. cet objet, et où manquait le prince de Condé, que le prince de Conti, retourné de Saint-Maur, vint exposer pour quel motif son frère avait cru devoir quitter la ville. On avait, disait-il, voulu attenter, sinon à sa personne, du moins à sa liberté; les auteurs de ce projet étaient « les sieurs « Letellier, Servien et de Lionne, » instruments dociles de la volonté du cardinal Mazarin, et il ne pouvait se croire en sûreté dans Paris, que lorsque la reine les aurait éloignés de la cour. Une lettre écrite par le prince reproduisait les mêmes reproches et les mêmes déclarations. Le parlement se contenta d'envoyer la lettre à la reine, en priant le duc d'Orléans de s'employer « pour ras« surer le prince de Condé, » ce qui était vraiment

pour tous les deux un singulier rôle. Le lendemain, 8 juillet.
les gens du roi rapportèrent la réponse écrite de la reine ; elle contenait que le prince n'avait eu aucun motif raisonnable de crainte pour sa personne, que la reine déclarait de nouveau n'avoir nulle pensée de faire revenir le cardinal Mazarin, que ceux dont le prince demandait l'éloignement avaient fidèlement servi dans leurs charges, et que, s'il persistait lui-même à se tenir hors de la cour, il donnerait lieu de croire qu'il avait de mauvaises intentions ; du reste, elle agréait bien volontiers l'entremise du duc d'Orléans pour l'accommodement de cette affaire. Le premier président s'apprêtant à blâmer sévèrement la sortie précipitée du prince, qui pouvait amener une guerre civile, le prince de Conti voulut l'interrompre et fut ramené au silence par une vigoureuse réprimande. Pendant tout ce temps, le duc d'Orléans parut froid et embarrassé. C'est que, dans la réalité, il n'avait pas eu de part aux négociations des Frondeurs avec la reine ; que le coadjuteur s'était vanté à tort de son adhésion, et que si ce dernier avait obtenu, pour cela, seulement la promesse de sa nomination au cardinalat, il ne l'avait certainement pas gagnée. L'oncle du roi, surpris par la retraite du prince

de Condé, resta donc en cette occasion ce qu'il était de son naturel, timide, incertain, voulant le repos de l'état, mais craignant de tout côté des embûches. Avec ce caractère et dans ces dispositions, c'était chose assez incommode pour lui que tout le monde semblât s'en rapporter à ses soins. On lui avait donné deux jours pour agir; il en prit un de plus pour ne rien faire, et
11 juillet. il vint dire au parlement qu'il n'avait pu décider, ni le prince de Condé à prendre confiance, ni la reine à faire des concessions. Une lettre du prince, apportée par un de ses gentilshommes, servit encore à faire une nouvelle démarche auprès de la reine, qui répondit qu'elle n'avait rien de plus à dire que ce dont elle avait chargé
12 juillet. déjà les gens du roi, et le parlement entra en délibération sur la difficulté que la négociation n'avait pu résoudre. Là encore, le coadjuteur, qui s'était fait fort de tout conduire, ne put que
14 juillet. se ménager par un discours habile, et il intervint arrêt portant « que la reine serait remerciée de « la parole qu'elle avait donnée de ne pas faire « revenir le cardinal Mazarin, et très-humble- « ment suppliée d'en envoyer une déclaration « au parlement, pour être insérée dans ses re- « gistres, comme aussi de donner au prince de

« Condé toutes les sûretés nécessaires pour son « retour, et qu'il serait informé contre ceux qui « étaient allés voir le cardinal Mazarin ou qui « avaient eu quelque commerce avec lui depuis « les défenses. » C'est ainsi que le parlement se ressaisit, pour ne plus désormais la laisser échapper, de cette déclaration personnelle contre le cardinal Mazarin, dont il avait été question aussitôt après la mise en liberté des princes, mais qu'on avait laissé perdre, en se mettant à la poursuite de la déclaration générale contre les étrangers et les cardinaux. Ce que la reine avait dit, comme incidemment, de son intention à l'égard de son ancien ministre, ramenait tout naturellement l'idée d'un acte solennel, qui rendît manifestes à tous les causes de son éloignement, et en garantît, comme on dit si souvent dans les révolutions, la perpétuité. En ce qui touchait les demandes du prince de Condé, les paroles vagues de l'arrêt étaient tout ce qu'avait pu obtenir l'influence du coadjuteur et de ses amis, qui n'en prétendaient pas moins avoir été grandement utiles. La reine ne voulut pas chicaner sur l'interprétation qu'elle pouvait en faire, et se résolut à les comprendre comme le prétendait le prince de Condé, d'autant plus que deux

de ceux qu'il avait désignés, les sieurs Servien et de Lionne, étaient fortement suspects de mau-
19 juillet. vais vouloir contre le cardinal. Dès le lendemain du jour où les remontrances lui furent portées, les trois personnes dont le prince avait demandé le renvoi eurent ordre de quitter la cour, et la plus prochaine Gazette annonça soigneusement qu'elles étaient parties, « l'une pour l'Anjou, « l'autre pour le Poitou, et la troisième pour « la Normandie. » Après cette victoire de nou-
21 juillet. velle espèce, le prince de Condé vint de Saint-Maur tout droit au parlement, pour dire qu'il n'était pas encore satisfait; il lui fallait des sûretés contre le retour des trois exilés, qui pourraient bien ne faire qu'une promenade à leurs maisons des champs. Le premier président fit tout ce qu'il put pour lui prouver que cette exigence sans fin n'était pas raisonnable, et pour l'engager à ne pas s'en retourner sans être allé au Palais-Royal. Le prince soutint qu'il n'y faisait pas sûr pour lui, que treize mois de prison lui avaient appris à ne pas compter sur des paroles, et, cela dit, il reprit le chemin de Saint-Maur. Il en revint quelques jours après, toujours
24-26 juillet. sans faire visite au roi, et le premier président lui refusa d'ouvrir aucune délibération avant

qu'il eût rempli ce devoir. Mais, en ce moment, la reine s'était décidée à le mettre jusqu'au bout dans le tort d'une mauvaise conduite. Elle fit 26 juillet.
venir une députation du parlement, et lui dit d'abord qu'elle était prête à s'entendre avec la compagnie sur les termes de la déclaration demandée contre le cardinal; ensuite, qu'elle voulait rendre le parlement dépositaire de sa parole pour la sûreté du prince de Condé et pour l'éloignement sans espoir de retour de ceux qu'il lui avait fait chasser; après quoi il ne pouvait plus lui rester de crainte qu'il avouât avec honneur. En effet, le même jour, le prince reprit possession de son hôtel dans Paris; mais il se garda bien d'aller au Palais-Royal, et il affecta de se montrer par la ville en grand équipage. Il arriva même que son carrosse se rencontra dans la 31 juillet.
promenade du Cours-la-Reine avec celui du roi, qui revenait de se baigner dans la Seine vers Surêne, et cet accident parut une si grave offense, que le prince eut beaucoup de peine à s'en justifier, quand le premier président lui demanda publiquement « s'il n'avait pas frémi d'une sainte « horreur en pensant à ce qui était arrivé. »
Cette interpellation avait lieu deux jours après la 2 août.
rencontre, dans l'assemblée où se faisait la rela-

tion de la dernière audience donnée par la reine. Là, le prince déduisit encore une longue série de griefs qui ne lui permettaient pas de se trouver content et de se croire à l'abri. Dans ce nombre était la découverte qu'il avait faite d'assemblées secrètes et nocturnes, où l'on avait proposé de l'arrêter, sinon de le tuer, projet dont il connaissait fort bien, disait-il, les auteurs. Le coadjuteur, qui sentit où cette révélation s'adressait, s'en tira fort adroitement, en demandant que l'arrêt à intervenir contînt ordre d'informer contre les coupables. En effet, cette disposition y fut écrite; les paroles de la reine furent consignées au registre; on décréta contre ceux qui avaient eu commerce avec le cardinal, et le prince fut prié, par arrêt, d'aller voir le roi et la reine. Il s'y laissa conduire le lendemain
3 août. par le duc d'Orléans, et l'entrevue parut si peu décisive pour la réconciliation, qu'on ne jugea pas à propos d'en instruire le public par la voie de la Gazette. Des nouveaux faits dénoncés par le prince de Condé, il était resté une grande cause de scandale, que l'on avait mise en réserve. Il avait dit, en affectant une indignation profonde, que le duc de Mercœur, revenu de Catalogne au commencement de l'année et demeuré depuis

sans emploi à la cour, était allé voir le cardinal Mazarin à Bruel, et qu'il avait osé y contracter mariage avec l'aînée des nièces du ministre banni. C'était sur ce cas énorme que le duc de Mercœur devait venir s'expliquer devant la compagnie 7 août.
où il avait l'honneur de siéger comme pair de France. Or, les esprits étaient alors si fort dévoyés du bon sens, que ce duc, ayant à rendre compte de l'usage le plus libre, et sans aucun doute le plus honnête, qu'il eût pu faire de sa volonté, chercha des paroles équivoques, et se fit presque arracher l'aveu de son crime; encore ne dit-il que la moitié de la vérité. Il confessa qu'il était marié; mais il prétendit que la chose s'était faite avant le départ du cardinal, et qu'il était allé seulement visiter, non pas le ministre, mais sa jeune femme, « réfugiée à la campagne. » Alors la compagnie ordonna gravement que le contrat 8 août.
de mariage lui serait apporté pour être ensuite communiqué aux père et mère de l'époux prétendu, et cependant « fit défenses à ladite Man« cini d'entrer dans le royaume ou d'y séjourner, « si elle y était, sous prétexte de ce mariage. »

A ce moment, une nouvelle révolution semblait s'être accomplie, dont l'avantage était en apparence pour le prince de Condé, mais n'avait

réellement rien de solide. Après avoir essayé de traiter avec la reine pour des intérêts particuliers, il s'était séparé d'elle, sans cause, sans prétexte, de la façon la plus incivile, et, quand il se fut mis en telle condition qu'il eût à craindre d'être arrêté, ou à feindre cette crainte, ce qui valait encore moins, tout le profit qu'il avait tiré de sa retraite hors de Paris, de ses plaintes, de ses menaces, le résultat pour lequel il avait épuisé tout ce qu'on pouvait trouver de bonne volonté dans le parlement en déclamant contre le cardinal Mazarin, c'était l'éloignement de trois hommes, dont deux, Servien et de Lionne, avaient été d'intelligence avec lui pour son accommodement avec la reine, et n'avaient eu d'autre tort que de lui trop promettre. En les faisant renvoyer, il ne les avait pas remplacés par d'autres qui lui fussent affectionnés. Leurs places demeuraient vacantes, pour être remplies suivant les arrangements qui se faisaient entre la reine et ceux dont elle sollicitait le secours. Les affaires dont ils étaient chargés étaient expédiées par des subalternes ou des collègues insignifiants; les avis se prenaient de gens sans charge, mais habitués à la cour, ou des personnes avec qui l'on négociait. Le seul homme du conseil qui eût liaison avec le prince

de Condé, c'est-à-dire le comte de Chavigny, avait été obligé de s'en retirer, parce que la position d'un ministre qu'on ne consultait pas, qui ne savait rien, dont on se défiait comme d'un espion, n'était véritablement pas tenable, et il n'avait pas même eu les honneurs de la disgrâce. Pendant ce temps, le prince perdait chaque jour quelqu'un de ses amis. La princesse palatine agissait contre lui avec la même chaleur et la même habileté qu'elle avait mise à le servir. Le premier président, tout désintéressé qu'il était, ne pouvait lui pardonner d'avoir permis qu'on lui retirât les sceaux dix jours après qu'il en avait été pourvu. Le duc de Longueville, heureux d'avoir retrouvé son gouvernement de Normandie, s'y tenait, et ne voulait plus rien risquer pour son beau-frère. Le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne avaient refusé nettement de s'associer aux projets qu'il pourrait former. Le duc de Beaufort, qu'il avait acquis, ne pouvait pas être pris pour une compensation. Tout ce qu'il avait donc gagné, c'était la satisfaction assez peu glorieuse d'avoir humilié une femme et de disputer le pavé dans Paris à un homme d'église.

Les choses en effet avaient tourné de cette

façon que le prince de Condé, après avoir outragé cruellement l'autorité royale dans la personne de la régente, se trouvait maintenant en face du coadjuteur et sur son terrain. Comme il avait fait consister son triomphe à demeurer dans la ville et hors de la cour avec une suite nombreuse de gentilshommes, ayant eu la précaution
28 juillet. dès les premiers jours d'envoyer sa femme et sa sœur dans le Berry pour n'avoir à risquer que sa personne; comme il avait d'ailleurs désigné le coadjuteur pour un de ceux entre qui s'était débattu le projet de l'arrêter, celui-ci avait l'honneur, qu'il ne refusait pas, d'être son adversaire déclaré, et se tenait en défense. La reine, voyant les positions sérieusement prises entre ces deux antagonistes, jugea qu'elle pouvait tenter quelques efforts pour se relever. Elle manda au Palais-Royal les trois compagnies souveraines et les officiers de l'hôtel-de-ville, tous les princes et seigneurs étant à Paris, même le prince de Conti,
17 août. et là elle fit lire successivement devant chacun des corps un discours que le marquis de Châteauneuf avait rédigé, que le duc d'Orléans avait vu, qu'avait corrigé le premier président. On commençait par y déclarer que le cardinal Mazarin était bien résolument et pour jamais exclu, non

seulement des conseils, mais du royaume. Puis, on passait en revue toutes les grâces accordées au prince de Condé, toutes les prétentions qu'il avait mises en avant et qu'il avait fallu satisfaire, tous les témoignages de mauvais vouloir qu'il avait donnés. Après cela on signalait plusieurs actes coupables qui annonçaient l'intention actuelle d'exciter des mouvements dans le royaume avec l'aide des étrangers, et on finissait par faire dire au roi « qu'il emploirait les moyens que « Dieu lui avait mis en main pour prévenir ces « pernicieux desseins et en arrêter le cours. » Ce n'était pas là une déclaration royale, qui commandât l'obéissance pour des dispositions expresses, mais un manifeste qui proclamait des volontés dont on se réservait le secret et le moyen. Il n'en résultait donc aucun sujet de délibération. Le prince de Condé en prit l'initiative au parlement, et demanda qu'il fût fait justice ou pour ou contre lui. Alors les deux partis se mesurèrent; dans la grand' chambre, par des discours et par des votes; dans la grande salle, par le nombre de leurs suivants armés. Le duc d'Orléans, prévoyant que les épées pourraient sortir du fourreau, s'était prudemment mis au lit. Mais le prince de Condé lui avait arraché une attestation

18 août.

19 août.

de son innocence. Il en développa lui-même la justification dans un long discours écrit dont il fut donné lecture en réponse à celui de la reine, et il reprit la parole pour ajouter que l'auteur des calomnies portées contre lui était le même homme qui avait voulu attenter à sa liberté, c'est-à-dire le coadjuteur. La querelle devenait tout-à-fait personnelle, et l'on amena de part et d'autre à la séance suivante tout ce qu'on avait de forces.
21 août. Ce fut ce jour-là que le coadjuteur faillit être martyr de sa passion pour les débats politiques, et qu'une tache assez forte fut imprimée au nom du duc de La Rochefoucauld, celui-ci ayant tenu l'autre serré entre les deux battants d'une porte pour le livrer traîtreusement aux épées de ses amis. Cependant il n'y eut pas de combat. Les deux partis qui avaient tiré l'épée aux cris de « Notre-Dame » et de « Condé » la remirent dans
22 août. le fourreau. Le lendemain la reine défendit au coadjuteur de retourner au palais, et celui-ci prit son rang dans une procession qui allait de la Madelaine en la Cité au couvent des Cordeliers dans le faubourg Saint-Germain. Le hasard voulut qu'en retournant du palais à son hôtel, situé derrière ce couvent, le prince de Condé rencontrât la procession. Il descendit de carrosse et s'a-

genouilla; le prélat à son tour le bénit et le salua; puis chacun continua son chemin. Cependant on avait délibéré au parlement, et il y avait été décidé que « les écrits de la reine, « du duc d'Orléans et du prince de Condé, « seraient portés à la reine avec de très-hum- « bles remontrances sur la conséquence d'i- « ceux, » qu'elle serait très-humblement suppliée de vouloir étouffer cette affaire et le duc d'Orléans prié de s'entremettre pour l'accommoder. Les remontrances furent pressantes, 26 août. et la reine s'excusa d'y répondre sur ce qu'elle voulait se concerter avec le duc d'Orléans, qui se tenait prudemment dans sa maison de Limours. Enfin elle consentit, non pas à retirer 1 septembre. ce qui pouvait s'appeler seulement une accusation, mais à en retrancher les griefs les plus sérieux et à mettre en oubli le reste, moyennant que le prince vînt rendre ses devoirs au roi et reprendre sa place au conseil. Le prince de Condé ne se crut pas suffisamment justifié, 4 septembre. et le parlement arrêta que la reine serait suppliée d'envoyer une déclaration formelle pour l'innocence du prince. On était arrivé ainsi au dernier jour de la minorité. La reine, dont l'autorité allait finir, ou devenir absolue sous

le nom de son fils, crut pouvoir accorder tout ce qu'on lui demandait, et arrêter en quelque sorte le compte des pertes subies par sa régence. Elle remit aux gens du roi pour être portées au parlement deux déclarations : l'une contenant les causes pour lesquelles le cardinal Mazarin était à tout jamais exclu du royaume, et où l'on trouvait, à vrai dire, un blâme général de toute la régence, chacun ayant eu soin d'y faire inscrire le tort qui le touchait en particulier ; l'autre, par laquelle le prince de Condé était reconnu innocent de tout ce qu'on lui avait imputé contre le service du roi. Elles
5 septembre. furent aussitôt enregistrées, et celle qui concernait le cardinal Mazarin fut publiée dès le
6 septembre. lendemain à l'audience, l'autre étant réservée pour être publiée avec plus d'éclat en présence du roi majeur. L'heure de la majorité venait en effet de sonner. Elle donnait au roi Louis XIV, âgé de treize ans accomplis, un royaume divisé par les factions, une autorité depuis longtemps méconnue et récemment humiliée, un conseil dégarni de ministres, une guerre étrangère où la France avait perdu ses avantages. Il y manquait la guerre civile. Tout le monde la jugea déclarée, lorsqu'on sut que

le prince de Condé avait quitté Paris, la veille 6 septembre.
même du jour où il aurait dû paraître aux côtés du jeune roi prenant possession de sa couronne.

# LIVRE SIXIÈME.

—

## CHAPITRE I.

**Majorité du roi. — Nouvelle composition du conseil. — Le prince de Condé se retire à Bordeaux. — Résultats de la campagne en Flandre, en Lorraine, en Italie et en Catalogne. — La cour s'avance à Bourges et à Poitiers. — Opérations militaires en Saintonge. — Conduite du duc d'Orléans à Paris. — Déclaration contre le prince de Condé. — Position du coadjuteur. — Arrêts du parlement contre le retour du cardinal Mazarin. — Préparatifs du cardinal pour son retour. — Il entre en France. — Le parlement met sa tête à prix. — Sa bibliothèque vendue à l'encan. — Les troupes du cardinal prennent un conseiller du parlement. — Le parlement rend de nouveaux arrêts. — Il reçoit une requête du prince de Condé. — Retour des députés envoyés à la cour. — Le cardinal Mazarin arrive à Poitiers.**

—

C'était la seconde fois, en moins de quarante ans, qu'un enfant, parvenu au premier jour de sa quatorzième année, passait, de la tutelle exercée par une régente, à l'exercice plein et entier du 1651.

pouvoir souverain ; et il y avait là certainement quelque désavantage pour la nouvelle expérience qui allait se faire de cette précoce majorité. Car les fictions les plus sages perdent à être mises trop souvent en pratique, et, chez les hommes les plus habitués à la monarchie, il y a toujours assez de jalousie et de malignité pour ne pas croire aveuglément que la Providence traite les rois avec des complaisances particulières et qu'elle hâte en leur faveur les progrès ordinaires de l'intelligence humaine. Du reste, le rapprochement était frappant entre les circonstances où le roi Louis XIII était devenu majeur et celles où l'on se trouvait placé. Aujourd'hui comme alors, on était à la veille d'une convocation d'états-généraux demandée par des mécontents, un premier prince du sang s'était déclaré contre la mère du roi, un favori avait encouru la haine des peuples ; mais il y avait, de plus et de pire dans la position actuelle, que le favori était dépossédé, et que l'autorité dont le jeune roi allait être investi pouvait s'employer à rappeler le cardinal Mazarin, au lieu que l'on avait pu attendre de son père l'expulsion du maréchal d'Ancre. La majorité de 1614 apportait une espérance, celle-ci donnait une crainte. Le roi majeur n'en

fut pas moins accueilli par de grandes acclamations lorsqu'il alla, au milieu d'une brillante cavalcade, tenir son lit de justice au parlement. 7 septembre. Le prince de Condé s'était excusé d'y paraître dans une lettre assez mal motivée. La reine-mère, le duc d'Anjou, le duc d'Orléans, le prince de Conti, les ducs de Mercœur, d'Uzès, de Beaufort, de Retz, de Brissac et de La Rochefoucauld, les maréchaux d'Estrées, de La Mothe, de l'Hôpital, du Plessis, d'Estampes et d'Hocquincourt, l'archevêque de Reims, frère du duc de Nemours et ayant le titre de duc d'Aumale, les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, y siégeaient en leurs rangs ; le duc de Joyeuse, frère du duc de Guise, faisait l'office de grand-chambellan et le comte d'Harcourt celui de grand-écuyer. Tout s'y passa dans les mêmes formes que sous le règne précédent. La reine-mère remit à son fils la puissance royale, et le roi la pria de lui continuer ses bons avis. Ensuite tous les princes et pairs ayant fait leur hommage, le premier président prononça un discours, qui parut à l'avocat-général Talon manquer de gravité et de noblesse ; Talon lui-même en débita un autre qui fut en son temps fort goûté ; et l'on publia devant le roi trois déclarations, l'une

contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu, la seconde contre les duels et rencontres, ainsi qu'il s'était fait à la majorité de Louis XIII, la dernière enfin pour reconnaître l'innocence du prince de Condé. Le soir même, le roi annonça aux courtisans la nouvelle composition de son conseil. Il y avait appelé le marquis de Châteauneuf pour avoir la principale direction des affaires ; les sceaux, ôtés au chancelier qui, le matin, avait fort inutilement fait les honneurs de l'avénement nouveau, étaient rendus au premier président Molé ; et on avait maintenant pour surintendant des finances, au lieu du président Longueil de Maisons, le marquis de la Vieuville, celui qui, vingt-sept ans auparavant, avait introduit le cardinal de Richelieu dans le cabinet et en avait été chassé par lui. Le dernier représentait dans ce ministère le crédit de la princesse palatine qui était en liaison galante avec un de ses fils, et d'ailleurs il payait assez largement son entrée en fournissant une somme de quatre cent mille livres pour les besoins alors fort grands du cardinal Mazarin, qui n'en prit pourtant qu'une partie et laissa le reste à la reine. Comme le plus jeune de ces trois hommes était le premier président Molé, âgé de soixante-sept

ans, on fit revivre pour eux le nom attribué déjà aux conseillers de Henri IV qui servait sous Louis XIII, et on les appela « les barbons. »

Ce n'était pas là de quoi faire revenir le prince de Condé. En quittant Paris, il était allé joindre le duc de Longueville à Trie, où il avait essayé vainement de l'entraîner en de nouveaux hasards. Le duc, conseillé alors par l'aimable et spirituelle fille qu'il avait eue de son premier mariage, s'était résolu à rester tranquille, et ne demandait plus à son beau-frère que d'assurer son repos et l'honneur de toute la famille en faisant demeurer la duchesse sa femme dans le couvent des carmélites de Bourges où elle s'était en effet retirée. Le prince, ne pouvant rien obtenir de lui, alla faire ses adieux à sa belle demeure de Chantilly, revint prendre à Essonne ceux qui consentaient à suivre sa fortune, c'est-à-dire son frère, avec les ducs de La Rochefoucauld et de Nemours; puis il s'achemina vers le Berry, en s'arrêtant toutefois un jour entier dans la maison du président Perault à Augerville-la-Rivière en Gâtinais. Là, suivant tous les témoignages, il attendait une lettre du duc d'Orléans, qui pouvait le retenir et peut-être le ramener, en lui annonçant quelque satisfaction de

la part de la cour, ou quelques mesures pour lesquelles l'oncle du roi s'associerait avec lui. Le courrier chargé de ce message n'arriva pas, soit qu'on l'eût exprès dépêché trop tard, soit qu'il se fût trompé d'adresse, comme on l'a dit, en croyant que sa mission était pour Angerville en Beauce. Le prince continua donc sa route jusqu'à Bourges, où l'atteignit enfin un conseiller du parlement. Les propositions dont il était porteur étaient, suivant le cardinal de Retz, « que « le prince demeurât paisible dans son gouver« nement de Guyenne jusqu'à ce qu'on eût as« semblé les états-généraux ; » car on parlait encore quelquefois de cette convocation, pour laquelle les députés étaient partout nommés, mais qui était ajournée de fait et sans qu'il en eût été donné aucun avis aux provinces, par cela seul que le roi ne s'était pas rendu à Tours le jour indiqué. Le prince rejeta fièrement cette transaction, et poussa jusqu'à Montrond, d'où, laissant à son frère et au duc de Nemours le commandement dans cette province, il se mit en route, avec le duc de La Rochefoucauld et le conseiller d'état Lenet, pour Bordeaux. Aussitôt
22 septembre. qu'on l'y sut arrivé, il fut résolu que le roi s'avancerait par le chemin qu'il avait suivi, afin

de réparer, s'il se pouvait, les effets de son passage. La cour partit donc sur-le-champ pour Fontainebleau. Mais, auparavant, on avait eu soin d'achever l'accomplissement des promesses faites au parti de l'ancienne Fronde. Quatorze jours après sa majorité, le roi avait remis publiquement au coadjuteur, que le duc d'Orléans lui présenta, l'acte authentique par lequel la France le désignait pour le cardinalat, et l'on crut dès lors pouvoir quitter Paris en sûreté. Au moment où ce prélat obtenait cette récompense pour trois ans de mauvais services, le cardinal Mazarin recevait à Bruel la déclaration rendue contre lui, signée du roi, « la reine sa mère présente, » lue et publiée dans toutes les justices du royaume, imprimée et criée par les rues, répandue maintenant dans les pays étrangers; et sa surprise était grande, sa douleur profonde, en lisant ce singulier document où il est certain que l'amitié royale s'était un peu trop déguisée. « Le roi et « la reine, écrivait-il, m'ont déclaré un traître, « un voleur public, un insuffisant, et l'ennemi « du repos de la chrétienté, après les avoir ser- « vis avec tant de fidélité, sans aucun intérêt « et avec tant de grands succès. Le plus zélé des « ministres qui aient jamais été passe à présent

27 septembre.

21 septembre.

26 septembre.

« pour un scélérat, pour un infâme. Lorsque « ses plus fiers ennemis étaient à bout de leurs « artifices, et que les diligences qu'ils avaient « faites pour le noircir de quelque crime n'a- « vaient servi qu'à faire éclater son innocence, « le roi et la reine, de qui il a mérité la bien- « veillance et l'approbation par ses grands et « fidèles services, l'ont déclaré le plus criminel « et le plus abominable de tous les hommes. Si « je puis obtenir de l'équité de leurs Majestés ce « qui ne se refuse pas au dernier des hommes, « qui est d'être entendu et qu'on me fasse mon « procès dans les formes, afin qu'étant coupa- « ble je lave de mon sang les crimes que j'au- « rais commis, c'est la seule et la plus grande « grâce que je saurais recevoir, et, pour cela, « j'irai gaiement me rendre prisonnier entre les « mains de ceux qu'on croira avoir plus de mau- « vaise volonté contre moi. Il n'est plus question « ni de bien, ni de repos, ni de sûreté, ni de « quoi que ce puisse être. Je demande l'hon- « neur qu'on m'a ôté, et qu'on me laisse en « chemise, renonçant de très-bon cœur au car- « dinalat et à mes bénéfices desquels j'enverrai « la démission avec joie, consentant volontiers « d'avoir donné à la France vingt-trois années

« du meilleur de ma vie, toutes mes peines et le « peu de bien que j'avais, et de me retirer seu« lement avec l'honneur que j'avais quand je « commençai à la servir. » On peut continuer sans aucun péril la haine des contemporains contre le ministre qui fut ainsi traité; mais il faut reconnaître pourtant que sa plainte était touchante et s'exprimait par de nobles paroles.

Pendant que la France avait toute son attention occupée par les caprices mutins du prince de Condé et par la crainte de voir revenir le cardinal Mazarin, l'Espagne s'était moins pressée qu'on ne pourrait le croire d'en tirer avantage pour la guerre. Sur la frontière du royaume qui regardait les Pays-Bas espagnols, le roi n'avait pas, à vrai dire, une armée; car il y payait assez mal deux corps de troupes entièrement séparés qui ne s'entendaient guère qu'à piller cruellement la province. Une partie de ces troupes était à lui et commandée par le maréchal d'Aumont; l'autre appartenait au prince de Condé, qui, dans ces derniers temps, en avait donné le commandement au comte de Saulx-Tavannes. La première seule avait pu être employée contre l'ennemi, et toutes ses opérations pendant la campagne s'é-

taient bornées à se camper en présence des Espagnols, et à faire quelques courses sur leur
Juillet; Août. territoire, en observant à la fois leurs mouvements et la menaçante immobilité des troupes du prince de Condé. L'archiduc profita enfin de cet embarras pour tenter une entreprise, et fit mar-
3 septembre. cher un détachement de son armée vers la mer où il s'empara de Furnes. Le maréchal d'Aumont voulut aller secourir cette ville, mais le comte de Tavannes refusa de l'accompagner; et, comme en ce moment le prince dont il recevait les ordres s'était résolu à la guerre, les troupes qu'il lui avait confiées partirent bientôt du poste qu'elles occupaient en Picardie pour aller gagner la Meuse devant Stenay. Le maréchal les poursuivit assez faiblement jusqu'aux limites du pays ennemi et revint prendre position devant la principale armée de l'archiduc, mais il ne put em-
27 septembre. pêcher que la prise de Bergues ne suivît de quelques semaines celle de Furnes et tout ce qu'il put faire fut de défendre Maerdick. Le maréchal de la Ferté-Senneterre réussit mieux en Lorraine
13 septembre. où il s'empara de Mirecour, de Vaudevrange et de Chatté sur la Moselle. En Italie, le marquis de Caracene, gouverneur de Milan, se contenta
Août. de menacer le Piémont et d'y faire quelque pil-

lage, mais sans tenter aucun siége de ville. C'était pour la Catalogne que le roi d'Espagne avait réservé le plus d'efforts. Dès le commencement de l'année il y avait repris Tortose. Quand la belle saison fut venue, le marquis de Mortare avec une nombreuse armée, fortifiée des troupes venues d'Italie, s'empara de Cervera et de Balaguer, puis vint mettre le siége devant Barcelone, pendant que don Juan d'Autriche la bloquait avec l'armée navale. La défense de cette ville et de la province était confiée au sieur de Marchin, qu'on avait fait sortir de prison, en même temps que les princes, pour le remettre assez imprudemment à la tête d'une armée. Dernièrement encore, afin de s'assurer mieux de sa fidélité, on venait de lui conférer le titre de vice-roi. Mais, ou le ressentiment de sa prison, ou son attachement au prince de Condé, fut plus fort que la reconnaissance et même que l'ambition. Bientôt le vice-roi de Catalogne quitta la capitale de cette province assiégée, traversa le camp espagnol, et alla rejoindre le prince de Condé à Bordeaux pour servir en subalterne dans son parti.

Août. — 18 septembre. — 28 septembre.

C'était là tout ce qui s'était passé et tout ce qu'il y avait autour de la France. Le résultat

n'en était pas heureux; mais enfin il aurait pu être pire dans un temps où, comme cela s'écrivait, la France combattait, « avec un bras lié, « contre un ennemi qui avait la disposition de « tous ses membres. » La patiente politique de l'Espagne expliquait peut-être le peu de hâte qu'elle avait mise à profiter de cette position qui, selon toute apparence, devait durer et devenir pour elle encore meilleure; mais il fallait toute la naïveté que les Français portent souvent dans le jugement de leurs relations avec leurs voisins, pour s'imaginer qu'un pareil ennemi prenait un tendre intérêt au succès de la lutte engagée dans leur pays contre un ministre odieux, et qu'il leur offrirait une paix honorable, tout exprès pour achever sa ruine. C'était pourtant avec ce leurre que les Espagnols avaient trompé trois fois le peuple de Paris, et la crédulité sur ce point était passée jusqu'à la cour. Là, on avait aussi conçu la pensée de faire achever par le cardinal lui-même l'œuvre si désirée de la paix, afin de le rétablir, dans l'opinion publique et dans son autorité, avec ce grand bienfait que son retour apporterait à la France. Nous devons dire qu'il n'était jamais entré dans cette espé-
15 septembre. rance; mais le roi ne lui en envoya pas moins un

pouvoir, confirmatif de celui qu'il tenait de la régence, pour traiter avec les ministres d'Espagne; emploi fort singulier, comme il le remarque lui-même, dans les mains d'un ministre qu'une déclaration publique venait de flétrir. Ce qui était certain, c'est que les résultats de la guerre contre l'étranger et la possibilité de la paix allaient dépendre maintenant de ce qu'on ferait avec ou contre le prince de Condé. Pendant qu'il s'établissait dans Bordeaux, avec l'applaudissement des peuples et l'assistance du parlement où ses seuls partisans étaient demeurés, le roi s'avança de Fontainebleau vers le Berry, et 2 octobre.
ce qu'on pouvait appeler la première ligne de défense du parti fut conquise sans résistance. La ville de Bourges ouvrit ses portes; les levées faites 8 octobre.
pour les princes se dispersèrent; le prince de Conti et la duchesse de Longueville, qui était sortie de son couvent dès qu'elle avait vu la guerre déclarée, ne se croyant pas en sûreté dans Montrond, allèrent joindre leur frère en Guyenne, où déjà s'était rendue la princesse de Condé avec le duc d'Enghien. Lorsqu'ils y arrivèrent, ac- 25 octobre.
compagnés du duc de Nemours, que le séjour de Montrond avait mis fort avant dans les bonnes grâces de la duchesse, le prince était en pos-

ture assez avantageuse. Le comte de Foucault du Doignon, gouverneur de Brouage, et qui avait étendu peu à peu son autorité sur toute la côte depuis la Rochelle jusqu'à Royan, était venu lui offrir son service. Le vieux maréchal de la Force s'était donné à lui avec tous ses amis de Guyenne. Le duc de Richelieu lui avait amené des levées faites en Saintonge et dans le pays d'Aunis. Le prince de Tarente, fils du duc de la Trimouille, se tenait dans Taillebourg sur la Charente, prêt à recevoir ses ordres. Pierre Lenet était allé négocier pour lui à Madrid, et des vaisseaux espagnols, partis du Passage, avaient remonté la rivière de Bordeaux avec des munitions et de l'argent : on attendait encore le comte de Marchin, venant de Barcelone avec les régiments qu'il avait débauchés. En même temps la

31 octobre. cour, après avoir passé dix-sept jours à Bourges, laissa le comte de Palluau devant Montrond, et continua sa route jusqu'à Poitiers. Alors on se disposa tout-à-fait aux hostilités. Le prince de Tarente venait de prendre Saintes, et on savait qu'il avait dessein sur Cognac. Le comte d'Harcourt, nommé général de l'armée du roi, fit le rassemblement de ses troupes à Niort, et se mit

8 novembre. en marche vers Surgeres. Il apprit là que le duc

de la Rochefoucauld et le prince de Tarente pressaient Cognac, et se porta au secours de cette ville qui pouvait livrer à l'ennemi tout le cours de la Charente jusqu'à Angoulême. Il y trouva le prince de Condé, arrivé de Bordeaux pour conduire le siége, et défit en sa présence un régiment de son armée, séparé du reste par la rivière. Cognac se trouvant délivré et le siége levé par ce seul fait d'armes, le comte se rendit à La Rochelle, où la ville, déclarée pour le roi, restait exposée au feu des tours fermant le port et garnies de soldats suisses, appartenant au comte du Doignon. Ces tours étaient au nombre de trois. Les habitants, aidés du baron d'Estissac, oncle du duc de La Rochefoucauld, qui leur avait été envoyé par le comte d'Harcourt, en avaient repris deux. La dernière, appelée de Saint-Nicolas, appuyée sur le fort du même nom, tenait encore. Le comte d'Harcourt la fit battre par le canon et attaquer par la mine, de sorte que les soldats qui la défendaient lui demandèrent quartier du haut de leurs murs. Le comte promit pardon à tous, mais non au gouverneur, et celui-ci ayant menacé de mettre le feu aux poudres, ses soldats voulurent le tuer. Ce malheureux officier, tout blessé, se précipita

17 novembre.

24 novembre.

27 novembre.

de son bastion vers les assiégeants qui l'achevèrent sans pitié. Le prince de Condé cependant s'était avancé jusqu'à Tonnay-Charente, sans
30 novembre. pouvoir rien entreprendre. Le comte d'Harcourt marcha contre lui, et le contraignit à repasser la rivière; après quoi les deux armées restèrent en présence, séparées par la Charente, pendant près
18 décembre. de trois semaines, l'une et l'autre attendant des renforts pour agir.

Tels étaient les progrès de la guerre civile sur le terrain, et ils pouvaient paraître assez favorables à la cause royale. Mais on avait laissé derrière soi Paris, et, dans Paris, le duc d'Orléans avec le coadjuteur. Au sein même de la cour, qui paraissait fixée à Poitiers, il y avait des intérêts différents sur l'issue de ce débat, et le mouvement des cabales devait aller partout plus vite que celui des armées. Le duc d'Orléans s'était facilement habitué à ce rôle de mécontent inactif et de médiateur peu zélé, qui ne lui demandait aucune résolution et lui conservait de tout côté des ressources. Il avait vu partir le prince de Condé sans se donner beaucoup de peine pour le retenir, et il se servait de son départ pour en faire reproche à la cour. Il entretenait avec lui un commerce fort inutile de lettres et d'émis-

saires qui semblait lui laisser entre les mains, avec l'autorisation de la cour, les moyens d'un accommodement, et le tenait par conséquent séparé des mesures hostiles. Il avait soin d'en rendre un compte fidèle au parlement, continué 7-14 octobre.
pour les affaires du roi seulement pendant les vacations, afin d'y entretenir son crédit et de pouvoir s'y appuyer au besoin. Mais toutes les négociations, tant de son côté que de celui de la cour, ayant échoué par le refus formel que fit le prince d'entrer en conférence, on jugea qu'il était plus que temps de condamner publiquement sa révolte, et les gens du roi eurent ordre 14 novembre.
de présenter au parlement une déclaration, dressée à Bourges le jour même de l'arrivée de la 8 octobre.
cour dans cette ville, suspendue depuis par l'espoir ou les apparences d'un rapprochement, maintenant en effet beaucoup en retard des faits consommés. Le duc d'Orléans trouva pourtant qu'il était encore trop tôt pour se prononcer. Il fit une nouvelle retraite à Limours afin de gagner quelques jours, et la déclaration ayant été 16 novembre.
présentée, on alla le chercher pour assister à la délibération. Quand le parlement fut assemblé, 20 novembre.
le garde des sceaux premier président, qui n'avait pas suivi la reine plus loin que Fontaine-

bleau, proposa de passer à l'enregistrement de la déclaration. Le duc d'Orléans objecta qu'il attendait une réponse de la cour, que, sur cette réponse, il aurait à dépêcher encore une fois vers le prince de Condé, qu'ainsi on ne devait pas se presser. Mais en même temps il crut devoir joindre à cette affaire, jusque-là simple quant aux personnes et à l'objet du débat, une révélation importante qui allait tout confondre, faire naître des répugnances et des antipathies parmi ceux qui se croyaient ensemble, et tripler les causes de division. Le cardinal Mazarin, dit-il, se disposait à revenir en France, et c'était là ce dont le parlement devait s'occuper, plutôt que de condamner un prince qui se battait, il est vrai, contre les troupes du roi dans le royaume, mais qui écrivait des lettres à l'oncle du roi pour refuser de traiter avec lui. Cette démarche prouvait évidemment, ou que le duc d'Orléans échappait au coadjuteur, ou que celui-ci ne tenait pas ses promesses. Car il était impossible d'équivoquer sur les conditions auxquelles il avait reçu sa nomination pour le cardinalat. Elles étaient écrites, et mille assurances portées à la reine, au ministre exilé, par les entremetteurs de la réconciliation, en avaient fort nettement commenté

le texte. C'était bien le retour du cardinal Mazarin qui en formait le fond ; ce qu'on permettait au coadjuteur de dire pour s'y opposer n'était que feinte et précaution, et s'appliquait d'ailleurs à un temps dont on s'était fort éloigné. Mais une chose également certaine, c'est que le coadjuteur avait promis ce qu'il ne pouvait pas faire, et ce qu'il ne voudrait pas essayer au risque de se perdre dans l'esprit du peuple. S'il prenait des engagements au-dessus de ses forces, il se réservait de ne les tenir que dans la mesure de son pouvoir. Or il voyait bien que la haine contre le ministre était toujours la passion du moment la plus violente. De même que le duc d'Orléans, par l'instinct de sa timidité, s'y attachait et semblait s'en couvrir, l'archevêque de Corinthe, par l'habileté de son jugement, évitait de la heurter et d'en attirer sur lui les éclats. C'était la troisième fois qu'il se trouvait en pareille posture, et il n'y réussit pas mieux qu'auparavant. Tout ce qu'il attendait de cet intervalle, pendant lequel il se laissait seulement soupçonner de mauvaise foi, c'était que sa nomination s'effectuerait à Rome, et qu'il pourrait reprendre son ancienne attitude, avec le chapeau de plus. Il avait déjà réduit l'exécution de

son traité avec la cour au seul point qui regardait le prince de Condé. Pour lui, en effet, il ne cessait pas d'être ennemi déclaré, d'agir, de parler et de courir hasard en cette qualité. Le prince le désignait comme tel dans ses lettres et ses manifestes. Il avait fait plus : dans Paris même, ses
Octobre. agents avaient essayé d'enlever le coadjuteur la nuit, comme il sortait de chez l'une des dames entre lesquelles se partageait son affection, pour le conduire, prisonnier de guerre ou d'état, à Damvilliers. Ce complot avait manqué, et celui qui devait en être victime n'était pas médiocrement glorieux d'en avoir au moins été le but. Cela lui servait de recommandation à la cour, et diminuait d'autant le reproche qu'elle pouvait lui faire de ne pas servir plus utilement ses intérêts auprès du duc d'Orléans.

Ce qu'avait dit ce prince au parlement ne produisit pourtant pas sur-le-champ tout l'effet qu'il en avait attendu. Le premier président, qui défendait, dans l'une de ses charges, les résolutions auxquelles il avait contribué dans l'autre, ne permit pas que la délibération s'écartât de son objet. Le duc d'Orléans, secondé par les servi-
23-24-28 novembre. teurs qu'avait le prince de Condé dans la compagnie, ne put que multiplier les séances, ga-

gner du temps, ramener dans la discussion le nom du cardinal Mazarin, prétexter de nouvelles lettres reçues et de nouveaux courriers envoyés; puis il cessa brusquement de venir prendre sa place, et, en son absence, une seule matinée suffit pour réunir cent vingt voix en faveur de l'enregistrement, contre quarante qui se perdirent en des avis différents. La déclaration fut donc lue et publiée le jour suivant. Elle était rendue nominativement contre le prince de Condé, le prince de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld, qu'elle réputait désobéissants, rebelles et criminels de lèse-majesté, déchus de tous honneurs, offices et gouvernements, pour être procédé contre eux tant en leurs personnes que biens, avec ordre à tous officiers de guerre de leur courir sus et à tous officiers civils de se saisir de leurs personnes, si, dans un mois à dater de cette publication, ils ne reconnaissaient leur faute et ne rentraient dans le devoir. L'arrêt ajoutait que le duc d'Orléans serait prié de continuer ses soins pour l'accommodement, et qu'il ne pourrait être procédé, après le délai passé, contre les personnes du sang royal qu'en présence du roi dans son parlement, et, contre les

1-2 décembre.

4 décembre.

5 décembre.

autres privilégiés, devant le parlement suivant les lois du royaume. En laissant cette délibération s'achever, le duc d'Orléans s'était réservé l'occasion d'une revanche. Il avait promis de retourner au parlement pour ce qui concernait le
6 décembre. cardinal Mazarin. Dès le lendemain un rassemblement se forma devant son palais et l'accueillit par des clameurs qui n'étaient pas menaçantes. Le duc renvoya les criards au premier président, qui ordonna de leur ouvrir la porte de son logis et les fit reculer devant son visage intrépide;
7 décembre. après quoi le parlement rendit arrêt contre les attroupements séditieux. Le cardinal de Retz assure que ce préliminaire tapageur de la discussion qui allait s'ouvrir était de l'invention du duc d'Orléans et contre son propre avis; mais c'était son malheur qu'on dût toujours lui attribuer l'emploi des moyens par lesquels il s'était établi. Deux
9 décembre. jours après, le parlement s'assembla pour entendre plus au long ce qui avait été allégué sur le projet de faire rentrer en France le cardinal banni par ses arrêts.

Rien n'était plus véritable que ce projet, et il n'y avait en effet à mentir que sur les circonstances et les intentions qui pouvaient le rendre plus odieux. Aussitôt que la reine s'était vue

hors de Paris, elle avait cru possible de rapprocher d'elle son ministre, encore tout affligé de la déclaration flétrissante qu'elle avait laissé rendre contre lui. On pense bien que le marquis de Châteauneuf était moins pressé de partager ou de perdre l'autorité qu'il venait à peine de recouvrer, et ce fut certainement là le motif qui lui fit trouver facile de s'avancer jusqu'à Poitiers. En apprenant que la reine mettait encore cette distance entre elle et lui, le cardinal Mazarin s'était d'abord alarmé. Mais il lui était venu la pensée 10 octobre.
qu'au lieu de chercher seulement à rentrer près de la reine, il lui serait et plus honorable et plus utile de reparaître dans le royaume avec une puissance qui fût sienne, de s'y poster, d'y servir, et d'intervenir dans les traités qui se feraient, non pas en serviteur pour qui on stipule, mais en auxiliaire qui réclame sa part. S'il y avait à blâmer de quelque imprudence cet impatient désir de retour, peut-être fallait-il en reporter aussi le tort sur ceux qui, enfreignant les paroles données, ne faisaient évidemment rien pour maintenir le cardinal en confiance et lui laisser l'espoir d'un temps meilleur. Or, en même temps que le coadjuteur paraissait d'accord avec le duc d'Orléans pour renouveler contre lui la haine

de Paris, le marquis de Châteauneuf faisait proposer au prince de Condé un accommodement qui devait se faire à ses dépens, et c'était la crainte même de voir cette proposition réussir qui excitait le duc d'Orléans à se rendre redoutable de peur qu'on ne se passât de lui. Tout le monde ainsi étant contre le cardinal absent, soit pour lui nuire, soit pour le faire oublier, c'était bien le moins qu'il veillât lui-même à ses intérêts, et il faut avouer que le moyen qu'il avait trouvé n'était pas des plus méprisables. Pour cela,
24 octobre. il crut devoir se rapprocher de la France et s'établit d'abord à Huy, entre Liége et Namur,
15 novembre. puis à Dinant, entre Namur et Givet. Ce ne fut pourtant qu'après une assez longue attente qu'il
17 novembre. reçut du roi une invitation formelle de rentrer dans le royaume; et, en effet, comme il ne s'agissait pas de sa personne, mais d'un secours amené par lui, il avait eu des préparatifs à faire, et l'ordre dont il devait être porteur était autre chose qu'un passeport. Quand il le reçut de la main du comte de Brienne, à qui l'on avait enjoint d'en faire mystère au marquis de Châteauneuf et qui n'y manqua point, il se mit en disposition de partir, en exigeant seulement que la déclaration contre le prince de Condé fût présen-

tée et qu'on rompît toute négociation. Il acheva son armement composé de levées faites dans le pays de Liége et sur le bord du Rhin; il vendit tout ce qu'il avait pour les payer, et les fit avancer vers la frontière de France, non sans avoir à craindre la rencontre des troupes du prince de Condé et des Espagnols qui les attendaient au passage. Les derniers soins de l'expédition qu'il préparait le retenaient seuls à Dinant, malgré les instances de la reine qui le gourmandait de sa lenteur, lorsque le parlement de Paris reçut l'alarme de son retour. Il faut dire encore qu'à ce moment il comptait avec une entière bonne foi sur la connivence du coadjuteur, dont il réclamait sans cesse les avis pour se diriger, et auquel il adressait en toute occasion les confidences d'une étroite amitié. Décembre.

Dans l'assemblée du parlement, on parut d'abord hésiter sur la manière dont l'affaire pouvait être entamée. On avait bien des commissaires nommés et toujours en charge pour informer, suivant l'ancien arrêt, sur les crimes commis par le cardinal et ses adhérents, depuis qu'il était sorti de France. Mais un de ces commissaires déclarait qu'il n'était pas venu de témoins, qu'on n'avait recueilli aucun renseignement, 9 décembre.

que par conséquent il n'y avait rien à rapporter. Or, celui qui parlait ainsi n'était pas moins que le sieur de Broussel, l'ancien héros de la liberté publique, et son but paraissait être d'étouffer la discussion. L'avocat-général Talon, qui n'avait le secret d'aucune cabale, mais qui marchait droit dans sa logique de magistrat, rétablit fort bien l'état des choses. Il n'y avait plus de vieille procédure à suivre, disait-il, depuis la déclaration du roi contre le cardinal, et il ne pouvait s'agir que des contraventions à ce dernier acte de la volonté souveraine, qui avait fixé définitivement la condition du ministre banni. On alléguait des faits nouveaux; il fallait en informer, et préalablement s'adresser au roi, pour qu'il désavouât la part que les mauvais bruits lui attribuaient dans ce projet de retour, qui resterait ainsi tout entier à la charge du cardinal.
13 décembre. La délibération qui suivit montra le peu de progrès qu'avaient faits dans la compagnie les intérêts favorables au cardinal Mazarin. Le coadjuteur lui-même y fut mal mené, et la violence des avis lui fournit seule un moyen pour se tirer honnêtement de la mêlée. Un des conseillers ayant proposé de renouveler contre le cardinal la disposition d'un arrêt rendu en sep-

tembre 1569, et qui mettait à prix la tête de l'amiral Coligny, il se leva sur-le-champ, et, suivi de tous les conseillers-clercs, sortit de la grand' chambre, par le motif que les ecclésiastiques ne pouvaient assister à une sentence de mort. Après quoi il intervint arrêt portant que le roi serait averti par une députation de ce qui se passait sur la frontière, et supplié de donner sa parole royale pour l'entretènement et l'exécution de sa déclaration, comme aussi d'éloigner d'auprès de lui ceux qui adhéraient au cardinal, même d'écrire au nonce du pape et aux ambassadeurs près les princes étrangers, pour leur faire connaître les motifs qu'il avait eus d'éloigner ledit cardinal et sa résolution de ne plus s'en servir. En même temps, il faisait défenses à tous gouverneurs de donner passage ni retraite au cardinal, injonction à tous sujets du roi, qui étaient avec lui, de le quitter dans un mois; il invitait les autres parlements du royaume à rendre arrêt semblable, et il ordonnait encore que le duc d'Orléans serait prié de continuer ses soins pour l'accommodement du prince de Condé. C'était avoir mis déjà beaucoup de choses dans un arrêt, et l'avocat-général Talon, qui n'avait pas faiblement conclu, trouve lui-même

qu'on avait trop fait. Cependant, à l'occasion d'une lettre du cardinal, reçue par le duc d'Elbeuf gouverneur de Picardie, et qui annonçait son entrée prochaine avec des troupes dans cette province, le parlement s'assembla de nouveau et rendit arrêt pour presser le départ de la députation vers le roi, laquelle le supplierait encore d'écrire à l'électeur de Cologne et à l'état de Liége, afin qu'ils fissent sortir le cardinal Mazarin de leurs terres et seigneuries. Les autres dispositions étaient, d'abord que le duc d'Orléans serait prié d'envoyer vers le roi à même fin, et d'avertir les gouverneurs des places frontières pour qu'ils se tinssent sur leurs gardes; ensuite « qu'aucuns conseillers de la cour seraient en« voyés ès-provinces de Picardie et de Cham« pagne, pour informer et dresser procès-ver« baux de ce qui se passait à l'effet du retour « du cardinal, et en donner avis à la compa« gnie; » enfin nouvelles et plus spéciales défenses de donner passage ou entrée à ses troupes, et continuation de poursuites contre ceux qui avaient eu commerce avec lui. Cette fois, le coadjuteur ne s'était pas commis par des paroles irritantes; mais une démarche de lui, constatée par le témoin le plus véridique et le moins

20 décembre.

agréable de ce temps, nous apprend qu'il avait enfin pris sa résolution. Si elle n'était pas tout-à-fait loyale, si elle montrait peu de reconnaissance et de fidélité à ses promesses, au moins ne manquait-elle pas d'habileté. Le coadjuteur avait pensé à rendre régulière, à revêtir en quelque sorte d'un corps, la position incertaine et peu solide que les événements lui avaient faite. Puisque le peuple, d'où venait toute sa force, ne voulait pas se réconcilier à l'idée de voir revenir le cardinal Mazarin, puisque le duc d'Orléans, qu'il avait à peu près laissé faire, s'était engagé, plus ardemment qu'à lui n'appartenait, contre ce retour, il jugea prudent d'abandonner la cause qui avait mauvaise chance. Mais comme, en même temps, il ne voyait pas pour lui d'accommodement possible avec le prince de Condé, comme l'oncle du roi n'était pas moins jaloux du premier prince du sang qu'ennemi du principal ministre, il crut qu'avec le parlement, le peuple de Paris, et les provinces qu'on réussirait à rallier, il serait possible de se maintenir entre les deux partis armés, en état de tiers-parti qui se mettrait aussi sous les armes. Pour commencer, le nom du cardinal Mazarin étant ce qu'il y avait de plus propre à soulever les haines, il jugea qu'il

fallait le pousser à outrance, et c'était pour obtenir des conclusions terribles contre lui qu'il était allé solliciter l'avocat-général Talon. Il semblait, du reste, que la cour s'entendît avec lui pour rendre plus facile l'exécution de ce dessein; car, peu de jours après, l'action du gouvernement, qui se faisait déjà sentir si faiblement à Paris, s'en retira tout-à-fait. Le surintendant des finances et le garde des sceaux premier président furent rappelés auprès du roi, de sorte que le champ devint libre aux agitateurs, et la grande ville demeura comme abandonnée à ses passions.

19 décembre.

27 décembre.

21 décembre. Pendant ce temps le cardinal Mazarin s'était rendu de Dinant à Bouillon, en échappant à la cavalerie du prince de Condé et aux Croates qui s'étaient postés sur sa route. Il alla ensuite à Sedan, où le marquis de Fabert le reçut avec ses respects ordinaires; puis, à la tête de ses six mille hommes ayant l'écharpe de couleur verte, qui était celle de sa maison, comme les troupes du prince de Condé la portaient de couleur isabelle, il passa la Meuse, gagna Réthel et s'avança dans la Champagne, escorté par deux maréchaux de France, le marquis d'Hocquincourt et le marquis de la Ferté-Senneterre. Il ne se trouva pas

24 décembre.

30 décembre.

alors sur son chemin de conseillers du parlement pour dresser procès-verbal de son entrée et du nombre de gens qu'il amenait. Mais, à la nouvelle qu'il avait mis le pied sur le territoire de France, la compagnie s'assembla. On y lut d'abord une lettre du roi qui invitait la députation ordonnée par les précédents arrêts, à ne pas prendre la peine de ce voyage, « parce qu'il « avait déjà fait suffisamment connaître ses in- « tentions. » Puis le duc d'Orléans affirma que le cardinal Mazarin était dans le royaume, et alors, chacun s'excitant à ne pas vouloir rester en arrière des résolutions que pouvait inspirer un pareil attentat, il se produisit un ensemble de violents, ou plutôt de furieux avis, qui devint arrêt de la cour. Il fut dit que les députés, dont l'envoi avait été décidé seize jours auparavant et qui avaient eu tout le temps de se mettre en route, partiraient au plus tôt, maintenant que le roi les en avait dispensés; que le cardinal et ses adhérents, ayant contrevenu aux défenses contenues en la déclaration du roi, avaient par cela seul encouru les peines y portées, comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public; qu'il leur serait couru sus par les communes, et que les maires et échevins des villes

29 décembre.

s'opposeraient à leur passage; que la bibliothèque et les meubles du cardinal seraient vendus, pour, sur le produit de cette vente et le revenu de ses bénéfices ou autres bien saisis, être prélevée la somme de cent cinquante mille livres offerte en récompense à qui, ou aux héritiers de qui, le livrerait mort ou vif. Pour convier à cette belle action ceux qu'ils en jugeaient capables, les magistrats ne prodiguaient pas seulement l'argent de la victime désignée, ils disposaient encore de la justice, en promettant que ce service vaudrait pardon de tous les crimes précédemment commis, sauf celui de lèse-majesté. On finissait par prier le duc d'Orléans « d'em« ployer l'autorité du roi et la sienne » pour l'exécution de cet arrêt, ce qui était en même temps déléguer la puissance royale et en reconnaître une là où il n'y en avait plus. Cet acte tout-à-fait sauvage, en ce qui concernait la personne du cardinal, n'était pourtant pas l'œuvre d'un prévôt d'armée, mais de pacifiques gens de robe, instruits dans la science des lois, et qui, neuf
10 décembre. jours auparavant, avaient refusé d'ordonner le licenciement des troupes levées par le cardinal, parce que cela n'appartenait qu'au roi; qui, quatre jours plus tard, ne voulaient pas payer les

troupes assemblées pour leur propre défense avec les deniers des parties casuelles, prétendant que c'était un argent sacré. Mais c'est ainsi, comme le remarque fort bien, en tant de lieux et en celui-ci, le cardinal de Retz, c'est ainsi que procèdent les corps : absolus pour les manifestations générales et d'effet indéterminé, retenus et craintifs sur les mesures de détail et d'exécution, risquant cent fois le fond et toujours embarrassés de la forme. Dans ce que le parlement venait d'ordonner il y avait une disposition stupide et barbare, mais parfaitement dans l'esprit de la procédure ordinaire ; ce fut celle-là surtout à laquelle on s'attacha. La bibliothèque du cardinal Mazarin, échappée une première fois au pillage de l'encan et placée jusque-là sous la sauvegarde des gens de goût, devait être dispersée, détruite, et déjà la vente « par pièce et paquets » avait commencé, quand un particulier dont il faut conserver le nom, le sieur Violette, trésorier de France à Moulins, offrit quarante-cinq mille livres de la totalité. La grand' chambre consentit à ouvrir les enchères sur cette mise à prix ; mais les chambres des enquêtes se révoltèrent contre une pareille complaisance, et demandèrent l'assemblée générale pour cette affaire, qui

2 janvier 1652.

9 janvier.

11 janvier. importait si fort à la sûreté de l'état. Le bibliophile fut traité de « mazarin ; » on porta jusqu'à cent mille livres la rançon de la précieuse collection qu'il voulait sauver; et, faute par lui de pouvoir payer cette somme, ce que Gabriel Naudé avait mis tant de peine et d'amour à réunir pour l'usage public, aux dépens de son généreux maître, fut enlevé pièce à pièce par les marchands.

Pendant qu'on éparpillait ses quarante mille volumes pour en tirer quelques écus destinés à payer celui qui le tuerait, le cardinal Mazarin traversait le royaume avec ses troupes. On avait nouvelles à Paris, et cette fois enfin par la Gazette,
3 janvier. de son passage à Épernay. Trois jours après
6 janvier. il était à Arcis-sur-Aube, car il lui fallait choisir ses lieux pour passer les rivières, et ses éclaireurs
9 janvier. arrivèrent bientôt à Pont-sur-Yonne. Là se trouvaient en ce moment deux conseillers du parlement de Paris, chargés de porter les ordres de leur compagnie, c'est-à-dire d'avertir les villes où l'on présumait que le cardinal devait prendre ses étapes, pour qu'elles lui refusassent entrée. Ils se dirigeaient prudemment par le chemin au-delà de l'Yonne, lorsque des cavaliers de l'armée du cardinal traversèrent la rivière et se mirent à la poursuite de leur escorte. Il avait été tiré de

part et d'autre quelques coups de feu; un des conseillers ne s'était plus retrouvé, et l'autre avait été mené prisonnier au maréchal d'Hocquincourt qui venait de forcer le pont de la ville. Le récit de ce grand crime, avec toutes les circonstances qu'on y ajoutait et dont la moindre était la mort du magistrat qui avait disparu, vint 11 janvier.
frapper d'horreur le parlement, dans l'instant où on recueillait les avis sur la vente de la bibliothèque. Le porteur de la nouvelle était l'officier qui, voulant défendre Pont-sur-Yonne, avait été battu et pris, puis renvoyé à Paris. Il n'avait pas vu le cardinal, mais seulement le maréchal d'Hocquincourt, le duc de Navailles, le comte de Broglio, les sieurs de Bar et de Manicamp, qui commandaient pour lui, et le maréchal de la Ferté-Senneterre, qui l'avait conduit jusque-là et ne devait pas aller plus loin. Le moment était bon pour recommander au parlement l'intérêt du prince de Condé. Il se trouva tout à propos un gentilhomme, venant de sa part, qui apportait une lettre et une requête à la compagnie. On admit l'envoyé de celui qu'on avait, un mois auparavant, déclaré criminel; on délibéra sur tous ces incidents; et le lendemain, 12 janvier.
après toutefois qu'on eut appris que le conseiller

présumé mort s'était enfui sain et sauf, il fut rendu arrêt portant qu'il serait informé d'office du fait arrivé à Pont-sur-Yonne, et que le duc d'Orléans serait prié de faire réclamer le prisonnier par un trompette ; que la requête du prince de Condé serait envoyée aux députés de la compagnie près du roi, pour lui en remontrer l'importance ; que cependant il était fait itératives défenses de contrevenir à la déclaration contre le cardinal et de reconnaître le maréchal Hocquincourt ou tous autres assistant ledit cardinal, en qualité de commandants des troupes du roi ; comme aussi qu'il serait sursis à l'exécution de la déclaration concernant le prince de Condé, jusqu'à ce que celle qui regardait le cardinal eût reçu son plein et entier effet. Dans cette occasion les avis les plus doux avaient prévalu ; car les plus ardents allaient à prendre les deniers des recettes pour lever des troupes, ce qui semblait au plus grand nombre une résolution désespérée. Le maréchal d'Hocquincourt ayant répondu fort civilement au trompette du duc d'Orléans qu'il ne pouvait rendre son prisonnier qu'au roi, le parlement ordonna qu'il lui serait fait sommation nouvelle, et qu'en cas de refus il deviendrait responsable, « lui et toute sa postérité, » de ce qui

16 janvier.

arriverait à celui qu'il détenait sans aucun droit. Peu de jours après arrivèrent de Poitiers les dé- 21 janvier. putés qui étaient allés vers le roi, et le parlement 24 janvier. s'assembla pour entendre la relation de leur voyage. Elle se réduisait en effet à dire qu'on leur avait laissé faire, en plein hiver, cent cinquante lieues de chemin pour se moquer d'eux. Le roi avait trouvé bon tout ce qui avait été fait par son parlement, sauf toutefois le procédé extraordinaire et sans exemple « d'exposer en proie « la vie d'un cardinal, » parce qu'il lui semblait que ses officiers ignoraient alors que le cardinal revenait en France avec des troupes par son ordre exprès ; maintenant qu'il leur en faisait part, il s'assurait de n'être pas troublé par eux dans l'exécution de ses desseins pour remettre le royaume en paix ; et avec cette réponse on les avait congédiés. En même temps et coup sur coup, on eut nouvelles que le maréchal d'Hocquincourt ne voulait pas absolument rendre son prisonnier et qu'il faisait même poursuivre le conseiller fugitif, lequel n'avait pu rester à Sens et ne pouvait revenir à Paris ; que les parlements de Toulouse et de Rouen avaient rendu arrêt contre le cardinal ; que le parlement de Bretagne, ayant querelle particulière avec le maréchal de la Meil-

leraye, gouverneur de la province, réclamait l'assistance du parlement de Paris. On délibéra sur tous ces sujets de discours qui ne pouvaient réellement rien produire que des écritures; mais on eut soin d'écarter la seule proposition qui allât au fait. Le maréchal d'Estampes, serviteur particulier du
25 janvier. duc d'Orléans, ayant été d'avis que le parlement devait s'unir avec ce prince pour chasser l'ennemi commun, ce mot d'union, si cher aux compagnies souveraines lorsqu'il était invoqué entre elles, mais qui leur rappelait ici la dernière application qu'on en avait faite dans la guerre de Paris, souleva contre lui la majorité du parlement. L'arrêt se borna donc à ordonner de nouvelles remontrances, qui auraient lieu cette fois par écrit, et une nouvelle publication des arrêts précédents, avec invitation aux autres parlements d'en rendre de pareils; à dire qu'il serait informé des désordres commis par les troupes du maréchal d'Hocquincourt; et enfin, ce qui ne tenait aux affaires actuelles que par l'intérêt commun des parlements, à décider que le maréchal de la Meilleraye, promu par le roi à la dignité de duc et pair, ne pourrait être reçu qu'après avoir satisfait le parlement de Bretagne, comme aussi qu'il ne serait admis personne aux grandes digni-

tés et charges de la couronne, tant que le cardinal serait dans le royaume. En ce moment le cardinal, sans être retenu par les cinq arrêts qui lui défendaient de passer la frontière et sans trouver en effet de plus sérieux obstacle sur sa route, achevait de parcourir le royaume, et, un mois après y être entré par Réthel, il arrivait à Poitiers, dans 30 janvier. le carrosse du roi, qui était lui-même allé une lieue en avant à sa rencontre. Il y avait alors près d'un an qu'il était séparé de la reine. La croyance générale était qu'elle attendait son retour avec ardeur, et qu'elle l'accueillit avec de grands transports de joie. Des opinions plus raffinées veulent qu'elle se fût assez facilement habituée à son absence et qu'elle l'ait reçu froidement. Ce sont là de ces mystères que le cœur des hommes ne laisse pas toujours pénétrer, et qu'il serait assurément bien téméraire de vouloir approfondir dans le cœur d'une femme.

# CHAPITRE II.

**tat de la cour. — Progrès de la guerre en Guyenne.—Le marquis de Châteauneuf se retire. — Le maréchal de Turenne vient offrir ses services au roi. — Siége de la ville d'Angers.—Exploits du prince de Condé près d'Agen. — Le duc de Nemours va chercher des troupes en Flandre. — Délibérations du parlement de Paris. — Les troupes espagnoles entrent en France. — Elles se joignent à celles du duc d'Orléans. — Le coadjuteur de Paris est promu au cardinalat. — La cour prend le chemin de Paris. — Mademoiselle de Montpensier s'empare d'Orléans. — Combat du pont de Gergeau. — Dispute entre les ducs de Nemours et de Beaufort. — Le prince de Condé arrive de Guyenne. — Combat de Bléneau. — Le prince de Condé se rend à Paris. — État de Paris à son arrivée. — Il prend séance au parlement. — Assemblée de l'hôtel-de-ville. — L'armée du roi s'avance vers Paris. — Négociation des princes avec la cour. — Violences commises dans Paris. — Prise et reprise de Saint-Denis.**

—

En arrivant à la cour, le cardinal y trouva le 1652.
arquis de Châteauneuf occupant la première
ace dans le conseil, le garde-des-sceaux Molé
geant au-dessous de lui, le secrétaire d'état

Letellier rétabli depuis six semaines dans sa charge, le marquis de la Vieuville exerçant la sienne, et le comte de Brienne continuant d'être ce qu'il avait toujours été, un subalterne docile, qui se réservait de paraître indépendant et fier dans ses mémoires. Outre ce nombre de personnes autorisées à donner avis, qui s'augmenta bientôt par le rappel du comte Servien, il y avait encore auprès de la reine, la princesse palatine qui avait servi avec beaucoup de zèle le retour du cardinal et qui l'avait précédé de quelques jours à Poitiers, le maréchal du Plessis qui s'était montré toujours le plus fidèle de ses amis, le prince Thomas de Savoie qui était venu de Piémont joindre la cour après son départ de Paris et auquel la reine avait grande confiance. Tous ceux-là étaient du parti du cardinal. Le maréchal de Villeroi au contraire avait liaison particulière avec le marquis de Châteauneuf. Quant au progrès de la guerre contre le prince de Condé, il était toujours assez favorable pour les armes du roi, mais il se faisait lentement. Le prince avait fini par
18 décembre 1651. décamper du poste qu'il tenait depuis longtemps devant Tonnay-Charente, et le comte d'Harcourt l'avait suivi avec des forces supérieures qui
9 janvier 1652. l'obligèrent encore à quitter son nouveau camp

de Brisembourg, entre Saintes et Saint-Jean-d'Angely, pour se retirer vers la Dordogne. Chemin faisant, le comte s'empara de Barbesieux, qui appartenait au prince, et il l'atteignit lui-même dans sa retraite à Saint-André de Cubzac, où l'avant-garde de l'armée royale obtint quelque avantage sur le corps du comte de Marchin. 16 janvier.
Le résultat de toutes ces opérations était que le prince de Condé quittait la Saintonge, en laissant les villes qu'il y avait se défendre elles-mêmes, et qu'il renfermait sa cause dans la Guyenne. C'était une condition mauvaise pour une guerre de parti qui doit toujours chercher à s'étendre. En ce moment il venait de remettre aux Espagnols la ville et le port de Bourg pour y abriter les vaisseaux qui lui avaient apporté secours, et il s'occupait à fortifier toute la ligne de places assises sur la Dordogne, pendant que le prince de Conti occupait Agen. La guerre s'éloignant ainsi du lieu où se tenait la cour, il y eut, dès les premiers instants du retour du cardinal, à délibérer sur la résolution qu'il fallait prendre. Le marquis de Châteauneuf, qui se voyait supplanté dans un rang qu'on ne partage pas, profita de la première délibération pour avoir une opinion contraire à celle de l'autre et du vrai principal mi- Février.

nistre. Il proposa de s'avancer sur Angoulême, afin de pousser tout-à-fait le prince de Condé et de lui disputer la Guyenne; son avis n'ayant pas 1 février. prévalu, il se retira. Mais, le même jour où la reine perdait un conseiller qu'elle avait de trop, il lui arrivait un défenseur comme il semble qu'elle n'en avait pas assez. Le maréchal de Turenne, parti de Paris, descendit au logis du cardinal Mazarin « où le roi dînait, » et vint lui offrir son service. Ce n'était pas là qu'on l'avait longtemps attendu. Le prince de Condé avait cru, trop légèrement peut-être, s'être assuré de lui et du duc de Bouillon. On se trompe souvent, et de très-bonne foi, sur ces promesses d'assistance qui ne s'entendent pas de la même façon des deux côtés. Le fait est que le prince de Condé avait sommé avec hauteur les deux frères de lui tenir parole, et que ceux-ci prétendirent n'en avoir pas donné. Ils restèrent donc tous ces quatre mois à Paris, l'aîné s'occupant surtout d'obtenir et de faire consacrer par le parlement la récompense qu'on ne pouvait songer alors à lui diminuer pour l'échange de sa ville de Sedan, l'autre, vivant sans bruit, et attendant que les intérêts de sa famille, auxquels il était toujours fort affectionné, fussent entièrement réglés pour disposer

de sa personne. Comme il ne manquait plus que quelques formalités à la satisfaction complète du duc de Bouillon, il était sorti, ou plutôt il s'était échappé de Paris où le duc d'Orléans avait voulu le faire arrêter, et la cour lui fit le meilleur accueil. A vrai dire, le maréchal rentrait maintenant dans la voie que lui traçait son caractère. Il n'était pas homme d'ambition factieuse, non plus que d'affection chevaleresque. Il ne s'était pas trop bien trouvé, ni pour son avantage, ni pour sa gloire, des deux essais qu'il avait faits successivement de l'une et de l'autre. Dans le simple accomplissement de l'obéissance légitime, il avait autrefois trouvé honneur, profit, succès, digne emploi de son beau talent militaire; le devoir était sa nature et il y revenait.

Le conseil donné par le cardinal Mazarin, et dont l'adoption avait servi de prétexte au marquis de Châteauneuf pour se retirer, était de marcher avec toute la cour, et les troupes en tête, vers l'Anjou. Là, en effet, venait d'éclater une révolte nouvelle. Le duc de Rohan-Chabot, depuis deux ans gouverneur de la province, après avoir balancé longtemps entre son attachement pour le prince de Condé, qui l'invitait à suivre son parti, et la crainte où le tenait le voi-

sinage de la cour, s'était décidé enfin pour la rébellion, en fermant le Pont-de-Cé à un régiment de l'armée du roi. Ce fut donc pour l'assiéger dans la capitale de son gouvernement que les troupes amenées par le cardinal reprirent leur route, et que la cour s'achemina derrière elles
3-5 février. jusqu'à Saumur. L'expédition fut confiée au maréchal d'Hocquincourt, quoique le maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, eût offert de s'en charger, par ressentiment privé contre le duc. Car celui-ci était cause de son différend avec le parlement de Rennes, pour avoir voulu disputer au duc de Vendôme, dont le gouverneur avait pris les intérêts, la présidence des états de cette province. On profita seulement de sa bonne volonté pour lui emprunter quelque artillerie, dont l'armée du maréchal d'Hocquincourt était complétement dépourvue, et qu'il envoya aussitôt par la Loire. Avec ce secours, le maréchal, qui s'était dès le commencement emparé du port de Sorges et des faubourgs d'Angers, pressa plus fortement la ville, et le duc de Rohan, après une défense de trois semaines que ses amis ne trouvèrent pas suffisante, au lieu de s'enfermer dans le château pour y soutenir un second siége, comme le voulait l'usage de

la guerre, fit sa capitulation au moment où on arrivait de Paris à son aide. Cet incident avait eu pour résultat de tenir tout un mois la cour à Saumur. Pendant ce temps, le prince de Condé, surveillé par le comte d'Harcourt, avait mis en défense les villes du Périgord, lorsqu'il apprit qu'un corps d'armée conduit dans la haute Guyenne par le marquis de Saint-Luc, gouverneur de Montauban, menaçait le prince de Conti auprès d'Agen. Il s'empressa aussitôt d'aller soutenir son frère dans ses premiers essais de commandement, le joignit de l'autre côté de la Garonne, et défit complétement la cavalerie du marquis de Saint-Luc. Mais comme il se fut obstiné à vouloir forcer un régiment d'infanterie qui s'était retiré dans la petite ville de Miradoux et qui lui opposa une vigoureuse résistance, le comte d'Harcourt, après avoir fait quarante lieues de chemin pour passer la Dordogne aux lieux où elle n'était pas gardée, vint le surprendre dans ses quartiers, et, sans lui faire beaucoup de mal, l'obligea pourtant à se retirer dans Agen, au même temps où les troupes du roi en Saintonge enlevaient à son parti la ville de Saintes et assiégeaient Taillebourg

28 février.

22 février.

14 mars.

Ces indications sommaires, que nous donnons

sur les mouvements des armées, ne sont que pour faire connaître à quoi le temps s'employait, ce que duraient des marches et des entreprises qui ne produisaient pas d'événements, et quelles étaient, aux différentes époques où viennent se placer des faits, les positions des parties intéressées ; toutes choses fort mêlées et entièrement inintelligibles dans les mémoires du temps, par le défaut absolu de dates et par la grande importance que chacun met exclusivement aux faits de guerre où il a pris part. L'intervalle de six semaines, entre l'arrivée du cardinal Mazarin à Poitiers et le moment où nous venons de nous arrêter, avait été tout rempli, à Saumur, où était la cour, par le siége d'Angers; en Guyenne, par les soins que donnait le prince de Condé aux fortifications de ses villes, et par son expédition dans le pays d'Armagnac. Il reste à voir ce qu'on en avait fait dans Paris. Le peu de disposition qu'avait montré le parlement à fournir de l'argent pour la levée des troupes, et la manière dont il s'était effarouché lorsqu'on lui avait proposé de s'unir avec le duc d'Orléans, laissaient fort loin l'établissement de ce tiers-parti armé, que la puissante imagination du coadjuteur avait enfanté. Il est bien vrai que, dans les ressources

infinies de sa pensée, il avait des moyens pour se passer de l'autorité de cette compagnie, ou même pour la contraindre autrement que par la violence populaire. Mais, puisqu'il ne se donne pas la peine de les expliquer, il est assez permis de croire que son projet était tout simplement impraticable, comme le sont en effet tant de conceptions politiques, qui gagnent beaucoup à n'avoir pas été essayées, et qui se présentent hardiment pour le préservatif infaillible des malheurs advenus. Dans la réalité, le parlement avait prononcé, avait écrit dans ses arrêts, avait répandu dans le royaume, des paroles terribles contre le cardinal Mazarin; mais il n'avait pas ordonné une mesure d'attaque ou de défense. Le duc d'Orléans seul avait retiré, de l'armée du maréchal d'Aumont, les régiments qui lui appartenaient, c'est-à-dire ceux de la province de Languedoc dont il était gouverneur, ou qui portaient son nom et même celui de son fils au berceau. Avec ces troupes, dont il n'avait pu obtenir qu'on assurât la subsistance, il ne s'était pas même trouvé en état d'arrêter la marche du cardinal aux passages de rivières les plus voisins de Paris; encore moins pouvait-il espérer de lui en disputer le chemin, quand la cour se rappro- Janvier.

cherait de la capitale, comme tout faisait croire qu'elle s'y préparait, n'en étant retardée que par les affaires de l'Anjou. Il lui fallait donc, ou se soumettre, ce qu'aucun de ses conseillers ne voulait, ou se joindre au prince de Condé, ainsi que l'en pressait le comte de Chavigny, sorti de sa maison des champs, où il pouvait attendre avec honneur un nouveau changement qui le rendrait nécessaire, pour venir donner des avis et diriger des cabales. En cet état des choses, le duc de Nemours, envoyé par le prince de Condé pour ramener ses troupes de Flandre et en demander à l'archiduc, n'avait pas trouvé
19 janvier. de chemin plus sûr que de traverser Paris. Il y avait vu le duc d'Orléans, et s'était remis en route avec la certitude que l'oncle du roi joindrait ses forces à celles qu'il allait chercher sur le territoire espagnol. En effet, quelques
24 janvier. jours après, le duc d'Orléans signa un traité formel d'alliance avec le prince de Condé. Le coadjuteur n'y était pas compris; mais le duc d'Orléans se réservait la liberté de ses bonnes grâces envers lui et la continuation de leur commerce intime, ce qui pouvait faire prévoir une réconciliation dont on avait intérêt à reculer seulement l'époque. Cependant le parle-

ment ne sortait pas de ses hostilités judiciaires et de sa résistance aux hostilités d'autre nature. Il écoutait avec joie la lecture d'un arrêt du par- 7 février.
lement de Toulouse, qui condamnait à mort le cardinal Mazarin, commandant une armée; mais il défendait toute levée de troupes sans commis- 9 février.
sion du roi, et cela sur les plaintes qui lui étaient faites d'une tentative de cette espèce, ayant lieu en ce moment dans la Brie, partant et sans aucun doute, d'après les ordres du duc d'Orléans, pour la défense de Paris. Il recevait encore la requête du lieutenant-général d'Angers, emprisonné par le duc de Rohan, en ordonnant qu'il serait mis sur-le-champ en liberté, quoique le duc d'Orléans eût avoué cette action du gouverneur d'Anjou comme étant dans l'exécution des arrêts rendus contre le cardinal. La nouvelle qui 10 février
vint bientôt que le prisonnier du maréchal d'Hocquincourt était relâché ne confirma pas médiocrement la compagnie dans sa résolution de ne rien hasarder, maintenant qu'elle était hors d'intérêt. Comme on en était là, il arriva 15 février.
une lettre du roi au parlement, dans laquelle il se plaignait de ce que « de mauvais esprits » avaient employé le nom de son oncle pour favoriser l'entrée des Espagnols en France, à la sol-

licitation du duc de Nemours; il invitait le parlement à s'y opposer, et annonçait son prochain acheminement vers sa bonne ville de Paris, aussitôt qu'il aurait réduit Angers à l'obéissance. L'atteinte portée au duc d'Orléans était douce, mais fort nette, et il se tenait préparé à la riposte. Il avait la parole facile, ce qui a été donné quelquefois à gens de faible cœur, et il expliqua fort bien que tout ce qu'on lui reprochait, à lui et à ses amis, n'était qu'une suite naturelle, raisonnable, nécessaire, de la résolution prise par le parlement lui-même, avant tous autres, pour empêcher le retour du cardinal; qu'à ce but unique et légitime, tendaient la position prise par le duc de Rohan dans l'Anjou et les mesures employées par lui-même contre ceux du parti contraire, comme aussi les levées faites autour de Paris; qu'on ne pouvait, avec un peu de bon sens, convier ceux qui avaient pouvoir à se mettre en défense, et leur ôter ensuite les moyens de servir; qu'il fallait donc, ou résister sérieusement, ou céder tout-à-fait; que, quant à lui, la cour lui offrait carte blanche pour s'accommoder avec le cardinal, mais qu'il ne le ferait à nulles conditions; et que, si le parlement voulait traiter, il chercherait ailleurs le salut de

l'état, auquel sa naissance le tenait obligé. La discussion sur tous ces sujets fut longue, et se perdit plusieurs fois en digressions fort inutiles, dont nous ne pouvons nous refuser de donner un exemple, pour montrer que, dans toutes les assemblées, les délibérations vont toujours à peu près le même train. Il s'agissait du lieutenant-général d'Angers, mis en prison par le duc de Rohan. Ceux qui voulaient excuser cette violence disaient que cet officier était notoirement vendu au cardinal, et ils le prouvaient par cela qu'il était frère de l'évêque d'Avranches, nommé Boislève, et bien connu dans Paris comme un des agents du ministre : cela conduisit à dire que le dernier ferait bien mieux de rester dans son diocèse, et les discours se trouvèrent entraînés tout-à-coup de la guerre civile à la non-résidence des évêques, contre laquelle l'avocat-général Talon déploya une noble colère. Le point essentiel demeurait cependant l'entrée des troupes qui allaient être amenées par le duc de Nemours, et que le duc d'Orléans soutenait n'être pas espagnoles, mais allemandes, prises à bail par le prince de Condé comme celles qui s'étaient louées au cardinal, mêlées d'ailleurs avec les propres troupes du prince, et s'avançant pour

17 février.

l'exécution des arrêts du parlement. Cette distinction parut excellente à des hommes qui entendaient chaque jour des plaidoiries, et la chaleur qui s'était d'abord élevée s'éteignit peu à
19-20-22-24-26 février. peu. D'autres soins écartèrent encore, pendant plusieurs séances, cette matière de discussion ardente; ce qui laissait tout le temps désirable pour en rendre le résultat inutile, puisque le duc de Nemours pouvait, en attendant qu'il y
20 février. eût arrêt, et comme il ne manqua pas de le faire, s'avancer dans le royaume avec ses troupes, espagnoles ou non. Il y était, en effet, et fort
28 février. près de Paris, lorsqu'on y reçut une nouvelle lettre du roi, contenant un long récit de tout ce que le parlement savait trop bien, et lui enjoignant d'en informer, toutes affaires cessantes. Le duc d'Orléans, auquel cette lettre faisait plus positivement reproche d'avoir permis qu'on se servît d'une autorité, qu'il n'avait même plus, pour introduire l'étranger en France, comme aussi d'avoir retiré de l'armée du roi les régiments entretenus sous son nom et sous celui de son fils pour en former un corps dont le duc de Beaufort avait pris le commandement, ne voulut rien nier, sauf la qualité d'Espagnols qu'il contestait toujours aux soldats fournis par

l'archiduc de Flandre, et soutint encore que tout cela était pour le service du roi, contre le cardinal seul dlaré ennemi public, et dans l'intérêt commun de tout le royaume. L'avocat-général Talon déclama fort contre le cardinal, cause unique de tout ce désordre, mais conclut à maintenir l'autorité du roi sur le fait des gens de guerre; et, en même temps, il proposa de nouveaux moyens qui venaient de lui être inspirés pour l'expulsion du ministre. Le premier était « de faire ouverture au roi de quelque « conférence où la compagnie s'entremettrait « par aucuns de ses députés, en posant pour « principe et pour nécessité de la conclusion la « retraite du cardinal, en quelque sorte et ma- « nière que le roi voulût la faire exécuter. » La seconde, et de beaucoup la plus singulière, était que le parlement s'adressât au pape, pour le prier de rappeler auprès de lui un prince de l'église qui compromettait la dignité du cardinalat. Il ne fut cependant pas rendu d'arrêt, ni sur ces conclusions, ni sur la lettre du roi. Le duc d'Or- 4 mars.
léans prétendit qu'il n'y avait rien à mettre en délibération, puisqu'il se chargeait de tout l'événement : il s'absenta plusieurs jours; d'autres affaires survinrent; tout ce qu'on voulait empê-

cher était consommé; les troupes du duc de Nemours allaient marcher avec celles du duc de Beaufort; et le parlement n'écrivit pas au pape, ce qui est fort à regretter.

Par une rencontre assez bizarre, le lendemain même du jour où, dans cette grand' chambre du parlement qui avait entendu tant de paroles contraires à l'autorité du Saint-Siége, un magistrat, à bout d'expédients, invoquait l'intervention du souverain pontife pour tirer la France d'embarras, quelques heures après qu'on avait cherché les moyens de renvoyer à Rome un cardinal devenu ailleurs un objet de scandale, la nouvelle arrivait à Paris que le coadjuteur avait été promu
19 février. dix jours auparavant à cette dignité. Le cardinal de Retz avait donc maintenant, comme disait la Gazette, la récompense de « ses grandes « vertus, » et cet honneur lui procurait encore cela de bon qu'il le dispensait d'assister aux assemblées du parlement, où il jouait en effet depuis quelque temps un rôle assez triste. Le rang qu'il y avait, comme coadjuteur, au-dessous des ducs et pairs, ne convenait plus à un prélat revêtu de la pourpre, et les cardinaux en cette qualité n'y prenaient séance qu'avec le roi; encore la place qu'ils avaient conquise leur avait-elle été

plusieurs fois disputée. Quant à la reconnaissance qu'il pouvait devoir à la cour, il lui avait suffi, pour s'en libérer, de dire que la reine et le cardinal Mazarin s'étaient efforcés d'empêcher l'effet de sa nomination, et que le bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome, en avait la révocation dans sa poche. De cette façon, il eut le triple bonheur d'être cardinal, de ne plus aller au parlement, et de n'en être obligé à personne. Il n'en continua pas moins à aider de ses conseils le duc d'Orléans ; car cet emploi, avec la guerre civile pour objet, n'était pas au-dessous de sa qualité. En ce moment il y avait quelque chose de plus que des projets et des conférences. Le duc de Nemours était arrivé avec le comte de Saulx-Tavannes jusqu'à Mantes, où ils se proposaient de faire traverser la Seine à leur armée. Là il y avait un passage à défendre; le duc de 3 mars.
Sully le livra, pour se venger de ce qu'on avait ôté les sceaux à son beau-père, et pour « le disculper » en même temps d'avoir laissé, six semaines auparavant, le cardinal Mazarin passer la Loire à Gien qui était aussi de sa dépendance. Puis le duc de Nemours vint prendre à Paris les 5 mars.
ordres du duc d'Orléans ; ses troupes joignirent aux environs de Chartres celles que commandait

17 mars. le duc de Beaufort, et les deux beaux-frères s'avancèrent ensemble vers Châteaudun.

C'était marcher à la rencontre du roi; car
7 mars. aussitôt que le maréchal d'Hocquincourt eut achevé la réduction d'Angers et du Pont-de-Cé, la cour était partie de Saumur pour prendre le chemin de Paris, précédée par l'armée du maréchal à laquelle devaient encore se joindre sur la route les troupes laissées dans le Berry sous les ordres du comte de Palluau. Le roi était à Blois depuis deux jours et ses troupes à Beaugency, lorsque les ducs de Beaufort et de Nemours firent le mouvement que nous avons dit du côté du Vendômois, de sorte qu'il parut que le voyage ne s'achèverait pas sans une bataille. Afin de s'y préparer, on donna au maréchal de Turenne le commandement du corps ramené par le comte de Palluau et augmenté de quelques renforts venus de Bourgogne, pour agir conjointement avec le maréchal d'Hocquincourt. Mais avant tout il fallait savoir qui serait maître d'Orléans, ou du roi, qui n'avait sur toutes ses villes que le droit de sa couronne, ou du prince apanagiste, qui avait dans celle-ci des serviteurs autorisés et une nombreuse clientèle. Les habitants parurent fort disposés à ne pas recevoir celui qui

avait puissance sur tout le royaume et à prendre le parti de leur seigneur ; mais ils auraient voulu qu'il vînt les affermir par sa présence. Comme le duc d'Orléans avait plus d'une raison pour ne pas quitter Paris, sa fille aînée s'offrit à le remplacer. Mademoiselle de Montpensier n'était pas alors ce qu'il y avait de plus raisonnable, même à la cour de France où l'on pouvait paraître tel à bon marché. C'était une personne fantasque, orgueilleuse, mais spirituelle et hardie. Après avoir rêvé déjà deux ou trois mariages qui lui avaient échappé, elle s'était mis maintenant dans l'esprit de se faire épouser par le roi, plus jeune qu'elle de onze ans ; et, dans le plus fort de son désir, elle ne trouva rien de mieux que de faire affront à son futur mari. Elle partit donc de Paris avec 25 mars.
les comtesses de Fiesque et de Frontenac qu'on appela en riant « ses maréchales de camp, » mais aussi avec le comte de Fiesque, le duc de Rohan et deux conseillers au parlement. Pendant qu'on s'y était décidé, les Orléanais avaient réfléchi qu'il valait mieux pour eux ne recevoir personne, et laisser les armées passer près de leur ville en la tenant fermée pour tout le monde. Au même instant en effet parurent devant leurs portes, 27 mars
chacun de son côté, le garde des sceaux qui de

mandait à entrer avec le conseil, et mademoiselle de Montpensier qui se présentait avec son escorte. On n'ouvrit ni à l'un ni à l'autre. Mais la princesse fut mieux avisée que le magistrat. En tournant autour des murs elle arriva au bord de la rivière, fit rompre par des bateliers une porte qui donnait sur le quai, y entra par une brèche étroite avec ses dames seulement, et prit ainsi possession de la ville où sa suite fut bientôt admise, sauf le duc de Rohan à qui l'on fit l'honneur de le craindre. Ce jour-là le roi quittait Blois en suivant la rive gauche de la Loire, d'où il put regarder sur l'autre bord la ville occupée par sa cousine. L'armée des princes était aussi de ce côté, et s'était mise en marche depuis Patay pour se rapprocher de la Loire au dessus d'Orléans, en dessein d'occuper le pont de
28 mars. Gergeau. Avec un peu de promptitude et de bonheur, elle pouvait s'emparer du pont, du passage, de la ville, et peut-être de la personne du roi, qui était parti le matin de Cléry pour s'acheminer vers Sully-sur-Loire. Mais le maréchal de Turenne y veillait, et voyant que l'ennemi se disposait à franchir le pont à demi coupé, il l'arrêta par des barricades jusqu'à ce que ses régiments fussent arrivés ; puis, le passant à son

tour, il culbuta les assaillants et les poussa en désordre sur le rivage opposé. Ce fut là qu'un coup mortel atteignit le baron de Sirot dont nous avons vu la belle conduite à Rocroi, et qui, depuis six ans, avait été mis hors de service par une blessure. L'été précédent, il avait écrit la dernière ligne de ses mémoires avec la triste pensée qu'il n'avait plus qu'à mourir dans son lit, et il avait retrouvé des forces pour venir, dans l'armée du duc d'Orléans, recevoir la première mousquetade de l'autre parti. Cependant 29 mars
les deux chefs de cette armée allèrent tenir conseil avec mademoiselle de Montpensier dans un faubourg d'Orléans, et, comme ils avaient l'un et l'autre la tête assez mauvaise, comme de plus ils étaient attachés à des intérêts différents, l'un voulant faire ce qui était le plus utile pour le prince de Condé, l'autre n'agissant que pour l'avantage du duc d'Orléans, ils se querellèrent de paroles et en vinrent bientôt, devant la princesse tenant le conseil de guerre, aux plus grossières insultes. Le duc de Nemours donna un démenti au duc de Beaufort ; celui-ci riposta par un soufflet, et l'autre fit sauter la perruque blonde du héros de Paris. C'est ainsi du moins que le racontent les mémoires du comte de Tavannes,

présent à l'action. La princesse employa les plus douces paroles pour réconcilier les deux beaux-frères, les fit s'embrasser, et tous deux allèrent reprendre le commandement de leur corps d'armée avec une offense sur le cœur.

Heureusement pour ces troupes, il leur arrivait en ce moment un autre général, et c'était le prince de Condé lui-même qui allait se mettre à leur tête. Il venait de quitter la ville d'Agen à
24 mars. moitié révoltée contre lui, la Guyenne refroidie et divisée, sa famille même livrée à de honteuses querelles, et, accompagné seulement de huit personnes, parmi lesquelles était le duc de La Rochefoucauld amant délaissé de sa sœur, il avait traversé en sept jours, cachant son nom et
30 mars. fuyant les rencontres, tout le pays depuis Agen jusqu'à la jonction de la Loire et de l'Allier. Là,
31 mars. il avait passé la rivière, et n'avait été reconnu que par delà Cosne, à six lieues de Gien où se tenait alors la cour, et d'où l'on envoya aussitôt un détachement à sa poursuite. Il eut encore le bonheur de l'éviter, et il put enfin se nommer au « qui vive ? » de son armée qu'il trouva près
1 avril. de Lorris entre Orléans et Montargis. Il n'avait pas pris tant de fatigue pour venir se reposer. Aussi à peine eut-il compté ses troupes qu'il

marcha d'abord vers Montargis dont il se rendit maître, puis sur Château-Renard, faisant mine de vouloir passer en Bourgogne. L'armée du roi avait passé la Loire à Gien pour s'élargir un peu le long du canal de Briare, le maréchal de Turenne s'étant posté à Briare et le maréchal d'Hocquincourt à Bléneau. Le prince tournant tout-à-coup vers le dernier, le surprit dans ses retranchements. Pour l'instruction des historiens qui ont à donner des récits de batailles, il faut voir une fois comment les grands capitaines racontent ce qu'ils ont fait. Le prince de Condé écrivait, le lendemain de cette affaire, à mademoiselle de Montpensier : « Ayant eu avis hier que l'armée mazarine avait passé la rivière et s'était séparée en plusieurs quartiers, je résolus à l'heure même d'aller l'attaquer. Cela me réussit si bien que je tombai dans leurs premiers quartiers avant qu'ils en eussent eu avis. J'enlevai trois régiments d'abord, et après je marchai au quartier-général d'Hocquincourt que j'enlevai aussi. Il y eut un peu de résistance ; mais enfin tout fut mis en déroute. Nous les suivîmes trois heures, après lesquelles nous allâmes à M. de Turenne ; mais nous le trouvâmes posté si avantageusement, et nos gens si las de

6 avril.

7 avril.

« la grande traite et si chargés du butin qu'ils « avaient fait, que nous ne crûmes pas le devoir « attaquer ; cela se passa en coups de canon et « enfin il se retira. » En ajoutant que le prince se retira aussi, on a tout le détail de l'action. Ce n'en était pas moins une victoire, et le vainqueur jugea qu'il fallait en aller chercher le profit à Paris.

Là le parlement avait complétement oublié la discussion survenue au sujet de l'entrée des Espagnols en France et les conclusions prises dans cette occasion par les gens du roi, ce qui était fort raisonnable quand les écharpes rouges d'Es-
5-12 mars. pagne et les écharpes isabelles du prince de Condé s'étalaient fièrement dans la ville à côté des écharpes bleues du duc d'Orléans, et quand le conseil de guerre des princes unis se tenait, après le bal, au Luxembourg. La compagnie s'était
9-12 mars. donc réduite à délibérer sur les moyens d'assurer le paiement des rentes de l'hôtel-de-ville ainsi que des gages dus aux officiers, et ce sujet n'était ni d'une résolution plus facile, ni d'un moindre intérêt. Le surintendant des finances avait, pendant quelque temps, laissé arriver les fonds destinés à cet emploi. Mais les besoins toujours croissants d'une cour voyageuse et armée

l'avaient enfin obligé à garder le peu qu'il pou-
vait recueillir directement, et tous les rece-
veurs ou fermiers qui devaient contribuer à ce
service avaient une trop légitime excuse de leur
impuissance dans l'état où les gens de guerre
avaient réduit les provinces. Dans cet embarras
on proposa la grande ressource des assemblées
de la chambre de Saint-Louis, où devaient se
réunir les députés de toutes les compagnies sou-
veraines, moins le grand conseil qui siégeait
alors à la suite de la cour, quelques-uns croyant
pouvoir y renouveler les délibérations si utiles
faites en pareil lieu quatre ans auparavant. Il fut
donc résolu que pareille assemblée se tiendrait, 13 mars.
« mais pour le fait des rentes de la ville et gages
« des officiers seulement, » et en même temps
on ordonna, suivant la parole donnée par le
maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, 14 mars
pour les troupes du roi, et par le duc d'Orléans
pour les siennes, qu'il ne pourrait être logé de
gens de guerre dans un rayon de dix lieues au-
tour de la ville. Cette fois la chambre de Saint-
Louis se montra peu pressée de produire, même
des règlements à mettre sur le papier. On eut
beaucoup de peine à réunir les députés des trois 15-19 mars.
compagnies, qui commencèrent par se disputer

entre eux, ceux des comptes et des aides voulant avoir même droit que ceux du parlement pour délibérer et résoudre. Le parlement, comme le plus intéressé à entraîner les deux autres corps
20 mars. dans la résistance, remit quelque chose de sa hauteur ordinaire, et le tout aboutit à faire
23 mars. rendre arrêt par les trois compagnies pour contraindre les receveurs, qu'on avait sous la main, de verser quelque somme dans la caisse des rentiers. Pendant ce temps le parlement s'était rappelé que depuis deux mois il avait des remontrances à faire par écrit, et il s'était mis à les rédiger, excité par l'exemple du parlement de Toulouse qui, l'ayant ainsi ordonné plus tard, l'avait exécuté plus vite. Une députation fut nommée pour les porter et se rendit à Sully-
1 août. sur-Loire, où le roi refusa d'en entendre la lecture, mais écouta patiemment le discours du président de Nesmond qui les présentait, et lui fit adresser par son garde-des-sceaux une allocution assez rude. Ce fut à ce moment qu'on apprit dans Paris que le prince de Condé avait quitté la Guyenne, et on crut d'abord qu'il allait directement y arriver. Le duc d'Orléans lui-même, qui était fort peu curieux de le voir si près de lui, affecta un tel empressement pour le

recevoir qu'il alla le chercher jusqu'à Juvisy, pendant que le prince passait en revue son armée à Lorris. Comme on eut le temps de se préparer à l'accueil qu'on lui ferait, chacun put prendre sa position. C'était le comte de Chavigny qui lui avait fait instance de quitter la Guyenne. Son idée fixe était, depuis qu'il s'était remis dans les affaires, de faire peur au duc d'Orléans par le prince de Condé, de gouverner le prince de Condé en lui faisant valoir l'acquisition du duc d'Orléans, et d'imposer en leur nom à la cour un traité qui lui donnerait certainement le ministère. L'arrivée du prince à Paris était donc son ouvrage, et il prétendait l'y faire entrer comme en triomphe, sans obstacle, sans condition, sans murmures. Le cardinal de Retz au contraire n'était pas bien sûr que le prince eût oublié tout ce qui s'était passé entre eux, et d'ailleurs il n'aurait pas voulu d'un raccommodement ayant l'air d'un pardon, qui lui eût ôté tout d'un coup son importance de chef de parti. Il employa donc ses amis, non pas à essayer de lui fermer les portes de Paris, mais à lui montrer d'avance qu'il n'y serait pas maître absolu. Le jour même où le duc d'Orléans allait inutilement à la rencontre du prince, il s'était déjà fait

une assemblée de bourgeois à l'hôtel-de-ville, dans laquelle on avait témoigné une grande répugnance à le recevoir tant qu'il ne se serait pas purgé de la déclaration publiée contre lui, et le maréchal de l'Hôpital était allé trouver le duc d'Orléans, à son retour de Juvisy, pour lui faire connaître ces dispositions. Le duc répondit que son cousin venait seulement conférer avec lui et qu'il ne ferait pas long séjour. Mais les amis du prince de Condé dans Paris avaient à leur disposition les mêmes moyens que ceux dont les amis du cardinal de Retz s'étaient servis autrefois. Il y eut donc des placards affichés, des
2-3 avril. rassemblements tumultueux, des violences exercées dans les rues, des menaces contre les maisons, tout cela en faveur du prince et par opposition aux gens de l'hôtel-de-ville. Le parlement
4-5 avril. rendit arrêt contre ce désordre, et fit pendre deux hommes. Mais la victoire de Bléneau, annoncée dans la ville et convenablement exagérée, éteignit bientôt cette faible velléité de contestation. Le comte de Chavigny devint arrogant, le duc d'Orléans retomba dans l'effroi, le cardinal de Retz résolut de rentrer dans le repos, et
11 avril. le prince de Condé fut reçu dans Paris comme i aurait pu l'être dans une ville de son domaine.

Le lendemain de son arrivée le duc d'Orléans le mena au parlement. Les gens du roi avaient délibéré entre eux sur ce qu'ils auraient à faire quand il viendrait prendre sa place, et ils avaient trouvé d'excellents motifs pour garder le silence. Le président Le Bailleul exprima seul le regret de le voir assis sur les fleurs de lis, quand il existait une déclaration du roi contre lui et lorsqu'il avait les mains encore teintes du sang français récemment versé. De grandes clameurs s'élevèrent à ces mots et ne s'apaisèrent que pour entendre la relation de la députation envoyée à Sully-sur-Loire. Après quoi l'avocat-général Talon présenta des lettres patentes du roi qui ordonnait qu'on lui envoyât toutes les informations faites contre le cardinal Mazarin pour y être par lui pourvu, et cependant qu'il fût sursis à l'exécution de la déclaration et des arrêts concernant le cardinal. C'était certes fort mal choisir son moment pour produire un acte qui avait déjà six semaines de date, et qui renouvelait la haine la plus ancienne quand les esprits pouvaient hésiter encore à prendre une affection nouvelle. L'avocat-général lui-même parla fortement contre la commission dont il était chargé, et, de tout cela, il résulta un arrêt portant que registre se- 12 avril.

15 avril. rait fait des assurances données par les deux princes sur leurs bonnes intentions, lesquelles seraient envoyées au roi avec d'itératives remontrances pour l'éloignement du cardinal Mazarin; que les anciennes remontrances, dont le roi serait prié de se faire donner lecture en présence de la députation, seraient adressées avec le registre de la dernière délibération à tous les parlements du royaume pour les convier d'en faire autant; et qu'assemblée générale serait faite incessamment à l'hôtel-de-ville où les deux princes renouvelleraient les déclarations que le parlement avait reçues de leur bouche et consignées par écrit. Cette résolution eût été forte si tout ce qui avait autorité dans la ville se fût trouvé animé du même esprit. Mais le corps de ville com-
17 avril. mença par faire difficulté sur le droit que s'attribuait le parlement de convoquer une assemblée de bourgeois et de fixer le nombre de ceux qui
19 avril. devaient y assister. L'assemblée eut lieu cependant quelques jours après, où se trouvèrent seize conseillers du parlement, huit de la chambre des comptes, six de la cour des aides, deux députés de chaque chapitre et communauté, huit bourgeois « mandés » de chacun des seize quartiers de la ville et deux de chacun des six corps

de marchands, avec le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers et les quarteniers, faisant ensemble plus de deux cents. Là les deux princes protestèrent encore, comme ils avaient fait au parlement, qu'ils n'avaient pris les armes que pour l'exclusion du cardinal Mazarin et qu'ils étaient prêts à les déposer dès qu'il serait sorti du royaume. Ensuite on proposa de faire des remontrances au roi pour cette fin, et, malgré une lettre de cachet arrivée le soir qui défendait toute assemblée, on décida qu'une députation serait envoyée pour prier le 22 avril. roi de revenir dans Paris, d'éloigner de sa personne le cardinal, comme aussi de donner la paix générale à tous ses sujets. Le prince de Condé alla pareillement, toujours accompagné du duc d'Orléans, faire visite à la chambre des comptes et à la cour des aides, où il fut moins bien traité qu'il ne l'avait été au parlement, les présidents de la première compagnie s'étant tous 22 avril. retirés à son arrivée, et le premier président de la seconde, Jacques Amelot, lui ayant adressé 25 avril. en face une sévère réprimande. L'une et l'autre pourtant arrêtèrent de faire aussi des remontrances pour l'éloignement du cardinal, seul point où tout le monde se trouvait d'accord.

Pendant que le prince de Condé, obstiné, comme le sont tous les hommes, à faire ce qu'il savait faire le moins, passait ou perdait son temps en des assemblées de magistrats et de bourgeois qui lui manquaient souvent de respect et ne lui offraient pas d'argent, son armée victorieuse à Bléneau, privée de ses trois chefs (car le duc de Nemours avait été blessé dans le combat et le duc de Beaufort avait suivi le prince de Condé), était demeurée quelques jours en repos à Châtillon-sur-Loing et ensuite à Montargis. De son côté le
18 avril. roi, quittant le bord de la Loire, était allé gagner la Seine à Montereau, en intention de la suivre jusqu'à Paris, ou tout au moins de placer son armée entre les troupes des princes et la capitale, par l'occupation des postes de Melun et de Corbeil. Cette marche, conseillée par le maréchal de Turenne, avait réussi, et l'armée du roi, gagnant de vitesse par un chemin plus long celle
23 avril. des princes, s'établit aux environs de Châtres et de Linas, couvrant à la fois Paris et la cour qui s'était arrêtée à Corbeil, contre l'armée des princes rassemblée autour d'Étampes. C'était, de part et d'autre, une infraction manifeste à l'arrêt du parlement qui défendait de loger des troupes autour de Paris, et le duc d'Orléans eut grand

soin de s'en excuser devant la compagnie sur les nécessités de la guerre. Dans cette position, on s'attendait à une bataille ; une négociation commença. Le fils aîné de Charles I[er], revenu en France depuis quelques mois après avoir gagné noblement son titre de roi en combattant, quoique sans succès, pour recouvrer sa couronne, était allé visiter le roi son cousin à Corbeil. Là, 25 avril.
il avait proposé, lui, prince deshérité et fils de monarque mis à mort par les révolutions, une conférence pour terminer les discordes d'un autre pays. C'était ce que le comte de Chavigny attendait depuis longtemps, l'occasion pour laquelle il s'était préparé par des intelligences qui allaient fort loin chercher leur entremise ; car elles se liaient avec le cardinal Mazarin par le marquis de Fabert à Sedan. La proposition fut donc aussitôt acceptée par le prince de Condé ; 26 avril
le duc d'Orléans s'y prêta ; le parlement, qui venait d'apprendre que les princes avaient fait rompre tous les ponts auprès de Paris, accueillit avec joie l'espérance de n'avoir ni siége, ni famine, et trois personnes ayant pouvoir des princes, savoir le duc de Rohan, le comte de Chavigny et le sieur de Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, allèrent trouver 27 avril.

la cour qui venait de s'établir au château de Saint-Germain. C'était là une faute, et il y avait des gens dans Paris fort disposés à en profiter. Le cardinal de Retz, notamment, ne s'était pas tellement résigné à l'inaction qu'il ne fût tout prêt à faire mouvoir les ressorts ordinaires de sa puissance. Il ne s'était pas retiré devant le prince de Condé, et il se servait fort habilement de sa dignité nouvelle, dont il n'avait pas encore reçu la complète investiture, pour ne paraître en aucun lieu où il fallût prendre son rang. Il allait assidument au Luxembourg où il ne voyait personne que le duc d'Orléans, et, quoiqu'il parût avoir abandonné ce prince aux suites de sa nouvelle alliance avec le prince de Condé, sa seule présence ne laissait pas que d'inquiéter celui-ci et de le rendre plus retenu. En même temps il entretenait, par ses amis et par des pamphlets, la défiance des Parisiens contre un ancien ennemi qui ne voulait se servir d'eux que pour obtenir de meilleures conditions, en les livrant encore une fois par un traité au ministre objet de leur haine. L'empressement que le prince avait montré à saisir la première offre de conférence était une confirmation éclatante de ces soupçons. La suite en fut pire encore ; car la négociation échoua

honteusement. Les trois envoyés revinrent bientôt annoncer qu'ils avaient vu le roi en présence du cardinal Mazarin, que celui-ci avait fait semblant de vouloir quitter le royaume, que le roi le lui avait défendu, qu'ainsi le point capital de l'accommodement ne pouvait être atteint : ce qu'ils ne dirent pas à tout le monde, c'était qu'ils avaient conféré pendant quatre heures avec le cardinal lui-même et sans témoin. Dès lors le traité public et avoué cessait entièrement, ce qui donnait ouverture aux propositions particulières, partant au reproche très-fondé d'une complète indifférence pour l'intérêt général, et aux révélations malignes que l'on pouvait faire sur les ambitions de chacun. La députation des princes n'ayant pas réussi, les compagnies songèrent à reprendre la leur, et le procureur-général eut ordre d'aller demander audience au roi. Tant de délibérations n'avaient pu se faire au parlement, à la chambre de Saint-Louis, à la cour des aides, à la chambre des comptes, à l'hôtel-de-ville, sans que les gens de la rue voulussent aussi s'en mêler; et, dans le fait, il y avait eu déjà plusieurs de ces attroupements populaires, jetant des cris et portant des coups, dont on attribue toujours le tort aux gens qui dirigent les partis, dont

30 avril.

ceux-ci se donnent quelquefois le mérite, et qui n'ont pourtant guère besoin d'excitation directe ou d'organisation savante. On avait cassé des vitres, assiégé des maisons, lancé des pierres sur des carrosses, battu des commis aux barrières, brisé des bureaux de recettes, assommé des archers; puis le prévôt des marchands lui-même,
30 avril. au sortir du Luxembourg où le duc d'Orléans l'avait, peut-être méchamment, appelé, avait été attaqué dans la rue de Tournon, obligé de chercher asile chez un apothicaire, dont quatre heures durant on avait voulu enfoncer la porte, et ne s'était sauvé que par un logis voisin, à l'aide d'un déguisement. Cette dernière violence, contre laquelle le parlement ordonna assez négligemment d'informer, produisit cet effet que les
2 mai. bourgeois, après qu'on en eut demandé la permission au roi, furent invités à prendre les armes, à occuper des postes dans la ville, et à
5 mai. faire la garde des portes, ce qui fut exécuté assez promptement. Les députations du parlement et de la chambre des comptes devaient être admises les premières à Saint-Germain. Elles y allè-
6 mai. rent prononcer leur harangue, comme firent le len-
7 mai. demain la cour des aides et le corps de ville. Il fut répondu à toutes ces compagnies, dans les mêmes

termes, que le roi avait bonne volonté pour elles et leur ferait connaître ses résolutions. Seulement le parlement obtint cette fois, ce qu'on lui avait jusqu'alors refusé, que ses remontrances écrites fussent lues à haute voix en présence de ses députés.

Cependant Paris avait tous les inconvénients de la guerre sans en avoir les honneurs; et, ces inconvénients, il les avait doubles, parce que les deux armées, traitant le pays d'alentour comme s'il était ennemi, y faisaient deux fois le même pillage. Sur cela, les gens du roi prenaient des conclusions, et le parlement rendait des arrêts avec un sérieux admirable. Puis, quand on s'adressait, aux princes d'un côté, de l'autre au roi, on avait pour toute réponse, des deux parts, que si l'armée contraire voulait se retirer, il en serait aussitôt fait de même. Le roi ajoutait d'ailleurs, et avec quelque raison, que si Paris voulait le recevoir, c'était à lui d'éloigner des troupes dont les chefs étaient dans ses murs. Le plus simple et, à tout prendre, le moins mauvais, puisque l'on refusait absolument entrée au roi avec le cardinal, et qu'il persistait à ne pas le renvoyer, c'était de prendre la guerre pour déclarée, et d'en courir les risques. Aussi

était-ce là ce que demandait avec de grandes clameurs l'opinion assez logique des carrefours, qui voulait qu'on fermât les boutiques, qu'on prît les armes, et qu'on allât à Saint-Germain chasser le cardinal. Il est vrai que, pour se re-
10 mai. cruter, elle faisait en même temps tomber les portes de la Conciergerie ; de sorte qu'elle gagna, par ce seul coup, cent huit défenseurs de plus, dont quinze étaient condamnés aux galères. Le parlement se contenta encore d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain, pour demander qu'on répondît à ses remontrances et pour prier le roi de faire retirer ses troupes, mais avec la recommandation prudente de ne pas entrer en négociation sur le fond ; et il ordonna par arrêt, aux marchands qui avaient peur, de tenir leurs boutiques ouvertes sous la protection de la justice, ce qui les fit d'autant plus fermer. Heureusement pour le prince de Condé, un bruit, qui lui était plus familier, vint le tirer de tous ces embarras où sa tête se perdait. Le canon retentit dans le voisinage de Paris. Les troupes du roi
11 mai. voulaient forcer le pont de Saint-Cloud. Le prince eut la complaisance extrême d'avertir le parlement qu'il allait se battre ; puis, entraînant à sa suite un grand nombre d'ouvriers et de

gens du peuple, qui, n'ayant plus à travailler, ne demandaient pas mieux que de faire le coup de mousquet, il se dirigea vers le bois de Boulogne, où il apprit que les assaillants du pont de Saint-Cloud s'étaient retirés. Pour ne pas perdre sa journée, et employer la bonne volonté de ses nouveaux soldats, il les conduisit à Saint-Denis, qu'il emporta vaillamment, avec quelques centaines de gens de guerre et neuf mille bourgeois, contre deux cents Suisses qui en formaient la garnison. Il est vrai que les troupes du roi y rentrèrent dès le lendemain; mais les Parisiens n'en avaient pas moins marché en bataille, reçu des mousquetades, et pris une ville d'assaut; de telle sorte qu'il y avait parmi le peuple de l'enthousiasme pour plusieurs jours.

# CHAPITRE III.

**État des deux armées. — Combat près d'Étampes. — Agitation dans Paris. — Nouvelles négociations et députations. — La châsse de sainte Geneviève descendue. — Siége d'Étampes. — Approche et retraite du duc de Lorraine. — Le roi offre une conférence. — Le parlement insiste pour l'éloignement du cardinal Mazarin. — Le roi y consent conditionnellement. — Le peuple recommence à s'agiter. — Le parlement suspend ses délibérations. — Combat du faubourg Saint-Antoine. — Incendie et massacre de l'hôtel-de-ville — Broussel, prévôt des marchands. — Le roi offre de nouveau l'éloignement du cardinal. — Les princes l'exigent préalablement à toute conférence. — La négociation est rompue. — Le roi se rend à Pontoise. — L'armée espagnole entre en France. — Le duc de Lorraine y revient. — Le duc d'Orléans déclaré lieutenant-général de l'État. — Duel entre le duc de Nemours et le duc de Beaufort. — Voies de fait entre le prince de Condé et le comte de Rieux. — Le parlement transféré à Pontoise. — Le cardinal Mazarin sort une seconde fois du royaume.**

---

Ce petit accident de guerre, qui venait de se passer aux portes de Paris, n'avait réellement aucune importance militaire; il ne tenait à aucune opération nouvelle des armées : seulement

il avait rendu un instant le prince de Condé à son métier, et de plus il lui avait donné, par le fait, l'assistance des Parisiens, que les compagnies ne voulaient pas lui accorder; « l'union » avait eu lieu au bruit du tambour. Quant aux troupes des deux partis, depuis les positions que nous les avons vues prendre, d'un côté, entre Châtres et Linas, de l'autre, autour et dans les murs d'Étampes, elles n'avaient agi que pour le
4 mai. pillage. Un jour seulement, comme Mademoiselle, revenant d'Orléans où elle avait fini par s'ennuyer, passait dans Étampes pour se rendre à Paris, le maréchal de Turenne, supposant bien que l'armée des princes ne manquerait pas cette occasion de lui faire honneur, résolut de la surprendre dès que la princesse s'en serait suffisamment éloignée, et de lui livrer combat au sortir de la joyeuse revue. Il marcha donc en diligence, et fit payer cher à ces troupes l'empressement qu'elles avaient montré pour satisfaire la curiosité des dames; car, pendant que la princesse continuait tranquillement sa route et recevait un respectueux accueil dans les quartiers abandonnés par le maréchal, il atteignit l'armée ennemie auprès de ses retranchements, et en défit une bonne partie. Puis, comme il ne s'était dé-

rangé que pour cela, et qu'il n'y avait pas de dessein formé à la suite de cette « insulte, » il regagna son poste, d'où il se porta bientôt à 7 mai.
Palaiseau et à Antony, pour couper plus sûrement la route de Paris à Étampes. C'était de là que s'étaient faites les dernières courses poussées jusque dans le voisinage de la capitale, et qui avaient amené la courte campagne de Saint-Denis. Après cette expédition, on rentra dans le train ordinaire des négociations, des délibérations et des émeutes. Il se fit de nouvelles inso- 13 mai.
lences contre le parlement, auquel on reprochait tout ce qu'il y avait eu de morts ou de blessures à la conquête et à la défense de Saint-Denis; des compagnies de bourgeois, envoyées à la garde du palais, refusèrent ce service. Le parti belliqueux se trouvait représenté surtout par un officier de finances, venu de Limoges, qui eut aussi quelques jours de célébrité, et qui offrait autant de bras, autant d'argent qu'il en serait besoin, si l'on voulait faire la guerre à outrance contre le Mazarin. Le duc d'Orléans profita de l'épouvante causée par toutes ces clameurs pour 14 juin.
se faire prier de prendre le commandement dans Paris; mais le parlement, tout en acceptant sa protection, eut grand soin d'ajouter qu'il ne

15 mai. serait pas fait registre de cette offre; et, dès le lendemain, un imprimeur ayant publié une feuille de nouvelles où le récit de cette affaire lui parut « trop avantageux pour le prince, » il en fit poursuivre l'auteur, et le duc lui-même fut obligé de le désavouer. Cependant les gens du roi étaient allés à Saint-Germain, pour de-
16 mai. mander l'éloignement des troupes; ils en rapportèrent une réponse assez satisfaisante, et, en même temps, ils dirent que le roi attendait une députation de la compagnie, afin de lui faire connaître sa résolution sur les dernières remontrances. Les princes, qui étaient toujours en commerce de propositions avec la cour, se récrièrent contre cette invitation intempestive, dans la crainte que les députés du parlement ne voulussent se mêler de leurs intérêts particuliers, plus ou autrement qu'il ne leur semblait bon, comme cela s'était vu, au grand dommage des prétentions de chacun, à la fin de la guerre de Paris. Ils obtinrent au moins que la mission donnée aux députés fût injurieuse pour le cardinal, envers lequel ils voulaient se réserver exclusivement le droit de devenir plus polis et plus doux. La députation fut donc nommée, et il se passa longtemps avant qu'elle pût partir. Des

deux côtés pourtant il fut exécuté quelque chose de la promesse faite par le roi et consentie par les princes pour retirer les troupes des environs de Paris, le roi faisant sortir les siennes de Saint-Denis, dont la neutralité fut reconnue, et les princes rappelant les leurs de Saint-Cloud, de Neuilly, de Charenton et de Saint-Maur. En même temps le duc d'Amville, de la maison de Ventadour, émissaire déjà plusieurs fois accrédité de la cour vers les princes, recommença ses voyages de Saint-Germain à Paris et de Paris à 16-20 mai.
Saint-Germain, pour porter les paroles d'accommodement. Des prières de quarante heures eurent lieu dans plusieurs églises de Paris, afin d'obtenir du ciel qu'il inspirât des sentiments pacifiques à ceux qui avaient pouvoir de terminer les troubles. Mais on apprit bientôt que tout espoir d'arrangement était perdu, et que la décision de la querelle allait être remise au sort des combats ; les alarmes et les violences redoublèrent, le sentiment religieux s'exalta, et le parlement ordonna que la châsse de sainte Geneviève 29 mai.
serait descendue de son riche piédestal, pieusement visitée par le clergé de toutes les paroisses, puis portée en procession jusqu'à Notre-Dame, pour obtenir, par son intercession, le rétablisse-

ment de la paix, « qui ne pouvait plus être at- « tendu que de Dieu. » Il faut ajouter que, le jour même et dans la même compagnie où la peur dictait ce touchant langage, la colère s'occupait à compléter la somme offerte en récompense pour le meurtre d'un cardinal.

Tout semblait en effet se préparer à une action
22 mai. décisive. La cour était partie de Saint-Germain pour se rendre à Corbeil. Le maréchal de Turenne avait rassemblé ses troupes et les faisait
26 mai. marcher vers Étampes où celles des princes s'étaient enfermées. Le roi lui-même, conduit par
29 mai. le cardinal Mazarin, était venu visiter son armée pour assister aux premières approches, et, malgré la précaution qu'on avait eue d'avertir les assiégés de sa présence et du lieu où il se tenait, un boulet de canon, ou, comme le veut le comte de Tavannes pour atténuer sa faute, « une balle « de fauconneau, » avait sifflé assez près de lui.
2 juin. Il était allé ensuite rejoindre la cour à Melun, et le maréchal de Turenne, qui commandait seul depuis que le maréchal d'Hocquincourt était retourné dans son gouvernement, poussa ses attaques avec vigueur. Le comte de Tavannes, chargé seul aussi de la défense, la fit digne de l'adversaire qu'on lui avait donné. Il dirigea plusieurs

sorties heureuses contre l'armée du roi, et des pertes nombreuses attestèrent de part et d'autre que l'on avait vaillamment combattu. Chacun put aussi se vanter d'avoir conduit les choses au point de réussir prochainement; car le succès vint d'ailleurs. Les assaillants avaient eu d'abord toute sécurité du côté de Paris, d'où ils savaient bien qu'il ne pouvait sortir une armée en état de tenir la campagne. Mais il y en avait une autre, assez loin d'eux, dont on annonçait depuis longtemps l'arrivée, sans que personne pût savoir au juste quel devait en être l'emploi. Le duc Charles de Lorraine avait eu la fantaisie de venir faire un tour en France avec les troupes qui lui tenaient lieu maintenant de sujets, et, comme le royaume était alors ouvert à tout le monde, il ne lui fut pas plus difficile qu'il ne l'avait été, au cardinal Mazarin d'abord, puis au duc de Nemours, de passer la frontière, de pénétrer dans 20 avril.
le pays, de s'y loger et de s'y faire nourrir. Depuis six semaines déjà, il parcourait à son aise la province de Champagne, et semblait vouloir laisser les deux partis dans l'attente de son secours, ou dans la crainte de ses hostilités. On savait bien qu'il était à la solde de l'Espagne; mais on pouvait se rappeler aussi que, déjà une

fois, en 1641, il avait quitté fort brusquement le service de cette couronne pour venir conclure à Paris un traité qu'il n'observa pas longtemps. Ce prince, descendu jusqu'à la condition de chef d'aventuriers, l'avait du moins acceptée tout entière, et ne se croyait pas obligé à plus de foi que n'en avaient d'ordinaire les gens de cet état.
Mai. Il en remplissait déjà fort bien le rôle en mettant à contribution le pays où il se tenait, et d'où il correspondait avec les deux partis. De l'un, il avait à espérer la restitution de tous ses états. Dans l'autre, étaient sa sœur, femme du duc d'Orléans, à laquelle il devait assistance, et le prince de Condé, détenteur de trois de ses places, Jamets, Clermont et Stenay, qu'il pouvait recouvrer à compte de ce que la France lui avait pris. Il sembla enfin se décider pour le dernier, et après avoir fait avancer ses troupes jusqu'à Dam-
2 juin. martin, il se rendit à Paris, où sa venue parut aux bourgeois un premier effet des prières adressées à leur bienheureuse patronne. Le séjour qu'il y fit ne contribua pas médiocrement à le rendre populaire, et il ne fut longtemps discours que de ses bizarreries, de ses bons mots, des contes orduriers qu'il faisait aux dames, des plaisantes rudesses qu'il adressait à quiconque venait l'abor-

der. Pendant qu'il fournissait ainsi des anecdotes aux entretiens, il écoutait, sans découvrir son dessein, les propositions de chacun. Avec les princes, il traitait en face; avec la cour, il communiquait par la duchesse de Chevreuse et par le marquis de Châteauneuf, qui demeurait sans charge dans Paris. Les princes s'étant expliqués du bon office qu'ils lui demandaient, il leur promit de faire lever le siége d'Étampes; et, en effet, il fit marcher ses troupes par Claye et Lagny jusqu'à 4 juin.
la Seine en face de Choisy, où l'on avait fait remonter pour lui un pont de bateaux. Le maréchal de Turenne crut devoir alors abandonner son attaque pour faire front à ce nouvel ennemi. 7 juin.
Il se retira donc à Étrechy et prit ses postes vers Corbeil. Le duc de Lorraine alla joindre son armée qu'il conduisit à Villeneuve-Saint-Georges, avec son pont de bateaux tout prêt pour traverser la rivière. Dans ce lieu, il passa plusieurs jours, fort mal employés pour la guerre, mais qui ne furent pas perdus pour la négociation. Afin de le forcer à faire ce qu'il avait promis, le maréchal de Turenne passa la Seine à Corbeil, et vint se placer devant lui en le sommant de tenir 16 juin.
sa parole. Le duc Charles n'avait que trop de courage; mais son armée étant le seul bien qui

lui restât, il ne voulut pas la risquer. Dans son camp se trouvaient en même temps le roi Charles d'Angleterre, venu, sur sa prière, pour aider son traité avec la cour, et le duc d'Yorck, frère de ce roi, volontaire alors dans l'armée du maréchal de Turenne, envoyé vers lui pour le menacer d'un combat s'il ne traitait pas. La présence de ces deux princes lui parut mettre son honneur à couvert, et il consentit à se retirer hors de France dans le délai et par le chemin qu'on lui avait fixés, ce qu'il exécuta dès le lendemain en allant gagner sa première étape à Brie-Comte-Robert. Il fut convenu que les troupes sorties d'Étampes, et qui étaient en marche pour venir faire leur jonction avec lui, auraient tout le temps de continuer leur route en sûreté jusqu'au poste que le prince de Condé leur donnerait, et elles
18 juin. vinrent en effet se loger entre Saint-Cloud et Surène. Ainsi la décision par les armes était encore une fois reculée. Une troisième armée, survenue dans le débat, n'avait fait qu'en séparer deux, et les Parisiens y avaient gagné seulement de perdre la trêve accordée à leur banlieue. Les troupes qui prétendaient les défendre étaient sous leurs murs ; celles qui pouvaient les assiéger s'en approchaient. Car le maréchal de Tu-

renne avait déjà repassé la Seine et s'était campé à Villeneuve-le-Roi. Il fallait donc revenir où l'on en était un mois auparavant.

C'était à quoi le parlement se trouvait toujours préparé ; car rien ne pouvait lui faire perdre la suite de son dernier arrêt. Et, dans le fait, sa façon d'agir, qui donnait souvent prise au ridicule, l'avait cette fois préservé de toute participation à la mystification armée dont les princes et le peuple venaient d'être dupes. Pendant ce singulier épisode, il n'avait pas cessé de procéder selon ses règles ; il avait ordonné depuis quinze jours qu'une députation serait envoyée au roi ;
il la fit partir sans trop savoir où elle pourrait 31 mai.
le trouver, et le roi la reçut à Melun. Tandis 4 juin.
qu'elle faisait son voyage, le duc d'Orléans ayant
proposé à la compagnie de recevoir le duc de 4 juin.
Lorraine, on lui fit réponse qu'il n'y avait pas
de place dans la grand'chambre pour un en-
nemi de l'État. Les désordres causés par les Lor- 7 juin.
rains dans la campagne la ramenèrent à s'occuper de ces dangereux auxiliaires, et elle était assez près de rendre arrêt contre l'armée du duc Charles, quand sa députation lui rapporta la réponse du roi. Il invitait le parlement à lui envoyer ou les mêmes députés ou tels autres qu'il choi-

sirait, « ayant pouvoir de conférer avec ceux de « son conseil et d'aviser ensemble sur ce qui « serait à faire pour rétablir le calme dans le « royaume, garantir ses sujets de leur ruine, et « réunir toute la maison royale. » Les princes
10 juin. s'opposèrent encore à ce qu'une conférence s'engageât entre les magistrats et des commissaires du roi, qui disposeraient ainsi de leurs intérêts et jugeraient leurs prétentions. Comme ils étaient en ce moment les plus forts, appuyés du peuple de Paris qui croyait au duc de Lorraine et assurés eux-mêmes de son armée, ils obtinrent qu'avant tout on renverrait de nouveau vers le roi pour lui déclarer que le seul et unique remède aux maux présents était l'éloignement du cardinal Mazarin. Les députés se remirent donc en chemin, et, deux jours après les avoir entendus,
16 juin. le roi leur fit donner une longue réponse écrite pour qu'ils la portassent à leur compagnie. Cela se passait à Melun le jour même où le duc de Lorraine acceptait à Villeneuve-Saint-Georges, en présence d'une armée prête à combattre, la condition qui lui était faite pour se retirer. La chance était donc maintenant du côté du roi qui pouvait parler avec autorité. On crut qu'il ne serait pas mauvais d'y mêler la raison, et, en

effet, rien n'était de meilleur sens, plus incontestable, selon la prudence, la justice et l'équité, que la proposition royale ; mais ce n'était pas là ce qui pouvait la recommander dans un temps de partis. Le roi était bien persuadé, lui faisait-on dire, que la demande sur laquelle le parlement insistait n'était qu'un prétexte : il regrettait fort de voir des gens aussi sages fermer les yeux à cette vérité, et ne pas reconnaître que la seule cause des troubles présents était l'ambition et l'intérêt de ceux qui avaient pris les armes et allumé la guerre civile, quand le cardinal avait sa demeure sur les bords du Rhin. Cependant il se déciderait peut-être « à lui donner un emploi « éloigné, après lui avoir rendu justice pour la « réparation de son honneur, » lorsqu'il lui serait bien prouvé que la sûreté publique s'y rencontrerait, et que son éloignement serait la fin des troubles. C'est pourquoi il invitait les deux princes à lui déclarer si, ce cas échéant, ils entendaient « renoncer à toutes ligues, associations « et traités, soit avec les étrangers, soit dans le « royaume ; ne rien demander de plus ; se rendre auprès de lui pour le servir ; faire sortir « les troupes étrangères sans qu'il en coûtât « rien à l'état ; licencier les leurs ; renvoyer les

« Espagnols de Bourg et de Stenay ; ramener le « prince de Conti et la duchesse de Longueville « à leur devoir, et faire départir le premier de « toutes prétentions ; faire rentrer dans l'o- « béissance les personnes de qualité qui les « avaient suivis ; rétablir les villes et places for- « tifiées pour le prince de Condé en l'état où « elles étaient ; enfin procurer la soumission de « la ville de Bordeaux et la révocation de tout « ce qui s'y était fait contre le service du roi. » Ces déclarations données, avec les assurances nécessaires pour leur exécution, il ferait connaître sa volonté pour le repos de ses peuples. Il y avait maintenant à délibérer sur cet acte qui mettait véritablement les princes au pied du mur. De plus, le parlement avait reçu depuis quelques jours une lettre de la reine de Suède, contenant l'offre de son entremise pour l'accommodement des troubles de la France : car c'était alors comme une manie de témoigner intérêt à ce malheureux pays, qui en effet le méritait bien. On s'assem-
20 juin. bla donc pour entendre les conclusions des gens du roi qui furent, sur le premier point, d'entrer en conférence ; sur le second, de répondre en latin à la reine de Suède que tout allait s'arranger. Pour que cela fût vrai, il fallait que les

princes voulussent bien parler; le duc d'Orléans se trouva malade. La délibération étant ainsi retardée, l'émeute reparut, par les soins du duc de Beaufort qui se donna le plaisir de haranguer la foule en plein air dans la place Royale. A leur tour, les magistrats s'imaginèrent qu'il serait fort bon d'avoir peur, afin d'exciter l'indignation des honnêtes gens contre ceux qui voulaient leur faire violence, et ils cessèrent d'aller au palais. Enfin les princes et le parlement se trouvèrent d'accord pour délibérer, et une garde nombreuse de bourgeois vint protéger l'assemblée contre le tumulte, après toutefois qu'ils se furent battus entre eux pour un poste réclamé par deux compagnies. Les princes déclarèrent qu'ils étaient prêts à souscrire tous les articles proposés par le roi, sans réserve ni dissimulation, moyennant que le cardinal sortît du royaume. Il ne restait plus qu'à en porter l'assurance au roi; mais, sur cela seulement, il y eut de quoi former deux avis, les princes proposant d'y envoyer les gens du roi qui n'avaient aucun caractère pour conférer, la majorité voulant, comme elle l'obtint, que la commission en fût donnée aux députés qui avaient déjà fait trois fois le voyage. L'accord qui s'était trouvé dans la grand' chambre

24 juin.

25 juin.

cessa tout-à-fait quand on en sortit. A peine les princes avaient-ils traversé la foule qu'elle se serra pour faire obstacle au passage des magistrats, et les bourgeois qui faisaient la garde aux portes furent les premiers à les outrager. Les uns se sauvèrent déguisés ; les autres furent insultés et battus, le cri général, qui excitait la fureur du peuple, étant qu'il fallait faire « union » avec les princes et exterminer tous les partisans de Mazarin. De ce moment tout ce qui avait autorité dans Paris sembla reconnaître son impuissance. Le parlement cessa de s'assembler et demanda secours au corps de ville, qui lui offrit pour toute assistance ces mêmes compagnies de bourgeois par lesquels il s'était vu maltraité. Les
27 juin. députés n'en partirent que plus volontiers pour aller à la cour ; car c'était se mettre hors de péril.
28 juin. Mais ils ne trouvèrent plus le roi à Melun. Il venait de quitter cette ville pour aller passer en revue, à Lagny, les troupes que le maréchal de La Ferté-Senneterre amenait de Lorraine, et il avait poussé jusqu'à Saint-Denis où il demeurait maintenant. Cette approche subite du roi, cette arrivée d'une armée nouvelle, annonçaient assez qu'il ne s'agissait plus de conférences et de négociations, que le désordre de Paris avait

réveillé d'autres espérances, et qu'enfin on allait combattre.

Le maréchal de Turenne s'était avancé déjà, peu de jours après la retraite des Lorrains, vers Lagny et Dammartin pour veiller sur la route que prenait le duc Charles, et observer en même temps celle de Flandre, par où l'on croyait qu'il pourrait encore arriver quelque autre visite de l'étranger. Quand la cour se vit renforcée de ses trois mille hommes venus de Lorraine, on y résolut de faire un mouvement sur Paris, et l'armée tout entière s'approcha de Saint-Denis. Il s'agissait d'attaquer les troupes des princes, répandues le long de la Seine entre Surène et Saint-Cloud, et, pour cela, une partie de l'armée royale traversa cette rivière au coude qu'elle forme devant Épinay, 1 juillet. pendant que l'autre tenait la rive droite du côté de Paris. Le prince de Condé, ayant pris enfin le commandement de ses troupes, délogea aussitôt en intention de gagner Charenton, d'y passer la Marne et de s'y poster entre les deux rivières. Il avait à sa disposition le pont de Saint-Cloud et le bois de Boulogne qui le mettaient à la porte de Paris; il ne voulut ou n'osa pas y demander passage, et tourna autour des murs depuis la porte Saint-Honoré: cette marche se faisait la

2 juillet. nuit. Le maréchal de Turenne, en ayant eu avis, partit de Saint-Denis par la plaine, avec les troupes qui n'avaient pas traversé la rivière, et le suivit jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Là le prince s'arrêta, et se faisant un retranchement de quelques défenses que les Parisiens avaient récemment commencées pour se mettre à l'abri des courses du duc de Lorraine, puis improvisant à la hâte une seconde ligne de barricades, il attendit son ennemi dans ce faubourg, ayant derrière lui la ville de Paris fermée. Toute la cour s'était portée sur les hauteurs de Charonne pour voir l'action qui allait s'engager. Le maréchal de Turenne ne voulait pas la commencer avant d'avoir été rejoint par les troupes qui la veille avaient passé la Seine et que le maréchal de La Ferté lui ramenait. Ni la cour, ni le prince de Condé, ne lui en laissèrent le temps. D'un côté, on le pressait d'attaquer; de l'autre, on l'attaqua. Alors les deux grands généraux de la France, sur ce terrain si peu fait pour leur gloire, coupé de rues étroites, divisé par des champs, des enclos, des couvents, des maisons de plaisance, sous les regards du roi et des Parisiens, déployèrent l'un contre l'autre tout ce qu'ils avaient de courage et d'habileté. Après une lutte sanglante

où chaque pas fut disputé, le prince de Condé rallia ses troupes à l'extrémité du faubourg vers la ville, et le maréchal de Turenne, qui venait d'être joint par celles du maréchal de La Ferté avec du canon, se disposait à tenter une attaque générale contre le prince acculé au fossé de la Bastille, quand tout-à-coup le canon de ce château tira sur l'armée du roi, et les portes de la ville s'ouvrirent pour donner asile à ceux qu'elle avait enfin reconnus comme ses défenseurs. Ce n'était pas au duc d'Orléans qu'ils devaient ce bon secours; il venait d'avoir un accès de cette maladie qui lui arrivait toujours aux moments de péril. Mais sa fille avait encore une fois pris sa place. Elle s'était rendue à l'hôtel-de-ville; elle avait arraché au gouverneur l'ordre nécessaire pour donner entrée à l'armée du prince et à celle de son père; elle était accourue à la porte Saint-Antoine; l'artillerie de la forteresse lui avait obéi, et les débris glorieux des troupes amies, passant tout sanglants devant elle, traversèrent Paris pour aller se reformer dans le faubourg Saint-Victor. Le maréchal de Turenne retourna auprès de Saint-Denis. Des deux côtés la perte était énorme, et, comme on avait combattu de près, la noblesse y avait une grande part. Au

nombre des blessés étaient le duc de Nemours et le duc de La Rochefoucauld ; le dernier avait reçu dans la figure une balle qui faillit lui faire perdre la vue. Aucun nom pourtant ne résonna plus fort dans la liste des victimes que celui de Paul Mancini, neveu du cardinal Mazarin, frappé d'un coup de mousquet qui ne lui laissa de vie que pour quinze jours. Il n'avait rien fait en cette occasion que son devoir de brave gentilhomme et n'avait eu que mauvaise chance. Mais la joie furieuse des partis illustra sa mort, et lui a donné, ce que tant de vieux capitaines ont vainement espéré pour la leur, une place dans la mémoire des hommes.

L'avantage militaire de la journée pouvait être contesté ; l'avantage politique était sans aucun doute pour le prince de Condé : car il avait gagné Paris. Bien qu'il y fût entré par une retraite, on racontait tant de merveilles de sa valeur, il avait tant de sang ennemi sur son armure, qu'un mélange d'admiration et de pitié généreuse saisit vivement le cœur des Parisiens à son aspect, et cette émotion s'accrut encore par l'orgueil où chacun était de l'avoir sauvé. Malheureusement l'armée du roi était hors de portée, et la passion que cet événement venait d'exciter n'avait à

s'exercer que dans la ville, où les seuls moyens à son usage étaient la sédition, le meurtre, le massacre. Le parlement avait suspendu ses délibérations jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli dans la cité et qu'il y eût sûreté pour la justice. A cet effet il avait ordonné qu'une assemblée générale se tiendrait à l'hôtel-de-ville pour arrêter les mesures qui seraient à prendre, abdiquant ainsi ou déléguant à d'autres mains une autorité dont il était toujours si jaloux. Cette assemblée se fit 4 juillet. deux jours après le combat dans l'après-midi, au nombre de quatre cents personnages environ, ecclésiastiques, magistrats et bourgeois. Il y arriva d'abord une lettre du roi qui demandait qu'on la retardât de huit jours, et dont la lecture fut accueillie par des risées. Puis on entendit le duc d'Orléans et le prince de Condé qui remercièrent la ville du secours donné à leur armée, sans exprimer autrement ce qu'ils en attendaient pour l'avenir. Le procureur du roi de la ville conclut à députer vers le roi pour le supplier de rendre la paix à ses sujets et de revenir dans Paris sans le cardinal Mazarin. Les princes, n'entendant pas prononcer le mot qu'ils désiraient, sortirent par la place de Grève où une foule immense était entassée, et bientôt

après, du tourbillon agité qui couvrait la place, des milliers de voix portèrent dans la salle de l'assemblée ce vœu dont les princes n'avaient pas voulu prendre l'initiative et qu'ils n'avaient pu faire naître. Aux cris « d'union avec les prin« ces » se joignirent bientôt des coups de mousquet dirigés contre les fenêtres de l'hôtel-de-ville, et des bûchers se formèrent devant toutes les portes où le feu s'attacha rapidement. Attaqués ainsi, le soir, par des balles et par l'incendie, ceux qui formaient l'assemblée s'effrayèrent, signèrent à la hâte un acte d'union, et en jetèrent des copies par les fenêtres; mais le peuple n'était plus en état de traiter, il voulait vaincre. Des soldats expérimentés s'étaient placés dans les maisons voisines d'où ils tiraient directement dans la salle. Les portes dévorées par la flamme tombèrent en charbons, et les assaillants allaient s'y précipiter quand ils en furent repoussés par une mousquetade bien nourrie des archers de la ville retranchés derrière des barricades. Mais cette défense ne pouvait durer longtemps; car les munitions manquaient. Chacun chercha donc ou à fuir ou à se cacher. Le maréchal de l'Hôpital, plus menacé que les autres, se sauva le premier et gagna une auberge voisine; le prévôt

des marchands s'enferma dans une petite chambre de l'hôtel de-ville. Le bonheur voulut que toutes les issues ne fussent pas forcées à la fois; car ceux qui purent y pénétrer avant les autres et en petit nombre, au lieu de tuer des gens désarmés et suppliants, jugèrent plus utile et plus humain de les rançonner en leur procurant la vie sauve. Il y eut pourtant assez et trop de morts, dont le plus grand nombre se trouva être des gens les plus dévoués aux intérêts des princes. Suivant une relation du temps, « trois ou quatre con-« seillers et maîtres des requêtes, un échevin « ou deux, et pour le moins trente bourgeois « furent tués. » Pendant tout ce désordre, qui dura depuis six heures du soir jusqu'à minuit, aucun secours du dehors ne tenta d'arriver jusqu'aux assiégés, si ce n'est que le vicaire de Saint-Jean en Grêve, pour sauver son curé enveloppé par la foule, s'élança de son église en élevant le saint-sacrement qu'il avait pris sur l'autel, et qui fut aussitôt couché en joue par quelques furieux. Les deux princes étaient fort tranquillement au Luxembourg, et ce fut encore la fille du duc d'Orléans qui éprouva la première un peu de compassion pour cet autre désastre. Le prince de Condé refusa de s'y employer en re-

nouvelant sa plaisanterie, bonne une fois, sur le peu de courage qu'il se sentait pour ces sortes de mêlées, et il en fit donner la charge au duc de Beaufort. Mademoiselle résolut d'y aller ellemême, et fit au prince de Condé l'affront de ne vouloir pas qu'il l'accompagnât. Le duc et la princesse arrivèrent donc, chacun de son côté, et celle-ci après s'y être reprise à deux fois, jusqu'à l'hôtel-de-ville. Le duc, qui pourtant avait eu, dit-on, le tort de se poster dans une boutique du voisinage pour voir commencer l'action, montra quelque empressement à en arrêter les derniers excès. L'hôtel-de-ville n'était pas envahi, et il semblait que les assaillants comptassent sur l'incendie pour achever leur vengeance, en réservant seulement leurs armes et leurs bras contre ceux qui voudraient échapper aux flammes. L'heure avancée lui aidant, il fit retirer la multitude, entra dans l'hôtel-de-ville, y reçut la princesse, et tous deux s'occupèrent à faire sortir en sûreté ceux qu'ils y trouvèrent cachés, entre autres le prévôt des marchands qui offrit aussitôt la démission de sa charge. On l'accepta le lendemain, et, le jour suivant, dans l'hôtel-de-ville
6 juillet. à demi ruiné, sans portes et sans fenêtres, démeublé par le pillage, fut élu en sa place le sieur

de Broussel, dont le duc d'Orléans reçut le serment comme aurait pu faire le roi, le président aux enquêtes Jacques-Auguste de Thou jouant dans cette cérémonie le rôle de secrétaire détat.

Ainsi l'émeute venait de livrer toute l'autorité aux princes; mais il y avait une profonde injure dans cet acte, dont ils essayaient vainement de ne prendre que le profit, et, comme cette injure atteignait les compagnies, le ressentiment devait en durer plus d'un jour. Le premier symptôme qui s'en manifesta fut la retraite d'un grand nombre de membres du parlement. Tous les présidents à mortier, le procureur-général et plusieurs conseillers quittèrent Paris, ne laissant plus au service du parti dominant qu'un corps mutilé, dont on pouvait contester le pouvoir.
Cependant ce qui en restait s'assembla et rendit 8 juill t.
arrêt pour informer de la sédition dernière, avec invitation à ceux qui s'étaient éloignés de venir faire leurs charges, et aux députés envoyés auprès du roi de hâter leur retour, avec ou sans réponse. Ces députés étaient, depuis leur départ, assez incertains de ce qu'ils allaient devenir.
Ayant pris leur route vers Melun, le jour même 27 juin.
où le roi en sortait, ils s'étaient arrêtés à Brie-Comte-Robert, pendant que la cour arrivait à

Saint-Denis. De là, ils étaient revenus à Conflans
4 juillet. attendre qu'on leur donnât audience; ce qui leur avait été accordé la veille du combat. Mais, comme ce n'était pas le moment de leur faire réponse, ils eurent ordre de se tenir dans Argenteuil, où on les oublia quelque temps. Le
10 juillet. roi enfin les envoya chercher, et leur fit remettre sa réponse par le garde des sceaux : elle portait que, cédant aux instances réitérées du cardinal Mazarin, il lui avait permis de se retirer aussitôt que les ordres seraient donnés pour l'exécution de ce qui devait rétablir le calme dans le royaume, à l'effet de quoi les députés du parlement resteraient auprès de lui, pour en conférer avec ceux qui seraient envoyés par les princes. Ce qui peut faire croire qu'il y avait dans cette nouvelle concession quelque sincérité, qu'elle n'avait en effet, au moins pour le présent, d'autre condition et d'autre réserve que la fidélité des princes aux choses qu'ils avaient promises, c'est que le jeune roi, avec des larmes de colère, refusa de prononcer lui-même des paroles où son autorité s'abaissait. Les députés envoyèrent donc, comme il leur était ordonné, la réponse du roi à leur compagnie. Si elle eût alors été entière, il est probable que les princes s'y fussent trouvés fort

embarrassés ; car la semonce était pressante, l'occasion nette et prochaine. Le garde des sceaux avait surabondamment expliqué que les « ordres « à donner » étaient ceux dont on conviendrait, dans la conférence proposée, pour l'éloignement des troupes, la soumission des villes et tous les autres résultats de l'accommodement, lesquels en effet ne pouvaient être suivis d'obéissance que s'ils étaient concertés avec les princes. Il n'y avait donc pas d'équivoque possible pour la bonne foi. Aussi le peuple, qui en est toujours trop pourvu, avait-il pris sérieusement cette déclaration pour celle de la paix. Les princes se hâtèrent de le détromper. Le parlement s'étant assemblé en plus grand nombre qu'aux séances 13 juillet.
précédentes, mais toujours sans aucun de ses présidents, les princes y soutinrent que la réponse du roi était artificieuse, qu'il leur fallait, avant tout et comme préalable, la retraite réelle et définitive du cardinal Mazarin ; après quoi l'exécution pour leur part de tout ce qui pouvait rétablir la tranquillité dans le royaume se ferait sans retard et sans discussion : car ils en avaient donné leur parole. Cet argument, pour ce qu'il valait, n'en suffisait pas moins à une compagnie d'où s'étaient retirés la plupart de

ceux qui auraient pu le contredire. Quelques voix proposèrent de se conformer au désir du roi. Le plus grand nombre se réunit à l'avis des princes, qui fut que les députés insisteraient sur l'éloignement actuel du cardinal, le roi devant se contenter d'une nouvelle assurance donnée par son oncle et son cousin, qu'ils étaient prêts à recevoir ses ordres, dès que le ministre serait hors du royaume. Il devenait dès lors certain qu'on ne pouvait plus rien espérer de Paris; que le prince de Condé, imposant ses volontés au duc d'Orléans, y régnait sans conteste; qu'aucune complaisance pour l'opinion publique ne prévaudrait contre lui; et qu'il faudrait, ou subir sa loi dure et hautaine, comme il la faisait maintenant, après avoir été longtemps joué quand il avait des prétentions moins orgueilleuses, ou laisser son cours à ce mouvement emporté, jusqu'à ce qu'une réaction s'opérât. On en apercevait déjà les éléments dans la dispersion des compagnies, dans l'indignation qui éclatait parfois, en présence des princes eux-mêmes, au souvenir des massacres de l'hôtel-de-ville, dans la rareté des subsistances, causée par le voisinage de l'armée à laquelle Paris avait donné une coûteuse hospitalité. On pouvait compter,

comme on le doit toujours, sur l'usage immodéré que ferait de ses avantages le parti vainqueur; et déjà, en effet, deux jours après cette délibération, il s'établissait dans sa victoire avec cette avidité de satisfactions personnelles, qui constate et qui gâte le succès. C'était fort peu de chose, sans doute, que la réception d'un duc et pair au parlement, quoiqu'il y fallût d'assez longues formalités; mais il y avait un arrêt qui ordonnait de n'en faire aucune, tant que le cardinal Mazarin serait dans le royaume. Il était à Saint-Denis, et on venait d'empêcher son départ en le pressant par des menaces, lorsque le duc de Chabot Rohan, promu à cette dignité après cinq autres qui n'étaient pas encore reçus, voulut absolument qu'on enregistrât ses lettres; ce qui eut lieu aussitôt, et fit voir à tous que les arrêts même du parlement n'étaient pas un obstacle pour les amis du prince de Condé. Le roi cependant avait pris sa résolution, et, quittant Saint-Denis, où il laissa les députés du parlement pour y attendre ses ordres, il se rendit à Pontoise. Ce changement de lieu n'était pas seulement la rupture de toute négociation avec Paris, c'était encore une précaution de guerre. En ce moment, deux armées étrangères étaient en-

15 juillet.

17 juillet.

trées dans le royaume, l'une conduite par l'archiduc de Flandre, l'autre ramenée par le duc de Lorraine. On avait songé d'abord à faire retirer le roi en Normandie; mais il en était arrivé à ce point de n'avoir plus sûreté pour sa demeure que sous la garde de son armée. Le maréchal de Turenne proposa donc de la faire avancer vers Compiègne, pendant que le roi se tiendrait en deçà, sur la rivière d'Oise, afin d'arrêter les Espagnols dans leur marche sur Paris. « La reine, « dit le maréchal, qui n'a jamais trouvé de « conseil trop hasardeux, » accepta aussitôt ce parti, et la cour de France s'établit à Pontoise, ayant Compiègne pour frontière.

Les députés du parlement étaient restés à Saint-Denis; le roi leur envoya ordre de le suivre. Mais on n'avait déjà pas trop de magistrats à Paris; la compagnie s'empressa de les rappeler,
18 juillet. et les deux princes, avec leur armée, allèrent fièrement les chercher au lieu où personne ne les retenait. Le dessein des princes était de grossir autant qu'ils pourraient le parlement, pour en faire sortir une grande résolution. Ils avaient même fait une démarche auprès du chancelier, qui demeurait à Paris en personne privée, pour qu'il vînt y présider, afin qu'on se

présence, et avec ce qu'on avait de pairs, la délibération eût un caractère plus solennel. Le chancelier refusa, et l'on n'eut de président que celui qu'on était allé quérir à Saint-Denis. En cet état, il fut proposé de prendre des mesures 19 juillet. conformes à la gravité des circonstances où l'on se trouvait. Quelques-uns furent d'avis de ne pas abandonner la négociation commencée, et d'exiger avec douceur l'éloignement du cardinal, comme préliminaire de l'accommodement; mais cela était bien loin de l'idée à laquelle des pamphlets semés dans le public avaient préparé les esprits. C'était « un régent » que demandaient les écrivains anonymes, et le sieur de Broussel, qui en fit la proposition au parlement, ne prit d'autre précaution que d'en retrancher le titre. Son opinion fut de déclarer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, comme il l'était sous la minorité du roi, avec tout pouvoir pour la guerre et pour les finances, lequel il emploierait, ainsi qu'il jugerait bon, à l'expulsion du cardinal Mazarin. Un avis plus modéré, auquel se rallièrent ceux qui avaient inutilement donné le premier, fut de ne conférer au prince aucune qualité nouvelle, et de s'en rapporter à lui, comme fils de France et oncle du roi, pour la

conservation du royaume et l'éloignement du cardinal, en lui fournissant tous les moyens qu'il demanderait. Le duc d'Orléans fit insister ses amis ; il affirma lui-même qu'il ne pourrait rien faire, s'il n'était revêtu d'une autorité clairement définie, et enfin il obtint, à la majorité de
20 juillet. soixante-quatorze voix contre soixante-neuf, un arrêt qui disposait ainsi de la puissance souveraine : « Attendu que la personne du roi « n'était pas en liberté, mais détenue par le « cardinal Mazarin, le duc d'Orléans était prié « d'employer l'autorité de sa Majesté et la sienne « pour le délivrer ; à cet effet, de prendre la « qualité de lieutenant-général du roi dans l'é- « tendue du royaume et d'en faire toutes les « fonctions, tant que ledit cardinal serait en « France ; comme aussi le prince de Condé d'ac- « cepter, sous l'autorité de son altesse royale, « le commandement et la conduite des armées. « Les officiers du roi, capitaines de ses gardes « et autres ayant charges près de sa personne, « en étaient déclarés responsables, eux et leur « postérité, et il serait écrit à tous les parle- « ments du royaume, pour les inviter à donner « pareil arrêt. » Un tel acte, sollicité par quelque sujet ambitieux qui aurait voulu s'élever

sur les ruines de la monarchie, n'eût certainement pas manqué d'audace et d'effet : à l'égard du duc d'Orléans, il était, comme le cardinal de Retz prétend l'avoir dit alors et comme il l'a fort bien écrit depuis, « odieux, inutile et per« nicieux. » Il n'ajoutait rien à son autorité; il formulait son crime. Lorsqu'il eut entre les mains ce brevet d'usurpation, auquel il ne manquait, suivant la spirituelle observation du conseiller de Catinat, que « le pouvoir de guérir des « écrouelles, » il demanda de l'argent. On avait, à ce qu'il paraît, dissipé le précieux fonds destiné à payer la tête du cardinal; il fallait d'abord le remplacer. Le parlement ordonna de mettre en vente ce qui restait de ses meubles, c'est-à-dire « les bustes et figures » qu'il avait cru sauver en les donnant au roi, et de lever sur les habitants de Paris une taxe égale à ce qu'ils payaient chaque année pour l'enlèvement des boues. Ce premier besoin assuré, il résolut de pourvoir aux autres par le moyen d'une assemblée générale à l'hôtel-de-ville, où les bourgeois se taxeraient eux-mêmes; comme ils firent, quelques jours après, en établissant une levée de huit cent mille livres. Puis le lieutenant-général voulut se donner les honneurs d'un conseil réglé. Il

24 juillet.

29 juillet.

26-29 juillet. demanda au parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides, quelques-uns de leurs membres pour y siéger, et le chancelier Séguier consentit cette fois à venir y prendre sa place. Mais, outre ces gens de robe, le prince avait, en trop grand nombre, des conseillers qui portaient épée, et que leurs nouvelles fonctions, régulièrement exercées, ne pouvaient rendre plus sages. Dès le premier jour, il y eut querelle pour le rang entre le duc de Nemours, prince de la maison de Savoie, et le duc de Beaufort, fils de prince bâtard du sang de France, comme aussi entre le prince de Tarente, qui était la Trimouille, et le prince de Guémené, qui avait nom Rohan. La dispute des deux premiers, renouvelant le souvenir des outrages faits et reçus
30 juillet. au faubourg d'Orléans, le duc de Nemours voulut en finir par un duel au pistolet et à l'épée, où de chaque côté se rangèrent, auprès des principaux intéressés, quatre gentilshommes qui n'avaient contre leurs adversaires aucune cause de haine. Le duc de Beaufort tua son beau-frère sur la place, et deux de ceux qu'on appelait « des seconds » furent mortellement bles-
31 juillet. sés. Le lendemain, le prince de Condé lui-même donna un soufflet au comte de Rieux, fils du

duc d'Elbeuf, qui disputait aussi la préséance au prince de Tarente, et en reçut ce qu'il fut convenu de nommer un coup de poing; de part et d'autre, les épées furent tirées : on se jeta entre les deux offensés, et le comte de Rieux fut conduit à la Bastille. Peu s'en fallut que le parlement n'eût à instruire sur la nature de l'insulte faite au prince de Condé; que des témoins ne fussent cités devant un juge, pour dire si la main qui avait atteint le grand capitaine était ouverte ou fermée, et à quelle distance de son visage elle avait frappé. Les deux avocats-généraux Talon et Bignon représentèrent fort bien les inconvénients d'un pareil procès, et le prince prit galamment son parti d'une injure qui, dans la vérité, ne pouvait atteindre jusqu'à son honneur. En entrant, le front haut, chez mademoiselle de Montpensier : « Vous voyez, lui dit-il, « un homme qui vient d'être battu pour la pre« mière fois. »

Cependant la cour était demeurée à Pontoise, couverte, du côté de la Picardie, par l'armée du maréchal de Turenne. Les Espagnols avaient poussé d'abord leur marche jusqu'à Chauny dont ils s'étaient emparés, et où ils avaient fait prisonnier le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, 17 juillet.

père du jeune prince qui servait contre le roi.
22 juillet. Le maréchal de la Ferté vint reprendre cette ville que l'armée ennemie avait laissée derrière elle en allant joindre le corps du duc de Lorraine. Toutes ces forces réunies, au nombre de vingt-
29 juillet. quatre mille hommes, prirent position auprès de Fismes, et semblaient devoir surmonter l'obstacle que leur présentait l'armée royale sur la route de Paris. Cependant elles n'allèrent pas plus loin, parce que la politique de l'Espagne, démentant ses démonstrations militaires, ne voulait, ni donner la victoire entière à l'un des deux partis, ni les réconcilier par la peur de ses armes; elles restèrent donc en Champagne pour voir comment les choses se passeraient entre le roi et les princes, et profiter des occasions qui pourraient survenir. Les princes avaient une armée qui ne pouvait tenir la campagne devant celle du roi. Mais ils avaient, de plus que lui, un parlement dont les arrêts donnaient une forme légitime à leurs actes de rébellion. Depuis qu'ils en avaient abusé, l'idée vint à ceux qui conseillaient la reine de leur disputer cet avantage. La preuve qu'on n'y avait pas songé jusque-là, c'est que la première émigration des magistrats qui sortirent de Paris fut fort mal reçue

à la cour. Quand on vit les princes établir un simulacre de régence, une parodie de conseil, et même contrefaire les sceaux de l'État, on pensa qu'il ne serait pas plus déraisonnable d'avoir aussi à Pontoise le double d'un parlement, et d'employer utilement comme transfuges ceux qu'on avait blâmés comme fuyards. Un premier arrêt rendu par le conseil du roi avait fort habilement marqué la date à partir de laquelle tout ce qui s'était fait et tout ce qui pouvait se faire dans Paris était œuvre de révolte. Il s'emparait de l'arrêt du parlement qui ordonnait la convocation d'une assemblée à l'hôtel-de-ville, comme du dernier acte qui eût autorité et dont l'exécution avait été empêchée par la violence. C'était donc « en conséquence de cet arrêt » que le roi déclarait nulles toutes délibérations prises ou à prendre tant au parlement qu'à l'hôtel-de-ville, ordonnait d'informer de « l'attentat horrible « commis » contre l'assemblée dûment convoquée, cassait la prétendue élection d'un prévot des marchands, et enjoignait à celui qui s'était retiré auprès de lui d'y continuer sa charge, comme aussi aux échevins et autres officiers de la ville d'en partir incessamment pour venir le joindre. Cette voie ainsi ouverte, on y entra

18 juillet.

plus avant. Comme le duc d'Orléans s'était mis dans la condition où avait été en 1589 le duc de Mayenne, on alla chercher dans l'histoire de ce temps le modèle de la mesure qu'il fallait prendre dans une position semblable. Un second
31 juillet. arrêt du conseil, dans lequel étaient énumérées avec soin toutes les séditions excitées contre les magistrats, en annulant les dernières résolutions prises au parlement et à l'hôtel-de-ville, « comme « obtenues de gens sans liberté et sans pou- « voir, » transféra le parlement de Paris à Pontoise, ainsi que le roi Henri III l'avait autrefois transféré à Tours. Cette déclaration, ayant été apportée à la compagnie, parut d'abord lui
6 août. causer quelque embarras; mais on s'en tira par l'excuse ordinaire, et il fut dit qu'on ne pouvait même en entendre la lecture, non plus que de toutes lettres venant du roi, tant que le cardinal Mazarin serait en France; après quoi on rendit arrêt portant défenses à tous ceux du parlement qui étaient dans Paris de s'en éloigner, et injonction aux absents d'y revenir. Le même jour la déclaration royale était publiée à Pontoise en
7 août. présence du roi, et le lendemain le premier président Molé, les présidents de Novion et Lecoigneux, l'évêque de Noyon pair de France, les

maréchaux de L'Hôpital et de Villeroi, douze conseillers, le sieur de Champlâtreux conseiller honoraire et quatre maîtres des requêtes, assemblés dans l'auditoire du lieu où était aussi le procureur-général, enregistrèrent l'acte souverain qui venait d'y établir la justice.

Comme il n'y avait pas alors de parlement possible sans remontrances contre le cardinal Mazarin, il avait été convenu que le parlement de Pontoise, continuant les errements de la compagnie dont il était tiré, demanderait aussi l'éloignement du ministre. Il y procéda dès le jour suivant. Le cardinal, en effet, s'était décidé à quitter encore une fois le royaume, sachant bien, par une première expérience, qu'il n'était besoin, ni de beaucoup de temps, ni d'une grande peine, pour y revenir. Il n'avait pas pu lui échapper qu'une lutte de quatre années avait épuisé les ressources matérielles de la résistance, que la fatigue se faisait sentir même dans les dernières convulsions du parti formé contre lui, que la passion, qui allège tous les sacrifices et supplée souvent à la force, s'en allait bientôt éteinte, qu'il restait seulement des amours-propres engagés dans une cause où nul intérêt ne s'était attaché, et, comme ils n'y étaient re-

8 août.

tenus que par un prétexte, il jugea qu'un prétexte aussi les précipiterait à en sortir. Dans les négociations qu'il avait pratiquées depuis plusieurs mois avec les principaux personnages du parti, on n'avait jamais exigé de lui qu'une absence assez courte, et les conditions de son prochain retour devaient être fort onéreuses à la royauté. Il pensa que cette satisfaction, accordée à des gens qui venaient de se déclarer serviteurs du roi, produirait le même effet, et n'obligerait pas plus que si elle avait été obtenue par ceux qui prétendaient traiter avec lui; c'est-à-dire qu'elle amuserait le peuple et qu'elle déconcerterait les factions, sans qu'il en coûtât rien pour la rétracter. Le parlement séant à Pontoise supplia donc
10 août. le roi de rendre la paix à ses sujets en éloignant de ses conseils et du royaume le cardinal Mazarin. Le ministre renouvela ses instances pour obtenir la permission de se retirer, et le roi dé-
12 août. clara enfin qu'il consentait à le laisser partir. En
13 août. même temps le parlement de Paris interdisait de leurs charges ceux de ses membres qui resteraient à Pontoise, et ceux-ci, plus fidèles aux
17 août. traditions du corps, enregistraient une déclaration du roi portant pareille interdiction contre

ceux de leurs collègues qui ne viendraient pas siéger avec eux. Alors le cardinal, laissant aux prises les deux fractions inégales de la compagnie, s'achemina lentement vers la frontière 19 août.
pour aller attendre, dans sa retraite déjà connue de Bouillon, un dénouement qui ne semblait pas maintenant devoir tarder beaucoup.

# CHAPITRE IV.

**Mort du duc de Bouillon. — Mort du duc de Valois. — Position des armées. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris. — Démarches des princes et du parlement vers le roi. — Le duc de Lorraine revient près de Paris. — Députation du clergé à Compiègne. — Le cardinal de Retz reçoit le bonnet. — Complot royaliste dans Paris. — Le sieur de Broussel se désiste de ses fonctions. — Députation des six corps de marchands. — Le prince de Condé quitte Paris. — Le roi y revient. — Lit de justice au Louvre. — Gravelines, Dunkerque, Barcelone et Casale tombent au pouvoir des Espagnols. — Continuation des troubles à Bordeaux. — Le comte d'Harcourt quitte son armée et va se jeter dans Brisach. — Le prince de Condé prend plusieurs places en Champagne et en Lorraine. — Il se retire dans le Luxembourg. — Le cardinal Mazarin vient joindre l'armée du maréchal de Turenne. — Le duc d'Orléans s'accommode et se retire à Blois. — Déclaration contre le prince de Condé et ses adhérents. — Le cardinal de Retz arrêté au Louvre et conduit à Vincennes.**

---

Deux morts étaient venues, pendant ces derniers jours, mêler leur deuil aux événements politiques. La première était celle du duc de Bouillon. Depuis cinq mois il assistait la cour de ses conseils, 9 août.

comme le maréchal de Turenne la servait de son épée, et la retraite du cardinal, avec lequel il avait formé l'intelligence la plus étroite, allait placer dans la main des deux frères toute la conduite du cabinet et des armées, quand une maladie courte et rapide termina la vie de l'aîné, de sorte que le ministre en partant n'emporta pas l'inquiétude de laisser derrière lui un successeur. La seconde frappait le duc d'Orléans dans ses plus chères espérances. Son unique fils, le dernier fruit d'un mariage de vingt ans qui lui avait donné trois filles, le seul objet raisonnable de son ambition, lui fut enlevé subitement.
10 août. Cependant la duchesse sa femme était enceinte, et il pouvait attendre que cette perte serait réparée. Mais elle n'en causa pas moins une grande consternation, et, dans le secret des cœurs, beaucoup de pensées répondirent à ces cruelles paroles qui lui furent, dit-on, envoyées de la cour, que « c'était une visible punition de Dieu. » De part et d'autre pourtant on avait peu de loisir pour la douleur. Le maréchal de Turenne, qui était venu à Pontoise recevoir le dernier adieu
19 août. de son frère, en repartit avec le cardinal Mazarin pour aller reprendre son commandement. Les troupes étrangères n'avaient encore rien en-

trepris ; mais elles s'étaient déjà séparées. Celles d'Espagne n'attendaient que le rétablissement de leur général malade pour se retirer en Flandre, et le duc de Lorraine, avec son corps que l'on avait augmenté, demeurait chargé de toute l'assistance sur laquelle pouvaient compter les princes, ce qui n'était pas pour eux fort rassurant. Comme il était certain que, si on n'arrêtait pas sa marche par la négociation, elle se ferait vers Paris, l'armée du roi vint se poster à Dammartin, et le roi lui-même quitta Pontoise, le jour où le car- 19 août.
dinal en partit, pour se mettre plus au large dans la ville de Compiègne. Quant au duc d'Orléans, il commençait à voir que son nouveau titre ne lui rapporterait rien. Aucun des gouverneurs de provinces ou de places auxquels il en avait donné connaissance n'avait daigné lui faire réponse. Le comte de Bussy-Rabutin avait même poussé la négligence sur ce point jusqu'à ne pas renvoyer sa lettre au roi, tant il en faisait peu de cas, et c'est là justement ce qui nous l'a conservée ; car il l'a transcrite dans ses mémoires. Nul parlement, hors celui de Bordeaux, n'avait rendu l'arrêt conforme qui lui était demandé, et le parlement de Toulouse, celui de la province où le duc d'Orléans était gouverneur, avait enjoint de n'obéir qu'aux or-

dres du roi. Dans Paris seulement il était lieutenant-général du royaume, sauf quand ses commandements allaient à vider la bourse des bourgeois. Il s'était encore servi de sa qualité pour
9 août. y créer un gouverneur en remplacement du maréchal de l'Hôpital, et il avait donné cette charge au duc de Beaufort. Comme le temps arrivait où devait se faire l'élection ordinaire du prévôt
9 août. des marchands et de deux échevins, un arrêt du conseil défendit qu'on y procédât ; un arrêt du
14 août. parlement de Paris ordonna de passer outre, et
16 août. l'élection eut lieu en faveur du sieur de Broussel, auquel furent adjoints deux échevins nou-
19 août. veaux, ce qui fut encore déclaré nul par le conseil du roi. Durant toutes ces hostilités de plume, l'armée des princes n'était sortie du faubourg
29 juillet. Saint-Victor que pour s'avancer jusqu'à Juvisy, d'où elle était revenue presque aussitôt, sans avoir livré combat, dans ses anciens postes entre Saint-Cloud et Surène.

Maintenant on avait à se résoudre sur l'accident nouveau que la retraite du cardinal Mazarin avait jeté dans le débat. Le chancelier fut le premier à prendre son parti, c'est-à-dire à quitter
20 août. celui qu'il avait pris trois semaines auparavant, et courut à Compiègne. Les deux princes allè-

rent au parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides, en la maison de ville, déclarer qu'ils étaient prêts à poser les armes, moyennant « que la sortie du cardinal hors du royaume fût « effective, » et que le roi voulût bien d'ailleurs publier une amnistie générale, éloigner ses troupes des environs de Paris, enfin donner route et sûreté pour la retraite des troupes étrangères. Le parlement ordonna que le roi serait remercié d'avoir éloigné son ministre, et pria les princes d'envoyer des députés à la cour pour ajuster toutes choses. C'était là, quoique avec modestie, mettre des conditions à l'obéissance qu'on avait promise entière, immédiate, confiante, et le roi, qui venait en effet de faire un assez grand sacrifice, ne voulait en accepter aucune. Tout devait désormais émaner, sans concert et sans discussion, de sa volonté déclarée à son seul parlement de Pontoise. Comme une amnistie était en effet nécessaire, il y fit enregistrer un édit à cette fin, avec une exception spéciale pour les crimes commis lors de l'incendie de l'hôtel-de-ville ; mais il refusa les passeports demandés par les princes pour leurs députés jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur soumission. Il n'y avait réellement aucune objection à faire contre cette manière d'agir ; car

22 août.

26 août.

elle était toute selon les paroles données autrefois par les princes, lorsque, dans un autre intérêt, ou, pour mieux dire, dans un autre calcul d'un intérêt toujours le même, ils ne voulaient pas se faire représenter aux conférences proposées par le roi. Les deux princes écrivirent une seconde fois au roi pour le prier de recevoir ceux qui devaient aller le trouver de leur part;
30 août. le duc d'Orléans en reçut une réponse encore plus rude, et la lettre du prince de Condé lui fut renvoyée sans avoir été lue. En même temps, le dernier apprenait que son château de Montrond, dont le comte de Palluau avait depuis plusieurs
1 septembre mois repris le siége, venait d'être rendu, malgré le secours de huit cents chevaux qu'il y avait fait marcher. C'était encore une perte et encore un funeste présage. Les deux princes ayant rapporté au parlement le mauvais succès de leurs démarches, la compagnie délibéra de ce qu'il y avait à faire pour elle et pour eux. Quoique les avis pacifiques y fussent devenus nombreux, cependant ils ne purent encore prévaloir, et le prince de Condé obtint qu'on ne l'obligerait pas à déclarer, comme le roi l'exigeait, qu'il avait mis les
3 septembre. armes bas. Le parlement, pour sa part, renouvela son arrêt portant qu'il serait fait remerciement

au roi et qu'on le supplierait de rendre la paix au royaume en revenant à Paris. Pour le surplus, il pria les princes d'écrire au roi « qu'ils poseraient « les armes présentement, sa Majesté envoyant « les ordres nécessaires pour la destination de « leurs armées, ainsi que les passeports pour la « retraite des étrangers, et accordant une décla- « ration d'amnistie en bonne forme. » Malgré une petite ruse de mots, il n'y avait encore là qu'une promesse, et encore semblait-elle subordonnée à l'exécution des choses demandées. Ce qui regardait l'amnistie était même une protestation formelle contre l'établissement du parlement à Pontoise, puisqu'on semblait attendre encore un acte qu'il avait enregistré. Cependant la chambre des comptes, la cour des aides et le corps 4-5 septembr de ville prirent la même résolution que le parlement, les deux compagnies y ajoutant des remontrances sur un nouvel ordre du roi qui les transférait aussi à Pontoise, et cessant toutefois l'exercice de leurs fonctions pour marque de leur obéissance. A peine était-on sorti de cette délibération que Paris eut une autre surprise. On y vit 6 septembre. tout-à-coup arriver le duc de Lorraine, dont l'armée avait marché assez vite jusqu'à Brie-Comte-Robert en intention de regagner son poste

de Villeneuve-Saint-Georges, où le maréchal de Turenne la devança. Le prince de Condé, qui était allé à sa rencontre avec ses troupes, l'accompagna chez le duc d'Orléans, et après un court entretien où le duc Charles excusa du mieux qu'il put sa précédente conduite, les deux princes guerriers allèrent distribuer leur armée, maintenant unie, autour du camp occupé par le maréchal de Turenne, pour combattre, s'il le fallait, ou au moins pour négocier en meilleure posture.

Toutes les démarches faites par les compagnies afin d'obtenir une audience du roi étant demeurées inutiles, on se rappela qu'il existait dans Paris un corps puissant et respecté, à qui surtout il appartenait de porter des paroles de paix, et contre lequel l'autorité royale n'avait eu à prendre aucune résolution. L'approche de Compiègne, interdite à toutes les députations qui ne partiraient pas de Pontoise, devait sans nul doute rester accessible à celle du clergé. Plusieurs membres de cet ordre proposèrent de s'y acheminer, et le cardinal de Retz, trouvant une occasion éclatante pour sortir de son trop long repos, s'empara bien vite de ce projet qui s'étendait certainement entre ses mains. Depuis

qu'il avait trouvé prudent, ou plutôt nécessaire, de se tenir enfermé dans son archevêché, il ne lui était arrivé, même pour l'usage de ses mémoires, qu'une seule circonstance où il pût rapporter à lui les événements dont il était demeuré spectateur, fort intelligent sans doute, mais inactif et patient. Ce lui eût été une honte de s'être vu complétement oublié le jour où la terreur régnait dans Paris, où la sédition grondait autour de l'hôtel-de-ville, où la fureur populaire se manifestait par l'incendie et par le massacre. Dans la vérité, il n'avait pas bougé de son logis où il s'était seulement mis en état de défense. Mais c'était bien peu pour une vanité comme la sienne. Aussi raconte-t-il hardiment que personne n'avait su le but réel de cette émeute, que tout cela n'était pas, comme chacun l'avait cru, pour forcer la volonté des bourgeois et livrer aux princes toutes les ressources de la cité, mais pour favoriser « la plus sage et la plus « belle action qui eût été pensée de tout le siècle, » c'est-à-dire pour donner au prince de Condé le moyen de pénétrer pendant le tumulte jusqu'à l'archevêché, d'y prendre le cardinal-coadjuteur, de le faire monter civilement dans un carrosse et de le mener hors de la ville en lui dé-

fendant d'y rentrer. « Ce beau dessein avait « manqué, » dit-il, et il s'était depuis si bien gardé que le prince n'avait pu ajouter à ses autres exploits un coup de maître qui les aurait tous dépassés. Maintenant au moins il allait se replacer dans les faits. Il y avait déjà quelque temps qu'un courrier du pape avait apporté au roi son bonnet de cardinal, et il n'avait pu obtenir qu'on le dispensât de l'aller chercher. La députation proposée lui en donnait le moyen, et, de plus, il pouvait, après avoir parlé au nom de son ordre, traiter pour le duc d'Orléans, pour lui-même, donner des conseils au roi, peut-être enfin se faire retenir à la cour pour de plus
9 septembre. utiles services. Il partit donc, comme dit l'avocat-général Talon, et c'est la dernière ligne écrite de sa main, « sous prétexte d'aller de« mander la paix au nom de l'église, » avec une longue suite de carrosses, une escorte des gardes du duc d'Orléans et un grand nombre de gentilshommes à cheval. Arrivé à Compiègne, il y
11 septembre. reçut d'abord en grande solennité le bonnet de
12 septembre. cardinal ; puis il s'acquitta de sa mission devant toute la cour assemblée, en prononçant une belle harangue, digne en effet du personnage dont il s'était chargé, et où cet habile moqueur

exprimait avec une véritable éloquence des sentiments pleins d'élévation. Le roi lui fit remettre le lendemain sa réponse écrite; les paroles en étaient douces; elles faisaient espérer son prochain retour à Paris : mais il fallait que, de leur part, les Parisiens fissent quelque chose pour le hâter, « en ne souffrant plus le pouvoir violent « de ceux qui voulaient faire durer les troubles, « et en imitant leurs pères qui avaient chassé les « ennemis étrangers et domestiques oppresseurs « de leur liberté pour recevoir le roi Henri le « Grand dans leur ville. » Ce n'était pourtant là que la moindre partie de ce que le cardinal de Retz avait à faire. Mais, quelque liberté que donne à ses mémoires le secret de sa négociation avec la reine, il est obligé d'y avouer qu'elle n'eut pas grand succès. Le ministre absent dominait encore la cour; il avait laissé des yeux, des oreilles, des voix, pour tout voir, tout entendre, et donner sur toutes choses des avis ou plutôt des ordres que la reine n'osait enfreindre. On l'écouta donc à peine; on le renvoya aux sous-ministres Servien et Letellier; ceux-ci refusèrent d'entrer en matière; de sorte qu'il reprit le chemin de Paris, sans y rien rapporter que son bonnet de cardinal et une réponse faite pour être imprimée.

13 septembre.

14 septembre.

Toutes les fois que l'on approche de la fin des perturbations publiques, quand le mouvement des esprits se porte à la réconciliation, et que chaque particulier cherche seulement à se mettre à l'abri dans un changement devenu inévitable, il ne manque jamais de gens qui conspirent secrètement pour le résultat que tout le monde prévoit, au risque de le retarder ou de le perdre. De ceux-là, quelques-uns se trompent sur l'état du parti contraire qui leur semble reprendre vie quand il exhale son reste de passion ; le plus grand nombre cherche à se faire valoir en ajoutant, sans péril et sans besoin, quelques efforts à l'œuvre consommée, et se mettent les derniers à la besogne pour être les premiers à la récompense. En ce moment où le parti qui venait de soutenir la guerre contre le roi était véritablement aux abois, quand le duc d'Orléans offrait à la cour par l'entremise du cardinal de Retz d'abandonner le prince de Condé ; quand celui-ci cherchait à faire un traité séparé par le moyen du comte de Chavigny, lorsque les corps de l'état semblaient abattus et désarmés par cela seul qu'on refusait de recevoir leurs députations, quand l'une des compagnies, la chambre des comptes, s'était décidée à partir pour Pontoise,

ce dont on la dispensa; quand le parlement suppliait l'avocat-général Talon, prêt à mourir, d'aller en son nom trouver le roi, dont il ne pouvait manquer d'être bien reçu puisque depuis plus de deux mois il n'était pas entré dans la compagnie; quand le corps de ville, qui n'avait pu obtenir audience, se faisait aussi remplacer pour cette démarche par les députés des six corps de marchands : dans un temps, par conséquent, où il ne fallait qu'attendre un peu pour qu'il ne subsistât plus rien de la révolte, il s'était formé un complot pour la soumission. Après s'être longtemps préparés par des correspondances avec la cour, des entretiens nocturnes, des enrôlements, des mots d'ordre et des serments, les conjurés voulurent se montrer au grand jour, ainsi qu'ils en avaient permission écrite du roi. 17 septembr
Ils s'assemblèrent donc publiquement au Palais- 24 septembr
Royal, où le chef de l'entreprise, chanoine de Notre-Dame et conseiller clerc au parlement, prononça un beau discours; puis, sans prendre aucune résolution, « les bons serviteurs du roi » se répandirent dans la ville avec un signe de ralliement. Au combat du faubourg Saint-Antoine, les soldats des princes, pour se reconnaître entre eux, avaient attaché à leurs chapeaux un

nœud de paille ; les séditieux du surlendemain avaient adopté la même enseigne, qui, depuis, était devenue un moyen de protection, et que la mode avait enjolivée par ses coquetteries, de sorte que le nœud de paille avait tout-à-fait remplacé le cordon de la fronde. « Les bons servi-« teurs du roi » arborèrent la couleur blanche, représentée par des morceaux de papier ou des rubans. Le cardinal de Retz dit qu'ils furent « hués comme on hue les masques. » Le père Berthod, cordelier, l'un des auteurs et l'historien du complot, assure que cette manifestation produisit un grand effet. La vérité est que, sauf l'émotion du moment qui amena seulement quelques rixes, elle n'eut aucun résultat, ni utile, ni fâcheux. Elle n'entraîna pas le peuple, comme l'espéraient ceux qui l'avaient faite. Mais elle ne le souleva pas contre eux, ce qui était fort à craindre. Le même jour, le sieur de Broussel vint déclarer à l'hôtel-de-ville qu'il était prêt à cesser ses fonctions de prévôt des marchands; 26 septembre. deux jours après, le duc d'Orléans donnait les passeports qu'il avait jusque-là refusés aux députés des six corps, et les conjurés purent se vanter de ce double succès. Mais le parlement fit défenses de s'assembler et de porter aucune

marque extérieure tendante à sédition, de sorte que « les bons serviteurs du roi » rentrèrent dans leurs conciliabules. La cour pourtant paraissait avoir compté beaucoup sur cette explosion de fidélité préparée par ses amis, car ceux qui gouvernent ont toujours grande foi aux menées mystérieuses ; et, la veille du jour où elle devait éclater, le roi avait quitté Compiègne pour s'approcher de Paris. Cinq jours après, ayant visité Creil, Marines, Mantes et Meulan, il arrivait à Pontoise, où les députés des six corps de marchands, au nombre de soixante-six, obtinrent l'accueil le plus gracieux et le plus bienveillant. Aux instances touchantes qu'ils lui faisaient de rentrer dans Paris, le roi répondit encore qu'il fallait avant tout que les habitants « se dé« livrassent de ceux qui entretenaient la guerre, » et, pour première preuve de leur bonne disposition, il exigea que le gouverneur, les lieutenants civil et criminel, l'ancien prévôt des marchands et les deux échevins éliminés, fussent réintégrés dans leurs charges. Or cela devenait facile, puisque toutes ces places, sauf celle de gouverneur, n'étaient plus remplies, que le corps de ville avait cessé d'agir, et que le parlement laissait tout faire. L'autorité se trouvant ainsi

23 septembre. 28 septembre. 30 septembre. 1 octobre.

abandonnée, c'était à qui s'en emparerait sous différents prétextes. Le clergé avait envoyé une députation; les corps de marchands avaient suivi son exemple : une autre partie de la population s'érigea de même en corps délibérant. Ce furent les commandants de la garde bourgeoise qui, se mettant au lieu du gouverneur, donnèrent des ordres dont le duc de Beaufort lui-même n'était pas excepté, suivant le pouvoir exprès qu'ils en
26 septembre. avaient reçu de la cour, et se disposèrent aussi à députer vers le roi.

Pendant que tout ce qui avait pouvoir ou force dans Paris échappait ainsi aux princes, leur armée, qui allait devenir leur unique ressource, s'était conservée, mais avait peu servi. Depuis un mois elle occupait la même position autour du camp de Villeneuve-Saint-Georges où était enfermée celle des maréchaux de Turenne et de la Ferté, et il ne s'était rien passé entre elles que de légères escarmouches. Le prince de Condé y commandait son quartier, le duc de Lorraine le sien, le duc de Beaufort celui où étaient les troupes du duc d'Orléans. Seulement le voisinage de Paris appelait assez souvent les généraux dans la ville, où le prince de Condé fut
27 septembre. enfin obligé de rester malade, « pour s'être, dit

« Guy Joly, trop approché d'une comédienne, » ce que mademoiselle de Montpensier nie positivement. Tandis que, pour une cause ou pour une autre, il était au lit, et que le duc de Lorraine se divertissait à Paris, les deux maréchaux décampèrent sans que l'ennemi en eût connaissance, et se dirigèrent vers la Marne du côté de Meaux pour gagner ensuite les bords de l'Oise où était la cour; l'armée des princes exécuta la même manœuvre plus près de Paris qu'elle couvrait toujours, mais dont elle ne recevait plus rien. Durant cet intervalle, on pense bien que les négociations ne s'étaient pas ralenties. Outre celle du duc d'Orléans par le cardinal de Retz et celle du prince de Condé par le comte de Chavigny, le duc de Lorraine avait la sienne dans laquelle il agissait pour son beau-frère et qui ne réussit pas mieux. Un grand exemple de désespoir illustra seulement ces obscurs efforts. Le prince de Condé crut, à tort ou à raison, que le comte de Chavigny l'avait, ou trahi, ou compromis dans ses démarches, et lui en adressa de vifs reproches. Le comte sortit de la chambre du malade, saisi lui-même par la fièvre, et, peu de jours après, il mourut à l'âge de quarante-quatre ans. Pareille chose était d'ailleurs arrivée,

5 octobre.

11 octobre.

trois mois auparavant, à la comtesse de Rhodes, pour avoir porté au cardinal Mazarin un avis qui fut froidement reçu ; et l'intrigue politique compta ainsi deux martyrs. Ces bruits de traités particuliers ne pouvaient manquer d'encourager ceux qui s'étaient déjà mis en avant pour la paix, et d'exciter ceux qui en avaient le moins d'envie par la crainte de se trouver seuls dans la résistance. Le jour même où le roi se rendait de Pon-
11 octobre. toise à Mantes, ce qui était compris de tout le monde comme une résolution de rentrer dans Paris, le corps de ville s'assemblait pour entendre les lettres du roi qui l'invitaient à rétablir et à continuer dans leurs charges les anciens magistrats. Le lendemain, le parlement se rédui-
12 octobre. sait à demander qu'on lui envoyât l'amnistie pour l'enregistrer, et insistait avec force auprès des princes pour l'éloignement de leurs troupes.
13 octobre. Le jour suivant, le prince de Condé, avec le duc de Lorraine, quittait Paris, encore plus funeste à sa gloire qu'à sa santé, pour aller respirer un meilleur air dans un camp. Puis les colonels de la
14 octobre. garde bourgeoise s'en allèrent sur le chemin du roi ; le duc de Beaufort se démit du gouvernement qui lui avait été confié ; le rétablissement du prévôt des marchands et des anciens échevins

fut consenti, et le corps de ville, maintenant reconnu légitime, fit partir sa députation. Le parlement, auquel il fut déclaré qu'il n'y aurait pas d'autre amnistie que celle dont la vérification avait eu lieu à Pontoise, ne trouva rien à dire. Le roi venait d'arriver à Saint-Germain; les chefs de la garde bourgeoise, qui attendaient depuis quatre jours à Ruel, coururent le saluer; les députés de la ville les suivirent, et ils revinrent tous avec grande joie, ramenant en triomphe le gouverneur et les magistrats réintégrés, et proclamant cette bonne nouvelle que, dans deux jours, Paris reverrait son roi. Dans tout ce mouvement, il y avait une personne et un corps tout-à-fait immobiles; c'étaient l'oncle du roi et le parlement de Paris. Il est vrai que le cardinal de Retz était auprès du duc d'Orléans, mais au grand dommage de celui-ci; car le malin prélat, dans ses mémoires, semble prendre plaisir à faire meilleure la position du prince, contre toute la vérité des faits, pour rendre sa posture plus ridicule. Ce qui est certain, c'est que le silence du roi à l'égard de son oncle, tous les préparatifs de son retour concertés avec les députés de la ville, ne laissaient le choix à celui ci que de disputer l'entrée de Paris ou d'en sortir; il resta dans le Luxem-

16 octobre.

17 octobre.

18 octobre.

19 octobre.

21 octobre. bourg. Le roi, étant parti de Saint-Germain le matin avec le maréchal de Turenne, s'arrêta au bois de Boulogne, d'où il écrivit à son oncle pour le prier, non, comme le dit le cardinal de Retz, de venir à sa rencontre, mais de ne pas demeurer dans la ville. Le duc s'engagea par écrit à en partir dès le lendemain matin. Le soir était venu quand le roi arriva au Louvre, salué par des acclamations dont aucun témoin ne cherche à diminuer le nombre et le bruit, mais où beaucoup de gens pouvaient reconnaître celles qu'avaient excitées naguère des sentiments tout opposés. A sa suite marchait un seigneur qu'il faut un instant tirer de la foule; c'était le duc Henri de Guise, le héros et le prisonnier de Naples, qui devait sa liberté aux pressantes sollicitations du
1 octobre prince de Condé, et qui, arrivé à Paris depuis trois semaines, n'avait pris que le temps de remercier son libérateur avant de quitter ses intérêts. Le roi avait trouvé au Louvre le cardinal de Retz fort empressé à le féliciter. Le soir même le fils du sieur de Broussel remit la Bastille. Le lendemain le duc d'Orléans était parti pour Limours. Sa fille, après être restée cachée un jour dans Paris, se mit en campagne sans savoir trop où elle se repose-

rait, mais avec grande envie de rejoindre le prince de Condé. « Les particuliers du par- 21 octobre.
« lement de Paris » avaient reçu des ordres individuels de se rendre au Louvre, ceux auxquels il n'en était pas parvenu demeurant exclus de l'assemblée. Ils y trouvèrent leurs collègues 22 octobre.
de Pontoise revenus avec le roi, et tous ensemble prirent séance pour l'enregistrement de la déclaration d'amnistie. Puis ils se formèrent en lit de justice, où, le roi présent, urent vérifiées d'abord les lettres-patentes qui transféraient de nouveau le parlement à Paris, ensuite une déclaration nouvelle qui faisait exception à l'amnistie et devait servir de règle pour l'avenir. Les ducs de Beaufort, de la Rochefoucauld, de Rohan, dix conseillers au parlement, le président Perault de la chambre des comptes, et tous les serviteurs de la maison de Condé, étaient renvoyés de Paris sans pouvoir y revenir qu'avec permission du roi; défenses étaient faites à tous officiers des cours souveraines de s'attacher, par pension ou autrement, au service des princes et des grands; enfin il était interdit au parlement « de prendre
« ci-après connaissance des affaires générales de
« l'état et de la direction des finances, et de rien
« ordonner ou entreprendre contre ceux qui en

« auraient l'administration, à peine de désobéis-
« sance. » Le parlement se tut, les bannis obéirent, et le jeune roi Louis XIV eut son premier jour de puissance absolue. Le hasard voulait que ce jour fût exactement celui où, quatre années auparavant, le même parlement avait imposé à la royauté des conditions de gouvernement dont il demeurait à peine un souvenir. Tout l'intervalle de l'un à l'autre temps avait été rempli par la désolation du royaume, par la perte de son unité au dedans et de son influence au dehors, par l'épuisement des ressources publiques et la misère des particuliers, sans qu'il fût sorti de ce long désordre une seule idée féconde pour la réparation des abus réels et des défauts sérieux qui se trouvaient au fond des choses. Dans ce chaos stérile de mutineries obstinées, de préventions aveugles, d'ambitions tracassières et de spéculations à courte vue, tous les corps avaient été abaissés, tous les hommes s'étaient amoindris, le peu qu'on avait de maximes et d'exemples pour remplacer ce que nous appelons des institutions était tombé en discrédit, et, de la funeste expérience qu'on avait faite, de cette vaine tentative qui avait causé tant de ruines, on était ramené tout naturellement à chercher son salut

dans la seule royauté, restée debout malgré tant de meurtrissures. Le terrain était tellement balayé des prétentions et des renommées qui s'en étaient emparées pendant quelque temps, qu'un roi adolescent, une reine cruellement diffamée et l'ombre du ministre absent n'y rencontraient plus aucun obstacle.

C'était le moment de compter ses pertes, et elles étaient nombreuses. L'état d'où l'on était parti pour entrer dans les troubles était assurément, même en ne le comparant pas à celui où l'on était arrivé, quelque chose qui ressemblait fort à la prospérité des empires. La gloire militaire, qu'il faut toujours compter pour une grande part lorsqu'il s'agit de la France, y brillait d'un vif éclat, et à cela près qu'on ignorait encore, ce qui n'a pas été découvert depuis, le moyen d'entretenir la guerre sans argent, il y a peu d'époques dans l'histoire de ce pays où il ait pu se croire aussi heureux qu'il l'était réellement quand il lui plut de trouver sa condition insupportable. Depuis qu'il employait tout ce qu'il avait de forces contre lui-même et qu'il appelait encore l'étranger à l'y aider, nous avons vu chaque année se détacher quelques-unes de ses conquêtes, et le seul étonnement qui soit

permis, c'est qu'il eût encore, au temps où nous sommes parvenus, quelque chose d'autrui à se voir enlever. En Flandre pourtant et vers les Pyrénées, les Espagnols n'avaient rien fait, durant cette dernière campagne, que reprendre du leur. Car leur séjour en Champagne et leur établissement sur la rivière de Bordeaux n'étaient qu'un accessoire de la guerre civile. En Flandre
18 mai. ils s'étaient emparés d'abord de Gravelines après un siége de cinq semaines. Ils avaient repris possession de Mardick, abandonné par les Français, qui ne suffisaient pas à garder tant de places. Pendant l'excursion d'une partie de leur armée dans l'intérieur de la France, l'autre avait bloqué Dunkerque, et, quand le duc de Lorraine fut chargé seul de s'avancer vers Paris, toutes leurs troupes se réunirent pour en achever le siége. Ils y furent assistés par une puissance, depuis longtemps exclue des affaires de l'Europe, et qui maintenant y reparaissait avec une attitude menaçante. L'Angleterre, après avoir consommé sa révolution par le meurtre et par la victoire, à présent unie et forte sous la main de l'homme qui la gouvernait, voulait répandre au dehors cette surabondance d'énergie que la lutte intérieure avait développée. Rien de ce qui

se passait autour d'elle ne lui était plus désormais étranger. Olivier Cromwell avait vu le prince de Condé s'adresser à lui pour en être aidé dans sa révolte. Il ne tient pas au cardinal de Retz qu'on ne croie que le général de la république anglaise ait fait des avances au turbulent prélat de Paris. Cette année la Grande-Bretagne s'était mise en guerre ouverte avec les Provinces-Unies, et en même temps elle avait cherché à tirer ses avantages de la vieille querelle entre l'Espagne et la France. Il ne pouvait lui être indifférent que celle-ci possédât Dunkerque. Si nous avons quelque raison de douter qu'Olivier Cromwell ait proposé de le lui acheter, et que le cardinal Mazarin ait regretté de n'avoir pas pu faire agréer ce marché à la reine, comme le disent formellement deux lettres assez suspectes des Mémoires du comte d'Estrades, au moins est-il certain que, lorsque les Espagnols l'assiégèrent, l'Angleterre contribua puissamment à le faire rentrer en leur pouvoir. Le conseil de France avait résolu de le faire secourir par mer, et pour cet effet une petite escadre, commandée par le duc de Vendôme, était partie de la côte voisine de Bordeaux, faisant voile vers le Pas-de-Calais, quand elle fut rencontrée dans la Manche par la

29 mai. 26 août. flotte anglaise, déjà deux fois victorieuse des Hollandais. Il n'y avait pas de rupture entre les deux pays, et les vaisseaux français n'étaient pas
14 septembre. de force à pouvoir livrer bataille. Les Anglais s'étant donc présentés pour leur interdire le passage, emmenèrent aussitôt dans leurs ports ceux qui ne s'éloignèrent pas assez vite, sans plus de façon que n'en mettent des archers à saisir des gens pris en fraude, et, deux jours après cette
16 septembre. singulière capture, le comte d'Estrades rendit la ville à l'archiduc. En Catalogne, les Espagnols avaient continué le siége de Barcelone que le
23 avril. maréchal de La Mothe était venu défendre. Il était entré heureusement dans la ville et l'avait maintenue six mois par de courageux efforts. Mais, n'ayant reçu de France par la mer qu'un faible secours de vivres, voyant l'armée qui tenait la campagne, sous les ordres du marquis de Saint-André-Montbrun, repoussée dans chacune de ses attaques contre le camp espagnol, toute la côte occupée par l'armée navale d'Espagne, les Catalans partout disposés à se révolter, et, dans Barcelone même, le parti castillan, qui avait échoué déjà dans plusieurs conspirations, prêt à prendre le dessus, il fut obligé de s'assurer par une capitulation des moyens de retraite, et il re-

mit la ville à don Juan d'Autriche, qui lui accorda 13 octobre.
temps et route pour sortir de Catalogne. La soumission de toute la province suivit de près celle de la capitale, et l'occupation française se trouva renfermée dans le Roussillon. Dans le même temps la France venait de perdre en Italie ce poste important pour la conservation duquel le cardinal de Richelieu avait deux fois passé les monts. Pendant que le prince Thomas de Savoie faisait l'office de conseiller bénévole à la cour de France, le marquis de Caracène, gouverneur de Milan, s'était porté avec toutes ses forces sur les places du duc son neveu. D'abord il s'empara de Trino, puis de Crescentino, et en- { 29 mai. 8 juillet.
couragé par ces faciles succès, il forma le dessein de réduire Casale sous la protection de l'Espagne. Le duc de Mantoue, condamné à n'être jamais le maître de cette partie de ses états, ne demandait pas mieux que d'en voir la garde confiée à d'autres mains, et le mariage récent de sa sœur Marie Éléonore avec l'empereur l'avait disposé favorablement pour les intérêts de la maison d'Autriche. Il permit donc aux Espagnols de faire valoir par leurs armes les droits de sa souveraineté, et de mettre le siége devant sa ville défendue par une faible garnison française. Celui

10 octobre. qui la commandait fut d'abord obligé d'abandonner la ville, puis le château, et soutint longtemps les attaques de l'ennemi dans la citadelle. Mais les troupes de Savoie n'ayant pu lui porter
16 octobre. secours et s'étant contentées de reprendre Cres-
21 octobre. centino, il capitula enfin en se réservant la dernière gloire de ne rendre sa place qu'au duc de Mantoue, souverain du Montferrat, qui se chargea désormais de la garder pour le compte et aux frais des Espagnols.

Dunkerque, Barcelone, Casale, voilà ce qu'avait coûté à la France, dans une seule année, la rébellion assez peu héroïque du prince de Condé, qui avait encore livré à l'Espagne une place de la Guyenne. Dans l'intérieur du royaume, la Champagne et la Picardie avaient été ravagées par le passage des armées étrangères; le Berry, le Nivernais, la Saintonge, le Poitou, le Périgord, le Limousin, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais et la Beauce, par la guerre civile; les alentours de Paris, par ces deux fléaux ensemble; la Normandie n'avait dû son repos qu'à une neutralité offensante pour l'autorité royale; la Bretagne avait été troublée par les querelles de son gouverneur et de son parlement; la Bourgogne s'était maintenue toujours en défense contre les

tentatives d'insurrection que pouvaient y faire les serviteurs du prince ; en Provence, le comte d'Alais, maintenant duc d'Angoulême, qu'il avait fallu autrefois soutenir contre les mécontentements publics, était devenu ennemi, et il n'y avait pas eu moins de peine pour lui faire quitter son gouvernement qu'on n'en avait pris pour le lui conserver; c'était seulement dans ces derniers temps que le duc de Mercœur, nommé à sa place, était parvenu à se rendre maître de Toulon. Une partie du Languedoc avait encore suivi les intérêts du duc d'Orléans, quoique la majorité de la province et le parlement tout entier fussent restés des plus fidèles dans l'obéissance au roi. Cependant, en tous ces lieux, le mal n'avait pas de racines : à Bordeaux, il était profond. Ce n'était plus seulement la révolte, c'était l'anarchie qui régnait dans cette ville. Après l'accord qui s'était trouvé pour se soulever et pour proscrire, on en était venu bientôt à se diviser. Le parlement, déjà diminué de ceux qui s'en étaient retirés et des suspects qu'on avait chassés, était partagé en deux factions, et, pendant que son autorité s'affaiblissait ainsi par la discorde, la puissance populaire s'établissait dans des assemblées publiques, tenues à la face du ciel, avec

13 septembre.

Février.

des bras nombreux pour exécuter leurs résolutions. En peu de temps, elle était arrivée à ne
Mai. plus reconnaître d'autre loi que sa volonté, à casser les arrêts du parlement, à menacer les
3 juin. magistrats sur leurs siéges, à en expulser quelques-uns. Les hôtes de sang illustre qui habitaient Bordeaux n'avaient pas peu contribué à encourager cette autorité irrégulière qu'ils ne pouvaient plus contenir. Les querelles scandaleuses du frère et de la sœur avaient eu besoin d'appui, et c'était par les sollicitations, tantôt de l'un, tantôt de l'autre, que « l'Ormée, » ainsi appelait-on ce rassemblement tumultueux qui délibérait dans une place plantée d'arbres, avait fini par dominer, et le parlement, et les jurats, et la bourgeoisie, et les imprudents instigateurs de ses violences, devenus ses humbles et timides
24 juin. courtisans. Un instant on avait cru pouvoir la réduire; mais elle s'était relevée plus impérieuse et plus terrible : elle occupait la ville par ses armes; elle levait des troupes, imposait des taxes, nommait des officiers, exilait ceux qu'elle avait pris en défiance, donnait des ordres pour les opérations militaires. Sauf que son action était contre l'autorité royale, contre les pouvoirs établis, contre les armes légitimes, c'était à

peine si le prince de Condé pouvait la croire encore dans ses intérêts. Il y avait même dans sa brutalité un instinct de patriotisme, qui reste toujours profondément gravé chez les hommes de la condition la plus grossière, et qui lui faisait haïr le secours étranger. Toute la politique du prince à l'égard de Bordeaux se résumait maintenant dans ces paroles, adressées à son fidèle conseiller Pierre Lenet, qui avait la direction de ses affaires en Guyenne, et qui malheureusement n'a pas laissé le récit de son second emploi. « Mettez-vous, lui disait-il, du côté « des plus forts, et faites que ma femme et mon « fils ne quittent pas la ville, à moins d'en être « chassés. » Sa femme et l'aîné de ses fils, car la princesse venait de donner le jour à un nouvel enfant mâle, étaient tout ce qui l'occupait alors. Il savait bien que son frère et sa sœur feraient aisément leur affaire à part, et ne se croyait pas plus obligé à les soutenir qu'il ne pouvait compter sur leur service. Pour ce qui était de la guerre, elle s'était continuée sans résultat décisif. Le comte d'Harcourt avait été reçu dans Agen; mais il n'avait pu s'emparer de Villeneuve-en-Agenois, et le comte de Marchin avait opposé une vigoureuse résistance à toutes ses en-

Août. Septembre.

20 août.

treprises. Au moment où l'on pouvait attendre un plus grand effort de son armée, augmentée de quelques régiments, et soutenue par l'approche de la flotte que commandait le duc de Vendôme, on apprit tout-à-coup que le général des troupes du roi avait disparu, et c'était à l'autre extrémité de la France qu'il fallait l'aller chercher. Le prince lorrain avait la malheureuse prudence de ne pas croire à la reconnaissance de la cour. Dans les guerres civiles, en effet, il y a tant à payer pour désarmer ses adversaires, qu'il reste rarement de quoi récompenser ses amis. Le cardinal Mazarin augmentait encore le tort de cette nécessité par un défaut particulier de son caractère, qui n'accordait rien et cédait tout. Le comte avait donc voulu se nantir lui-même de ce qu'il lui faudrait peut-être inutilement demander. Il y avait alors une ville de grande importance qui restait sans gouverneur; c'était Brisach. Après la mort du sieur d'Erlach, on y avait envoyé d'abord le marquis de Tilladet. Mais comme cet officier ne convenait pas au sieur de Charlevoix, lieutenant de roi, celui-ci mit dehors son supérieur, et resta maître de la place. Pour l'en expulser à son tour, on eut recours à la maréchale de Guébriant,

Août.

qu'on supposait avoir sur lui quelque empire, parce qu'il avait servi sous son mari. Cette dame réussit en effet à le faire sortir de la ville, par le moyen d'une demoiselle d'humeur peu farouche qu'elle avait amenée avec elle, et qui lui donna un rendez-vous à la campagne. Mars. Là, il fut pris et conduit à Philisbourg. Alors la garnison se révolta, et il y eut grandement à craindre qu'elle ne livrât encore cette autre conquête de la France à qui voudrait l'acheter. Le Avril. retour du sieur de Charlevoix fit rentrer les soldats dans leur devoir. Mais, pendant sa courte prison, il s'était choisi un chef, et c'était à celui-là seul qu'il voulait désormais obéir. Le comte d'Harcourt était déjà gouverneur d'Alsace ; Philisbourg lui appartenait ; Brisach entre ses mains lui assurait toute la province. Il ne lui restait plus qu'à venir prendre possession de cette place, et c'était pour recevoir d'un subalterne ce riche présent que le comte avait quitté son armée, dont le duc de Candale alla prendre Octobre. le commandement.

Le prince de Condé avait perdu le Berry; la place de guerre qu'il y tenait était prise et rasée; Bordeaux lui gardait sa famille, mais n'appartenait réellement plus à sa cause. Il n'avait bien

à lui que son armée, et depuis longtemps il était tourmenté par un singulier désir d'y placer toute sa fortune. Il ne faut pas admirer, mais il faut comprendre toutes les fantaisies qui peuvent entrer dans la pensée des hommes les plus grands, parce que, si grands qu'ils soient, ils ne dépassent jamais la mesure de l'humanité. Le prince avait commandé des armées royales, et, à leur tête, il avait remporté d'illustres victoires ; il s'était rassasié de la gloire éclatante à laquelle son rang et sa naissance l'avaient déjà comme tout porté; il en avait trop tôt et trop vite épuisé les douceurs ; puis il avait voulu essayer de l'agitation politique, et il s'était trouvé fort emprunté, très-peu habile, tout-à-fait malheureux, dans ce métier où les qualités de son génie ne trouvaient pas leur place et dont il ne pouvait atteindre les vices. Maintenant, et ce sont deux témoins dignes de foi qui nous l'apprennent, le maréchal de Turenne et le duc de la Rochefoucauld, il s'était avisé de prendre en admiration la vie aventureuse du duc de Lorraine, chef d'une armée vagabonde, libre de ses desseins et de ses alliances, ayant sa tente pour patrie, ne reconnaissant pas de maître, et, ce qui lui paraissait surtout magnifique, obéi de

ceux qu'il commandait. La discipline, en effet, n'était pas en ce temps le beau côté des troupes françaises, et ce défaut général de tout gentilhomme qui servait sous les drapeaux était bien plus sensible encore sous un étendard de parti où chacun n'était retenu que par sa volonté. Lorsqu'il ne s'agissait pas d'aller chercher la mort dans un combat, il ne fallait guère compter sur l'exécution d'un ordre. Tout allait bien autrement dans les troupes du duc de Lorraine, où les moindres commandements du général étaient promptement suivis, et où celui-ci avait puissance absolue pour punir, ainsi qu'il se voit chez toutes les bandes armées que paie le butin. Le prince de Condé voulait donc à son tour jouer ce rôle, qui contrastait assez bien avec celui qu'il venait de remplir à Paris, et il parut, en effet, avoir hâte de s'en éloigner. Les premières nouvelles qu'on eut de lui après son départ apprirent qu'il était avec toutes ses 20 octobre.
troupes, même celles du duc d'Orléans, posté entre Soissons et Fismes où les Espagnols et le duc de Lorraine l'avaient laissé en lui abandonnant un corps de leur armée. Il n'avait pourtant nulle intention de se reposer; car il se porta aussitôt sur Château-Porcien et Réthel qui ne

1 novembre. firent qu'une faible résistance ; puis il alla mettre
le siége devant Sainte-Menehould. Le maréchal
de Turenne avait promptement rejoint son ar-
mée pour suivre le prince dans cette retraite
offensive ; mais, voyant que ses mouvements
étaient couverts par toutes les forces d'Espagne
contre lesquelles il ne pouvait rien entreprendre,
il attendit les renforts qu'on lui amenait et se
contenta d'avancer lentement le long de la
Marne. Comme le prince était devant Sainte-
Menehould, le duc d'Orléans lui fit redemander
ses troupes. C'était pour celles-ci le cas de déso-
béir avec honneur. Aussi firent-elles ; car elles
15 novembre. ne quittèrent le prince de Condé qu'après la
reddition de la place. Affaibli par le départ de
ces régiments, et abandonné du comte de Ta-
19 novembre. vannes qui ne voulait pas partager son comman-
dement avec le prince de Tarente, il n'en prit
pas moins Bar-le-Duc, Ligny, Void et Com-
mercy ; après quoi, les Espagnols s'étant sépa-
rés de lui, en lui remettant les patentes de géné-
ralissime des armées d'Espagne, le maréchal de
25 novembre. Turenne partit de Saint-Dizier pour lui offrir le
combat, et le poussa jusqu'à la frontière du
1 décembre. Luxembourg qu'il le contraignit enfin à passer.
Il ne restait plus qu'à reprendre les villes dont

il s'était rendu maître. Le cardinal Mazarin arriva pour partager cet honneur avec les maréchaux de Turenne et de la Ferté. Il n'avait séjourné que peu de jours à Bouillon où les garnisons espagnoles du voisinage étaient venues l'inquiéter, et il s'était réfugié à Sedan. Il en partit bientôt pour entrer plus avant dans la France, non pas comme un ministre empressé d'aller ressaisir sa place, mais comme un chef d'armée qui vient s'employer contre l'ennemi. Il passait la Meuse « à la tête de quatre mille « hommes des mieux faits, » le jour où le prince de Condé se faisait général espagnol, et, en même temps que celui-ci sortait du territoire de France, l'autre se faisait annoncer dans Saint-Dizier comme le libérateur de la Champagne.

10 septembre, 22 octobre.

25 novembre.

4 décembre.

Pendant que le cardinal Mazarin se préparait ainsi un retour glorieux à Paris, la cour y séjournait dans le Louvre, parce que le Palais-Royal avait paru d'un abord trop facile. Il n'avait pas fallu beaucoup de temps pour s'accommoder avec le duc d'Orléans, qui consentit à se retirer dans la ville de Blois et à rappeler ses troupes de l'armée du prince de Condé, moyennant quelques concessions et restitutions faites à ses serviteurs particuliers. Sa fille, après avoir un peu couru le

28 octobre.

pays, voulut bien prendre sa demeure dans une
de ses maisons, à Saint-Fargeau. Le duc de Beaufort,
la duchesse de Montbazon et la duchesse de
Châtillon quittèrent Paris. Mademoiselle avait
emmené avec elle la comtesse de Frontenac, une
de ses maréchales-de-camp ; l'autre, qui venait
de faire une fausse couche, eut permission de
rester jusqu'à ce qu'elle fût rétablie. La duchesse
d'Orléans continua d'habiter le Luxembourg
pour y attendre la fin de sa grossesse qui
9 novembre. produisit une fille. Le duc de la Rochefoucauld,
qui refusait de se soumettre à l'amnistie, n'avait
pu obtenir d'achever sa guérison dans la
10 novembre. ville, et il s'était fait transporter à Bagneux. Le
duc de Rohan, moins scrupuleux, accepta les
conditions portées dans la déclaration du roi, et
peu de jours après, il était si bien réconcilié que le
4 novembre. roi et la reine tenaient son fils sur les fonts de baptême.
Le marquis de Châteauneuf lui-même, quoiqu'il
eût rendu dans Paris quelques services à la
12 novembre. cause royale, reçut ordre de se retirer en Berry.
Les commandements du roi ne trouvaient aucune
résistance, et les harangues des différents corps,
les soumissions empressées des particuliers, lui
annonçaient le retour de la bonne fortune. On
résolut de la confirmer par des actes solennels.

Le prince de Condé avait trop montré qu'il n'était pas d'humeur à suivre l'exemple du duc d'Orléans. Le canon de son armée qui renversait des remparts proclamait assez haut la continuation de sa révolte. Aussitôt après l'ouverture du parlement, le roi y alla tenir son lit de justice et fit publier devant lui une déclaration portant que les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Tarente et tous autres leurs adhérents, « ayant rejeté avec tant de mépris et d'obstina- « tion les grâces à eux offertes et s'étant rendus « indignes de tout pardon, » avaient irrévocablement encouru les peines portées contre « les « rebelles, criminels de lèze-majesté, perturba- « teurs du repos public et traîtres à leur patrie. » Le parlement l'enregistra sans dire mot, et ce fut à peine si l'on entendit parler de quelques démarches qu'il hasarda de faire en faveur de ses membres exilés. La chambre des comptes ayant fait quelques difficultés de vérifier un arrêt du conseil qui révoquait une disposition de la déclaration de 1648 relative aux comptants, on y envoya seulement le duc d'Anjou, âgé de douze ans, pour la faire passer devant lui, ce qui fit cesser toute résistance. Il suffit encore d'annon-

13 novembre.

14 décembre.

18 décembre.

cer à la cour des aides pareille mesure d'autorité souveraine, pour l'obliger à vérifier le rétablissement d'une taxe sur les vins. Quand tout pliait ainsi devant la puissance royale, quand le duc d'Orléans, le duc de Beaufort, le marquis de Châteauneuf, le sieur de Broussel, avaient quitté ce théâtre si longtemps rempli de leurs noms, il était difficile que l'idée ne vînt pas d'en faire descendre le seul personnage des derniers troubles qu'on y vît encore figurer. Parmi les maximes politiques répandues dans les mémoires du cardinal de Retz, il semble avoir oublié, ou plutôt il n'avait jamais appris celle-ci, que les gens dont la conduite n'a pas été nette ont grand tort de se fier aux premières assurances des gouvernements rétablis et surtout de vouloir trop hautement s'attribuer un succès où l'on peut contester leur participation. Lorsque le roi arriva dans Paris, il avait été des plus prompts à le féliciter, et comme la reine avait dit publiquement que ce retour était son ouvrage, il s'était jugé tellement à l'abri des souvenirs plus anciens qu'il ne craignit pas, en sortant du Louvre, de reprendre son emploi ordinaire auprès du duc d'Orléans. C'était bien malgré ses conseils que ce prince avait cédé la place, et le prélat crut pouvoir s'en ex-

cuser par cette plaisanterie qu'on ne risquait rien en proposant au duc d'Orléans un parti vigoureux. Le moins assurément qu'il était permis d'en conclure, c'est qu'une absence de quelque temps, un voyage honorable qui l'éloignerait des lieux où il avait tant remué d'intrigues, étaient devenus nécessaires pour le préserver lui-même des rechutes, et on pouvait espérer qu'il se trouverait assez heureux d'avoir échappé au châtiment pour se soumettre à une précaution. La cour lui fit donc proposer la direction des affaires de France à Rome pendant trois ans, avec le paiement de ses dettes et un revenu suffisant pour y faire brillante figure. Le prétexte le plus honnête dont se servent en toute occasion les hommes d'intrigue, c'est la fidélité pour ce qu'ils appellent leurs amis. Le cardinal de Retz, qui n'avait aucune envie de quitter Paris et de renoncer à ses liaisons de plaisir et de cabale, prétendait qu'il ne pouvait accepter avec honneur aucun arrangement, tant que le duc de Brissac n'aurait pas un gouvernement, le comte de Montrésor un emploi, le sieur de Caumartin une charge, le marquis de Fosseuse un brevet de duc et pair, le conseiller Joly (qui s'en vante) une somme d'argent, d'autres encore des places, des

abbayes, des dignités, « des misères, » comme il dit lui-même. A supposer que cela fût peu de chose, encore était-ce ou beaucoup d'audace ou beaucoup d'imprudence que de se mettre en posture de traité et de faire ses conditions, quand on venait tout récemment de se déclarer fidèle serviteur, qu'on s'était fait caresser comme tel et qu'on était resté sous la main du maître. Le duc d'Orléans, tout oncle du roi qu'il était, n'avait proposé les articles de son accommodement qu'à distance du Louvre. Le cardinal de Retz était dans Paris. Il y prêchait, il y visitait les dames. On avait beaucoup admiré un sermon prononcé par lui le jour de la Toussaint à Saint-Germain-l'Auxerrois en présence du roi et de la reine, et qui traitait de l'ambition. « On en attendait un « autre, comme écrivait alors le duc de La Ro« chefoucauld, contre les séditieux. » En même temps la mort était venue frapper subitement cette jeune fille de la duchesse de Chevreuse qui avait eu le tort de l'aimer et dont il a si cruellement outragé la mémoire. Quoique la plus tendre intimité eût cessé depuis longtemps entre eux, et que les indiscrétions du cardinal eussent maintenant à révéler d'autres faiblesses de cette demoiselle, il était cependant resté de leur commerce

7 novembre.

un sentiment affectueux qui dut lui rendre cette perte sensible. Tout se faisait ainsi vide autour de lui, où ne demeuraient plus que des amis politiques, c'est-à-dire les gens les plus propres à perdre un homme de son humeur, Ceux-ci l'excitèrent à s'obstiner pour leurs intérêts, à reprendre ses anciennes allures, à se mettre contre la cour dans l'attitude qui l'avait maintenu contre le prince de Condé, à ne plus hanter le Louvre, à se faire accompagner par une nombreuse escorte, enfin à « tenir encore une « fois le pavé. » Ce rôle lui plaisait trop pour qu'il fallût beaucoup d'efforts à l'y contraindre. Il se remit donc en état de bouderie menaçante, n'alla plus chez la reine, et continua ses prédications, ses parties de plaisir, ses négociations secrètes avec la cour, avec le prince de Condé, avec le cardinal Mazarin. Mais la cour avait perdu l'habitude de se laisser braver, et la résolution y fut prise de mettre enfin un terme à cette existence turbulente qui, sans but, sans passion, sans intérêt, sans autorité, sans autre mobile que l'inquiétude d'un orgueil démesuré, semblait ne vouloir jamais être ni vaincue ni satisfaite. L'ordre fut donné à un capitaine du régiment des gardes d'arrêter le cardinal de Retz, et 16 décembre.

le roi y ajouta de sa main qu'on eût à le prendre « mort ou vif en cas de résistance de sa part. » L'exécution aurait pu en effet coûter du sang, si le cardinal lui-même ne l'avait rendue facile. Un mouvement de vanité l'avait poussé à faire naître pour lui ce péril ; une autre inspiration du même sentiment le décida bientôt à s'y jeter. Après s'être mis insolemment en défense quand peut-être il n'avait rien à craindre, il se livra, comme aurait pu faire le moins avisé de tous les hommes, à la colère qu'il s'était attirée. Il se persuada, ou bien on lui fit croire, que sa seule présence obtiendrait de la reine tout ce qu'il lui plaisait d'exiger ; on lui rappela, ou il retrouva lui-même dans sa mémoire, le bon accueil qu'il avait reçu à Compiègne, les gracieuses paroles que la reine lui avait adressées à Paris, et, sans être appelé ni attendu, il résolut d'aller surprendre, dans le logis royal privé depuis longtemps de ses visites, le roi et la reine que ce retour inespéré comblerait de joie. Il partit donc
19 décembre. un matin de son archevêché pour se rendre au Louvre. Le roi n'étant pas prêt à donner audience, on le fit attendre quelque temps. Puis il fut admis dans la chambre de la reine où le roi était venu avec lui, et, après l'échange de quel-

ques paroles assez froides, il se retira. Dans l'intervalle de son arrivée à sa réception, un nouveau commandement avait été donné au marquis de Villequier, capitaine des gardes, pour se saisir de sa personne ; ce qui eut lieu aussitôt qu'il sortit de chez la reine, dans l'antichambre même où aucune résistance n'était possible. Le soir il fut conduit au bois de Vincennes. On peut dire que ce dernier acte achevait le commentaire politique de la révolution dernière, et il y avait en effet, pour les hommes disposés à courir les risques de l'ambition, un enseignement sérieux dans cette répartition de fortunes diverses entre des personnages de caractère si différent. Ce n'était certainement pas un simple jeu du hasard qui, dispersant, après quatre années d'agitations, les trois principaux acteurs de ces événements, attribuait à chacun sa peine : au duc d'Orléans, un exil sans rigueur et sans dignité ; au prince de Condé, la guerre contre son pays sous le drapeau de l'étranger ; au cardinal de Retz, une prison.

# LIVRE SEPTIÈME.

—

## CHAPITRE I.

**Le cardinal Mazarin revient à Paris. — Servien et Fouquet surintendants des finances. — Distribution de récompenses. — Le cardinal Mazarin fait venir de Rome toute sa famille. — Faible tentative du parlement contre la volonté du roi. — Le garde-des-sceaux Molé cesse d'être premier président. — Festin donné par le corps de ville au cardinal. — Prise de Bellegarde en Bourgogne. — Soumission de la Guyenne et de Bordeaux. — Prise de Réthel. — Le prince de Condé entre en Picardie. — Le maréchal de Turenne l'oblige à se retirer. — Siége et prise de Rocroi par le prince. — Le maréchal prend Mouzon. — Prise de Sainte-Menehould. — Résultats de la campagne en Italie et dans le Roussillon. — Mort du marquis de Chateauneuf. — Procès fait par contumace au prince de Condé. — Le prince de Conti épouse une nièce du cardinal Mazarin. — Le roi d'Espagne fait mettre en prison le duc de Lorraine. — Le cardinal de Retz transféré à Nantes. — Le comte d'Harcourt se retire de Brisach. — Sacre du roi.**

—

L'emprisonnement du cardinal de Retz semblait devoir ramener dans Paris le cardinal Mazarin. La ville avait été si calme à la suite de cet événement, il y avait eu si peu de sympa- 1653.

thies en faveur du turbulent prélat; les deux
20 } décembre.
21 } 1652. seuls corps qui lui eussent témoigné quelque intérêt, le chapitre de Notre-Dame et l'université, s'étaient laissé si facilement éconduire par une réponse douce et vague du roi; ce qui restait d'affection pour sa personne était si bien renfermé dans l'église, où la jalousie de l'archevêque son oncle ne lui permettait pas de se manifester avec trop d'éclat; le parlement d'ailleurs se montrait si résigné à la condition qu'on lui
14 décembre. avait faite, il s'était cru si aisément quitte de ce qu'il devait à la disgrâce de ses dix magistrats exilés par une seule démarche suppliante, il
31 décembre. avait si docilement enregistré en lit de justice treize nouveaux édits de finances qui dérogeaient à la déclaration de 1648 : tout enfin annonçait tellement le rétablissement complet de l'autorité dans la capitale du royaume, qu'on était déjà presque inquiet de n'y pas voir reparaître le premier ministre. Il eut encore la coquetterie de se faire attendre quelque temps. De Saint-
17 décembre. Dizier, il était allé joindre l'armée du maréchal de Turenne qui assiégeait Bar-le-Duc, et il avait
22 décembre. assisté à la reprise de cette ville. Ligny s'étant rendu ensuite, le cardinal voulut rentrer encore en possession de Sainte-Menehould. Mais le

grand froid ayant empêché d'y mettre le siége, on poussa jusque vers Réthel, et, pour la même cause, il fallut se contenter de reprendre Château-Porcien. 12 janvier 1653. Il y avait au moins cela de glorieux, dans cette campagne d'hiver dont les résultats n'avaient pu être complets, qu'elle se faisait en présence du prince de Condé. Il avait essayé d'abord de troubler le siége de Bar, puis de secourir Château-Porcien sans pouvoir y réussir, et le cardinal Mazarin avait été deux fois témoin de sa retraite. En même temps le comte 19 janvier. de Fuensaldagne s'était rendu maître de Vervins. Le cardinal obligea encore les troupes harassées et les généraux engourdis à se remettre en campagne pour chasser les Espagnols de cette ville, ce qui se fit sans autre peine que celle du 28 janvier. voyage. Alors l'armée eut permission de se reposer, et le cardinal prit la route de Paris. Pendant qu'il guerroyait, par cette saison rigoureuse, avec une ardeur que ne partageaient pas les gens du métier, la cour était demeurée fort tranquille. Le seul témoignage de mauvaise volonté qu'eût donné le parlement était enveloppé dans une querelle intérieure, et on y avait pourvu avec assez de sévérité pour que cette tentative n'eût pas de suite. Il s'agissait d'un conseiller des en-

quêtes qui avait siégé au parlement de Pontoise et auquel ses confrères voulaient faire affront.
8 janvier. Le roi en désigna aussitôt quatre qui eurent ordre de se rendre à Saint-Germain, pour aller delà chacun dans le lieu d'exil qui lui serait
21 janvier. marqué, et il ne consentit à leur retour qu'après beaucoup d'instances et de soumissions. Il ne restait donc plus l'ombre même d'un obstacle qui pût arrêter le cardinal Mazarin, quand, après deux mois entiers passés en face de l'ennemi vers la frontière, il partit de Laon pour venir à la cour. Le roi, par une des plus rudes
3 février. journées de l'hiver, alla le chercher à trois lieues de Paris et le ramena dans son carrosse au Louvre, où on lui avait préparé un somptueux festin, pendant que ses trois nièces entraient dans la ville accompagnées par la princesse de Carignan qui était allée les recevoir. Le soir, il y eut devant le logis royal un feu d'artifice qui excita les acclamations du peuple. Ceux qui n'avaient pu courir jusqu'à Dammartin pour saluer le ministre, comme avaient fait le chancelier et les principaux personnages de la cour, furent admis tour à tour auprès de lui dans son appartement du Louvre. Il y avait alors bientôt deux ans qu'il était sorti de Paris, et en deux fois il avait

passé onze mois hors du royaume. Maintenant la conviction générale était qu'il n'y avait plus moyen de l'en faire déguerpir, et qu'il fallait, ou se soumettre, ou se résigner, à cette faveur qui venait de subir tant d'épreuves. La haine seulement conserva pour son usage les paroles outrageantes dont elle s'était servie depuis quatre années contre lui et contre la reine. Mais, dès les premiers jours, il se montra plus soigneux qu'on ne l'avait connu autrefois de se faire recommander à l'opinion publique. Il ne fut pas plutôt revenu, dit l'historien Aubery, qu'il fit donner avis aux gens de lettres portés sur l'état des pensions d'envoyer leur quittance pour être payés sur-le-champ de ce qui leur était dû. En même temps les rentiers, autre et plus intéressante espèce de faméliques, dont les plaintes s'étaient fait entendre de nouveau depuis quelques semaines et avaient troublé le silence du parlement, furent avertis que les bureaux seraient ouverts et les coffres garnis pour le paiement de leurs arrérages, de sorte que le retour du cardinal parut avoir ramené l'argent dans Paris. 22 janvier.

Il fallait cependant pourvoir à l'administration des finances; car le marquis de la Vieuville, ré-

2 janvier. cemment honoré du titre de duc, venait de mourir. Cette charge fut donnée en commun au
8 février. comte Servien et au procureur-général Nicolas Fouquet. L'abbé Fouquet, frère du procureur-général, avait été le principal agent du cardinal pendant ces dernières années, et c'étaient évidemment ses services que l'on récompensait en la personne de son aîné. Pour égaler celui-ci à
10 février. son collègue, on lui accorda la qualité de ministre d'état. Mais il n'eut, dans les commencements, qu'une faible part à la conduite des affaires, où toutes les résolutions étaient prises entre le comte Servien et le principal ministre. Il y avait alors un double objet à poursuivre : celui de ramasser des fonds pour les besoins de l'état, et celui de créer enfin une fortune solide pour le cardinal. En effet, malgré tout ce qu'en avaient dit les pamphlets, le cardinal était arrivé jusqu'aux jours malheureux sans avoir fait provision d'aucunes ressources. Il ne possédait rien en France, ni terres, ni charges, ni gouvernements, mais seulement des bénéfices dont on avait saisi les revenus. Les trésors qu'on l'accusait d'avoir fait passer dans les pays étrangers, pour les placer sur des banques établies par le commerce, n'étaient que le produit d'une imagination soup-

çonneuse. Il avait sans doute beaucoup acquis, beaucoup gagné, beaucoup obtenu, par les voies qui existaient alors au profit des gens en place et qui n'étaient pas toujours fort loyales ; mais il avait tout dépensé avec une imprévoyante ostentation de magnificence. Il avait passé tout le temps de sa première absence dans un véritable dénuement, qui n'avait cessé qu'au moyen de la somme payée par le marquis de la Vieuville pour obtenir la surintendance. Pendant le séjour qu'il avait fait en France à la suite de l'armée du roi, il s'était procuré un fonds assez considérable, pour ne pas retomber en pareil embarras s'il se voyait obligé à une nouvelle retraite ; et on peut croire qu'il l'avait promptement épuisé. Il lui fallait maintenant refaire sa maison entièrement dépouillée, et se préparer un avenir assuré pour toutes les chances, ou de grandeur, ou de revers. Ce soin entrait dès-lors dans les attributions des surintendants, et celui des deux qui, plus tard, eut le droit d'être indiscret, évalue à quarante ou cinquante millions la part du cardinal dans les profits de son administration pendant huit années, à partir de ce temps « où, suivant lui, l'extrême nécessité du « ministre était publique. » D'autres récompen-

ses furent données ensuite à ceux qui avaient bien servi ou dont on avait à craindre de mauvais
17 février. services. Le duc de Guise, par exemple, entra au conseil d'en haut comme ministre d'état avec les maréchaux de Turenne et de Gramont. Le
27 février. sieur de Lionne fut rappelé et décoré du cordon bleu en qualité de maître des cérémonies
23 mars. de l'ordre. Le secrétaire d'état Letellier obtint le même honneur comme grand-trésorier, en remplacement du comte de Chavigny. Le cardinal de Lyon étant venu à mourir, le ministre prit pour lui ses bénéfices et donna sa charge
28 avril. de grand-aumônier au cardinal Antonio Barbe-
16 juin. rini. Le maréchal de Turenne eut encore le gouvernement de Limousin. Le comte de Miossens, qui avait arrêté le prince de Condé, et le comte de Palluau, qui avait pris Montrond,
1 juin. furent faits maréchaux de France, l'un sous le titre de maréchal d'Albret, l'autre sous celui de maréchal de Clérambault. Mais déjà deux autres seigneurs avaient précédé, dans la déclaration de cette faveur, ceux qui ne se recommandaient que par leur dévouement. Le premier était le fils du maréchal de la Force, auquel on avait donné depuis un an le bâton vacant par la mort de son père, pour qu'il abandonnât le parti des princes.

Le second était le comte du Doignon, qui, en état de pleine révolte, avait traité de la soumission et de la remise de Brouage, moyennant sa promotion actuelle à la dignité de maréchal; ce qui fut exécuté de part et d'autre avec toutes les formes et les sûretés d'un marché conclu. Deux courtisans, les marquis de Roquelaure et de Créqui, furent faits ducs et pairs pour avoir fièrement tenu tête au cardinal dans le lieu même où l'on pouvait le croire tout puissant. Le maréchal du Plessis, qui avait montré seulement du zèle, de la fidélité, de l'affection, en outre de son vrai mérite, ne put en obtenir autant. Tels étaient alors les événements d'une cour naguère battue de tant d'orages. Le cardinal en avait jugé le calme si durable que, n'ayant pas assez des deux nièces qui lui restaient à pourvoir, il faisait venir de Rome ses deux sœurs, veuves de leurs maris, avec trois autres filles et un fils du nom de Mancini. L'Italie lui gardait encore, avec son vieux père, une septième nièce et un second neveu.

19 avril.

Mai.

Tout l'hiver et le printemps s'étaient ainsi passés sans aucun accident fâcheux. Le seul dont on se fût quelque peu entretenu n'était guère que ridicule. Une petite troupe de cavaliers avait

Février.

enlevé sur le grand chemin près de Grosbois le sieur Barin, directeur des postes. Des voleurs ordinaires en auraient bien pu faire autant. Mais ce qui rendait le fait plus grave, c'est que les ravisseurs étaient des gens du prince de Condé qui conduisirent leur proie jusqu'à Damvilliers, et que le prisonnier ne put retourner à son em-
12 mars. ploi qu'en payant une forte rançon. Les recherches que l'on fit pour découvrir les intelligences qui avaient pu préparer ce coup de main amenèrent la capture d'un des conseillers exilés par la déclaration du roi et qui se tenait caché dans Paris. On avait pris encore un gentilhomme du prince de Condé appelé Vineuil, et un nommé Joly, qu'il ne faut pas confondre avec le conseiller au Châtelet confident du cardinal de Retz ; de sorte qu'il y avait trois personnes à juger ensemble, dont l'une appartenait au parlement. C'était le cas pour la compagnie de montrer ce qu'elle avait encore de vigueur. Elle ne fit voir qu'une faible velléité de contrarier l'action du pouvoir. Après avoir accepté le premier acte de
17 mars. la procédure qu'on voulait suivre, elle prétendit
5 avril. l'annuler quelques jours plus tard par un arrêt contraire. Alors on résolut tout-à-fait de lui ôter
10 avril. la connaissance du procès et d'en saisir une com-

mission. Cette rigueur, plus grande et moins légitime, lui fit perdre courage. Elle chargea le procureur-général surintendant des finances de faire agréer à la cour une transaction, et d'y employer 10 mai.
même la médiation du cardinal Mazarin. On lui rendit le procès pour l'instruire suivant les formes qu'elle avait rejetées, ce qu'elle n'eut pourtant pas occasion de faire, le conseiller prisonnier ayant été relâché par accommodement avec la cour. Pendant ce petit débat, le premier président Molé avait senti de nouveau l'embarras où le mettait sa double position. Depuis plus de vingt mois, il avait, comme garde des sceaux, à faire valoir l'autorité du roi, et, comme chef d'une compagnie souveraine, à en défendre les priviléges. Il est vrai que, pendant près d'un an, il s'était absenté de son corps pour ne plus tenir qu'un de ses deux rôles. Maintenant, s'il lui était encore permis, il ne lui était certainement plus honorable, de les exercer ensemble; car il ne pouvait le faire qu'en sacrifiant l'un à l'autre. Assuré alors de conserver la charge qu'on pouvait lui ôter, il résolut de quitter l'autre, c'est-à dire de la vendre, et le président Pomponne de Bellièvre eut permission de l'acheter en cédant la sienne 22 avril.
au sieur de Champlatreux, fils du garde des

sceaux. De ce moment, Mathieu Molé n'avait plus qu'un devoir à remplir, ce qui est toujours assez pour les forces d'un homme. Nicolas Fouquet en conserva deux. Le parlement n'était d'ailleurs pas fâché qu'il y eût quelqu'un de son corps qui pût négocier pour ses affaires à la cour avec une autre qualité que celle de magistrat. Cela lui servait à maintenir, sans trop se compromettre, la réserve orgueilleuse qu'il gardait toujours pour la personne du cardinal Mazarin. Quand il lui faisait faire des propositions par le procureur-général sur les difficultés qui s'élevaient, comme cela venait d'arriver, il lui semblait que le surintendant avait seul agi officieusement, et qu'on n'avait pas manqué ainsi à l'engagement qui paraissait pris de n'avoir aucune communication officielle avec le ministre. Le corps de ville avait
29 mars. été moins scrupuleux. Il avait traité magnifiquement le cardinal dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, où celui-ci s'était rendu sans gardes avec les ducs de Guise et d'Arpajon, huit maréchaux de France, et trois des ministres. Là, les conviés avaient pris place à une table de quarante couverts ; on y avait bu force santés ; les dames, rangées en amphithéâtre, avaient adressé leurs plus doux regards au héros de la fête ; ce-

lui-ci, se montrant aux fenêtres, avait semé des pièces d'argent au milieu de la foule rassemblée sur la place de Grève, et, quand il l'avait traversée pour se retirer, les mêmes bénédictions, qui suivaient naguère le duc de Beaufort, l'avaient accompagné jusqu'au Louvre.

Pendant ce temps, le duc d'Orléans était toujours à Blois, où la duchesse sa femme, rétablie de ses dernières couches, était allée le rejoindre, 23 janvier.
ce qui n'annonçait pas qu'il dût bientôt quitter cette demeure. Mademoiselle, sa fille, écrivait le commencement de ses mémoires à Saint-Fargeau ; le duc de Beaufort habitait Chenonceaux ; le cardinal de Retz étudiait dans le château de Vincennes ; et le prince de Condé, après avoir passé une partie du printemps à Stenay, s'était décidé enfin à se faire voir dans la cour dont il dé- 25 avril.
pendait maintenant ; les nouvelles qu'on avait de lui venaient de Bruxelles. Outre les places qui lui appartenaient sur la frontière de Champagne, et les deux villes dont il s'était dernièrement emparé, Réthel et Sainte-Menehould, il avait encore en Bourgogne la ville de Bellegarde, défendue par le comte de Boutteville, et la Guyenne était occupée en partie par ses troupes. On résolut d'extirper d'abord ces

deux restes de guerre civile. Bellegarde n'étant qu'une place isolée dans une province qui demeurait soumise, il s'agissait seulement de
6 mai. l'assiéger. Le duc d'Épernon, gouverneur de la province, se chargea de cette expédition, et, après une assez vigoureuse défense, le comte de
8 juin. Boutteville consentit à rendre la ville, pour en conserver la garnison qu'il conduisit à Stenay. Les fortifications de Bellegarde furent ensuite rasées par l'ordre du roi. En Guyenne, il y avait beaucoup plus à faire. Quoique, dès les premiers
Janvier. jours de son commandement, le duc de Candale se fût emparé, sans coup férir, de Villeneuve-en-Agenois, qui avait longtemps résisté au comte d'Harcourt, les princes y tenaient encore un assez grand nombre de villes; de bonnes troupes y servaient pour eux, sous un général expérimenté, et qui était trop coupable pour qu'on pût douter de sa résolution à soutenir leur cause jusqu'à l'extrémité. Mais surtout ils avaient, en société de révolte avec eux, une grande cité, une population nombreuse. Après avoir essayé vainement de tenir le milieu entre les partis qui divisaient Bordeaux, le prince de Conti et la duchesse de Longueville, suivant l'avis de leur frère, s'étaient décidés pour celui

qui menaçait, qui agissait avec violence, qui proscrivait, qui massacrait, qui confisquait, mais qui offrait des bras pour la défense commune. Le prince de Condé avait seulement recommandé au conseiller-d'état Lenet de faire en sorte que tous ces actes parussent être l'œuvre de son frère et de sa sœur, afin que, s'il venait à conclure son traité avec la cour et à rentrer dans son gouvernement, ceux contre lesquels ils étaient dirigés, et qui étaient les principaux de la bourgeoisie ou du parlement, n'eussent aucun reproche à lui adresser. En même temps, il sollicitait avec ardeur le secours de l'Espagne, qui venait de retirer ses vaisseaux sous prétexte de les réparer, et celui de l'Angleterre, à laquelle il ne se faisait pas scrupule de rappeler ses anciens droits sur la Guyenne. C'était là bien des ressources pour la continuation de la guerre civile; mais l'autorité n'en manquait pas pour la terminer. Elle avait l'armée du duc de Candale, la flotte du duc de Vendôme, les troupes des gouvernements de Saintonge, de Limousin et de Périgord, celles qui étaient revenues de Catalogne, celles qui n'avaient pu arriver assez tôt pour secourir cette principauté, des renforts envoyés de Provence et d'Italie; et, en outre de

ses forces matérielles, qui surpassaient de beaucoup celles des princes, elle prenait encore avantage contre eux des excès de la faction où ils avaient trouvé leur appui, des mauvais traitements exercés contre les hommes modérés, des privations dont les plus exaltés commençaient à sentir la gêne et à ne plus espérer la récompense, enfin de cette inconstance des peuples, qui les avait détachés de l'obéissance, et qui pouvait maintenant les y ramener. A tous ces moyens d'action militaire et d'influence morale, on ne manqua pas d'ajouter la mystérieuse assistance des complots et des intrigues. Le même religieux, qui avait servi avec plus de zèle que de succès dans la conspiration royaliste de Paris,
24 décembre 1652. fut envoyé à Bordeaux pour y exercer pareil emploi, et sa mission aboutit seulement à compromettre la vie ou la liberté de quelques serviteurs
28 mars 1653. du roi, qu'il laissa en fuyant dans les mains des séditieux. Mais ce qui se faisait au grand jour allait meilleur train. La translation du parlement de Bordeaux dans la ville d'Agen, ordonnée par
5 mars. le roi et exécutée avec empressement par la plus grande partie des magistrats, vint ôter à la rébellion la dernière apparence qu'elle pût avoir de résistance légitime. L'exemple donné par le

comte du Doignon, devenu maréchal de Foucault, ébranla les chefs, ou, ce qui produit le même effet, les rendit suspects. Cependant, sur tous les points de la province, les troupes royales faisaient des progrès, prenaient des villes et se rapprochaient de la capitale, de plus en plus divisée, où les complots amenaient des vengeances qui, à leur tour, excitaient des ressentiments. Déjà Mont-de-Marsan, Bazas, la Réole, Cadillac, Langon et Bergerac étaient au pouvoir de l'armée du roi, qui avait encore repris Sarlat et chassé l'ennemi du Limousin. Le duc de Vendôme, remontant la rivière avec des troupes de débarquement, s'était emparé de Lormont. La place dont les princes avaient nanti les Espagnols, fut assiégée et prise en quelques 5 juillet.
jours. Libourne se rendit ensuite, et toutes les forces réparties dans la province se rassemblèrent devant Bordeaux. Alors ceux de la ville qui avaient bonne intention pour la cause royale, manifestèrent hautement le désir de la paix. Le clergé donna l'exemple; les bourgeois s'assem- 17 juillet.
blèrent, et les jeunes gens de la ville prirent les armes. Un nouveau centre de délibérations fut établi à la Bourse. Là, on décréta l'abolition du parti qui avait si longtemps régné sous le nom 20 juillet.

de l'Ormée. Le drapeau rouge, qui lui servait de
ralliement, fut arraché ; le drapeau blanc repa-
rut. On députa au prince de Conti, pour le prier
de faire retirer ses troupes et d'entrer en négo-
ciation avec les généraux du roi ; ce qu'il n'avait
pas manqué déjà de faire secrètement pour son
compte. Puis, sans attendre qu'il se décidât, on
22 juillet. envoya vers les deux chefs d'armée, qui se te-
naient près de la ville, savoir le duc de Vendôme
à Lormont, et le duc de Candale à Begles. Des
27 juillet. articles d'accommodemeut furent échangés entre
les bourgeois et les généraux ; le prince de Conti
28 juillet. traita de son côté avec le duc de Candale, et la
31 juillet. paix fut proclamée dans la ville, aux applaudis-
sements de tout le peuple. Par suite de l'arrange-
ment qui venait d'être conclu, la famille du
prince de Condé se dispersait. La princesse et
son unique fils, car le jeune duc de Bourbon
était mort avant la fin de sa première année,
accompagnés du conseiller-d'état Lenet et du
comte de Marchin, devaient aller joindre la flotte
d'Espagne, arrêtée à l'entrée de la Garonne,
pour suivre la fortune du prince sur la terre
étrangère. Le prince de Conti restait en France,
où on lui assurait une retraite paisible dans la
ville de Pezenas ; la duchesse de Longueville,

qui ne demandait guère qu'à ne pas rejoindre son mari, eut permission d'aller demeurer à Montreuil-Bellay. Le lendemain du jour où la femme, le fils, le frère et la sœur du prince de Condé quittaient Bordeaux, sans emporter même du long séjour qu'ils y avaient fait ensemble un peu de bonne amitié, les ducs de Vendôme et 3 août.
de Candale y entraient, précurseurs de l'amnistie royale, dont furent seulement exceptés six bourgeois, devenus notables dans les troubles de la cité.

Cet heureux résultat terminait la guerre intérieure. Mais on ne l'avait pas attendu pour se mettre en mesure contre l'ennemi du dehors. Pendant que le prince de Condé faisait à Bruxelles ses dispositions avec les Espagnols, le maréchal de Turenne partait de Paris pour 16 juin.
prendre le commandement de l'armée en Champagne. Il s'était déjà porté au delà de l'Aisne, 2 juillet.
sur la route où auraient pu se joindre les troupes du Luxembourg et celles de Flandre, quand le prince quitta la cour de l'archiduc. Voyant son adversaire en retard, le maréchal de Turenne, aidé du maréchal de la Ferté, attaqua Réthel, qui fut emporté en trois jours, de 8 juillet.
sorte que la porte de la Champagne se trouva

fermée. Le prince de Condé se dirigea vers la Picardie ou l'armée du roi le suivit. Bientôt le
25 juillet. roi lui-même, accompagné du cardinal Mazarin, vint visiter les troupes des deux maréchaux auprès de Laon et les conduisit jusqu'à Ribemont en vue de l'armée ennemie campée à Fonsomme; après quoi il revint à Paris. Il y avait eu besoin, en effet, d'encourager les soldats et d'autoriser les généraux par la présence du maître; car les ennemis étaient bien supérieurs en nombre, et le chef qui les conduisait dans son propre pays pouvait se passer de cet avantage. Les deux maréchaux résolurent de côtoyer toujours la marche du prince de Condé sans songer à l'arrêter ni à garnir des places, en se tenant seulement prêts à le troubler lorsqu'il s'arrêterait pour faire quelque siége. Il
5 août. avança ainsi jusqu'à Roye, dont il s'empara sans peine. Alors l'armée du roi se plaça entre lui et le pays d'où il tirait ses subsistances, ce qui le contraignit à retourner sur ses pas. Au moins espérait-il se venger de ce contretemps sur les deux maréchaux qui lui faisaient rebrousser chemin quand la route de Paris était sans dé-
13 août. fense. Mais la lenteur des Espagnols lui fit perdre l'occasion de les attaquer, et il ne lui

resta plus qu'à chercher des villes qu'il pût assiéger. Il l'essaya vainement devant Guise où le maréchal de Turenne eut le temps de jeter du secours. A ce moment, l'archiduc Léopold vint partager le commandement avec lui, ce qui 24 août. pouvait ajouter encore à la contrariété des avis que le comte de Fuensaldagne ne lui épargnait pas, la dispute entre les deux princes pour la supériorité du rang. Tous les biographes du prince de Condé lui font honneur de n'avoir pas voulu la céder au frère de l'empereur, ni dans ses états, ni dans l'armée soldée par l'Espagne. C'était vraiment fort bien fait à lui de soutenir en tout lieu la dignité de sa naissance; mais il n'y avait là qu'une préoccupation personnelle, dont il ne revenait rien à son pays, et l'expédient trouvé pour résoudre cette difficulté ne changeait pas ce qui était le plus pénible dans sa condition. Cet expédient fut que le mot d'ordre, objet du différend, parce que chacun des deux princes avait la prétention de le donner, serait envoyé d'Espagne par le roi catholique pour tous les jours de chaque mois, et que le comte de Fuensaldagne, dépositaire du tableau mensuel, en déclarerait chaque jour le contenu aux deux princes, qui furent ainsi l'un

et l'autre également subordonnés. Cela pourtant ne les mettait pas mieux d'accord, et il aurait encore fallu que le roi d'Espagne ordonnât les mouvements, réglât les desseins, dirigeât les opérations. Le prince était seul en quelque sorte de son intérêt dans l'armée espagnole ; l'archiduc avait pour lui tous les chefs que payait l'Espagne. Après beaucoup de temps perdu à délibérer, on résolut d'assiéger Rocroi, et le prince de Condé se mit en chemin pour aller prendre la ville qu'il avait si glorieusement sauvée dix ans auparavant. Comme ses premiers projets avaient paru menacer le Boulonois, le roi était
1 septembre encore parti de Paris pour veiller à la conservation de cette frontière. Pendant qu'il visitait les villes de Picardie, les deux armées se portaient, à la suite l'une de l'autre, vers la Champagne. Le maréchal de Turenne, ne se trouvant pas assez fort pour disputer Rocroi aux Espa-
26 septembre. gnols, alla, de son côté, assiéger Mouzon qu'il prit en dix-sept jours. Presque en même temps Rocroi se rendit, et le prince de Condé, malade
30 septembre. depuis le commencement du siége, se fit porter dans la ville qu'on avait conquise pour lui. Ici se termina sa part aux opérations assez stériles d'une campagne commencée avec tant de

forces. Sa maladie le retint à Rocroi, où le prince de Tarente quitta son service, comme avaient déjà fait, l'année précédente, le comte de Tavannes, et, cet été même, le duc de la Rochefoucauld, tous trois avec ces prétextes honorables qui ne manquent jamais aux gens d'esprit pour se tirer d'un mauvais pas. Dans cet abandon, il eut la consolation de voir arriver auprès de lui sa femme et son fils qui venaient partager sa mauvaise fortune, trop pesante pour un frère et pour une sœur. Ils le trouvèrent plus chagrin encore que malade. Son grand cœur ne l'avait pas préservé des défiances que suggère la haine aux hommes les moins capables de crainte. Il venait de découvrir dans son armée un espion, 13 septembre.
ce qui n'était certainement pas chose rare, et il avait voulu faire croire que c'était un assassin.
Il le manda ainsi de tous côtés et notamment au 17 septembre.
marquis de Noirmoutier, ami du cardinal de Retz, pour la vie duquel il affectait de s'intéresser beaucoup. Et pourtant on trouvait dans la déclaration du prisonnier, communiquée par le prince, que le cardinal Mazarin, en lisant l'instruction qui lui avait été donnée, y avait rayé lui-même la promesse d'une récompense pour la mort de son ennemi « de quelque façon qu'elle

« arrivât. » Aussi le ministre s'indigna-t-il vivement de cette accusation, contre laquelle il avait alors le moyen de récriminer. Deux hommes étaient en ce moment à la Bastille, prévenus, entre autres choses, de « conspirations horribles « et à prix d'argent contre sa personne. » « S'il « n'arrive autre mal à monsieur le Prince, écri- « vait le cardinal, que celui que je lui ferai par « de semblables moyens, il vivra longtemps. Il « ne tiendra d'ailleurs qu'à lui de faire, s'il « veut, avec moi trêve d'assassinats, et ce n'est « pas moi qui pourrai y perdre. » Nous n'avons pu savoir ce que devint le prétendu meurtrier du prince de Condé. Ceux du cardinal furent
11 octobre. condamnés à mort par une chambre de justice siégeant à l'arsenal, suivant l'exemple du dernier règne, et exécutés devant l'église Sainte-Marie près de la Bastille. En publiant cet arrêt, on eut soin de faire remarquer que c'était la première exécution pour crime d'état « depuis la « mort du feu roi. »

Cependant la réduction de Bordeaux avait rendu disponible une partie des troupes employées en Guyenne, et on n'était plus obligé de tout faire, du côté de la Flandre, du Luxembourg et de la Lorraine, avec une seule armée. Celle du

maréchal de Turenne fut chargée d'observer les Espagnols qui paraissaient vouloir reprendre quelques places de Flandre ou d'Artois. Le maréchal de la Ferté se tint avec son corps sur la Meuse pour couvrir la Champagne, et, sans rien ôter à l'un ou à l'autre, il se trouva encore de quoi assiéger Sainte-Menehould. La cour avait pris depuis quelque temps sa demeure à Compiègne, d'où le roi et le cardinal s'étaient portés, successivement et suivant les occurrences, à Amiens, à Soissons, à Laon, et, dans cette der- 7 octobre.
nière ville, ils avaient conféré avec le maréchal de Turenne. La résolution du siége de Sainte-Menehould y ayant été prise, la cour s'avança jus- 20 octobre.
qu'à Châlons. Le cardinal Mazarin semblait s'être réservé cette dernière entreprise, qu'il fit commencer sous ses yeux par trois lieutenants-gé- 22 octobre.
néraux, pour ne pas en donner tout l'honneur à un chef de guerre. La ville était défendue, pour le prince de Condé, par le comte de Montal, gentilhomme bourguignon, homme de courage et de talent, qui mit bientôt dans l'embarras ses trois assaillants assez mal d'accord entre eux. Le cardinal fut alors obligé d'avoir recours au maréchal du Plessis, qu'il était toujours sûr de trouver, modeste et dévoué, dans les occasions

5 novembre. difficiles. Le maréchal en effet partit sans marchander pour prendre le commandement du siége, et, tout en ménageant l'amour-propre de ceux que sa présence faisait déchoir, il réussit à réparer leurs fautes. Après vingt jours des nouvelles attaques dirigées par le maréchal, le gou-
25 novembre verneur fut réduit à capituler. Le roi arriva de Châlons pour être présent au succès, et ses trou-
27 novembre. pes prirent possession de la place dont la garnison étrangère fut conduite à Rocroi. Pendant ce siége, les armées de part et d'autre ne s'étaient pas engagées, et, quand il fut achevé, chacun gagna ses quartiers d'hiver. A ne compter que les villes prises, l'avantage était pour les armes de la France qui étaient rentrées dans Réthel et dans Sainte-Menehould et qui avaient conquis Mouzon, tandis que Rocroi seulement était tombé au pouvoir de l'ennemi. Mais ce n'était là que le moindre résultat de la campagne. Une armée de trente mille hommes, préparée pour l'invasion du royaume et conduite par le prince de Condé, avait été rendue inutile, arrêtée dans sa marche, réduite à d'infructueuses manœuvres, et cela sans combat, par les seules combinaisons d'un grand capitaine, qui savait que ses mouvements seraient compris de son adversaire. Il y avait là

moins d'éclat, mais plus de mérite que dans une victoire. En Italie et dans le Roussillon, on n'avait pas fait de pertes nouvelles, et l'arrivée des troupes venues de Guyenne après la pacification avait permis, quoiqu'un peu tard, d'y reprendre l'offensive. C'était le maréchal de Grancey qu'on avait chargé de commander l'armée de Piémont, et il avait engagé avec le marquis de Caracène, sur les bords du Tanaro, un combat heureux que les Français appelèrent « la victoire « de la Roquette, » et qui leur livra l'entrée de l'Alexandrin; après quoi ils portèrent leurs courses vers le Tesin. Le marquis du Plessis-Bellière avait remplacé, dans le commandement de l'armée du Roussillon, le maréchal de la Mothe, revenu malade à Paris. Il avait réussi du moins à secourir la ville de Roses, seul reste de l'occupation française en Catalogne, et il avait remis au maréchal d'Hocquincourt, qui amena les troupes de Bordeaux, la conduite du siége déjà établi devant Girone. Deux mois n'ayant pas suffi pour la prise de cette ville, don Juan d'Autriche eut le temps de rassembler toutes ses forces et de venir attaquer les assiégeants dans leurs lignes. Un des quartiers fut forcé et le maréchal d'Hocquincourt, à qui ces sortes d'aventures arrivaient trop

23 septembre

Juin.

27 juillet.

25 septembre.

souvent, fit du moins une assez ferme retraite. Après avoir réparé son armée, il passa de nou-
1 décembre. veau les montagnes pour conduire du secours à Roses; puis, ayant été assailli au retour par la cavalerie ennemie, il la culbuta vaillamment et
3 décembre. la poursuivit en déroute loin sur le chemin de Girone; après quoi il alla prendre ses quartiers d'hiver dans le Roussillon. Tout cela, mais surtout l'immense service rendu au royaume par le maréchal de Turenne, justifiait assez une manifestation publique de satisfaction et de reconnaissance envers le ciel. Aussi, dès que le roi fut re-
9 décembre. venu à Paris, on y fit les préparatifs d'un Te-
15 décembre. Deum solennel, où assistèrent tous les corps de la ville. C'était la première fois, depuis celui qui fut chanté pour la victoire de Lens, que les clameurs des discordes civiles n'accompagnaient pas le cantique de joie et de triomphe.

C'était la première fois aussi qu'après une absence de trois mois on retrouvait Paris calme et soumis comme on l'avait laissé. Rien n'était venu en troubler la tranquillité. La chambre de justice établie à l'arsenal, sous la présidence du chancelier et du garde des sceaux, continuait son office plus menaçant que rigoureux, sans que le parlement s'y opposât. Cette compagnie avait

déjà vu revenir dans son sein deux de ses membres expulsés, et on lui promettait d'autres grâces dont l'espoir la maintenait en bonne disposition. Dans le même temps était mort, à l'âge de soixante-quatorze ans, le marquis de Châteauneuf, ce personnage toujours redoutable, toujours porté au premier rang par la voix publique ou par les cabales, cet homme nécessaire, comme il semble que nous dirions aujourd'hui, dont le nom remplit toutes les intrigues et dont la figure se voit à peine dans les événements de cette époque. Il avait été trois ans garde des sceaux sous le cardinal de Richelieu et il avait payé ce court emploi par dix ans de prison. Dix ans après qu'il en était sorti, c'était dans l'exil qu'il terminait sa vie, après avoir, dix-huit mois en deux fois, occupé sans beaucoup d'honneur le pouvoir qu'il n'avait jamais cessé de prétendre, et l'avoir perdu sans éclat. Depuis le dernier changement des affaires, il ne s'était agi pour lui que du lieu de sa retraite. On le trouvait trop près à Montrouge; la santé lui manquait pour aller en Berry, et on le laissa mourir à neuf lieues de Paris, dans son château de Leuville. Pendant ce temps aussi, la pacification de la Guyenne s'était achevée, par la soumission volontaire de Périgueux qui se défit

Juillet. 26 septembre. 16 septembre.

30 octobre. de sa garnison, par la retraite de l'armée navale d'Espagne, et par l'établissement du comte d'Es-
15 novembre. trades dans Bordeaux comme gouverneur et maire de la ville, où son premier soin fut de faire relever le Château-Trompette et le fort du Ha. Le prince de Conti et la duchesse de Longueville avaient exécuté fidèlement leurs pro-
20 octobre. 27 novembre. messes, et deux déclarations publiées au parlement de Paris les avaient rétablis dans leurs biens et honneurs. Cette douceur, dont les motifs secrets ne tardèrent pas à se révéler, faisait d'autant plus ressortir l'obstination du prince de Condé dans une conduite beaucoup plus coupable en effet que la guerre civile, et qui se nomme impie chez tous les peuples du monde. On s'était contenté d'une déclaration royale contre le rebelle; on résolut de procéder par un jugement régulier contre l'ennemi de son pays. Le chan-
22 décembre. celier se rendit au parlement, toutes les chambres assemblées, pour lui donner lecture d'une commission qui le chargeait lui-même, avec le premier président et deux conseillers de la grand'-chambre, de travailler au procès du prince. A cette formalité assistaient les ducs de Guise, d'Épernon, de Candale et de Nemours, les maréchaux de Villeroi, de l'Hôpital et de la Mothe-Hou-

dancourt. Les informations n'étaient pas difficiles à faire, et la notoriété du crime était trop acquise. La seule ville de Rocroi mettait en regard, à dix ans d'intervalle, un devoir glorieusement rempli et une action qu'il fallait punir. Le parlement fut assemblé de nouveau pour entendre le rapport des commissaires, et cette fois le roi alla y tenir son lit de justice avec tous les ducs et pairs étant à Paris ; car il y avait jugement à rendre, et suivant l'arrêt d'enregistrement de la déclaration du 8 octobre 1651, cela ne pouvait se faire que le roi présent. Les informations ayant été lues, les ducs de Guise, de Joyeuse, d'Épernon et de Candale, ainsi que le maréchal de Gramont, voulurent se retirer comme étant parents de l'illustre accusé. Mais le roi, qui était bien certainement dans le même cas, leur ordonna de rester juges, et, comme ils n'avaient voulu que constater leur alliance avec le premier prince du sang, ils joignirent leurs voix à celles de toute la compagnie pour ordonner « que le prince « comparaîtrait en personne au parlement, le « roi y séant ; à l'effet de quoi il devrait se « constituer prisonnier à la conciergerie dans la « quinzaine de la publication de l'arrêt, qui « serait faite à Péronne, attendu son absence

18 janvier 1654.

« notoire hors du royaume. » Tout cela était dans les règles d'une justice qui ne pouvait vraiment paraître sévère ; mais, ce qui n'appartenait pas à cet ordre d'idées, ce fut l'événement qui vint tout-à-coup se placer au milieu de cette poursuite par contumace ayant pour but une condamnation capitale. Déjà l'on avait vu le
5 février. duc de Longueville quitter son gouvernement de Normandie pour reparaître à la cour, et l'on pouvait supposer que le beau-frère du prince de Condé, séparé depuis longtemps de sa cause, s'était entremis de quelque accommodement. On s'en crut bien plus près encore lorsqu'on sut que le prince de Conti, qui ne s'était pas tenu longtemps à Pézénas et qui avait visité fort librement Montpellier, Vienne et Lyon, approchait de Paris où il était attendu. Mais on apprit bientôt que ce qui l'y amenait n'était pas l'intérêt de son frère. Il avait bien couru quelque bruit d'un projet de mariage entre lui et une des nièces du cardinal Mazarin. « Si la nouvelle n'est vraie, écrivait « quelques mois auparavant Guy Patin, elle est « tout-à-fait gaillarde. » Maintenant il n'y avait plus à en douter. Le prince de Conti, échappé déjà une fois à pareille condition stipulée pour son compte dans un traité, avait disposé lui-

même de sa personne pour cette alliance qu'il venait consommer. Cinq jours après son arrivée, il fut fiancé à la demoiselle Anne-Marie Martinozzi dans la chambre du roi, et le lendemain le mariage eut lieu. C'était beaucoup pour la gloire du ministre étranger, mais c'était vraiment trop de honte imposée au jeune frère de celui qu'en ce moment le son de la trompe appelait devant ses juges, et l'on ne gagne rien à humilier la grandeur dont on s'approche. Cet incident en effet ne ralentit aucunement la procédure commencée. Quand toutes les recherches, les enquêtes, les proclamations furent achevées, le roi se rendit encore au parlement qui trouva le procès en état d'être jugé par défaut. Il y retourna au bout de six jours pour assister au jugement définitif par lequel le prince de Condé fut déclaré « convaincu des « crimes de lèse-majesté et félonie, comme tel, « déchu du nom de Bourbon et condamné à « recevoir la mort en la forme qu'il plairait au « roi. » Le lendemain cet arrêt fut encore lu et publié, tous les magistrats étant en robes rouges. Au nombre de ceux qu'on y vit siéger figurait le comte du Doignon, maréchal de Foucault. Le même jour et en vertu d'un autre arrêt, le président Viole, le conseiller d'état Lenet, le mar-

16 février. 21 février. 22 février. 21 mars. 27 mars. 28 mars.

quis de Persan et le comte de Marchin furent décapités en effigie sur la place de Grève.

Pendant qu'on le traitait ainsi en France, le prince de Condé, qui s'était pris d'une si étrange admiration pour le rôle joué en Europe par le duc de Lorraine, venait d'être averti que tout n'était pas gloire et profit dans cet aventureux métier. Le duc, il faut le dire, exagérait un peu les priviléges de l'indépendance. Sauf qu'il ne perdait jamais de vue son but déterminé, qui était de s'enrichir, lui et ses troupes, par tous les moyens, il y avait tant de caprices bizarres, tant de bouffonnes saillies, tant de brusques changements dans sa conduite, que la patience la plus éprouvée devait à la fin s'en lasser. Malgré l'honneur que lui avait certainement fait le prince de Condé en voulant imiter sa fortune, le duc n'avait pas laissé, dans cette dernière campagne, de contrarier les desseins du prince, même après qu'ils avaient subi le contrôle des Espagnols, et on l'avait vu notamment retirer son armée du siége devant Rocroi où on eut beaucoup de peine à la ramener. Si, dans les opérations de la guerre, on ne pouvait jamais compter sur son assistance, c'était bien pis encore lorsqu'on le laissait à lui-même, soit pour des expéditions

isolées, soit dans ses quartiers d'hiver. Car, sans distinction d'amis ou d'ennemis, de voisins paisibles ou mal-intentionnés, il mettait rudement à contribution tout le pays qu'il pouvait atteindre, et d'où s'élevaient des plaintes violentes adressées à l'Espagne ou à l'empereur, l'une comme responsable du général qu'elle soldait, l'autre comme ayant à faire exécuter la paix de l'Empire. On avait donc à craindre que ces plaintes, longtemps laissées sans satisfaction, ne se convertissent en mesures de défense, et ne fissent rentrer l'Allemagne, avec ses intérêts différents, dans la guerre entre l'Espagne et la France. Des offenses personnelles ajoutaient encore leur ressentiment plus décisif à ces considérations politiques, et le comte de Fuensaldagne fit résoudre l'archiduc à user de rigueur contre le duc de Lorraine. Ce qui est demeuré incertain, c'est la part que put avoir le prince de Condé dans ce conseil. Il est constant qu'une grande partie de la mauvaise humeur témoignée par le duc était contre la préférence donnée au nouveau venu. Celui-ci en effet gardait ces places de Lorraine dont le roi de France l'avait gratifié, et on ne lui attribuait pas moins les conquêtes à faire sur le territoire français, tandis qu'on ne prenait aucun

soin d'indemniser le souverain dépossédé. Quoi qu'il en soit, le prince de Condé était à Namur et le conseiller d'état Lenet à Bruxelles, quand le duc
25 février. de Lorraine fut arrêté dans cette ville et conduit au palais de l'archiduc d'où on le mena le lendemain prisonnier au château d'Anvers; le jour suivant, le prince de Condé vint visiter l'archiduc. Cette mesure, concertée ou non avec lui, réjouit fort ses partisans. En France, on affecta beaucoup de compassion pour le duc Charles, et on s'indigna hautement de l'ingratitude de l'Espagne envers ses plus zélés défenseurs. L'archiduc ne pouvait emprisonner l'armée de Lorraine; il en gagna les chefs par de brillantes promesses, et il annonça aux soldats qu'ils ne cesseraient pas d'être sous les ordres d'un prince lorrain. Il y avait en effet deux ducs pour cette souveraineté que la France occupait. On alla chercher à Vienne en Autriche le duc François, autrefois cardinal, puis marié à sa cousine Claude, celui qui s'était sauvé si heureusement de Nancy le premier avril 1634, et on le contraignit à venir
4 mai. prendre le commandement des troupes de son frère, comme il avait été obligé, dix ans auparavant, de prendre une femme et la couronne ducale. Au reste le caractère du duc Charles ne se

démentit pas en cette occasion. On raconte qu'ayant rencontré sur le chemin d'Anvers un homme fort laid, il lui cria de sa voiture, « qu'en « arrivant au Canada, où on allait sans doute « l'envoyer, il ne manquerait pas de donner « de ses nouvelles aux singes ses parents. » Puis, quand il fut enfermé dans le château, il écrivit au commandant de ses troupes un billet ainsi conçu : « Qu'il ne soit pas dit dans le monde « que je n'ai tenu à mon service que des traîtres « et des coquins ! Vous avez une belle occasion « de faire sentir qui je suis. Demeurez unis en- « semble. Ne soyez pas en peine des menaces « qu'on vous fera de me faire mourir. Mettez « tout à feu et à sang, et vous souvenez avec ar- « deur et fidélité de CHARLES DE LORRAINE. » Voilà comme étaient faits son esprit et son cœur.

Cette captivité ramenait naturellement la pensée sur un autre prisonnier que le château de Vincennes gardait depuis quinze mois. Ce qu'il y a de plus triste dans cet état, ce n'est pas « la « substance même de la prison, » comme écrit le cardinal de Retz, mais bien l'indifférence et l'oubli de ce monde où l'on n'est plus. Or ce cardinal aimait trop le bruit pour ne pas être inquiet, affligé, offensé peut-être, d'un abandon

qu'il lui était impossible de se dissimuler. Il avait eu grand crédit parmi le peuple, et le peuple, il en convient, ne s'était pas soulevé quand on l'avait arrêté. Il avait une famille puissante, et tout ce qu'elle avait osé pour lui, longtemps après son emprisonnement, c'était une lettre verbeuse et timide. Il avait des amis, occupant des places fortes qu'il leur avait procurées, et aucune ville ne s'était fermée pour se déclarer en sa faveur. La seule assistance réelle qu'il eût reçue, outre les consolations d'une amie qui ne pouvait rien, lui était venue de l'église. Il ne s'était pas trompé, en effet, sur l'utilité qu'on trouve à être considéré dans son corps. Il avait certainement scandalisé le sien ; il en avait sacrifié les devoirs, les vertus, mais non les intérêts et la dignité, à sa turbulente ambition, et ceux qui avaient pu gémir sur ses erreurs restaient fidèles à sa disgrâce. Il faut le redire encore ici : même après les cyniques révélations de ses mémoires, le souvenir de l'ancien coadjuteur est resté cher au clergé de Paris, où la tradition s'en est conservée comme d'un bon et zélé prélat indignement persécuté. Mais le pouvoir manquait alors à cette bonne intention. L'archevêque son oncle en retenait les témoignages, et elle

se perdait en insignifiantes démarches. Le chapitre d'abord, puis l'université, et ensuite l'épiscopat, par l'organe de l'archevêque de Toulouse, avaient fait d'inutiles instances auprès du roi, qui les avait doucement éconduits. Le pape aurait bien voulu faire plus, soit par affection pour le cardinal prisonnier, soit par haine contre le cardinal ministre. Mais l'autorité pontificale ne se commet pas volontiers là où elle craint de ne pas réussir, et le Saint-Père avait très-ingénieusement expliqué sa position en disant à ceux qui le pressaient de prendre un ton impérieux : « Donnez-moi une armée et je vous donnerai un « légat. » Il paraît seulement qu'il avait voulu envoyer un nonce extraordinaire, qu'on ne laissa pas s'avancer plus loin que Lyon, et il dut se borner à faire agir son nonce ordinaire, auquel on objectait avec assez d'avantage qu'il ne s'était pas ému quand la tête d'un autre cardinal avait été mise à prix. Le temps s'écoulait cependant, et le prisonnier s'ennuyait. Quand il fut bien sûr que le pape ne lancerait pas d'excommunication et que la guerre civile ne se rallumerait pas pour obtenir sa liberté, il prêta l'oreille à des propositions d'accommodement. On ne lui demandait que de renoncer à ce qu'il était impos-

9 janvier 1653.

sible de lui ôter, c'est-à-dire à sa coadjutorerie et à la succession future qu'elle lui assurait de l'archevêché de Paris, et on lui offrait en récompense sa liberté dont il pourrait aller jouir à Rome. Lorsqu'on le crut ébranlé, on lui en-
18 août 1653. voya les deux secrétaires d'état de Brienne et Letellier, pour lui demander sa démission en présence du nonce. On fut fort surpris de le trouver ferme à la refuser, et muni d'une belle réponse, « très-étudiée et très-ecclésiastique, » comme il dit, qu'il débita sans hésiter aux trois visiteurs. Or ce qu'il y a de singulier, c'est que cette réponse n'était pas de lui, qu'elle lui avait été envoyée toute faite par le sieur de Caumartin son ami, et, ce qui est plus singulier encore, c'est qu'il le rapporte ainsi dans ses mémoires, où pourtant il se présente toujours comme ayant une merveilleuse facilité de parler, de dicter et d'écrire. Quoi qu'il en soit, les paroles qu'on lui avait prêtées lui firent grand honneur dans le public et le laissèrent en prison, où les négociations recommencèrent entre lui et ses gardiens. Elles n'avaient encore amené aucun résultat, lorsqu'arriva l'événement qu'on avait tou-
21 mars 1654. jours en vue. L'archevêque de Paris mourut, et il se trouva aussitôt un fondé de pouvoir, por-

teur d'une procuration antidatée, pour prendre possession de l'archevêché au nom du successeur légitime, avant même que la vacance fût connue de la cour. Maintenant on avait à traiter avec un archevêque, fondé en titre et reconnu de son église ; aussi offrait-on davantage. C'était le cas pour lui de résister avec force ; il céda. Le premier président de Bellièvre, son ami, envoyé par le roi pour conclure l'arrangement, et qui ne demandait pas mieux, dans l'intérêt du cardinal, que de se voir refusé, rapporta du donjon de Vincennes la démission qu'il était venu lui demander. Ceci est le fait, que l'amusant récit du cardinal ne saurait détruire. Les conditions étaient que cette démission serait envoyée à Rome pour être acceptée par le pape, et qu'en attendant la décision du Saint-Père, le cardinal de Retz serait transféré à Nantes pour y demeurer sous la garde du maréchal de la Meilleraye son allié, lequel le mettrait en liberté dès que le pape aurait envoyé son approbation, pour qu'il se rendît sur-le-champ à Rome et n'en sortît point sans la permission du roi. Sept abbayes, ensemble d'un revenu de cent vingt mille livres, devaient remplacer les profits de l'archevêché. Ainsi, tout ce qu'il obtenait pour le moment se réduisait à un

changement de prison, et ses amis les plus dévoués trouvèrent qu'il l'avait payé de son honneur. Le traité s'exécuta promptement. Onze jours
4 avril. après la mort du vieil archevêque, le cardinal de Retz sortit du château de Vincennes pour monter en carrosse avec le maréchal de la Meilleraye, suivi d'une escorte que le maréchal ne commandait pas, et qui les accompagna jusqu'à Nantes.

La Guyenne entièrement soumise, le prince de Condé hors du royaume et condamné à mort, son frère devenu le neveu du cardinal Mazarin, le cardinal de Retz démis de son archevêché et retenu prisonnier à l'extrémité de la France, le duc d'Orléans et sa fille demeurant en repos dans leurs maisons, la duchesse de Longueville convertie subitement à la piété par l'exemple de la duchesse de Montmorency sa tante qu'elle avait eu permission d'aller trouver dans son couvent de Moulins, il semblait qu'il ne devait plus rien rester de la rébellion. Elle se continuait pourtant dans les murs d'une ville à peine incorporée au royaume, et par l'homme qui avait été le plus longtemps fidèle. Le comte d'Harcourt, maître de Brisach qu'il prétendait avoir conservé à la France, voulait le garder pour lui et le joindre à son gouvernement d'Alsace et de Philisbourg.

Tant que dura la guerre civile avec les anciens ennemis qu'il avait cessé de combattre, on ne crut pas devoir lui chercher querelle sur les titres de sa possession. Mais, après que l'autorité eut été partout rétablie, on crut pouvoir demander compte à l'ancien serviteur de ce qui ressemblait passablement à une trahison. Le premier moyen qu'on employa fut de le laisser sans argent. Mais comme on avait à craindre qu'il n'en demandât aux ennemis du royaume, il fut résolu d'employer contre lui la menace et la force. Un accident heureux et habilement conduit lui enleva d'abord la ville qu'on ne lui disputait pas, celle de Philisbourg. Le lieutenant qu'il y avait mis en étant sorti pour chasser, un secrétaire du cardinal, qui se cachait dans le voisinage, y entra, se fit reconnaître par la garnison, et empêcha cet officier d'y revenir. En même temps le maréchal de la Ferté marchait pour assieger Béfort, où le comte de la Suze s'était déclaré partisan du prince de Condé, et les ordres lui furent donnés de pousser jusqu'à Brisach, dès que Béfort serait pris. En effet, cette place ayant capitulé pour se rendre au bout de quinze jours si elle n'était pas secourue, le maréchal de la Ferté n'en eut pas plutôt pris possession qu'il s'avança en Alsace,

19 décembre 1653.

7 février 1654.

25 février.

pour forcer le comte, par l'occupation de ce pays, à remettre entre les mains du roi la ville où il se tenait. Trois mois se passèrent ainsi en hostilités mêlées de négociations, par suite desquelles le
21 mai. comte d'Harcourt consentit à se retirer de Brisach et conserva ses gouvernements, avec promesse de les rendre lorsqu'on en aurait trouvé d'autres à sa convenance. Dès ce moment il fut certain que le cardinal Mazarin devait l'y remplacer, et
1 juin. que le marquis de Saint-Geniez, qui fut établi dans Brisach, y commandait pour le ministre.

La nouvelle de ce traité précéda de quelques
30 mai. jours le départ du roi pour Reims, où il allait se faire sacrer, après avoir heureusement recouvré toutes les appartenances de sa couronne. Ce qui devait surtout manquer à cette cérémonie, c'était le sang royal. Ni le duc d'Orléans, oncle du roi, ni Mademoiselle, sa cousine, n'avaient quitté leurs maisons. On sait où était le prince de Condé; le prince de Conti venait de partir
26 mai. pour aller prendre le commandement de l'armée en Roussillon, ou, comme on disait encore, en Catalogne. Le roi avait avec lui son frère; la nièce du cardinal Mazarin, princesse de Conti, représentait seule la branche de Bourbon. Il fut remarqué d'ailleurs, et avec raison, que le jour où

se fit à Reims la vieille solennité de la monarchie très-chrétienne, presque tous les rôles étaient remplis par des doubles. L'archevêque d'abord, Henri de Savoie, duc de Nemours et d'Aumale, n'étant pas prêtre, ne pouvait officier et fut remplacé par l'évêque de Soissons. Deux pairs ecclésiastiques, les évêques de Laon et de Langres, le furent aussi par les archevêques de Bourges et de Rouen; le cardinal Grimaldi figurait pour le grand-aumônier, alors à Rome, et le maréchal de Villeroi pour le grand-maître de France, quoique le prince Thomas de Savoie, pourvu de cet office, fût présent. Le duc de Joyeuse, grand-chambellan, et le chancelier occupaient leurs places. Le maréchal d'Estrées tenait le rang de connétable. Quant aux six pairies laïques, qui depuis longtemps n'étaient plus qu'un souvenir, ceux qui répondirent au titre de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, de Toulouse, de Flandre, de Champagne, furent cette fois les ducs d'Anjou, de Vendôme, d'Elbeuf, de Candale, de Rouannez et de Bournonville. Les gardiens et otages de la sainte-ampoule étaient le marquis de Richelieu, frère du duc, le marquis de Coislin, le marquis de Biron et le sieur Philippe Mancini. La cérémonie s'acheva suivant les formes établies, où il

7 juin.

ne pouvait y avoir de changé que les person-
8 juin. nages. Le lendemain, le roi reçut l'ordre du
Saint-Esprit qu'il conféra aussitôt à son frère ; le
9 juin. jour suivant, il toucha les malades des écrouelles
qui se trouvèrent au nombre de près de trois
18 juin. mille. Puis il partit de Reims, non pour revenir
à Paris, mais pour s'approcher de son armée.

## CHAPITRE II.

**Prise de Stenay. — Le siége d'Arras levé. — Résultats de la campagne en Catalogne et en Italie. — Nouvelle expédition du duc de Guise à Naples. — Le cardinal de Retz s'échappe du château de Nantes. — Il arrive à Rome. — Mort d'Innocent X. — Divertissements de la cour. — Olympia Mancini. — Élection d'Alexandre VII. — Mesures financières. — Lit de justice au parlement. — Laura Martinozzi, princesse de Modène. — Prise de Landrecies. — Passage de l'Escaut. — Prise de Condé et de Saint-Guilein. — Campagne d'Italie et de Catalogne. — Le duc de Mantoue arrive à la cour. — Traité d'alliance avec l'Angleterre. — Les troupes lorraines passent du côté du roi. — Le maréchal d'Hocquincourt se fait racheter Péronne et Ham.**

---

La première entreprise qu'on s'était proposée 1654.
pour cette campagne était dirigée contre le prince de Condé, à qui l'on voulait enlever Stenay. Le marquis de Fabert en fut chargé, pendant que

les maréchaux de Turenne et de la Ferté-Senneterre, chacun avec une armée, observaient l'ennemi. Le roi lui-même, après quelques jours
28 juin. passés dans Réthel, s'était rendu à Sedan, d'où il alla visiter les lignes des assiégeants. Pendant qu'on se tenait prêt pour s'opposer au secours que le prince voudrait sans doute y porter, on apprit que, par une marche rapide, il avait
5 juillet. conduit toutes ses forces contre Arras, où l'archiduc l'avait suivi. Quelques renforts jetés dans la ville ayant permis au gouverneur de se défendre, on acheva le siége de Stenay, dont la prise se fit attendre assez longtemps, et, quand
6 août. on en fut maître, les troupes qu'il y avait fallu retenir allèrent joindre le maréchal de Turenne, qui se tenait retranché à quelque distance de l'armée espagnole, en s'occupant surtout de lui
15 août. couper les vivres. Le roi s'avança en même temps jusqu'à Péronne. Alors son armée, se trouvant suffisamment accrue pour pouvoir former trois corps, sous les ordres des maréchaux de Turenne, de la Ferté et d'Hocquincourt, s'étendit autour des Espagnols, et leur livra plusieurs combats, dans l'un desquels fut blessé
22 août. mortellement le duc de Joyeuse, colonel-général de la cavalerie légère de France; elle réunit en-

suite toutes ses forces pour une attaque générale, qui eut lieu le jour de Saint-Louis, et où furent enlevés les quartiers des Espagnols et des Lorrains. Le prince de Condé, qui n'avait pas été entamé, au lieu de faire retraite, vint se jeter sur les vainqueurs en désordre, leur tua beaucoup de monde, protégea ainsi ses fuyards, et se retira, sans perte aucune de ceux qu'il commandait, jusqu'à Cambray. C'était pour sa part une belle conduite, mais qui n'empêchait pas la déroute des deux tiers de l'armée où il servait, la perte de tout le canon ainsi que du bagage, et enfin la levée du siége d'Arras, où le roi vint féliciter ses généraux de leur victoire. Il retourna ensuite à Paris, et fit chanter à Notre-Dame un Te Deum pour le double succès de ses armes, une ville prise et une ville sauvée. Ce fut le lendemain de cette cérémonie que mourut à Paris, complétement ignoré, le sieur de Broussel, qui avait gagné si aisément, à la suite d'un autre Te Deum, une immense popularité. On apprit encore, quelques jours après, la prise du Quesnoy, et le maréchal de Turenne fit fortifier cette place, malgré l'approche de l'armée espagnole que le prince de Condé avait fini par remettre sur pied, mais qui ne put lui ôter sa

25 août.

28 août.

5 septembre.

6 septembre.

nouvelle conquête. Pendant que le prince l'empêchait au moins de pénétrer plus avant dans le
25 octobre. Hainault, il perdait une autre ville de son domaine. Le maréchal de la Ferté alla investir
22 novembre. Clermont-en-Argonne, et s'en rendit maître après un mois de siége. Ensuite de quoi chacun prit ses quartiers d'hiver. On n'avait pas moins bien réussi du côté des Pyrénées, où le prince de Conti, accompagné du comte de Bussy-Rabutin, était allé commander pour le roi. Il y prit d'a-
4 juillet. bord Villefranche en Roussillon; puis il s'avança par les montagnes au secours de Roses, dont
28 juillet. il fit retirer les Espagnols qui en avaient recommencé le siége, séjourna plus d'un mois dans la Catalogne autour de Girone, et, repassant par le Roussillon, descendit dans la Cerdagne pour y assiéger Puycerda. Cette ville s'étant
21 octobre. rendue après un siége assez long, Urgel se déclara en faveur de la France, qui reprit ainsi un pied dans la province espagnole au-delà des monts. On manquait de forces pour faire de pareils progrès en Italie. Cependant le maréchal de Grancey, après avoir passé une partie de l'été dans le Montferrat sans y être troublé, avait
10 octobre. forcé l'entrée du Milanais, en battant le marquis de Caracène auprès de Castellazzo, et n'était

retourné dans ses quartiers qu'avec une assez bonne part de butin enlevé au pays ennemi. C'était là tout ce qu'avaient pu faire les troupes rassemblées sous le drapeau du roi sur le terrain où elles étaient habituées à combattre. Mais une autre expédition se préparait avec tout le mystère que permettaient des armements maritimes, et dont le but, le chef, les moyens étaient, sinon nouveaux, au moins renouvelés d'une expérience assez ancienne. La prison de Ségovie n'avait pas dégoûté le duc de Guise du rivage napolitain. Ses pensées se reportaient toujours au lieu où il avait eu un règne si court, et il ne songeait qu'à s'y rétablir. S'il s'était cru si promptement quitte envers le prince de Condé pour la liberté que celui-ci lui avait certainement procurée, il ne devait pas s'estimer plus obligé au roi d'Espagne qui la lui avait rendue, et il semble qu'il traitât assez volontiers les paroles données en pareil cas comme il faisait les promesses de mariage. En moins d'un an, il avait perdu ses deux frères; le chevalier de Guise, 6 septembre 1653.
mort, l'année précédente, dans le parti du prince de Condé, et le duc de Joyeuse, qui venait d'être tué dans le parti du roi. Mais il y avait à la cour assez de gens de cœur pour le suivre

dans cette seconde aventure, sans examiner si elle était sensée ou folle. On lui fournit des
6 octobre 1654. vaisseaux, des armes, des soldats, et il partit de Toulon pour la conquête de Naples. Après une traversée remplie de toutes sortes d'acci-
15 novembre. dents fâcheux, il arriva devant Castellamare, où il fit son débarquement, et se rendit maître de la ville. Mais les partis qu'il envoya sur le chemin de Naples furent repoussés; le soulèvement populaire, sur lequel il avait compté, lui manqua; la noblesse du royaume, au lieu de se joindre à lui, comme il s'en était flatté, prit les armes pour le combattre, et, après être resté quelques jours enfermé dans Castellamare, il fut
23 novembre. obligé de se rembarquer à la hâte, en rapportant de cette malheureuse équipée le corps d'un brave officier-général, le marquis du Plessis-Bellière, homme aussi bien fait qu'il en fût pour mourir en de meilleures occasions.

Mais ce n'était ni la seule, ni la plus vive disgrâce qu'eût éprouvée, durant cette campagne, le gouvernement du cardinal Mazarin. Le cardinal
8 août. de Retz s'était échappé du château de Nantes. Quand cet événement arriva, la cour se tenait loin de Paris, à portée des opérations militaires: Stenay venait de se rendre, et l'on avait à con-

server Arras. Le prisonnier de Nantes jouissait, dans le château gardé par son parent, de toutes les douceurs qui ne sont pas la liberté; il avait auprès de lui ses plus intimes amis, le duc de Retz son frère, le duc de Brissac mari de sa cousine, le sieur Joly, le sieur de Caumartin. Il concerta son évasion avec eux et l'exécuta heureusement. Sortir de prison en se faisant descendre par une corde du haut d'un bastion sur le sable de la rivière, y monter sur des chevaux préparés et gagner pays, ce n'était que le commencement et le moindre effet de l'entreprise. Le cardinal devait pousser au plutôt jusqu'à Paris, y prendre possession de son archevêché, se mettre avec sa nouvelle dignité sous la protection du peuple, et attendre, dans sa sainte forteresse, ce que la cour voudrait faire contre lui. Malheureusement tout cela dépendait d'une première traite exécutée au galop, et le cardinal était mauvais cavalier. A peine l'eut-on mis en selle que son cheval s'abattit, et il eut l'épaule ou cassée ou démise. On le fit pourtant remonter, et il arriva ainsi à Mauves, sur la rive droite de la Loire, ou le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient avec des bateaux pour le passer sur l'autre bord. Là il lui fut impos-

sible de continuer son chemin, et il fallut le laisser seul, couché dans une meule de foin, jusqu'à ce qu'on eût trouvé assez de gens et le chemin assez sûr pour le porter, d'abord à Beau-
11 août. preau, ensuite à Machecoul. Il était alors dans les terres de sa famille, où résidaient les deux ducs de Retz père et gendre, le duc de Brissac mari de l'autre fille, et leurs deux femmes avec eux. Il se trouvait donc à l'abri, entouré de la noblesse du duché de Retz prête à le défendre; mais la partie projetée sur Paris était perdue, et tout allait aboutir à quitter le royaume en fugitif. Déjà en effet, après trois jours de bon accueil, ses parents l'avaient décidé à s'embarquer pour Belle-Ile, autre propriété de sa maison. Il y prit un peu de repos et donna quelques soins à sa blessure, dont ceux qui l'entouraient ne voulaient pas à toute force reconnaître la gravité. Bientôt de nouvelles alarmes, feintes ou vraies, le chassèrent encore de cet asile, et, monté sur une barque chargée de sardines, dont la cargaison était à peu près sa seule ressource pécuniaire, il fit voile pour Saint-Sébastien, où
12 septembre. il parvint enfin sans beaucoup de risques. Les Espagnols et les plus belliqueux de ses amis lui proposaient d'aller joindre le prince de Condé

et de se jeter dans Charleville ou dans Mézières dont on le croyait assuré. Il résolut de se rendre tout droit à Rome, c'est-à-dire au lieu où le cardinal Mazarin avait toujours voulu le reléguer, et, n'ayant accepté du roi d'Espagne qu'une litière, il se mit en route pour traverser 1 octobre.
tout le pays depuis la côte de l'Océan jusqu'à celle de la Méditerranée. Sur son chemin il avait soin de cacher, ou au moins de ne pas avouer, son nom et son état, afin de ne pas laisser acquérir contre lui la preuve d'un commerce criminel avec l'ennemi de la France. Une galère espagnole attendait à Vinaroz, dans le royaume 14 octobre.
de Valence, « le marquis de Saint-Florent, » ainsi lui avait-il plu de s'appeler, et elle le conduisit, à travers quelques aventures qui forment un amusant récit de voyage, jusqu'à Piombino en Toscane, où, quittant son habit de velours, il se déclara de nouveau le cardinal de Retz, ar- 3 novembre.
chevêque de Paris. Le plus grand péril qu'il avait couru en son chemin par mer était de tomber dans la flotte qui conduisait le duc de Guise à Naples. Maintenant les alarmes qu'on avait pu concevoir de son évasion étaient tout-à-fait dissipées. On avait craint un danger, il ne restait qu'un embarras, qui même n'avait pas

été beaucoup augmenté par cet accident. Dès avant sa sortie du château de Nantes, on savait que le pape ne voulait pas tenir sa démission pour valable, et qu'il en avait refusé l'acceptation même aux pressantes sollicitations du prélat prisonnier. Ce n'était donc presque rien ajouter à la situation causée par ce refus que de révoquer, comme il fit aussitôt qu'il se vit en liberté, une démission devenue sans effet. Sa présence seule pouvait amener une complication, moins redoutable peut-être qu'il ne l'avait prévue, mais qui ouvrait des chances nouvelles. Sa chute de cheval avait rendu cette épreuve impossible, et le cardinal Mazarin ne disait pas trop mal que « la fortune, après l'avoir favorisé, « s'était hâtée d'en montrer du repentir. » Tout
8 août. ce qu'il avait pu faire avait été d'écrire, le soir même, au chapitre et aux curés de Paris, pour leur annoncer qu'il était libre, et le chapitre en avait audacieusement témoigné sa joie par un
15 août. Te Deum chanté dans l'église de Notre-Dame. Il ne paraît pas pourtant que le chancelier et le surintendant Servien s'en soient épouvantés, comme il le dit, au point de vouloir s'enfuir de Paris. Ils firent adresser aux curés une défense d'imiter la témérité du chapitre, et huit

lettres de cachet signifiées à cinq chanoines et à trois curés leur intimèrent l'ordre d'aller trouver le roi à Péronne, ce qui fut exécuté aussitôt. Après cela vinrent les ordres de la cour. Le roi enjoignait à tous ses sujets d'arrêter et retenir le cardinal de Retz partout où il serait trouvé ; il interdisait le séjour de Paris à ses domestiques ; il mandait une députation de quatre chanoines pour lui rendre compte des délibérations prises par le chapitre ; et enfin il ordonnait au chapitre lui-même de nommer des vicaires-généraux pour l'administration du diocèse devenu vacant. Ici était la difficulté. Sauf la témérité du Te Deum, il n'avait encore rien été fait qui engageât le clergé dans une résistance ouverte. Il avait reçu seulement une lettre de son archevêque, puis l'acte de révocation de sa démission, et enfin un mandement signé de lui, dix jours après son évasion, qui défendait de reconnaître une autre juridiction que la sienne. Le chapitre, déjà diminué de ses membres les plus ardents par les premières lettres de cachet, pouvait donc justifier sans peine un rôle purement passif. Mais la nomination des vicaires-généraux violait toutes les règles canoniques. D'abord il en existait déjà

19 août.

22 août.

deux, que le cardinal de Retz avait institués en prenant possession par procureur de l'archevêché, et on les avait laissés faire leurs fonctions; seulement ils étaient du nombre de ceux que le roi avait appelés près de lui, puis relégués en divers lieux. Pour en créer de nouveaux, il fallait que le siége fût en effet vacant, ce qui avait besoin, pour être vrai en fait et en droit, d'être déclaré autrement que par le conseil du roi, par une « assemblée, disait-on dans l'église avec scan« dale, de ministres et de maréchaux. » On aurait peut-être trouvé difficilement un expédient, si le prince de Condé avait battu l'armée du roi; mais en ce moment les lignes du siége devant Arras venaient d'être forcées. Cette vic-
31 août. toire rendit le chapitre plus complaisant, sans pourtant le réduire à ce qui était entièrement contre ses règles. Par le seul motif que l'archevêque était « absent » et ses vicaires-généraux « empêchés de leurs fonctions, » il consentit à prendre l'administration du diocèse pour la faire exercer par des vicaires-généraux qu'il nomma, et, en même temps, il ordonna que le roi serait supplié « de faire cesser l'absence et l'empêche« ment » qui rendaient cette mesure nécessaire. Ainsi la cour obtint en partie ce qu'elle voulait.

Mais le titre des nouveaux élus demeura contestable, et les contestations ne manquèrent pas; seulement elles restèrent renfermées dans les matières ecclésiastiques. C'était peut-être assez sur un sujet aussi délicat et où le bruit seul avait de l'importance. On le renouvela sans trop de profit par une poursuite criminelle contre le cardinal de Retz, dont on voulut saisir le parlement. Une commission y fut adressée à l'effet 22 septembre. d'instruire des actes commis par lui depuis son évasion jusqu'à son arrivée sur le territoire espagnol, pour « son procès lui être fait sur le « crime de lèse-majesté, cas notoirement privi« légié et qui faisait cesser toute exemption de « juridiction. » Or c'était rassembler dans une même cause le clergé qu'on avait presque réussi à diviser; et cela, par son intérêt le plus vif, le plus vaste, le plus puissant, celui de ses immunités. Ses agents-généraux protestèrent. Le roi 22 octobre. proposa de faire examiner en son conseil le droit des évêques, que ceux-ci soutinrent fièrement être hors de tout examen, et enfin on se vit obligé d'essayer une double procédure, en de- 12 décembre. mandant au pape des commissaires pour informer des mêmes faits qu'on avait déférés au parlement. En ce moment le cardinal de Retz était à

Rome, « auprès de son juge, » disait-il, et de ce lieu il adressait au roi et à la reine des lettres fort respectueuses, aux prélats du royaume une circulaire qui courut imprimée et qui avait en effet toute la chaleur d'un pamphlet; aussi fut-
29 janvier 1655. elle condamnée et brûlée comme telle. On y envoya le sieur de Lionne pour appuyer la demande du roi; mais avant qu'il fût arrivé,
7 janvier. Innocent X était mort, de sorte que le cardinal accusé allait être appelé à faire un pape dans le conclave.

Malgré toutes les difficultés que présentait la déposition d'un archevêque, et qui n'eussent pas été moindres quand il se fût agi, non du cardinal de Retz, mais du prélat le plus simple, le plus détaché des affaires du monde, moyennant qu'il fût pourvu d'un peu d'obstination, il est certain que l'évasion du prisonnier de Nantes n'avait pas tourné trop défavorablement, et que les heureux succès de la campagne n'en avaient pas beaucoup souffert. Nous avons vu que le roi
23 septembre 1654. était revenu à Paris après la levée du siége d'Arras. Il avait quitté de nouveau cette ville pour passer un mois dans le voisinage de ses armées, et n'y était rentré qu'après avoir fait mettre le
24 octobre. siége devant Clermont. Depuis lors, il n'avait été

question que de fêtes et de divertissements, qui furent seulement suspendus par la nouvelle de la mort du seigneur Pietro Mazarini, père du cardinal. La mauvaise issue de l'expédition du duc de Guise vint mêler un peu de chagrin politique à ce deuil. Mais bientôt le train du mouvement joyeux l'emporta, et les ballets, les parties de chasse recommencèrent. Tout était tranquille dans le royaume; la dernière trace des discordes venait d'être effacée par le rétablissement du parlement de Guyenne dans la ville de Bordeaux, d'où on l'avait tenu jusqu'alors éloigné pour éprouver son obéissance, après en avoir destitué quelques officiers. Le prince de Conti, qui avait assez bien mené la guerre en Roussillon, servait encore la cour en Languedoc où il présidait les états de la province. La duchesse de Longueville avait déjà poussé les progrès de sa conversion jusqu'à vouloir retourner auprès de son mari, et ce prince, après l'avoir reçue en Normandie, pressait maintenant la reine de ne pas se montrer plus sévère que lui. Le duc d'Orléans et sa fille restaient dans leurs maisons et plaidaient l'un contre l'autre pour de l'argent. On commençait donc une année nouvelle sans autre pensée que de se réjouir. Le roi alors avait plus

14 novembre. — 19 novembre. — 7 décembre — Novembre. — 1655.

de seize ans et paraissait, dit-on, en avoir vingt. Le cardinal Mazarin se faisait autant qu'il pouvait de son âge pour entrer dans ses plaisirs, et ne pas laisser la place libre à de jeunes courtisans. Aux séductions plus puissantes qui pouvaient agir sur son cœur, il opposait avec avantage la possession acquise déjà par une assez longue familiarité en faveur de ses nièces, que le renfort arrivé récemment d'Italie, et celui qu'il en attendait encore, lui permettaient de renouveler en quelque sorte à mesure qu'il établissait les plus anciennes. La sœur de la duchesse de Mercœur, Olympia Mancini, occupait alors les regards du roi qui lui donnait des marques publiques de son affection. C'était tout ce qu'il fallait au cardinal, qui avait encore derrière celle-ci une réserve de quatre jeunes filles grandissant pour plaire et pouvant suffire à tous les caprices de l'inconstance. Il faut dire que, même aux yeux des courtisans, cette liaison était pure, et que les plus malveillants attribuaient au cardinal Mazarin une ambition téméraire, mais non une honteuse complaisance. L'hiver s'acheva ainsi fort doucement. L'affaire du cardinal de Retz était naturellement suspendue par la vacance du siége pontifical, qui ne dura pas moins de trois

mois. La France n'avait cette fois ni une répugnance sérieuse, ni une bien vive préférence, pour aucun des candidats qui se partageaient les chances de l'élection, de sorte que le cardinal de Retz ne pouvait beaucoup lui nuire dans le conclave. Il s'y montra au contraire fort disposé à servir, et on affecta de ne lui en tenir aucun compte. L'ordre qui avait été donné, aux cardinaux romains entretenus par la France et à tous les Français habitant la ville sainte, de n'avoir aucune communication avec lui et de ne lui rendre aucune espèce d'honneurs, n'en fut pas moins renouvelé après la séparation du conclave qui se termina enfin par l'élection du cardinal Chigi, Alexandre VII. À Paris, le clergé avait d'abord voulu s'offenser de la condamnation portée contre la lettre circulaire du cardinal de Retz ; mais il n'y avait pas moyen de soutenir qu'un factum, destiné seulement à l'impression, imprimé en effet par les presses étrangères, vendu sous le manteau à qui pouvait le payer, dût être respecté comme la correspondance fraternelle d'un prélat avec ses collègues. Ces plaintes n'eurent donc pas de suite, et l'on eut affaire seulement aux scrupules des gens d'église qui, ne croyant pas les vicaires-généraux de la

7 avril.

dernière institution canoniquement autorisés, refusaient de se soumettre aux actes de leur juridiction et même de reconnaître pour saintes les cérémonies du culte dont ils s'étaient entremis. La cour ne crut pas pour cela devoir se relâcher de sa sévérité, et dès qu'elle sut le Saint-Siége rempli, en annonçant que le procès allait
16 avril. se suivre, le roi publia une nouvelle défense à tous ses sujets, ecclésiastiques ou autres, d'avoir commerce avec le cardinal de Retz et de demeurer plus longtemps auprès de lui. Ainsi la lutte ajournée entre la puissance royale et le privilége ecclésiastique, allait reprendre son cours. Mais on avait le temps pour soi, la force et l'argent de son côté; on était nanti de l'objet du débat, et il y avait loin de Rome aux tours de Notre-Dame.

Le palais de justice était plus voisin du Louvre, et depuis quelque temps on y entendait des murmures assez semblables à ceux qui avaient commencé les troubles. La cause en était encore la même ; il s'agissait de trouver de l'argent pour subvenir aux dépenses utiles qui n'avaient pas diminué, et pour soutenir l'éclat de la royauté rétablie. On vivait depuis deux ans sur le résultat d'une de ces mesures déloyales

dont l'histoire financière du royaume offre de nombreux exemples, la dépréciation des monnaies. Chacun s'était défait à la hâte de son argent, qui allait valoir moins, pour le porter aux financiers ; ceux-ci l'avaient prêté au roi, de sorte que les coffres s'étaient trouvés remplis, mais aux dépens de l'avenir ; car il fallait toujours rembourser ce qu'on avait reçu, avec les bénéfices promis à chacun. Maintenant on était au bout de cet expédient et à la veille de la nécessité. Le comte Servien avait eu seul les honneurs de cette facile opération ; on eut recours à son collègue Fouquet pour sortir de l'embarras où l'on était arrivé, et ce fut alors que les attribu- 24 décembre 1654.
tions de la charge commune furent partagées entre eux. Au premier, échut le soin d'ordonner les dépenses ; au second, la peine de trouver des ressources. Deux années d'avance du revenu ordinaire étaient affectées déjà aux dettes des exercices antérieurs, et personne ne voulait prêter sur un gage aussi incertain que l'expectative d'une troisième année. Il fallait donc inventer des moyens extraordinaires. Le surintendant Fouquet en fournit, qui ne le ruinèrent pas, et dont le principal fondement était la bonne intelligence avec les gens d'affaires, « desquels on

« pouvait s'assurer toujours, disait-il, en leur don« nant à gagner. » De cette époque, en effet, date son administration. Pour autoriser quelques parties de ses négociations avec les traitants, il avait besoin d'édits vérifiés par les compagnies souveraines. Le roi se rendit au parlement pour faire
20 mars 1655. enregistrer devant lui en lit de justice ceux qui étaient de son ressort, et il envoya son frère en faire autant, d'abord à la chambre des comptes, puis à la cour des aides. Ce fut à la suite de cet enregistrement forcé que le parlement manifesta l'intention d'examiner ce que la présence du roi lui avait fait ordonner sans délibération. Tout ce qu'il y avait de magistrats dans les intérêts du prince de Condé ou du cardinal de Retz jugea l'occasion favorable, et la compagnie s'échauffa jusqu'à vouloir s'assembler. En ce moment le roi était à Vincennes, son séjour de prédilection depuis que le cardinal de Retz en était sorti, et dont le cardinal Mazarin lui faisait les honneurs à ses
8 avril. dépens. Il s'y était installé pour toute une semaine, et la chasse, la comédie française, la danse, la conversation des dames, l'y occupaient fort agréablement depuis cinq jours, quand on vint
12 avril. lui annoncer ce qui se passait au parlement. Le soir même, il lui fit porter l'ordre de s'assembler,

mais pour le recevoir ; et le lendemain, vers dix heures du matin, les députés de la compagnie, envoyés à sa rencontre, le virent entrer dans la sainte-chapelle « en justaucorps rouge et en cha« peau gris, » avec « de grosses bottes, » ajoute-t-on, et suivi de toute sa cour en même équipage; les écrivains, qui ne sont pas du temps, lui ont mis encore un fouet à la main. Dans ce costume, « qui était inusité jusqu'à ce jour, » comme dit simplement le marquis de Montglat, grand-maître de la garde-robe, et après avoir entendu la messe, il prit sa place avec le cérémonial accoutumé, les ducs, pairs et maréchaux qu'il avait amenés étant sur leurs siéges, le comte de Lude, faisant fonctions de grand-chambellan, à ses pieds, et le chancelier devant lui. Mais il parla seul « avec une gra« vité vraiment royale, » suivant la Gazette, et ses paroles furent pour déclarer qu'il voulait que ses édits fussent exécutés sans que le parlement en prît prétexte de s'assembler, sinon qu'il y mettrait ordre : après quoi il se leva et reprit le chemin de Vincennes. Ce coup d'état juvénile surprit le parlement, mais ne l'abattit pas tout-à-fait. Le cardinal Mazarin acheva par la douceur ce que le jeune roi avait commencé avec vivacité. Le maréchal de Turenne y employa son entre- 13 avril.

mise. Quelques modifications apportées aux édits contentèrent la compagnie, qui ne se souciait pas de voir recommencer les exils ; on eut de l'argent pour les fêtes comme pour les armées, et le surintendant Fouquet dit que « cette an-« née se passa admirablement bien. »

Quand le temps fut arrivé de se mettre en
14 mai. campagne, le maréchal de Turenne alla rassem-
18 mai. bler son armée en Picardie, et la cour partit pour Compiègne. Là devait se célébrer encore un mariage dans la famille du cardinal Mazarin. La sœur de la princesse de Conti, Laura Martinozzi, l'une des nièces nouvellement arrivées d'Italie, venait de trouver un époux, non pas, il est vrai, à la cour de France, mais dans son pays natal, et cet époux était le fils aîné d'un prince souverain. Il se trouvait d'ailleurs dans cette union toutes les conditions de celles qui se font entre les couronnes ; car elle cimentait une alliance politique. Le cardinal Mazarin s'était occupé depuis quelque temps de donner une activité nouvelle aux efforts tentés contre la puissance d'Espagne en Italie. L'expédition du duc de Guise à Naples en avait été le premier et malheureux essai. Maintenant il s'attachait à renouer la coalition des petits princes italiens ; il négociait auprès du duc

de Mantoue, par les soins de la princesse palatine sa tante, et il avait regagné déjà le duc de Modène. Ce prince, frère du cardinal d'Este, protecteur des affaires de France à Rome, avait consenti aisément à reprendre parti contre l'Espagne, et, pour mieux s'assurer l'affection de la puissance qu'il allait servir, il avait voulu s'allier au ministre qui la dirigeait. Il avait donc été convenu que son fils aîné Alphonse épouserait une nièce du cardinal, et que le duc armerait pour la France, qui se chargerait de défendre ses états. Le traité n'était pas encore conclu que déjà le duc de Modène en avait acquitté la part qui tombait à sa charge. Le marquis de Caracène, gouverneur du Milanais, était entré brusquement 6 mars.
dans ses états et avait attaqué deux de ses villes. Mais, devant l'une et l'autre, l'assaillant avait été repoussé ; les Espagnols, qui s'étaient préparés à un coup de main, manquaient de provisions pour un siége, et ils étaient rentrés assez honteu- 22 mars.
sement dans leur pays. C'était avec la gloire de ce petit succès que le mariage projeté s'achevait 30 mai.
à Compiègne, où le prince Eugène-Maurice de Savoie, fils du prince Thomas, figura dans la cérémonie pour l'époux absent. Ensuite la cour s'avança jusqu'à la Fère, et la campagne com- 7 juin.

mença. Dans un conseil de guerre qui se tint à Laon, où le cardinal Mazarin s'était rendu avec les deux maréchaux de Turenne et de La Ferté, il fut résolu d'assiéger Landrecies pour dégager le chemin du Quesnoy, et les deux
18 juin. maréchaux investirent aussitôt cette ville. Le prince de Condé arriva trop tard pour les empêcher d'établir leurs lignes, et il ne songea plus qu'à leur couper les vivres, dont ils étaient suffisamment pourvus pour quelque temps. Cependant ses partis, qui couraient la campagne jusqu'à Ribemont, donnèrent l'alarme à la cour et
1 juillet. le roi fut obligé de se retirer assez précipitamment à Soissons. Ce fut tout le profit que le prince tira de sa position ; car le siége se conti-
13 juillet. nua sans trouble, et Landrecies capitula. Alors les Espagnols se retirèrent derrière Valenciennes,
31 juillet. et le roi, ayant rejoint son armée, voulut entrer avec elle dans le pays ennemi. On suivit donc pendant quelques journées la rivière de Sambre jusque près de Thuin, et l'on revint se poster à
11 août. Bavay. Là on prit, entre divers partis proposés, celui de passer l'Escaut pour aller chercher l'armée espagnole par delà les rivières qui la couvraient. Le passage se fit sans difficulté au-des-
14 août. sous de Bouchain. Le prince de Condé quitta en

bon ordre son camp de Valenciennes, et se retira de l'autre côté de l'Escaut, vers Tournay, où l'armée du roi le suivit. De ces opérations, qui n'avaient amené que des escarmouches entre les troupes des deux côtés, il résulta une querelle personnelle entre les généraux. Le prince de Condé prétendit que le maréchal de Turenne, qui pourtant ne se vantait guère, avait raconté avec trop d'avantage pour lui, dans son rapport au roi, ce qui s'était fait au passage de la rivière et dans la retraite des Espagnols. Il lui écrivit sur cela une lettre injurieuse, qu'il accompagna de deux autres lettres au maréchal de La Ferté et au marquis de Castelnau lieutenant-général, pour les mettre en tiers dans le tort dont il se plaignait. Le maréchal de Turenne ne répondit pas, et mit le siége devant la ville de Condé, celle qui donnait son nom au prince ; au bout de trois jours 18 août.
elle se rendit. Mais, pendant ces trois jours, on avait éprouvé un échec ; le comte de Bussy-Rabutin, envoyé au fourrage avec huit escadrons de cavalerie, en était revenu avec perte et dé- 16 août.
route des siens. L'étendard fleurdelisé du régiment du roi avait été enlevé par les Espagnols ; le prince de Condé se le fit remettre et le renvoya galamment au roi qui refusa de le reprendre,

en disant, plus galamment encore, qu'il ne fallait pas priver l'Espagne d'un trophée si rare chez
25 août. elle. Saint-Guilein fut pris ensuite en présence du roi, et l'on eut à fortifier les quatre places nouvellement conquises, ce qui empêcha de rien entreprendre. Les ennemis avaient distribué leurs forces dans les villes qu'ils croyaient menacées, ce qui produisait le même effet; de sorte que la campagne fut regardée comme finie, chacun se tenant sur ses gardes et observant les mouvements de l'ennemi.

Les grands préparatifs faits pour soutenir la guerre en Italie n'avaient pas eu tous les résultats qu'on en attendait. Le prince Thomas, qui avait quitté enfin la cour de France dès le commence-
7 juillet. ment de l'hiver, s'était mis en marche assez tard avec toutes les troupes de France et de Savoie, pour se joindre à celles du duc de Modène devant
24 juillet. Pavie, dont on voulait faire le siége. Au bout de sept semaines on y avait encore fait peu de progrès, et le marquis de Caracène ayant, d'un côté, pris Arena, de l'autre, occupé le poste de Mortara, coupait les communications des assiégeants avec
14 septembre. le Modénois et le Piémont. Il fallut donc lever le siége et disperser les armées qui, après quelques marches sans effet, rentrèrent chacune dans

leur pays. En Catalogne on ne fit guère que regagner ou conserver le terrain de la précédente campagne. Le prince de Conti s'empara du cap 27 mai.
de Quiers et reprit Castillon, où les Espagnols 1 juillet.
étaient rentrés. La possession de ces deux places lui permit de s'étendre dans le pays et de solliciter les peuples à se déclarer pour la France. La ville de Solsona répondit à cet appel et le prince 13 août.
la secourut contre don Juan d'Autriche. Il se préparait à investir Palamos, quand il sut que cette ville avait reçu un puissant renfort, et bientôt il lui fallut à son tour essayer de recouvrer Octobre.
Berga que don Juan d'Autriche lui avait enlevée; il ne put y réussir et repassa les monts pour prendre ses quartiers d'hiver, pendant que l'ennemi faisait rentrer sous son pouvoir la ville qui s'en était détachée. Du même côté la France avait obtenu un succès dont elle n'avait pas l'habitude. Sa flotte, commandée par le duc de Vendôme et envoyée sur la côte de Catalogne pour aider les opérations de l'armée de terre, après avoir servi utilement à la prise du cap de Quiers, avait livré un combat heu- 29 septembre.
reux à l'armée navale d'Espagne, devant Barcelone. Tout cela faisait en effet des exploits à raconter, mais peu d'avantages réels, et il

n'y avait là de matériaux que pour la Gazette.

Après la prise de Saint-Guilein, la cour s'était acheminée vers Paris, en s'arrêtant d'abord à
5 septembre. Chantilly. Elle y trouva le comte d'Harcourt qui était venu achever sa réconciliation, et elle vit arriver le duc de Mantoue qui avait quitté ses états pour conclure en personne le traité négocié par sa tante. Le gouverneur d'Alsace fut accueilli comme s'il avait toujours servi fidèlement, et le nouvel allié, festoyé avec éclat, signa bientôt à
18 septembre. Paris le contrat par lequel il mettait ce qu'il avait de forces à la disposition de la France, qui reprenait la garde de Casale. Ce n'était là toutefois qu'un bien mince intérêt à côté de celui qu'offrait une autre alliance, recherchée alors de tout le monde, quoiqu'elle dût être un long sujet de reproches pour celui qui réussirait à l'obtenir. Ni l'origine sanglante du pouvoir établi en Angleterre, ni les principes, hostiles pour les monarchies, du gouvernement qui s'y était formé, ni le caractère peu attrayant de l'homme en qui s'était personnifiée la révolution anglaise, n'avaient pu empêcher que ce pouvoir parût durable, que ce gouvernement eût de la force, que cet homme fût puissant. Depuis six ans la preuve en avait été donnée, au dedans par l'oppression des

trois royaumes sous un même joug tenu maintenant par une seule main, au dehors par la guerre heureusement conduite contre les Provinces-Unies et qu'avait terminée un traité non moins utile que glorieux. Un peuple qui étendait les limites de sa patrie mobile partout où la mer portait ses vaisseaux, ne pouvait pas rester, plus longtemps qu'il ne le voulait, étranger aux affaires de l'Europe; et déjà le Portugal, le Danemarck, avaient appris, comme la Hollande, que le protectorat d'Olivier Cromwell voulait relever la Grande-Bretagne de cette sorte de prescription acquise contre son influence depuis la honteuse expédition de la Rochelle. Il ne s'agissait plus que de savoir à qui la nouvelle république ferait payer son appui, et les deux couronnes qui avaient débat entre elles étaient tout naturellement portées à y mettre l'enchère. Avec moins d'expérience qu'il n'en a été donné à notre siècle des changements qui peuvent s'opérer dans les états, on savait pourtant dès-lors s'accommoder fort bien des faits accomplis et ne pas garder rigueur aux révolutions consommées. En cherchant bien, au contraire, nous trouverions que la politique égoïste, personnelle, qui renferme chacun chez soi, qui repousse toute association d'idées, de

Avril 1654

principes, de croyances, toute garantie de l'un à l'autre pour la conservation d'un ordre intérieur fondé sur des bases communes, avait été mise en pratique bien longtemps avant qu'on en eût fait une doctrine. La solidarité des trônes et la fraternité des nations, découvertes assez stériles d'un autre âge, n'existaient même pas alors à l'état de théorie, et l'intérêt particulier, dont la vue est moins large, mais plus sûre, ne songeait qu'à profiter pour son bien du mal d'autrui. Ce qui est certain, du moins, c'est que le premier essor du nouvel état populaire fondé dans la Grande-Bretagne fut contre une république, son aînée d'un demi-siècle et séparée comme lui de la religion romaine, tandis que les deux plus anciens rois de la catholicité courtisaient à l'envi son amitié. Sur ce point l'Espagne avait eu incontestablement le tort, si c'en était un, de prendre les devants. Elle n'avait pas même rappelé son ambassadeur après la mort de Charles Ier, comme au moins la France avait fait, et les relations entre les deux pays étaient restées sur le même pied qu'auparavant. La France, au contraire, s'était tenue assez longtemps à l'écart de cette scène ensanglantée, et elle n'y avait reparu que pour
1652. se défendre, alors que ses ennemis du dehors et

ses rebelles au dedans y sollicitaient des secours. Mais, une fois les rapports rétablis, elle les avait entretenus avec soin, sans s'offenser plus qu'il ne le fallait des caprices hautains du Protecteur. Celui-ci, comme il arrive à tous les hommes, de quelque valeur qu'ils puissent être, qu'une élévation rapide a portés subitement au gouvernement des empires, exagérait souvent l'orgueil et la rudesse. Le cardinal Mazarin, qui en avait souffert bien d'autres de gens mieux nourris et moins autorisés, ne se rebuta pas pour quelques brusqueries de soldat parvenu, et la négociation fut habilement conduite par le président au grand-conseil Antoine de Bordeaux, seigneur de Neuville. L'Espagne, de son côté, redoubla ses prévenances qu'elle avait peut-être usées trop tôt, et le Protecteur eut à choisir entre le roi catholique et le roi très-chrétien. Le premier lui offrait de l'aider à conquérir Calais sur la France ; mais l'Angleterre avait déjà occupé Calais, et elle savait que ce poste ne pouvait pas toujours lui rester ; d'ailleurs l'Espagne n'avait à lui faire entrevoir aucune de ces menaces qui rendent les arrangements plus faciles. La France lui offrait même assistance pour s'emparer de Dunkerque ; elle lui montrait encore les

possessions espagnoles au-delà des mers, et, de plus, elle lui laissait entendre que son territoire portait assez de protestants pour fournir au roi Charles II une armée qui pourrait, sans soulever les antipathies religieuses, procurer le rétablissement de la succession légitime. Le Protecteur parut surtout frappé de la proie lointaine offerte à son ambition, et le prompt armement d'une armée navale manifesta tout-à-coup sa préférence. Sans rien conclure avec la France, sans rompre avec l'Espagne, il fit partir ses vaisseaux qui se dirigèrent vers Saint-Domingue. Repoussés de cette île avec une perte considérable, ils se retirèrent à la Jamaïque qu'ils trouvèrent sans défense, et cet asile leur devint une riche conquête. La guerre contre l'Espagne était ainsi déclarée, et il ne restait plus qu'à s'allier avec la France. Sept mois après le commencement des hostilités contre l'ennemi commun, le « traité de « paix, amitié, société et alliance entre le royaume « de France et la république d'Angleterre, Écosse « et Irlande, » fut signé à Westminster. La nouvelle en arriva dans le moment où le roi, après six semaines de séjour à Fontainebleau, où il avait été assez malade, venait de partir pour la Picardie, « sur le bruit que les ennemis repa-

13 mai 1655.

3 novembre.

4 novembre.

« raissaient vers la frontière. » La ratification ne s'en fit pas longtemps attendre. Elle fut envoyée 21 novembre. à Londres d'où l'ambassadeur d'Espagne s'était déjà retiré, et bientôt la publication de cette paix eut lieu dans les deux capitales avec une 9 décembre. grande solennité. Suivant l'usage, ce qui faisait l'objet important du traité n'y était pas écrit; les vingt-huit articles dont il se composait établissaient seulement les règles d'un commerce parfaitement égal et libre entre les deux pays. Les Provinces-Unies, maintenant amies de l'un et de l'autre, y étaient expressément comprises; mais l'ennemi n'était pas nommé. Il paraît même que les mesures à prendre en commun contre l'Espagne ne furent pas consignées alors dans un article secret, et qu'on remit à s'en occuper plus tard quand on serait près de l'exécution. Tout se borna donc à la promesse réciproque « de n'aider directement ni indirectement « les rebelles ou ennemis déclarés des deux con« tractants, » ce qui n'était pas même une alliance défensive. Comme l'Angleterre et la France étaient en possession d'agir l'une envers l'autre sur le pied d'égalité, il était naturel et ordinaire que chacune des deux puissances fût nommée la première dans l'instrument qui lui

restait entre les mains, et on ne pouvait raisonnablement demander que la nouvelle forme du gouvernement anglais fît déchoir ce pays de son rang. Ce n'était donc pas une complaisance indigne, mais la nécessité, qui voulait que l'acte de Londres portât le nom de Cromwell avant celui de Louis XIV. Quant à la famille royale d'Angleterre, il est bien vrai que ce traité la laissait sans espérance, mais il ne l'est pas qu'elle ait été chassée vilainement et sur-le-champ du royaume. Le roi Charles en était parti déjà depuis dix-huit mois, sans aucune intention d'y revenir, et il demeurait alors à Cologne avec son jeune frère le duc de Glocester. La reine Henriette et sa fille ne quittèrent pas le Palais-Royal. Le duc d'Yorck, qui se trouvait en ce moment à la tête de l'armée de Picardie comme seul lieutenant-général, ne cessa pas de servir la France qui lui donna un commandement en Italie. Et tout cela n'a pas empêché les historiens d'adopter le fait dont ils avaient besoin pour une phrase d'indignation.

On pouvait dire en ce moment que tout venait à la France. Elle avait reconquis deux faibles alliés, et ce n'en était que mieux le signe d'une réputation qui se rétablit. Elle avait obtenu la préférence de Cromwell, et cela était si bien

à son avantage que ce traité est demeuré chez les Anglais un éternel reproche pour la mémoire du Protecteur. Un nouvel ami lui arrivait en même temps, et cette fois du camp espagnol. Dès avant l'ouverture de la campagne, deux régiments de cavalerie lorrains, conduits par leurs colonels, 5 janvier.
avaient quitté le parti du roi qui retenait prisonnier « leur prince et capitaine, » pour passer du côté de celui qui n'avait au moins fait qu'envahir ses états, et ils s'étaient engagés à le servir jusqu'à ce que le duc Charles fût en liberté. Mais ce n'était là qu'une désertion, puisque le gros de l'armée lorraine et le chef qui la commandait étaient restés avec les Espagnols. Quand la campagne fut finie, cette armée se trouva étrangement travaillée par des nouvelles contradictoires venues de Tolède où le duc Charles avait été transféré. Les unes lui enjoignaient de passer en France pour prendre les ordres de la duchesse Nicole, les autres annonçaient que le duc Charles avait définitivement cédé toutes ses troupes à l'Espagne pour obtenir que sa détention cessât. L'un et l'autre pouvait bien être vrai; car le duc Charles ne se piquait pas d'une extrême constance dans ses volontés : il paraît au moins que le marché avec l'Espagne avait été 9 octobre.

réellement conclu. Mais les troupes étaient averties qu'elles avaient à choisir entre deux résolutions opposées. Quatre régiments se déclarèrent
9 novembre. encore pour la France, et le duc François lui-même suivit cet exemple avec le reste de son armée, qu'il conduisit à Guise pendant que les Espagnols l'attendaient vers Condé ; après quoi,
9 décembre. il se rendit auprès du roi. Il y avait là encore une reconnaissance éclatante du bon état où se trouvaient revenues les affaires de ce royaume ; et pourtant on y sortait à peine d'une vive inquiétude. Au moment où les étrangers semblaient à l'envi lui apporter leur concours, la rébellion la plus redoutable en ce temps, celle qui agissait par intelligences secrètes entre un gouverneur de place et l'ennemi du dehors, menaçait de lui enlever deux villes importantes. C'était là ce qui avait obligé le roi à partir, et ce qui, pendant tout un mois, avait retenu, ou lui, ou le cardinal Mazarin, ou tous deux ensemble, à Compiègne. Le maréchal d'Hocquincourt avait le gouvernement de Péronne et de Ham. On pouvait le croire fort éloigné de favoriser le prince de Condé, qui l'avait plusieurs foi battu. Mais ce seigneur était assez enclin à laisser gouverner par les dames. Les anecdo

des premiers temps de la Fronde ont conservé le souvenir d'un billet écrit par lui à la duchesse de Montbazon, et qui portait ces mots : « Pé- « ronne est à la belle des belles. » Alors pourtant, il n'avait pas consommé cette galanterie de haute trahison, et Péronne était restée au roi. Maintenant il lui avait repris envie d'en faire de nouveau l'offre à une autre beauté. La duchesse de Châtillon, retirée dans sa terre de Merlou, gardait toujours au prince de Condé cette singulière fidélité qui consistait à prendre des amants pour lui donner des amis. Le maréchal d'Hocquincourt devint amoureux d'elle, et elle lui proposa de livrer au prince de Condé les deux places qui lui appartenaient. La partie fut si bien liée que le prince s'avança pour prendre possession de la facile conquête qu'on lui promettait. La cour cependant avait reçu l'avis de ce dessein, et on avait appelé le maréchal de Turenne à 7 novembre.
Compiègne pour en délibérer. Le cardinal Mazarin proposait de traiter cette affaire militairement, en faisant approcher toute l'armée de Péronne. Le maréchal au contraire jugea qu'il fallait s'en tirer par les voies de cour. On commença donc par faire arrêter la duchesse de 8 novembre.
Châtillon, qui n'avait pas de remparts pour se

défendre, et qui fut amenée à Paris pour y être enfermée, non dans une prison d'état, mais dans la maison de l'abbé Fouquet et sous sa garde, ce qui fut trouvé fort plaisant. Puis on entra en négociation avec le coupable qui était à l'abri. Celui-ci exigeait beaucoup, et il faisait voir aux envoyés du roi ceux de l'Espagne qui venaient à leur tour lui demander ses conditions. Enfin il consentit à rester dans le devoir, moyennant deux cent mille écus pour la remise des deux villes que le roi lui avait confiées, et dont l'une, Péronne, resterait à son fils. Le maréchal de Turenne, qui savait au moins la valeur de ces places pour la défense du territoire, ne trouva pas que ce fût trop les payer, et il arracha au cardinal Mazarin cette énorme rançon. A ce prix, le maréchal d'Hocquincourt ouvrit ses deux villes
1 2 décembre. au roi qui vint coucher une nuit dans l'une et dans l'autre. Le marquis d'Hocquincourt fut installé dans le gouvernement de Péronne. Le prince de Condé repassa la frontière, et la du-
15 décembre. chesse de Châtillon fut mise en liberté. Si ce devait être là le dernier acte des entreprises suscitées depuis sept ans contre l'autorité royale, on peut dire qu'il en résumait fort bien l'esprit, le but, les moyens et les remèdes.

## CHAPITRE III.

**Le duc de Modène arrive à la cour. — Mort de Mathieu Molé. — Continuation du schisme dans le diocèse de Paris.—La princesse d'Orange vient visiter la reine sa mère. — Siége de Valenciennes. —Les Espagnols forcent les lignes du maréchal de la Ferté. —Levée du siége. — Les Espagnols reprennent Condé. — Le maréchal de Turenne reprend la Capelle. — Prise de Valence. — Le duc d'Orléans revient à la cour. — Voyage de la reine Christine de Suède en France.— Le cardinal de Retz quitte le séjour de Rome. — Nouvelle transaction pour l'administration de son archevêché. — Progrès du jansénisme depuis 1643. — Tentative de négociation pour la paix générale. — Mariage d'Olympia Mancini.—Mort de la duchesse de Mercœur. —Procès du conseiller Vallée de Chenailles. — Mort du premier président de Bellièvre. — Le duc d'Orléans vient visiter la cour à Paris. — Bulle du pape Alexandre VII. — Nouveau traité avec la république d'Angleterre. — Siége et prise de Montmédy.—La fille du duc d'Orléans va trouver la reine à Sedan. — Prise de Saint-Venant et de Mardick. — Campagne d'Italie et de Catalogne. — Voyage du roi à Metz. — Mort de l'empereur Ferdinand III. — Ambassade du maréchal de Gramont à Francfort. — La reine de Suède revient en France. — Meurtre de Monaldeschi.**

—

On avait gagné de la force au dehors, on avait acheté au dedans de la sécurité ; le roi était bien portant et toujours amoureux ; le cardinal Mazarin avait maintenant toute sa jeune famille 1656.

5 octobre 1655. autour de lui, car son dernier neveu et sa dernière nièce venaient de lui être amenés, en échange de sa sœur Martinozzi, qui, ayant marié ses deux filles, était retournée en Italie. Un
27 décembre. nouvel hôte, le duc de Modène, était d'ailleurs arrivé à la cour, dont il fallait lui faire les honneurs. On songea donc d'abord à se réjouir. Ce
3 janvier 1656. fut en ce temps que mourut le garde des sceaux Mathieu Molé, quoique des historiens aient voulu diminuer sa vie d'un an, pour pouvoir écrire « qu'il ne fut pas témoin de la dernière « injure faite au parlement. » On ne prit pas la peine de lui chercher un successeur ; les sceaux furent rendus au chancelier Séguier, qui avait en effet, dans les derniers temps, montré assez de zèle pour mériter qu'on le rétablît dans cette attribution de sa charge. Le seul embarras intérieur qui durât encore était l'affaire de l'archevêché de Paris, dont la conclusion semblait se reculer à mesure que les incidents s'y multipliaient. Après la tenue du conclave, il s'était agi de savoir ce qu'on ferait pour ou contre le cardinal de Retz. Le pape aussi lui avait dit que son élection était « l'ouvrage de ses mains, » et cette expression pouvait bien ne valoir pas plus dans la bouche du Saint-Père que dans celle

de la reine. Cependant il avait reçu d'abord une marque publique de sa protection ; le pape lui avait conféré le « pallium » d'archevêque, qui ne se donne qu'à Rome, et, dans la position où étaient les choses, cela ne pouvait passer pour une simple formalité. L'ambassadeur de France se plaignit, menaça, et le nouvel élu, qui ne voulait se brouiller avec personne, ne poussa pas sa protection plus loin. Cependant le sieur de Lionne le pressait de recevoir la plainte du roi et de commencer la procédure ; ce qui soulevait déjà d'énormes questions. Il n'aurait pas été impossible que tout se terminât par un accommodement, pour lequel l'ambassadeur était assez bien disposé. Mais le cardinal, au lieu de cultiver ces bonnes intentions, s'était amusé, comme il s'en confesse, à tourner le sieur de Lionne en ridicule, pour un accident de ménage qui n'avait pourtant rien de bien singulier. En même temps, il ne négligeait pas de soutenir son droit à Paris. Profitant de la bulle du pape qui ordonnait un jubilé pour son exaltation, il avait adressé à deux curés le mandement nécessaire pour la publier, en qualité de ses grands-vicaires, si ceux qu'il avait précédemment institués étaient hors d'état d'en remplir les fonc-

4 juin 1655.

22 mai.

tions. La contestation se trouvait donc doublement engagée de nouveau à Paris et à Rome. A Paris, elle éclata promptement. Le chapitre se désista aussitôt de son administration, et révoqua les pouvoirs donnés aux vicaires-généraux
1 juillet. qu'il avait nommés. Les nouveaux grands-vicaires de l'archevêque furent mandés à la cour, pour recevoir la défense d'accepter ces fonctions. L'un d'eux obéit; l'autre se réfugia dans les tours de l'église de Saint-Jean-en-Grève, d'où il lança ses actes, affichés nuitamment par la ville. On lui fit
27 septembre. son procès au Châtelet, qui le déclara coupable de rébellion et désobéissance, et le bannit à perpétuité du royaume, ce qui ne l'empêcha nullement de continuer, du fond de son asile, sa juridiction clandestine. Mais, en ce moment, une autre autorité allait intervenir dans le débat; l'assemblée du clergé ne pouvait plus être différée, et ce qui regardait l'archevêque de Paris devait entrer nécessairement dans ses délibérations. A Rome, on allait plus lentement. Le pape élu semblait bien se relâcher de l'affection qu'il avait témoignée à son collègue du conclave; mais, après sept mois de pontificat, il en était encore à douter s'il devait recevoir la plainte du roi de France contre le cardinal son sujet. Tout

ce qu'il put accorder au bout de ce temps fut de pourvoir à l'administration du diocèse abandonné, par une mesure qui étendait sa propre autorité, c'est-à-dire en nommant lui-même un évêque suffragant de ce diocèse pour remplacer l'archevêque absent. Cette nomination fut apportée à Paris quand l'assemblée du clergé, où le diocèse de Paris n'était pas représenté, achevait ses opérations préliminaires. Mais l'expédient trouvé par le pape, et adopté avec empressement par le roi, avait le tort de violer ouvertement les priviléges de l'église gallicane; ce qui soulevait maintenant tout l'épiscopat, et allait réveiller l'opposition du parlement. Il fallut donc renoncer à ce qu'on avait obtenu avec tant de peine, et alors on essaya d'un autre moyen. Ce fut que le roi désignât des ecclésiastiques qui lui fussent agréables, et parmi lesquels le cardinal de Retz nommerait un grand-vicaire. On détruisait par là tout ce qu'on avait fait depuis dix-huit mois. On le reconnaissait bien et légitimement archevêque de Paris, malgré sa démission et ses crimes d'état; mais on était à bout de ressources, en présence d'une assemblée qui ne pouvait pas même s'ouvrir, faute d'autorisation du diocésain pour célébrer une

17 novembre.

26 novembre.

Décembre.

messe du Saint-Esprit, et qui ne pourrait rien ré-
soudre en l'absence de la députation de Paris.
On employa, pour cette nouvelle tentative, ce
qui restait au pape de bonne volonté. Le cardinal
de Retz, qu'on trouva dans un moment de fa-
tigue, et qui espérait, par cette complaisance, re-
2 janvier 1656. couvrer quelque chose de son temporel, nomma
l'official de Paris, André du Saussay, un de ceux
que le roi avait désignés, pour remplir les fonc-
tions de grand-vicaire. Celui-ci ayant reçu sa
4 février. commission, les choses reprirent, pendant quel-
que temps, un cours régulier : la députation de
9-13 février. Paris se forma ; l'assemblée s'ouvrit par la messe
du Saint-Esprit, retardée depuis trois mois ; les
affaires ecclésiastiques du diocèse purent être
expédiées ; et l'on eut sur ce point un peu de
tranquillité, mais sans autre garantie que la
persistance du cardinal de Retz dans une réso-
lution pacifique.

Les divertissements et les fêtes ne s'étaient
pas ralentis par la mort du prince Thomas de
22 janvier. Savoie et par celle de la vieille duchesse de
25 février. Guise, grand' mère de Mademoiselle. Outre le
3 février. duc de Modène, on avait eu à recevoir la prin-
cesse royale d'Angleterre, veuve du prince d'O-
range, qui était venue rejoindre à Paris la reine

sa mère, et sa jeune sœur Henriette, et le duc d'Yorck son frère, trois mois après le traité conclu avec Cromwell. Le duc François de Lorraine et le prince Ferdinand, son fils, prenaient part à ces réjouissances, où le roi figurait avec éclat. Un rapprochement s'était opéré, par messages réciproques, entre le cardinal Mazarin et le duc d'Orléans, qui avait donné un beau diamant au neveu du cardinal, envoyé vers lui, et 8 février.
qui promettait de revenir bientôt à la cour. Le parlement avait bien encore essayé quelque résistance contre une opération nouvelle faite 10 avril.
sur les monnaies ; mais on avait cassé son arrêt, et le maréchal de Turenne s'était encore utilement entremis pour le ramener à une parfaite soumission. On avait gagné ainsi la saison d'entrer en campagne. Saint-Guilein et Condé, les dernières conquêtes, avaient été constamment entretenues par des convois, de sorte qu'il n'y avait rien à réparer, et qu'on pouvait tenter de nouvelles entreprises. Le maréchal de Turenne 17 mai.
alla prendre le commandement de l'armée en Picardie, et la cour se rendit à Compiègne. Du 25 mai.
côté des Espagnols, il y avait eu de grands changements. L'archiduc Léopold avait quitté son gouvernement des Pays-Bas, pour retourner

à Vienne, et il avait été remplacé par don Juan d'Autriche. Le comte de Fuensaldagne allait commander dans le Milanais, et l'on avait fait venir le marquis de Caracène en Flandre. Le maréchal avait donc de nouveaux adversaires et le prince de Condé d'autres associés. L'armée du roi s'avança d'abord vers Tournay, dans l'espoir de surprendre cette ville, et l'ayant trouvée
15 juin. en défense, elle alla mettre le siége devant Valenciennes. Alors le prince de Condé voulut rendre au maréchal de Turenne ce que celui-ci lui avait fait deux ans auparavant, c'est-à-dire l'attaquer dans ses lignes, et il y réussit, comme on l'a remarqué, d'une manière tout-à-fait pareille. Les assiégeants étaient divisés en deux quartiers principaux, l'un sous les ordres du maréchal de la Ferté, l'autre sous le commandement du maréchal de Turenne. Les Espagnols
16 juillet. attaquèrent le premier et l'enlevèrent rapidement, pendant qu'une inondation habilement pratiquée empêchait le maréchal de Turenne d'y porter ses forces; le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier et toutes ses troupes écrasées, sauf quelque cavalerie qui parvint à gagner Condé. Le quartier du maréchal de Turenne, où était l'armée lorraine, demeura intact, et le

maréchal fit sa retraite en bon ordre vers le Quesnoy, où il s'arrêta. Les Espagnols, après avoir fait mine de vouloir le suivre, allèrent assiéger Condé. Le maréchal ne put qu'essayer une diversion, en marchant du côté de la Lys, afin d'obliger l'ennemi à des conditions meilleures pour la reddition de la ville, qui capitula en effet honorablement. Après quoi, voyant l'armée espagnole venir à lui, il quitta son camp près de Lens, pour se poster à Houdain, entre Arras et Béthune. C'était une retraite, et ses troupes s'en inquiétaient. Mais à peine les Espagnols l'eurent-ils vu dans sa position, qu'ils se retirèrent à leur tour, et allèrent faire le siége de Saint-Guilein. Il n'y avait pas moyen de secourir cette ville; le maréchal de Turenne résolut d'en, compenser la perte, si elle devait avoir lieu, par la prise d'une autre place qui relèverait au moins la réputation de ses armes. Du voisinage de Béthune, il se porta tout-à-coup devant la Capelle, en allongeant sa route pour la dérober à l'ennemi. Ce mouvement lui rapporta plus qu'il n'espérait. Les Espagnols levèrent le siége de Saint-Guilein, et ne purent l'empêcher de prendre la Capelle. Ensuite ils le laissèrent ravitailler Landrecies, le Quesnoy et Saint-

20 juillet. 18 août. 1 septembre. 7 septembre. 19 septembre. 27 septembre.

3 octobre. Guilein, le roi en personne accompagnant l'armée dans cette opération qui termina la campagne.

On avait perdu Condé ; mais on avait regagné la Capelle, et ce résultat étant venu le dernier donnait l'avantage à la France. On y joignit encore la prise de Valence en Milanais, qui s'était
19 novembre. rendue, après un siége de trois mois, aux ducs de Modène et de Mercœur, pour en faire le sujet
2 octobre. d'un Te Deum solennel. La Catalogne, où l'on n'avait fait de part et d'autre que se maintenir et se disputer quelques châteaux, ne fournissait rien pour cette fois dont on pût se glorifier à Paris ou à Madrid. Pendant tout ce temps, la cour était demeurée à Compiègne ou à la Fère, et le cardinal Mazarin n'avait pas cessé de seconder les mouvements de l'armée en lui adressant des vivres ou des renforts. Ce fut à la Fère que s'acheva la réconciliation du duc d'Orléans. Le prince, parti de Blois pour aller visiter la cour, passa près de Paris sans y entrer, et arriva
5 août. au lieu où était le roi, comme un hôte inattendu. Mademoiselle assure que le cardinal Mazarin feignit d'avoir la goutte pour ne pas aller au-devant de lui, et il est certain qu'après avoir « rencontré » le roi qui chassait aux portes de la ville,

il salua d'abord la reine, puis honora le cardinal de sa visite. On lui fit un excellent accueil, sans lui accorder, à ce qu'il paraît, aucune des grâces qu'il sollicitait faiblement pour ses amis, et il repartit pour Paris qu'il n'avait pas revu depuis 7 août. trois ans. Il n'y fit encore que peu de séjour et reprit le chemin de Blois, comme un homme fort 15 août. résolu à demeurer inutile. Ce petit voyage, à peine signalé par quelques lignes de la Gazette, et qui n'en était pas moins un fait important pour le repos du royaume et le découragement des factions, avait précédé de quelques jours un autre événement où la curiosité publique était plus vivement excitée. La reine Christine de Suède arrivait en France. Lasse, à vingt-huit ans, de la puissance et de la gloire; préoccupée, jusqu'à l'excès, des jouissances qu'un esprit, délivré du souci des affaires, peut trouver dans le libre commerce des lettres et dans l'entretien des savants; tourmentée, par-dessus tout, du désir d'étonner le monde dont elle avait déjà comme épuisé l'admiration, la fille de Gustave-Adolphe était descendue du trône en se donnant un successeur pour ne pas prendre un mari. De- 16 juin 1654. puis deux ans, son cousin Charles-Gustave, fils du comte palatin des Deux-Ponts et de Catherine,

sœur de son père, portait noblement la couronne qu'elle avait dédaignée, tandis qu'elle allait montrer à tous les peuples de l'Europe, naguère remplis de son nom, les singularités de sa personne et les étranges libertés de sa vie. Malgré le profond mépris qu'elle témoignait pour son sexe, il se trouvait pourtant qu'elle avait cédé à la plus grande faiblesse dont on accuse les femmes, et que son impérieuse volonté s'était soumise à la toute puissante influence d'un homme. Don Antonio Pimentelli, ambassadeur d'Espagne à la cour de Suède, avait acquis sur elle le même crédit qu'avaient eu tour à tour le comte Magnus de la Gardie, puis le médecin
21 juin. français Bourdelot ; et, en quittant son pays, c'était bien lui qu'elle suivait. Après avoir traversé le Danemarck, Hambourg, Munster et la
12 août. Hollande, elle vint s'établir à Anvers où elle retrouva le galant espagnol. Là aussi, elle vit le prince de Condé, pour qui elle avait témoigné de loin beaucoup d'enthousiasme, et il paraît que ces deux personnages se sentirent l'un pour l'autre assez peu de sympathie. Puis elle se rendit
24 décembre. à Bruxelles, où, dès le lendemain de son entrée, elle abjura secrètement la religion dans laquelle elle était née, celle pour laquelle son père avait

combattu, sans autre motif de préférence, assure-t-on, que de pouvoir plus agréablement visiter les pays catholiques : double injure faite au culte dont elle se séparait et à celui qu'il lui plaisait d'adopter comme une sorte de passeport. Treize mois passés dans les Pays-Bas espagnols et dans la compagnie de don Pimentelli l'ayant rassasiée de la cour de Brabant, mais non de l'aimable ambassadeur, elle quitta Bruxelles 22 septembre 1655.
pour aller à Rome avec lui, et, afin de s'y présenter avec tous les avantages de sa nouvelle religion, elle en fit profession publique, en passant, 3 novembre.
dans la ville d'Inspruck. Le malheur a voulu que les mémoires du cardinal de Retz se soient arrêtés tout juste au moment où la reine Christine était attendue dans la ville sainte, et que le séjour qu'elle y fit, les rapports qu'elle dut avoir avec ce cardinal, ne nous aient pas été racontés par un pareil témoin. Tout ce que nous savons de l'un et de l'autre, d'après le récit de Guy Joly, c'est que « le cardinal de Retz ne négligea « rien pour s'insinuer dans les bonnes grâces « de cette princesse, en quoi il réussit assez « dans le commencement, mais pas si bien que le « cardinal Azzolini ou don Pimentelli. » « Il ne te- « nait pourtant pas à lui, ajoute-t-il, qu'on ne

« crût qu'il y entrait aussi avant que personne;
« mais ceux qui voyaient les choses de plus près
« jugèrent avec justice qu'il y avait plus de
« vanité que de réalité. » Quoi qu'il en soit,
20 décembre. depuis son arrivée à Rome, le pape ne négligea
rien, pas même ce qui pouvait le rendre ridicule,
pour s'acquitter en homme courtois et bien appris des devoirs de l'hospitalité. Au bout de quelques mois, elle sentit qu'elle avait assez vu de processions, assez entendu de concerts, assez contemplé de tableaux, de palais et de statues. Elle résolut de visiter la France, et, comme elle avait quitté le luthéranisme pour être bien reçue en Flandre et en Italie, elle crut devoir se brouiller avec les Espagnols au moment de passer dans un pays où ce nom était ennemi. Elle renvoya donc tous ceux de cette nation qu'elle
13 mai 1656 avait à son service, chercha querelle à don Pimentelli, caressa les Français qui étaient à Rome, fit quelques instances auprès du pape pour qu'il
Juillet. donnât satisfaction au roi, et partit pour Marseille. Tout avait été préparé par les ordres du roi pour la recevoir dignement. Quoiqu'il régnât alors à Rome et à Naples une maladie contagieuse, on la dispensa des précautions ordi-
29 juillet. naires, et la galère quelle montait entra libre-

ment dans le port. Le duc de Guise, qu'on avait envoyé à sa rencontre, la joignit à Lyon et l'accompagna dans le reste de sa route vraiment triomphale. Il fit mieux; il envoya d'avance son portrait à la cour, pour qu'on y fût moins surpris en la voyant, et voici comme il l'avait peinte : « Elle n'est pas grande, mais elle a la « taille fournie et la croupe large ; le bras beau ; « la main blanche et bien faite, mais plus « d'homme que de femme ; une épaule haute, « dont elle cache si bien le défaut par la bizar- « rerie de son habit, sa démarche et ses actions, « qu'on en pourrait faire des gageures. Le vi- « sage est grand sans être défectueux, tous les « traits de même et fort marqués ; le nez aqui- « lin ; la bouche assez grande, mais pas désa- « gréable ; les dents passables ; les yeux fort « beaux et pleins de feu ; le teint, nonobstant « quelques marques de petite-vérole, assez vif « et assez beau ; le tour du visage assez raison- « nable, accompagné d'une coiffure fort bi- « zarre. » Le reste de la description était pour son costume qui peut se résumer ainsi : perruque noire d'homme, pourpoint et collet d'homme, chaussure d'homme, la jupe courte, mal attachée et pas trop droite, une écharpe ou

cravate noire attachée négligemment sur la poitrine, presque jamais de gants, quelquefois une épée avec un collet de buffle. « Elle est fort ci-
« vile et fort caressante, ajoutait-il, parle huit
« langues, et principalement la française comme
« si elle était née à Paris. Elle sait plus que toute
« notre Académie jointe à la Sorbonne, se con-
« naît admirablement en peinture comme à
« toutes les autres choses, et sait mieux toutes
« les intrigues de notre cour que moi-même. »

6 septembre. A Essonne, la fille du duc d'Orléans vint la saluer. C'était peut-être ce qu'il y avait, parmi les femmes de France, de plus semblable à elle, avec moins de science et de génie, mais plus de décence et de dignité. Les deux héroïnes s'accommodèrent fort bien l'une de l'autre, et Mademoiselle trouva que « la reine des Goths » avait tout-à-fait l'air « d'un joli petit garçon. » Cependant elle éprouva quelque étonnement de la voir, pendant qu'on jouait la comédie devant elles, « jurer Dieu, se coucher dans sa chaise,
« jeter ses jambes de côté et d'autre, les passer
« sur les bras de son siége, faire enfin des pos-
« tures qu'elle n'avait vu faire qu'à Trivelin
« et à Jodelet. » Au demeurant, elles se quittèrent en fort bonne amitié, et la reine Christine

alla faire son entrée à Paris. Quinze mille bourgeois armés se portèrent à sa rencontre jusque près de Saint-Mandé où ils furent mis en bataille. Elle traversa leurs rangs à cheval, esquiva heureusement la harangue du prévot des marchands, et fut conduite à Notre-Dame, puis au Louvre où elle occupa l'appartement du roi. L'université, le clergé, le corps de ville, les trois compagnies souveraines, vinrent tour à tour lui faire leurs compliments; l'Académie française, à laquelle, peu de temps avant son abdication, elle avait envoyé son portrait, lui adressa un élégant discours par la bouche de l'avocat Patru; hors de l'Académie même, il se trouva une « élite « des plus beaux esprits de Paris » qui lui présenta encore ses hommages. Aussi appartenait-elle véritablement aux gens de lettres, réguliers ou non réguliers; et, pour ceux de ce temps qui n'avaient pas connu encore de rois ou de reines philosophes, c'était à bon droit une grande merveille qu'une femme couronnée qui « savait à « vingt-trois ans tout Martial par cœur, » qui avait eu commerce avec Pascal, Gassendi, Balzac, Godeau, Ménage, Benserade et Scudéri, qui avait appelé à sa cour Descartes, Saumaise, Bochart, Huet, Naudé, Chevreau (car les contem-

8 septembre.

porains mettent tous ces noms-là sur la même ligne), et qui citait Salluste ou Tacite dans ses dépêches. Elle ne resta que six jours à Paris, où sa principale curiosité fut pour les bibliothèques du cardinal Mazarin, du roi, des sieurs du Puy
15 septembre. et de Thou, et elle s'achemina vers Compiègne. A Chantilly, elle trouva le cardinal Mazarin qui lui présenta « deux gentilhommes de bonne « maison fort empressés de lui rendre leurs de« voirs. » La reine Christine reconnut aussitôt le roi et son frère, et elle conçut de Louis XIV une fort bonne idée en s'apercevant qu'elle ne
16 septembre lui faisait pas peur. Le lendemain elle arriva enfin dans cette cour de France où elle allait subir en quelque sorte son dernier examen. Madame de Motteville jugea tout aussitôt sa mine en la comparant à « une Égyptienne dévergondée « qui par hasard ne serait pas trop noire. » Mais bientôt on fut habitué à son extérieur, et, sauf l'embarras que causait parfois la brusque hardiesse de ses paroles ou de ses gestes, on prit plaisir à la voir et à l'écouter. Ses moqueries surtout eurent un grand succès, et rappelèrent celles du duc Charles de Lorraine dont on s'était si fort réjoui; mais elle les plaçait avec discernement, et ne se montrait pas trop maladroite à

flatter. La reine de France, qui, depuis quarante ans, avait tant de fois entendu louer la beauté de ses mains, déclara que la reine Christine lui avait fait sur ce sujet un compliment d'une délicatesse toute nouvelle. Elle vanta fort aussi, mais en s'adressant au roi, les agréments d'Olympia Mancini, qui pourtant ne lui avait pas paru belle, et elle dit que ce serait fort mal de ne pas marier ensemble deux jeunes gens qui se convenaient si bien. Après six jours de conver- 23 septembre.
sation et de divertissement, elle partit de Compiègne pour continuer sa marche qu'on avait cru devoir la conduire en Suède; c'était en Italie qu'elle retournait, ayant complété son voyage de France par une entrevue avec cette autre femme 25 septembre.
philosophe qui s'appelait Ninon.

Il y avait peu de jours que la reine de Suède avait quitté Compiègne, quand le roi alla se 1 octobre.
mettre, comme nous l'avons dit, à la tête de son armée pour conduire des vivres aux places du Hainault. Il revint prendre sa mère à Compiègne, et la ramena bientôt dans Paris. On venait d'y 9 octobre.
avoir une nouvelle alarme causée par le cardinal de Retz. Comme il était facile de le prévoir, sa bonne volonté pour le repos de son diocèse n'avait pas duré longtemps. Il faut dire aussi qu'on

lui en avait assez peu tenu compte ; car à peine son nouveau grand-vicaire était-il installé qu'on 28 mars. renouvela les défenses de correspondre avec lui. Bientôt il crut avoir à se plaindre du grand-vicaire lui-même, qu'il n'avait pourtant pas nommé uniquement pour faire ce qui lui serait agréable. Pendant ce temps le sieur de Lionne 4 avril. avait été rappelé de Rome, avec des paroles qui montraient au pape combien le roi était mécontent de ses ménagements pour le factieux prélat, et cette retraite inquiétait le Saint-Père. D'ailleurs 17 mai. il s'était décidé, en ayant l'air de s'en faire prier par les cardinaux, à s'entourer de sa famille, ce qui allait nécessairement remplir le poste de favori où le cardinal de Retz prétendait monter. Celui-ci résolut donc de continuer la guerre ecclésiastique avec ses seules forces, et 15 mai. commença par révoquer son grand-vicaire, sans en avertir le pape qui l'apprit seulement par un Juin. courrier de Paris. Puis il quitta Rome sous prétexte d'aller prendre les eaux, et il n'y revint plus. On ne tarda même pas à perdre entièrement 9 août. ses traces dans les états du duc de Florence où il semblait avoir pris sa demeure, et on craignit qu'il ne voulût s'introduire en France. Une 14 septembre. nouvelle proclamation du roi désigna les côtes de

Provence comme le lieu où il prétendait faire sa descente, et réitéra les ordres donnés contre lui après son évasion. Au moment où elle fut publiée, le cardinal était arrivé depuis quinze jours, par le Milanais et la Suisse, dans les environs de Besançon où il se tenait caché, et il écrivait au roi pour lui donner avis de son départ 21 septembre. d'Italie, en datant sa lettre « du lieu de sa re« traite. » Cependant la révocation du dernier grand-vicaire, l'emprisonnement à la Bastille d'un de ceux que le cardinal de Retz avait rétablis, et la fuite de l'autre, laissaient encore une fois l'église de Paris sans gouvernement spirituel. On ne pouvait plus s'adresser pour cela au pape, puisque le cardinal n'était plus auprès de lui. Le roi invita l'assemblée du clergé à s'y employer, et le cardinal lui-même, qui ne manquait pas de moyens pour faire parvenir ses lettres, lui écrivit, toujours « du lieu de sa retraite, » 23 septembre. pour lui confier ses intérêts. Il fut d'abord accordé que le curé de Saint-Severin, l'un des deux 3 octobre. grands-vicaires de la seconde création faite par l'archevêque, reprendrait ses fonctions. Puis, sans attendre même que l'assemblée lui présentât des candidats agréables au roi, le cardinal nomma un autre grand-vicaire choisi parmi ceux 31 octobre.

que le chapitre avait autrefois institués. La lettre qui contenait cette nomination était datée « du Plessis, » indication aussi énigmatique à peu près que celle dont il s'était servi d'abord. Tout cela, nous l'avouons, est fort maussade à raconter. C'était là pourtant ce qui avait occupé plusieurs fois le conseil du roi au milieu des soins les plus pressants de la guerre, ce qui avait presque rompu la bonne intelligence entre la France et le Saint-Siége; ce qui continue d'ailleurs, dans la suite des événements et par delà les mémoires qu'il nous a laissés, le personnage si populaire du cardinal de Retz. Mais il semble que rien ne pouvait être simple, et suivant les règles ordinaires, dans sa conduite, même lorsqu'elle produisait seulement des actions comme celles-ci. Pendant que l'assemblée du clergé, et tous les pasteurs et tout le troupeau du diocèse, étaient agités par ces messages mystérieusement venus d'une retraite ignorée, celui dont ils portaient la signature s'amusait, suivant Guy Joly qui l'avait suivi en Franche-Comté, à courir le pays et à courtiser une dame, sans rien savoir ni approuver de ce qu'on faisait pour lui. Un conseil d'amis décidait à Paris, et faisait écrire par un faussaire autorisé, les actes dont on avait be-

soin. Un auteur de mémoires manuscrits sur le cardinal de Retz va plus loin dans le romanesque. Il prétend que ce prélat était à Paris de sa personne, caché d'abord dans les tours de Notre-Dame, puis chez un boucher, ensuite chez un chanoine. Quoi qu'il en soit, on était arrivé à une transaction nouvelle. Le droit de l'archevêque était encore une fois reconnu ; il en usait modérément ; l'administration du diocèse se trouvait reconstituée : mais il fallait lui payer cette complaisance. Le prix qu'il en demandait était la restitution de son temporel, pour laquelle l'assemblée lui avait promis ses bons offices. Le roi la refusa nettement, en déclarant que son intention était de faire juger le cardinal de Retz, et l'assemblée se contenta de demander que le pro- 11 novembre.
cès fût terminé dans six mois, après lequel temps elle reprendrait ses instances, par le moyen de ses agents-généraux, pour faire régler les intérêts de l'archevêque. Les choses en restèrent pour longtemps à ce point ; le procès ne fut pas suivi ; les revenus de l'archevêché continuèrent à être perçus pour le roi ; on accorda seulement une somme de huit mille écus par an pour la subsistance de l'archevêque, qui en dépensait bien dix fois autant ; et, sans autrement se soucier de

son diocèse, ni se hasarder avec les Espagnols ou avec le prince de Condé, le cardinal de Retz, laissant toujours le même mystère couvrir sa destinée vagabonde, se mit à continuer « la vie libertine des hôtelleries, » d'abord à Constance, ensuite à Ulm, Ausbourg, Francfort et Cologne. Mais en tous ces lieux il ne portait plus que sa personne; son rôle était fini, et l'on peut dire que la peur seule en faisait encore durer l'ombre.

Il y aurait lieu de s'étonner que l'assemblée du clergé, dans laquelle siégeaient quarante archevêques ou évêques, se fût si peu émue en faveur des priviléges de l'épiscopat, évidemment menacés par un tel exemple. Mais il faut savoir qu'en ce temps le corps de l'église était loin d'avoir cette union qui fait agir vigoureusement tous les membres du même ordre dans un intérêt commun. La division y était grande, et l'affaire du cardinal de Retz, jetée au milieu d'une querelle ardente, ne faisait qu'offrir à deux partis animés l'un contre l'autre une occasion de se mesurer. On était au plus fort de la dispute dont nous avons vu, en 1643, le premier éclat, et c'était dans cette année même qu'un grand géomètre, se déclarant tout-à-coup grand écrivain, publiait ses « Lettres à un provincial, » heureux

pamphlets qui devinrent un livre immortel. Treize ans de contestation acharnée n'avaient certainement pas rendu la question plus claire, ni ébranlé les convictions opposées. Ils avaient seulement produit quelques faits sur lesquels le débat s'était renouvelé avec une admirable fécondité de ressources. Depuis l'orage suscité sans effet contre le livre « de la Fréquente Commu« nion, » les adversaires de la doctrine novatrice ou réformatrice s'étaient repris à l'ouvrage de l'évêque d'Ypres, et ils avaient concerté une attaque en forme pour avoir raison de ce théologien mort, qui avait légué un schisme à l'église et son nom à une secte. Cinq propositions avaient été rédigées comme étant le résumé exact de son enseignement, la quintessence pernicieuse de son hérésie, et le syndic de la faculté de théologie, ancien jésuite, les avait dénoncées à la Sorbonne. 1 juillet 1649.
Cet artifice fort ordinaire de la polémique appelait tout naturellement l'argumentation contraire, qui consiste à soutenir que l'extrait de la pensée n'est pas fidèle, que la conséquence des paroles est forcée, et à combattre les passages allégués par d'autres citations. De la Sorbonne, où le jugement fut empêché par l'intervention du parlement de Paris sur plusieurs incidents, la cause

fut portée à Rome. Après trois ans d'examen, qui, comme on le pense bien, ne furent pas perdus pour la discussion publique, le pape Innocent X prononça enfin la sentence. Elle était parfaitement claire et absolue. Elle prenait une à une les cinq propositions, telles qu'elles avaient été formulées en France, « et qui faisaient partie « des opinions contenues au livre de Jansénius, » pour les déclarer toutes hérétiques, et quelques-unes, en outre de l'hérésie, téméraires, impies, blasphématoires, fausses, scandaleuses ou contumélieuses. A l'époque où la dénonciation fut présentée à la Sorbonne, on sortait de la première guerre civile, et les esprits en France avaient assez de quoi s'occuper pour ne pas se précipiter avec une extrême ardeur dans la lutte théologique. Seulement on avait pu remarquer une liaison assez étroite entre le Jansénisme et la Fronde, liaison d'instinct, de position, d'intérêts et de personnes. Quand la condamnation des cinq propositions fut résolue à Rome, le royaume avait repris déjà un peu de repos, l'autorité était rétablie, et la querelle religieuse se trouva fort à propos pour ramasser les restes de l'agitation politique. On peut croire, sans lui faire tort, que le cardinal Mazarin était assez ignorant en théo-

31 mai 1653.

logie; le pape avait pour lui peu de bonne volonté; il ne devait donc pas apporter dans ce débat beaucoup de passion. Mais le même sentiment, qui attirait les uns vers les autres les réformateurs de l'église et ceux de l'état, avertissait également l'intérêt contraire de se tenir en défense. D'ailleurs le cabinet français avait besoin de montrer au pape quelque complaisance, pour le désarmer sur le fait du cardinal de Retz prisonnier. Une déclaration du roi ordonna que 7 juillet.
la bulle d'Innocent X serait publiée et observée en France; une assemblée d'évêques, convoquée 11 juillet.
chez le cardinal Mazarin, en approuva toutes les dispositions; elle fut publiée dans Paris avec un mandement fort pressant de l'archevêque, et enfin enregistrée par la faculté de théologie pour 1 août.
lui servir de règle à l'avenir. On trouve quelquefois des moyens pour éluder un arrêt qui enjoint de faire; mais il y en a mille, en deçà de la désobéissance formelle, pour se soustraire à celui qui ordonne de croire. La dispute recommença donc, non pas contre la bulle directement, mais sur les conséquences que l'opinion triomphante en tirait, sur les réserves qu'elle laissait à l'opinion vaincue. Celle-ci d'abord ne voulait pas reconnaître que le jugement eût été rendu,

ni contre elle, ni contre celui dont elle avait accepté le nom. Elle niait que Jansénius eût écrit ce que le pape avait condamné et ce qui lui semblait en effet condamnable dans un certain sens. Dût-elle d'ailleurs abandonner l'évêque d'Ypres, elle se retranchait derrière saint Augustin, dont le docteur moderne n'était que l'interprète, et elle rétablissait le débat sur tous les points contestés avec le texte de ce père qu'elle commentait de nouveau. La première prétention, qui a fourni tant d'excellentes plaisanteries, était de celles qu'on peut soutenir impunément toutes les fois qu'il s'agit de doctrine. Il n'y a que les maladroits et les butors qui, ayant à écrire sur des matières délicates, disent crûment ce qu'ils veulent faire penser; les habiles choisissent leurs paroles de façon à rendre nécessaire la conclusion qu'ils craindraient d'exprimer. Les cinq propositions pouvaient fort bien être cent fois établies dans « l'Augustinus, » sans qu'il fût possible de les y montrer avec le même nombre et la même disposition de mots qu'il fallait employer pour les recueillir. Ce débat ne pouvait donc être tranché que par l'autorité. Le pape semblait déjà l'avoir fait dans sa bulle; mais on soutenait qu'une phrase incidente

et préliminaire ne jugeait pas, qu'elle présupposait seulement. Il parut convenable de juger la question de fait. Trente-huit évêques, rassemblés encore chez le cardinal Mazarin, décidèrent que les cinq propositions « étaient bien réellement « tirées du livre de Jansénius et qu'elles avaient « été condamnées dans le sens adopté par l'au-« teur. » Le pape lui-même adopta cette interprétation aggravante de sa bulle, et une troisième assemblée de seize évêques, composée de ceux qu'on trouvait toujours près de la cour, adressa une lettre circulaire à tous les prélats du royaume pour les inviter à faire recevoir et signer dans chaque diocèse la décision pontificale. Le pape ayant prononcé, la Sorbonne acceptant sa sentence, la majorité des évêques la proclamant, la minorité s'y étant soumise, la victoire était bien acquise aux adversaires de la doctrine jansénienne. Mais ils n'avaient triomphé que d'un étranger et d'un mort. Les disciples, les défenseurs de l'évêque d'Ypres restaient intacts. Le docteur Arnauld, qui s'était trouvé prêt à toutes les occasions de la dispute, demeurait enfermé dans sa pieuse et puissante solitude de Port-Royal. On alla l'y attaquer par un acte de brutale intolérance, dirigé contre cette maison même et tout ce qu'elle ren-

28 mai 1654.

29 septembre.

10 mai 1655.

fermait. Un curé refusa d'admettre à la communion le duc de Liancourt, tant qu'il laisserait sa petite-fille pensionnaire dans ce couvent. Alors le docteur reprit sa plume bien connue de ses antagonistes; c'était là qu'on l'attendait. Il avait à justifier sa doctrine, partant, à l'expliquer de nouveau, et toutes ses paroles allaient être pesées. Ceux contre lesquels il se défendait y trouvèrent, outre un doute irrévérencieux sur le fait déclaré constant par le pape et par les évêques, des propositions analogues à celles qu'on avait
4 novembre. condamnées, et les dénoncèrent à la Sorbonne. Ce fut à cette occasion que Blaise Pascal, âgé de trente-trois ans et connu seulement jusqu'alors par sa merveilleuse aptitude aux sciences mathématiques, jeta un rapide et profond regard sur les questions débattues, les comprit aussi facilement qu'un problème, et vint prêter à la querelle d'un ami le secours de sa haute intelligence. La censure n'en fut pas moins obtenue pour le
14 } janvier 31 } 1656. double tort qu'on reprochait à l'ouvrage incriminé, avec obligation à tous les docteurs, y compris le coupable, d'y adhérer par leur signature, sous peine de dégradation; et, en effet,
18 février. Antoine Arnauld d'abord, puis d'autres ecclésiastiques au nombre de soixante environ, parmi

lesquels figure le sieur Jacques de Sainte-Beuve, furent déclarés déchus de tous les droits 7 mars.
et fonctions du doctorat. Le contrecoup de cette condamnation menaçait cruellement la communauté de Port-Royal; un miracle vint l'en préserver. Moins de deux mois après la censure de 24 mars.
la Sorbonne, une jeune fille de onze ans, pensionnaire de Port-Royal et nièce de Pascal, fut tout-à-coup guérie d'une maladie hideuse, où tout l'art de la médecine avait échoué, par l'application d'une sainte relique, dans la chapelle même du monastère. Ce divin secours, venu si à propos, n'aurait pas embarrassé des gens du monde; il tenait en respect des hommes d'église. La vérification s'en fit dans les formes. Le miracle fut déclaré constant, sept mois plus tard, par 22 octobre.
le grand-vicaire de l'archevêché, qui alla en remercier Dieu dans l'église où il avait eu lieu, et lui donna ainsi une éclatante réhabilitation. Forcés de suspendre leurs violences contre le couvent que le ciel semblait prendre sous sa protection, les ennemis du Jansénisme ne s'en attachèrent que plus à poursuivre la doctrine. Des assemblées d'évêques l'avaient condamnée; mais il n'était encore rien sorti contre elle des assemblées régulières du clergé. Celle qui se tenait alors en fut

saisie. Or il se trouvait, comme nous l'avons indiqué déjà, que les intérêts du cardinal de Retz et ceux des Jansénistes avaient ici les mêmes partisans et les mêmes adversaires. Cette union avait produit un double effet : à Rome, elle nuisait au cardinal, et dans Paris, elle faisait tort aux Jansénistes. Il en résulta que le pape finit par se refroidir pour le prélat réfugié, et que la cour échauffa le clergé contre les théologiens austères qui faisaient cause commune avec lui. L'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, qui fournissait des raisons pour toutes les mesures à
2 septembre. prendre dans les deux affaires, fit adopter, dans celle-ci, la rédaction d'une formule que tous les ecclésiastiques, les religieux, et même les religieuses, seraient obligés de signer, et dans laquelle on reconnaissait formellement que les propositions condamnées étaient de Jansénius, tirées de son livre, différentes de la doctrine de saint Augustin, dont ce docteur avait perverti le sens. Alors le pape Alexandre VII, qui n'avait encore fait depuis son avénement aucune démonstration publique de sa volonté sur ce sujet, renouvelant la bulle de son prédécesseur, l'expliqua,
16 octobre. l'augmenta de tout ce qui était nécessaire pour ôter le doute, prohiba la lecture de « l'Augusti-

« nus, » et défendit à tous les fidèles de tenir, prêcher, exposer, interpréter, ouvertement ou en cachette, la doctrine de l'évêque d'Ypres. Au temps où nous nous sommes arrêtés, on attendait en France, l'assemblée du clergé tenant toujours, l'arrivée de cette bulle qu'elle avait sollicitée.

Dans cette assemblée il avait encore été question de la paix générale, et la démarche faite à ce sujet n'était pourtant pas extrêmement pacifique. Le nouveau pape se croyait appelé à faire cesser la guerre entre les princes chrétiens, et à reprendre, du haut de son siége pontifical, l'œuvre manquée de sa nonciature au congrès de Munster. Rien ne pouvait agir plus efficacement sur lui, de la part d'une des puissances, que la menace d'entrer en négociation avec l'autre directement et sans son entremise. Voulant s'emparer en quelque sorte de l'initiative sur cet important objet, le saint Père avait imaginé d'adresser un bref à l'assemblée du clergé, pour 26 mars.
qu'elle exhortât le roi à s'en occuper, « comme « ce prince y était d'ailleurs par lui-même tout- « à-fait disposé. » Il ne fallait pas un grand effort de commentaire pour trouver là une insinuation directe contre le cardinal Mazarin, et cela était vraiment plus clair que l'hérésie de

Jansénius. L'assemblée, qui s'en aperçut fort
27 avril bien, décida que le bref serait porté au roi, et
le chancelier prononça, pour la justification des
bonnes intentions dont le conseil était animé, un
discours assez peu respectueux envers le saint
Père. L'assemblée fut chargée ensuite d'adoucir
cette réponse en écrivant au pape, et, dans sa
24 mai. lettre qui fut approuvée en présence du cardinal Mazarin, il resta toujours suffisamment d'aigreur pour que le nonce à laquelle elle fut remise refusât de s'en charger. Tout aussitôt, le cardinal résolut de donner au pape le déplaisir qu'il lui avait souvent fait craindre. Le sieur de Lionne était arrivé, de son inutile ambassade à Rome, le jour même où l'on avait arrêté les paroles qu'on voulait y envoyer. On le fit partir
1 juin. pour l'Espagne avec un pouvoir absolu « d'ajuster, conclure et signer les articles d'un « traité de paix entre les deux rois. » Cette mission précipitée devait s'exécuter avec mystère, pour que les alliés de la France n'en prissent pas occasion d'abandonner ses intérêts. Le sieur de
5 juillet. Lionne se rendit promptement à Madrid, et y négocia, pendant plus de deux mois, ayant toujours en quelque sorte le pied dans l'étrier. Les conditions à régler portaient sur la part de con-

quêtes que la France voulait garder en Flandre et du côté des Pyrénées, sur les restitutions qu'elle demandait pour ses protégés en Italie, sur celles qu'on exigeait d'elle en faveur du duc de Lorraine, mais par dessus tout, et c'était là que l'Espagne mettait sa gloire, sur les intérêts du prince de Condé, que le roi catholique voulait faire rétablir, non seulement dans ses honneurs et dans ses biens, mais dans ses charges et gouvernements. Le sieur de Lionne consentait au premier, mais il refusait, avec toute espèce de raison, de laisser le roi d'Espagne faire un grand-maître de France et un gouverneur de Guyenne. La levée du siége de Valenciennes rendit le cabinet de Madrid plus opiniâtre, sans que l'envoyé français se relâchât en rien de sa résistance sur cet objet, de ses prétentions pour les autres. Il avait pourtant en réserve une demande qui devait emporter toutes les concessions possibles, si elle était acceptée. C'était que le roi d'Espagne accordât en mariage sa fille, alors unique, au roi son neveu, et alors il ne marchandait plus sur aucun article. La proposition fut faite et refusée. Alors le négociateur reprit tous ses scrupules, rompit les conférences et retourna dans son pays. On juge bien que le secret de ce Septembre.

coup de main diplomatique n'avait pas tardé à être découvert. Aussi, pour n'être pas une se-
16 octobre. conde fois prévenu, le pape se hâta de nommer deux nonces extraordinaires, l'un pour la France et l'autre pour l'Espagne, avec charge expresse de convier les deux rois à la paix et de leur faire accepter de nouveau sa médiation. Le nonce envoyé en France était en outre porteur de la bulle itérative contre Jansénius, donnée le jour même où la double nonciature avait été résolue.

Après une année si diversement remplie, la cour avait retrouvé ses plaisirs ordinaires à Vincennes et à Paris. Il n'allait plus être question de l'amour du roi pour Olympia Mancini : car cette demoiselle, visant au sérieux, avait obtenu de son oncle qu'il songeât à la marier, et il était déjà devenu public qu'elle épouserait le second fils du prince Thomas de Savoie. Le roi lui-même
26 novembre. en était allé faire compliment à la princesse de Carignan, mère du jeune prince, revenue en France depuis la mort de son mari, et la Gazette l'avait annoncé. Ce mariage fut retardé pourtant
9 décembre. par la mort de la dame Mancini, sœur du cardinal, et mère de la future. Quelques semaines
8 février 1657. plus tard, mourut encore la fille aînée de cette dame, Laura, duchesse de Mercœur, après avoir

donné le jour à un troisième fils. Ces chagrins de famille arrivés coup sur coup, et qui semblaient protester contre les heureux succès du ministre, amenèrent encore quelques tracasseries intérieures. On trouva fort mauvais que le roi fût allé en personne faire une visite de condoléance au plus jeune des deux frères Mancini, dans le collége des Jésuites où il étudiait; on critiqua encore les éloges outrés que l'évêque 16 janvier.
de Montauban prodigua au cardinal et aux siens dans l'oraison funèbre de sa sœur. Celui-ci n'en persista pas moins à suivre sa fortune. Il acheva le mariage de sa nièce avec le prince Eugène, 21 février.
pour lequel il fit revivre le titre de comte de Soissons, comme un héritage laissé par le dernier prince de ce nom à sa sœur la princesse de Carignan, et il produisit «sur le théâtre de la cour» deux autres jeunes filles, Marie et Hortense, après lesquelles il lui en restait encore une troisième. L'arrivée en France du duc de Modène, 6 janvier.
le conquérant de Valence, avait donné lieu à des fêtes brillantes, et c'était à peine si les divertissements avaient été interrompus par les deuils nombreux qui semblaient leur disputer chaque journée. Outre la sœur et la nièce du cardinal, on eut, sinon à pleurer, au moins à honorer de

24 janvier. cérémonies funèbres, d'abord le vieux mari de la
20 février. duchesse de Chevreuse, puis la femme délaissée du duc Charles de Lorraine, et enfin le maréchal
24 mars. de La Mothe Houdancourt. Hors de la France, on avait perdu un prince allié, Jean IV roi de
6 novembre 1656. Portugal, qui laissait sa couronne, toujours menacée par l'Espagne et non encore reconnue dans Rome, à un enfant de seize ans. En ce temps le royaume pouvait se dire parfaitement tranquille. A peine avait-on parlé d'une petite sédition survenue à la fin de l'automne dans la ville d'Angers, et dont les coupables avaient été aussitôt punis. Depuis le marché fait avec le maréchal d'Hocquincourt, aucun gouverneur de ville ne s'était détaché de son devoir, et cela semblait si nouveau qu'on remplaçait, par des soupçons ou des calomnies, les trahisons qui ne paraissaient pas. L'année précédente, un cordelier portugais avait dénoncé un dessein de cette espèce, dont l'auteur n'était pas moins que le marquis de Fabert. Le cardinal se moqua de cette accusation, mais le gouverneur de Sedan voulut un arrêt qui punît le dénonciateur, et il l'obtint. Maintenant on venait de découvrir un autre complot du même genre, qui était resté fort loin de l'effet, mais où les intentions étaient

moins douteuses. Un homme de robe, du milieu de Paris, avait entrepris de livrer au prince de Condé la ville de Saint-Quentin, et il s'en était ouvert à un officier du régiment qui tenait garnison dans cette place. Le danger s'était arrêté là ; car celui dont on avait voulu tenter la fidélité avait sur-le-champ tout déclaré au cardinal, et il avait eu permission écrite de continuer le commerce criminel pour en rendre compte. Lorsqu'on crut avoir assez de preuves, on fit mettre à la Bastille le principal coupable avec son complice autorisé, et l'on instruisit le procès du premier. Or celui-ci était un conseiller au parlement, et c'était s'engager dans une difficile épreuve sur la bonne volonté de cette compagnie que de lui demander une condamnation contre un de ses membres. On l'avait essayé déjà une fois sans y réussir. On voulut pousser la dernière expérience jusqu'au bout. Le conseiller Vallée, sieur de Chenailles, fut livré à la justice de ses collègues. Les charges étaient claires et pressantes ; le procès n'avait pas de quoi s'embrouiller ; car il s'y présentait peu d'actes et de témoins. Cependant le parlement trouva le moyen d'y employer trois mois, et il le termina par un arrêt qui déclarait le conseiller cou-

Septembre 1656.

8 décembre.

27 mars 1657. pable des crimes à lui imputés et le bannissait du royaume à perpétuité, « après que sa robe et « les autres marques de magistrature lui auraient « été ôtées par les huissiers de service, les cham- « bres assemblées et les portes ouvertes. » Ce résultat fut regardé comme un échec pour le ministre qui, dit-on, voulait une sentence de mort, comme le procureur-général l'avait demandé. Il ne faut jamais regretter qu'on épargne la vie des hommes, et les condamnations capitales, en matière de crimes d'état, ont d'ailleurs ce tort qu'après l'émotion du moment passée, elles deviennent des iniquités cruelles, et donnent une illustration souvent peu méritée aux victimes. Mais il serait bon aussi que l'indulgence en pareil cas fût pour tout le monde, et que les magistrats n'épargnassent pas seulement ceux de leur corps. Il y avait alors quatre mois à peine
15 novembre 1656. que, par arrêt du parlement de Navarre, une tête de gentilhomme avait été tranchée à Pau pour un attentat de même nature, et moindre en la personne qui en portait la peine. Le marquis de Lusignan, mort sur l'échafaud, homme de guerre et de négociation au service du prince de Condé, surpris en France où il exécutait les ordres de son maître, était certainement plus

excusable qu'un magistrat qui s'ingérait sans en être prié de débaucher des officiers pour surprendre une ville, et la différence mise entre eux ne pouvait plus s'appeler justice. Six mois plus tard, le parlement de Toulouse fit encore décapiter un gentilhomme pour intelligences avec les Espagnols ; et enfin, à Paris même, fut exécuté, trois semaines après celui-ci, un officier des troupes du prince de Condé, fait prisonnier de guerre devant Cambray, dont le principal crime était d'avoir autrefois enlevé un financier appelé Girardin pour en tirer de l'argent, ce qui était encore bien loin d'un complot pour livrer une place frontière à l'ennemi.

18 septembre 1657.

5 octobre.

Le premier président de Bellièvre n'avait pu voir la fin de ce procès, dans lequel il s'était vivement intéressé pour l'accusé. Il venait de mourir avec une grande réputation d'indépendance et de fermeté, qu'il avait fort habilement acquise. Depuis qu'il avait reçu de la cour la plus grande faveur dont elle pût disposer pour un homme de sa condition, il était parvenu à gagner l'estime, le respect ou la confiance de tous ceux qui étaient opposés au gouvernement, et sa mort soulagea le cardinal d'un grand embarras. Pour n'y pas retomber, il résolut de ne lui

13 mars 1657.

donner un successeur qu'après avoir longtemps étudié ceux qui pouvaient prétendre à cette place, et de la faire espérer à plusieurs. Une
12 avril. autre satisfaction lui vint encore par l'arrivée du duc d'Orléans à Paris. Ce prince y avait fait un court passage l'année d'auparavant, lorsque la cour n'y était pas, après avoir visité la cour elle-même hors de sa résidence accoutumée. Cette nouvelle courtoisie, faite aux yeux de tous, attestait une reconciliation entière, et, quoique
24 avril. l'oncle du roi eût bientôt quitté le Luxembourg pour retourner à Blois, sa retraite n'avait plus rien de chagrin ni de menaçant; c'était tout simplement la préférence d'un homme qui vieillissait pour la vie calme et le riant séjour qu'il trouvait dans son apanage. Sa fille même faisait solliciter un racommodement qui ne tarda pas à s'opérer. La duchesse de Montbazon venait de
28 avril. mourir, et laissait le duc de Beaufort en liberté de suivre de meilleurs conseils, comme ceux qu'il pouvait trouver auprès du duc d'Orléans. On ne parlait plus du cardinal de Retz, et son diocèse allait paisiblement pendant qu'il se réjouissait en Allemagne. Le nouveau nonce du pape était
6 janvier. venu apporter sa recommandation pour la paix, et la dernière bulle contre les Jansénistes. On

l'avait fort peu écouté sur le premier chef, mais on lui avait donné toute satisfaction sur le second. L'assemblée du clergé s'empressa d'accepter avec reconnaissance une décision qu'elle avait provoquée ; elle changea aussitôt la formule qu'elle avait ordonné de souscrire, pour la mettre en rapport avec cet acte souverain de la puissance spirituelle, et elle pria le roi de publier une déclaration pour que la justice séculière y interposât son autorité. Mais, en ce moment, le roi avait bien autre chose à faire. Puisqu'on n'avait pu obtenir la paix de la dernière démarche faite à Madrid, il fallait prendre de nouvelles mesures pour la guerre, et tirer enfin parti de l'alliance contractée avec le protecteur de la république anglaise. Celui-ci avait depuis près d'un an à Paris un ambassadeur, le colonel Lockart, ancien officier royaliste et déserteur de la cause perdue. Un traité fut conclu avec lui pour engager les armes de l'Angleterre dans une expédition commune. Six mille Anglais devaient aller joindre le maréchal de Turenne pour l'aider à prendre, ou Gravelines, qui resterait à la France, ou Dunkerque, dont l'Angleterre serait maîtresse en y maintenant la religion catholique sans aucune atteinte. Lorsque ce traité se fit,

17 mars.

23 mars.

il y avait aussi bientôt un an que le roi Charles s'était décidé à mettre sa personne, sa famille, ses espérances, sous la protection du roi d'Espagne. Dans le printemps de l'année précédente, il avait quitté Cologne pour se rendre près de Bruxelles, et il avait eu permission d'aller séjourner à Bruges, moyennant qu'il n'en coutât rien au roi catholique pour cette hospitalité, si ce n'est le paiement d'une pension égale à celle que la France lui avait jusque-là exactement servie.
21 avril 1656. Il était donc allé aussitôt s'y établir, et c'était de là qu'il avait adressé au duc d'Yorck des ordres réitérés et pressants de le venir trouver. Le duc hésita longtemps à quitter la France où il était habitué, et dont il ne s'apercevait pas du tout qu'on le chassât. Mais enfin il fut forcé d'obéir à son frère, qui rappela en même temps du service de France les Irlandais dont il y avait un assez grand nombre dans les garnisons, de sorte qu'à
1657. l'ouverture de la campagne, le duc d'Yorck et les fidèles sujets du roi Charles se trouvèrent sous les ordres du prince de Condé, contre le maréchal de Turenne qui commandait les soldats de Cromwell.

Avant que les opérations des armées fussent commencées, on avait perdu Saint-Guilein.

Comme il y avait des Irlandais dans la ville, les Espagnols avaient pris intelligence avec eux et s'étaient avancés pour en profiter. Au lieu d'une trahison préparée, ils trouvèrent une résistance assez vive, mais qui ne put tenir, sans secours du dehors, contre toutes leurs forces, et la place 22 mars.
se rendit. Après cette entreprise on fut longtemps sans rien faire. Les Espagnols étaient rentrés dans leurs quartiers. Le maréchal de Turenne attendait le corps auxiliaire anglais pour agir du côté de la mer. Comme celui-ci n'arrivait pas, le maréchal, voyant toutes les troupes de l'ennemi s'acheminer vers la Flandre, marcha 29 mai.
droit sur Cambray qu'on savait dégarni. Mais le hasard voulut que le même jour le prince de Condé avec son corps d'armée arrivât à Valenciennes. Ni l'un ni l'autre ne se croyaient si près de se rencontrer; mais tous deux prirent promptement leur parti. Le maréchal se posta 30 mai.
sur le chemin qu'il jugeait devoir être choisi par un si habile adversaire; le prince, ou trompé par son guide, ou devinant une pensée qu'il aurait eue, suivit une autre route, culbuta quelques escadrons qui la gardaient, et entra dans la ville, où le maréchal le vit bientôt ranger ses troupes en bataille. Il leva aussitôt le siége et se

8 juin. retira vers Saint-Quentin, où les Anglais vinrent le joindre. Il était devenu impossible de pénétrer dans la Flandre maritime dont l'ennemi avait eu le temps d'occuper tous les passages. On résolut, pour l'en rappeler, d'attaquer une petite place du Luxembourg, et le maréchal de la Ferté, qui s'était déjà racheté des mains des Espagnols, eut charge d'assiéger Montmédy avec un corps séparé, l'armée principale, sous les ordres du maréchal de Turenne, devant couvrir en même temps et le siége et la frontière. Pendant que ce dessein s'exécutait avec toutes les précautions convenues, les Espagnols tentèrent une agression hardie, du côté même où on avait
30 juin. d'abord paru les menacer, et voulurent surprendre Calais ; le roi d'Angleterre, dit-on, assistait comme volontaire à cette action. La vigoureuse défense du comte de Charost sauva la ville, et le siége de Montmédy redevint l'objet unique des mouvements ou de l'immobilité des deux
11 juillet. armées. Il durait déjà depuis un mois lorsque le roi voulut en voir et en hâter la fin. Toute la cour, qui s'était établie à la Fère dès le commen-
25 juillet. cement de la campagne, s'avança bientôt jusqu'à
4 août. Sedan, et le roi se logea lui-même à Stenay. La mort du gouverneur de la place put seule dimi-

nuer la résolution de ceux qui la défendaient, et ce ne fut qu'après quarante-six jours de tranchée ouverte qu'ils offrirent de capituler à des conditions honorables. Elles leur furent accordées et le roi prit possession de la ville. En retournant le même jour à Sedan, il y trouva sa cousine, Mademoiselle, qui était venue, comme une fille déterminée qu'elle était, sous l'escorte d'un convoi et à travers la campagne parcourue par des gens de guerre, achever sa réconciliation. Le cardinal Mazarin et l'héroïne de la porte Saint-Antoine s'embrassèrent; la reine fut toute remplie de tendresse et de bonté pour sa nièce; le roi ne montra qu'une extrême civilité. Il n'était pourtant plus question de lui faire épouser sa cousine; celle-ci, en gagnant des années, avait porté ses prétentions sur un mari plus jeune, et c'était maintenant le frère du roi, âgé de dix-sept ans, qui lui semblait à sa convenance. La princesse partit ensuite pour aller à Forges, et la cour continua sa campagne. Le cardinal Mazarin proposait d'assiéger Rocroi. Mais le maréchal de Turenne, plus fidèle au traité fait avec les Anglais, se hâta de marcher vers la Flandre pendant que les ennemis en étaient éloignés. Neuf jours après la prise de Montmédy, il était devant

7 août.
4 août.
12 août.
16 août.

Saint-Venant où il mit le siége. L'armée espagnole l'y suivit et lui enleva une partie de son
21 août. bagage ; mais il ne se rebuta pas pour cette perte, pourvut à ce qui lui manquait par le sacrifice de sa vaisselle d'argent, et continua son entreprise, pendant que les Espagnols se portaient contre la ville d'Ardres. Le maréchal redoubla
27 août. ses efforts, se rendit maître de Saint-Venant, et alla délivrer Ardres qui ne pouvait tenir. Le roi cependant s'était rapproché de son armée en
30 août. revenant de Sedan à La Fère, et ensuite à Péronne. Lorsqu'elle eut pris un peu de repos, le
12 septembre. maréchal de Turenne s'empara en trois jours de la Mothe-aux-Bois qu'il fit raser, et s'avança du côté de la mer, tandis que le roi, voyant toutes
18 septembre. choses en bonne posture, allait visiter la ville de Metz. Les Espagnols s'étant retirés derrière la Colme, l'armée du roi s'approcha de cette rivière, occupa Bourbourg et mit le siége devant
29 septembre. Mardick, avec l'assistance de l'armée navale an-
3 octobre. glaise. Cette place ayant capitulé, on la fit occuper par les Anglais, et le maréchal de Turenne s'occupa d'assurer une ligne de communication entre Ardres, Bourbourg et Mardick. Pendant qu'il y travaillait, les Espagnols, à la sollicitation du roi d'Angleterre qui se mit lui-même de l'ex-

pédition, essayèrent de surprendre la garnison anglaise de Mardick; mais ils furent repoussés, et, après ce dernier exploit, les armées de part et d'autre se dispersèrent dans leurs quartiers. 4 novembre.

En Italie, la France avait eu d'abord à regretter un allié, le duc de Mantoue, que l'Espagne avait reconquis par le moyen de l'empereur, son suzerain et son parent. Mais on n'en avait pas moins continué à garder l'offensive, et le duc de Modène, partageant cette fois son commandement avec le prince de Conti, s'était flatté d'ajouter à la prise de Valence celle d'Alexandrie. Après un mois de siége, il fallut renoncer à cette espérance, 22 août.
et se contenter de faire des courses où les états du duc de Mantoue furent particulièrement maltraités. Les restes de la guerre en Catalogne étaient toujours sans éclat et sans progrès; le duc de Candale, avec peu de troupes et faiblement attaqué, s'était maintenu dans les positions qu'il avait à garder. Au total, on pouvait dire que la campagne avait été sans résultat, là où beaucoup de forces s'étaient fait obstacle les unes aux autres, comme là où peu de forces n'avaient pu rien tenter. Cependant la France pouvait compter trois villes prises, et le voyage du roi à Metz,

lorsque son armée marchait en Flandre, avait un air de confiance et de sécurité qui relevait ces avantages. Ce voyage d'ailleurs se rattachait à une importante affaire, et ce n'était pas sans dessein que le roi se montrait sur la frontière voisine de l'Allemagne. L'empereur Ferdinand III
2 avril. venait de mourir; une nouvelle élection allait disposer de la couronne impériale. La France avait trop éprouvé que, malgré les traités les plus formels et la surveillance la plus exacte, il était impossible d'empêcher qu'un empereur de la maison d'Autriche ne donnât secours au roi d'Espagne, engagé dans une guerre où il perdait chaque jour quelque chose de l'héritage commun. La bonne foi la plus entière aurait à peine pu résister à tous les prétextes qui s'offraient pour suivre et servir un intérêt si naturel. Le cardinal Mazarin avait donc voulu être présent par des ambassadeurs à la diète qui devait se tenir dans la ville de Francfort. Le maréchal de
17 juillet. Gramont et le sieur de Lionne y avaient été envoyés, avec beaucoup d'argent et un grand équipage, pour détourner, s'il se pouvait, les électeurs de porter leurs voix sur le fils du défunt empereur, jeune homme qui n'avait pas dix-huit ans, et en tout cas pour qu'on imposât

à celui qui serait élu l'obligation étroite d'observer la paix conclue avec la France. C'était donc afin de donner plus de crédit à cette ambassade que le roi et toute sa cour étaient venus 18 septembre.
s'établir à Metz. On y fit un assez long séjour, pendant lequel le roi alla voir ses conquêtes du Luxembourg et son précaire duché de Lorraine. Puis il partit de Metz, traversa la Champagne et 28 octobre.
revint à Paris. Lorsqu'il y arriva, la curiosité 5 novembre.
publique venait de se reprendre à un nouveau caprice de cette reine vagabonde, qu'on avait vue, l'année précédente, retourner à Rome d'où elle venait, qui s'y était fait souvent annoncer sans aller pourtant plus loin que Pesaro, et à laquelle il plaisait maintenant de reparaître en France. Elle en avait demandé la permission au roi, qui lui avait prêté pour sa résidence le châ- 10 octobre.
teau de Fontainebleau. Elle y était logée depuis un mois, et le bruit courait déjà qu'elle « s'y en« nuyait fort, » quand tout-à-coup, du fond de cette noble retraite et cinq jours après le retour du roi, un horrible récit vint apprendre au monde que tout n'était pas seulement bizarre dans les fantaisies de cette femme. Son service intérieur se composait de quelques hommes, ramassés en Italie depuis qu'elle avait cru devoir se

défaire de ses Espagnols, et à qui elle avait donné les titres des hauts emplois dont se composent les cours. L'un de ces Italiens était grand-écuyer, un autre capitaine des gardes, un troisième, frère de ce dernier, grand-chambellan. Les deux frères détestaient le grand-écuyer qui le leur rendait bien, et qui profitait, à ce qu'il paraît, de l'absence du grand-chambellan pour lui nuire auprès de la reine. Celle-ci prit le parti de l'absent, et prétendit que son grand-écuyer était un traître. Ce qu'il avait à trahir est demeuré fort obscur, et ne pouvait être réellement que quelque honte domestique. Christine redevint reine pour punir. Elle fit comparaître devant elle, dans la galerie des Cerfs, le marquis de Monaldeschi, ainsi appelait-on le grand-écuyer, lui reprocha son crime, lui en montra les preuves, prononça son arrêt de mort, l'écouta pendant une heure priant et pleurant à ses genoux, puis le laissa entre les mains d'un prêtre pour le confesser et de trois hommes pour le tuer. « Le chef des « trois, » comme écrit le confesseur, était le chevalier Sentinelli, capitaine des gardes; les deux autres des soldats. La scène de meurtre se prolongea beaucoup par les lamentations de ce malheureux, qui ne savait ni se défendre, ni mourir.

10 novembre.

Trois fois on alla supplier la reine de lui faire grâce; trois fois elle refusa en discutant avec beaucoup de sang-froid son droit de justice souveraine, et la victime fut cruellement immolée. Cette exécution, ordonnée par une femme qui ne régnait plus, en pays étranger, dans une maison hospitalière, sur un homme qui n'était pas même né son sujet, à courte distance du siége de la puissance royale, offensait à la fois toutes les lois, toutes les convenances et tous les sentiments humains ; elle trouva cependant des apologistes, et la philosophie ne manqua pas en cette occasion à sa plus illustre adepte. Leibnitz, entre autres, déclara l'action bonne, juste, légitime, blâmable tout au plus à raison du lieu où elle se fit, mais excusable pourtant, sous ce rapport, « par « la nécessité où l'on était de se dépêcher. » Les gens d'un esprit moins élevé la jugèrent autrement. L'énormité même de cette violence la mettait hors de toute réparation possible. La Gazette eut ordre de n'en pas dire un mot. On laissa circuler un commentaire officieux qui réduisait tout l'événement aux suites ordinaires d'une querelle. La reine Christine donna elle-même un prétexte à ce mensonge, en éloignant de sa personne ce capitaine des gardes qui avait

tiré une fois son épée pour faire office de bour-
25 novembre. reau; et le roi, trop facilement satisfait, l'alla visiter à Fontainebleau, mais sans s'y arrêter plus de temps qu'il n'en fallait pour une conversa-
27 novembre. tion. Puis elle vint elle-même trouver le cardinal Mazarin à Petitbourg, où ils passèrent deux jours ensemble. Mais on ne lui permit pas de s'avancer jusqu'à Paris, et elle demeura tout l'hiver, oubliée et solitaire, dans l'habitation qu'elle avait ensanglantée.

# LIVRE HUITIÈME.

---

## CHAPITRE I.

**Dispositions pour la paix. — Maladie du prince de Condé. — Mort d'Alphonse Mancini. — Lit de justice pour l'enregistrement de la bulle contre Jansénius. — Mademoiselle revient à Paris. — Autre amour du roi. — La reine de Suède vient à la cour. — Le duc de Beaufort reçu par le roi. — Révolte du major de Hesdin. — Siége de Dunkerque. — Bataille des Dunes. — Prise de la ville. — Maladie du roi. — Prise de Gravelines. — Progrès du maréchal de Turenne en Flandre. — Campagne en Italie et en Catalogne. — Continuation de la diète électorale à Francfort. — Élection de Léopold Ier. — Traité de la France avec les princes allemands. — Le cardinal Mazarin vient rejoindre la cour à Fontainebleau. — Mort de Cromwell. — Le sieur de Lamoignon premier président. — Amour du roi pour Marie Mancini. — La résolution est prise de marier le roi. — Voyage de la cour à Lyon. — La duchesse de Savoie y vient avec sa fille. — Le roi d'Espagne offre sa fille et la paix.**

---

La campagne qui venait de finir était la vingt-troisième depuis la déclaration de guerre entre la France et l'Espagne. On était bien loin alors du prétexte qui l'avait amenée en 1635, et il y 1637.

avait presque un effort de mémoire à se souvenir que la captivité de l'archevêque-électeur de Trêves, enlevé dans sa ville capitale par les Espagnols, avait engagé cette lutte si longue et si ruineuse. Tout en effet avait été bon pour la commencer, parce qu'elle résultait de la position des deux puissances l'une envers l'autre, parce qu'elle existait déjà, bien avant la rupture, sous le couvert trompeur de la paix, parce que c'était la reprise nécessaire et pré-
1598. vue du débat que le traité de Vervins avait ajourné.
1610. Douze ans après ce traité, Henri IV, qui avait eu le temps de restaurer son royaume, allait se remettre à l'œuvre pour laquelle il s'était préparé, quand, à la veille des premières hostilités, un coup de poignard termina sa vie. Il fallut vingt-
635. cinq ans et le cardinal de Richelieu pour que la France se retrouvât en état de continuer une querelle dont l'objet n'avait pu changer. Les hommes passent, les années s'écoulent, mais les situations restent. L'Espagne avait eu beau tomber de Philippe II à Philippe III et de Philippe III à Philippe IV, elle n'en était pas moins la puissance envahissante, menaçant partout ses voisins, et s'introduisant encore chez eux par ses intrigues. La France l'avait trouvée sans cesse attachée à lui nuire, chez ses alliés, dans ses con-

seils ou parmi ses factions, quand elle ne pouvait encore l'aller chercher sur les champs de bataille. La guerre une fois déclarée, la question se simplifia bien vite. Tout l'agrandissement qu'avait rêvé la monarchie espagnole, ou dont on lui avait supposé le dessein, s'évanouit promptement, et il ne s'agit plus pour elle, comme il arrive toujours à ceux qui ont trop, que de savoir si elle aurait la force de tout conserver. Un royaume perdu à l'extrémité de son territoire, une province soulevée, une autre province conquise, annoncèrent bientôt que le corps même de son empire pouvait être entamé, et dès lors le seul doute fut de ce qu'on pourrait lui ôter par la guerre, et de ce qu'il faudrait lui rendre par la paix. A l'époque du traité de Westphalie, la balance était si fort contre elle, 1648.
elle avait tant à redemander, qu'il aurait fallu de sa part un découragement touchant presque au désespoir, pour lui faire accepter les conditions de sa mauvaise fortune. Alors la Catalogne comptait dans les pertes qu'il lui fallait subir, ou dans les restitutions dont elle devait abandonner l'équivalent. On comprend donc qu'elle ait préféré courir de nouveaux hasards, et cet intérêt fort clair, parfaitement intelligible, explique assez comment, s'étant délivrée d'un

ennemi et ayant privé la France d'un allié, par son accommodement avec les Provinces-Unies, elle dut refuser une paix qu'on n'avait pas la simplicité de lui offrir avantageuse. C'est une malheureuse vérité que ceux qui ont affaire avec la France mettent toujours de leur côté, comme une chance presque infaillible, la possibilité prochaine de quelque agitation intérieure qui lui fera oublier l'objet de sa politique au dehors. Le cabinet espagnol, où régnait surtout l'esprit de suite et de tradition, en avait déjà trop fait l'expérience, et comme il rapportait avec raison à sa propre utilité tout ce qui était arrivé depuis un siècle chez la nation rivale, il pouvait compter dans ses ressources quelque accident pareil à ceux dont il avait si souvent profité. Nous avons vu qu'on ne le lui fit pas longtemps attendre. Avant les barricades de Paris, les choses en étaient à ce point entre les deux couronnes, que le roi très-chrétien croyait pouvoir demander au roi catholique les Pays-Bas espagnols tout entiers pour rançon de la Catalogne. Il n'est jamais raisonnable d'affirmer ce qui serait arrivé si tel événement n'avait pas eu lieu. Mais il est certain
1649. que les troubles survenus dans un des royaumes ne servirent pas peu à changer cet état, et qu'au

bout de cinq ans le même marché ne pouvait plus être proposé. La Catalogne n'avait plus besoin d'être rachetée; elle était reprise. Les conquêtes du côté des Pays-Bas s'étaient arrêtées. Il fallait même une connaissance bien assurée de la faiblesse où se trouvait réduite, par les vices de son gouvernement, la puissance d'Espagne, pour ne pas attribuer à la seule grâce de la Providence que son ennemi lui retînt encore quelque chose, et n'eût rien laissé perdre du sien. Mais surtout, il faut rendre au cardinal Mazarin, en dépit de tout ce qu'on a pu recueillir contre lui des passions contemporaines, cette gloire que, dans les plus grands embarras où l'avait réduit la guerre civile, quand le reproche aveugle d'avoir empêché la paix le poursuivait de province en province et jusque sur la terre étrangère, il ne chercha pas à regagner le pouvoir qui lui échappait par un traité honteux que l'Espagne aurait certainement reçu bien volontiers de sa main. S'il essaya de tromper les factions par des ruses qui lui réussirent assez peu, il n'abaissa pas le pays dont on lui avait confié l'honneur et la sûreté dans une négociation devenue inégale, et, quand on lui disputait tout en France, il ne cédait rien à l'étranger. La fin

1655. des troubles avait donc trouvé toutes les prétentions intactes, la lutte maintenue, mais les avantages autrement partagés. Quatre années de nouveaux efforts n'avaient amené de part et d'autre aucun notable progrès, et l'on pouvait dire avec vérité que les deux couronnes étaient au bout du mal qu'elles pouvaient se faire. Le sentiment général était donc qu'on approchait de la paix, et la dernière démarche, confiée au
1656. sieur de Lionne, avait montré à combien peu elle tenait maintenant. Lorsque, des deux côtés, on avait eu à produire ses conditions, deux événements militaires étaient en suspens : les Français assiégeaient Valenciennes et Valence. L'une de ces entreprises ayant manqué, l'autre ayant réussi, et l'année suivante s'étant passée encore sans grand effet, les parties se trouvaient toujours à peu près au même état où elles s'étaient rencontrées dans les conférences de Madrid, et il n'y avait pas lieu, ni pour l'une ni pour l'autre, à augmenter ses exigences ou à s'en relâcher. Or, entre l'envoyé de France et le ministre espagnol, il n'avait plus été question, ni de la Navarre, dont on avait autrefois fait revivre le droit au profit de la France pour s'en faire payer l'abandon, ni de la Catalogne, ni des Pays-Bas. Il

ne s'était agi que du plus ou du moins à restituer de ce que la France occupait encore vers les deux frontières de Flandre et des Pyrénées. On n'avait pas été fort loin de s'entendre sur ce sujet ; mais on s'était séparé sur le point d'honneur, le roi d'Espagne voulant que ce qu'il cédait profitât aux intérêts de ceux qu'il appelait ses alliés, le duc de Lorraine et le prince de Condé, et le roi de France refusant ce qu'on lui demandait, au moins pour le dernier de ces princes, sujet rebelle, dont le pardon devait être étendu ou limité par la seule volonté de son souverain. Ce pourparler étant devenu inutile, les propositions faites et consenties de part et d'autre n'en demeuraient pas moins acquises à la négociation, quand l'occasion se présenterait de la renouer. Nous avons vu que le pape avait convié les deux rois à cette bonne œuvre par l'envoi de ses deux nonces. Celui qui était pour la France avait été entendu avec bienveillance, à Paris d'abord, puis à Metz, et le roi lui avait répondu, ainsi qu'à l'ambassadeur de Venise qui était venu remplir en ce dernier lieu le même office, de manière à rejeter sur l'Espagne tout le tort des obstacles que ses avances avaient rencontrés. Pendant que les médiateurs du traité de West-

{5 février. 26 septembre. 1657.

phalie cherchaient ainsi à se rétablir et à ramener les puissances belligérantes dans la voie d'un traité nouveau, la France s'était fort habilement avisée de le porter sur un autre terrain. Ses ambassadeurs à Francfort pour l'élection de l'empereur, ayant à remontrer le mal que pouvait causer une trop intime liaison entre le chef de l'Empire et le monarque espagnol, se trouvaient naturellement chargés d'expliquer comment il se faisait que la guerre durât encore, ce qui menait à permettre et à demander même que les électeurs entreprissent de la faire cesser. La pacification des différends entre les deux couronnes devenait ainsi comme une annexe de l'élection, et, s'il arrivait que l'on pût convaincre l'Espagne de ne pas vouloir traiter à des conditions raisonnables, on donnait plus de force aux objections contre la transmission héréditaire de la dignité impériale. C'était à cela que s'appliquaient en ce moment tous les soins des deux ambassadeurs. Malheureusement ils étaient encore fort éloignés
19 août. du résultat. Depuis leur arrivée à Francfort, il s'était écoulé déjà plusieurs mois sans qu'on vît paraître personne pour les contredire. Ni le plénipotentiaire d'Espagne, ni le prétendant à l'Empire, ne s'étaient mis en peine d'arriver. L'élec-

tion était suspendue de fait par l'absence de plusieurs d'entre ceux qui devaient y concourir, et le temps se passait en festins, où les ambassadeurs soutenaient de leur mieux la réputation du nom français contre des convives allemands.

En attendant une nouvelle campagne, ou quelque progrès plus réel vers la conclusion de la paix, chacun avait repris le repos de l'hiver. Tout le monde en avait grand besoin. Le cardinal Mazarin voyait se renouveler chez lui les accès d'une maladie cruelle, dont on rendait un assez fidèle compte au public. « Son Eminence, disait 24 novembre.
« la Gazette, a enfin heureusement jeté la pierre
« dont elle était si fortement tourmentée, la-
« quelle s'est rompue en deux par une merveille
« qui ne saurait être attribuée qu'aux soins vi-
« sibles de la Providence. » Dans le parti contraire, une vie non moins importante était sérieusement menacée. Le prince de Condé avait été forcé de se retirer à Gand, vaincu par la fièvre, et il demandait secours aux médecins de 1 décembre.
Paris; le sieur Guenaud eut la permission d'aller lui porter ses soins, dont on annonça bientôt le succès. 6 décembre. De nombreuses morts mettaient encore la cour en deuil. Après le duc d'Elbeuf, 5 novembre.
l'ancien général de la Fronde, on avait perdu la

15 décembre. jeune duchesse de Roquelaure que tous les poëtes du temps ont célébrée, et qui avait inspiré une vive passion au frère du roi. Bientôt le cardinal Mazarin fut encore une fois frappé dans sa famille. Des deux neveux qu'il avait maintenant, tous deux fils de sa sœur Mancini, l'un, Philippe, était capitaine d'une compagnie de mousquetaires que le roi s'était plu à former, l'autre, Alphonse, âgé de quatorze ans, étudiait au collége des Jésuites. Il arriva, un jour de fête, que
25 décembre. les camarades de cet enfant, sans respect, comme sont toujours les écoliers, pour les distinctions de rang et de fortune, s'amusèrent à diriger contre lui l'imprévoyante cruauté de leurs jeux. Condamné par eux à être berné, l'enfant subit sa peine; mais, en retombant sur la couverture mal soutenue, il se heurta la tête contre le pavé
5 janvier 1658. et il ne survécut que onze jours à cet accident. Peu de temps après, le duc de Candale, que l'on avait désigné depuis tant d'années comme l'époux futur d'une des nièces du cardinal, mourut
27 janvier. à Lyon, lorsqu'il revenait de Catalogne, et laissa le duc d'Épernon son père sans héritier mâle de cette maison dont la puissance n'avait pas pu durer trois générations. Cependant les affaires ne s'en suivaient pas moins avec activité.

La cour, en retournant à Paris, avait retrouvé la querelle théologique tout aussi animée qu'elle l'était avant son départ. La bulle d'Alexandre VII n'avait été, comme celle d'Innocent X, qu'un nouveau texte pour la discussion, au lieu d'être l'arrêt suprême qui devait y mettre fin. Pour rendre exécutoires dans le royaume les dispositions que l'assemblée du clergé avait prises en conformité de cette décision et attacher une peine à la désobéissance, il fallait que l'autorité royale intervînt, et l'assemblée avait en effet sollicité une déclaration du roi qui devait être adressée à tous les parlements. Mais il n'avait pas été facile d'en arrêter les termes de manière à satisfaire l'ombrageux esprit de la magistrature, et le roi était parti pour l'armée, puis l'assemblée du clergé s'était dissoute, sans que 23 mai
cette affaire fût terminée. La polémique n'en 1657.
continua qu'avec plus de vivacité. Les évêques les plus opposés au Jansénisme agirent dans leurs diocèses comme si la déclaration royale eût été publiée ; quelques parlements même, animés d'un zèle pareil, y employèrent leur juridiction, ainsi qu'avait déjà fait celui d'Aix qui avait rendu 27 février.
arrêt contre les dix-sept premières « Lettres à un « provincial. » Au retour du roi, la résolution fut

prise d'en finir avec cet interminable débat, qui s'augmentait de toutes les appréhensions, de toutes les menaces, que chacun voulait y introduire. Le pape, juge de la foi, avait prononcé; il appartenait au roi de faire exécuter ce jugement. Le parlement fut donc assemblé et le roi
19 décembre. vint y tenir son lit de justice. La bulle du pape y fut présentée, avec une déclaration portant qu'elle serait observée dans le royaume, et cette déclaration, en n'établissant aucune forme nouvelle de soumission, maintenait chaque juridiction dans son droit ordinaire. Le chancelier l'appuya par un discours; le président de Nesmond, qui tenait la place de premier président, loua beaucoup la piété du roi. On comptait sur l'avocat-général Denis Talon, qui avait été jusque-là fort exalté par les Jansénistes, pour donner un peu d'aide à la doctrine de saint Augustin. Ce magistrat conclut fort nettement pour la bulle, ce qui fit découvrir qu'il était intéressé dans la querelle par la retraite à Port-Royal d'une demoiselle dont il avait voulu faire sa femme. La bulle et la déclaration furent donc enregistrées sans opposition. On s'en tint là pour le moment. Le cardinal Mazarin, qui ne demandait qu'à n'être plus troublé de cette dispute,

refusa de fournir, aux uns des moyens de persécution, aux autres des prétextes de se dire opprimés. Quelques évêques continuèrent à faire signer la formule d'obéissance, ou, puisque ce mot est devenu historique, «le formulaire » que l'assemblée du clergé avait établi; d'autres ne s'y crurent pas obligés; les Jansénistes parurent se résigner au silence sur la question jugée contre eux, et se rejetèrent habilement dans l'examen des maximes professées par les plus ardents de leurs adversaires. Suivant l'exemple que Pascal leur avait donné, au lieu de chercher plus longtemps à se défendre, ils attaquèrent; ils prirent les Jésuites à partie, dans leurs livres, dans leur enseignement, dans leurs règles, et, en changeant ainsi le différend à leur avantage, ils y firent entrer des ressentiments implacables.

Les plaisirs aussi avaient repris leur train accoutumé. La cour avait maintenant deux princesses de plus : la fille aînée du duc de Longueville, mariée depuis quelques mois à l'ancien archevêque de Reims, à présent duc de Nemours, et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, qui était enfin venue fixer tout-à-fait sa résidence à Paris. Au milieu des bals, des comédies, des ballets, un nouvel amour se déclara chez le roi. Il avait

22 mai 1657.

31 décembre.

paru depuis quelque temps se rattacher à la comtesse de Soissons, qui venait de donner le jour à un fils, et dont il hantait assidûment la demeure.
6 décembre. Tout-à-coup on le vit poursuivre, avec une très-apparente vivacité de désir, une jeune fille récemment entrée dans la maison de la reine et qui s'appelait de la Motte-d'Argencour. Il faut noter que les mémoires de madame de Motteville se trompent sur la date de cette aventure, et ceux de mademoiselle de Montpensier sur le nom de celle qui en fut l'objet. Cette passion, qui sem-
Janvier 1658. blait marcher assez vite aux extrémités, inquiéta la reine, et le cardinal lui-même jugea qu'il fallait y mettre ordre. Il lui suffit pour cela d'un entretien particulier avec le roi, et telle était la docilité du jeune monarque pour les conseils de son ministre, qu'au sortir de cette conversation il cessa de regarder la jeune fille dont il avait été amoureux toute une semaine. Il ne restait déjà plus rien de cette ardeur passagère quand le roi
14 février. dansa son grand ballet pour lequel on se préparait depuis longtemps, et qui servit enfin à rompre l'espèce de pénitence où l'on avait tenu quatre mois la reine de Suède. Après que le ballet eut été exécuté deux fois sans qu'on l'y eût invitée, elle obtint enfin la permision d'en avoir sa

part, et elle accourut aussitôt de Fontainebleau à Paris où le cardinal lui céda son appartement 24 février. du Louvre. Son séjour n'y fut pas long, mais elle n'en perdit aucun moment. On la vit au bal danser comme une jeune fille, à la comédie se divertir aussi librement qu'un homme, courir les 11 mars. assemblées en travestissement et en masque, puis enfin assister à une séance de l'Académie française, où elle eut le bonheur d'entendre « quelque chose » de messieurs de La Chambre, Cotin, Boisrobert, Tallemant et Pellisson, avec un article du dictionnaire; et dès le lendemain elle 12 mars. regagna Fontainebleau, d'où elle partit deux jours après pour retourner en Italie. La réconciliation de tous ceux qui avaient été mécontents ou rebelles semblait en même temps s'achever. Le comte d'Harcourt était venu présenter au roi ses deux fils, le comte d'Armagnac et le chevàlier de Lorraine, et on lui avait permis de céder au premier sa charge de grand-écuyer. On annonça bientôt le retour du duc de Beaufort, et ce prince, 21 avril. présenté par son père, vint saluer le roi qui lui fit un obligeant accueil. Dans ce moment pourtant où toutes les traces des anciennes divisions paraissaient effacées, quand il ne tenait même qu'à de très-minces difficultés qu'un accommo-

dement, secrètement préparé, ne ramenât le prince de Condé sous le drapeau de la France, on avait à craindre une trahison de l'espèce de celles qui auraient dû au moins être passées de mode. Le gouverneur de Hesdin venait de mou-
16 février rir ; on nomma pour le remplacer le comte de Moret, frère cadet du marquis de Vardes, qui tenait ce nom de sa mère. Le choix du roi ne plut pas au major de la place, et cet officier résolut de se donner un autre gouverneur, dût-il l'aller chercher dans les rangs espagnols. Pour cela il consulta le maréchal d'Hocquincourt, qui crut l'occasion toute venue de renouveler son dernier et si profitable marché. En conséquence on ferma les portes au comte de Moret et le maréchal entra dans la ville, d'où il se mit aussitôt en communication avec le prince de Condé. Ce fut là, suivant mademoiselle de Montpensier toujours fort instruite des affaires du prince, ce qui lui fit rompre l'accommodement projeté, dans l'espoir de quelques succès plus brillants. Ce fut aussi ce qui abrégea le séjour du roi à Paris. Le
25 avril. lendemain même du jour où il avait reçu la visite du duc de Beaufort, il partit pour Amiens afin d'aller voir par lui-même si Hesdin lui appartenait encore.

Dans le même temps où l'on craignait la perte d'une ville par intelligence avec l'ennemi, on se flattait de lui en prendre une par le même moyen. Le maréchal d'Aumont, qui avait eu la charge de veiller pendant l'hiver à la défense des postes occupés vers la mer, s'était laissé aller à écouter des gens qui promettaient de lui livrer Ostende. Il fit agréer cette entreprise au cardinal et s'embarqua lui-même à Calais, avec dix compagnies 28 avril.
du régiment des gardes et deux régiments lorrains, pour aller prendre possession de la place qu'on devait lui remettre. Si l'on en croit le marquis de Montglat, tout Paris était dans le secret de l'expédition, « et l'on n'avait besoin, dit-il, « que d'aller dans les boutiques des marchands « pour en savoir tout le détail. » Le vent contraire éloigna longtemps de la côte la flottille de débarquement qui, au bout de quinze jours 14 mai.
seulement, arriva devant Ostende. Là tout était prêt pour une singulière comédie. On exécuta un simulacre de révolte; des officiers se laissèrent désarmer et mettre en prison; ceux que le maréchal d'Aumont envoya pour reconnaître l'état de la place trouvèrent les portes occupées par de prétendus rebelles, qui leur montrèrent le gouverneur prisonnier et les étourdirent de leurs

acclamations en faveur du roi. Sur cela, le maréchal fit débarquer ses troupes et s'avança en toute confiance vers la ville. Mais aussitôt toute l'artillerie des remparts et des forts tonna contre lui; les Espagnols cachés en embuscade lui coupèrent la retraite, et il fut obligé de se rendre prisonnier avec la moitié environ de son détachement, le reste étant remonté promptement dans les vaisseaux. La nouvelle de ce désastre, où il entrait une assez bonne dose de ridicule, arriva au roi dans Abbeville, lorsqu'il se disposait à marcher vers Hesdin. En attendant que l'armée fût assemblée, on avait négocié avec ceux qui s'étaient faits maîtres de la place. Quand il y eut assez de troupes réunies auprès d'Abbeville sous le commandement du maréchal de
16 mai. Turenne, l'armée passa l'Authie, près de Dompierre où le roi vint la joindre, et s'avança du côté de la ville qui, se tenant fermée, avec ses dehors garnis de troupes espagnoles, déchargea son canon sur la personne même du roi. Il se le
17 mai. tint pour dit, et, laissant l'armée continuer sa route vers Saint-Venant, il alla rejoindre la reine sa mère à Montreuil-sur-Mer, d'où la cour par-
20 mai. tit aussitôt pour s'établir plus largement à Calais. C'était là un triste commencement de campagne,

et ce double échec ajoutait de l'importance à quelques mouvements qui s'étaient déjà manifestés dans plusieurs parties du royaume, mais sans aucun caractère sérieux. Ce qui touche de plus près à l'excessive sécurité, c'est l'extrême facilité à prendre alarme. Les mêmes hommes qui, dans le temps consacré aux fêtes de la cour, auraient trouvé fort mauvais qu'on troublât leurs divertissements, parce qu'il s'était vu un peu d'agitation dans les provinces à l'occasion des recherches ordonnées contre les nouveaux anoblis, s'effrayaient maintenant, presque en présence de l'ennemi, des suites que l'exemple de Hesdin pouvait donner à ces mauvaises dispositions. Cependant le maréchal de Turenne, qui avait entendu auprès du roi ces murmures de découragement et qui les rapporte dans ses mémoires, marchait tranquillement et avec peu de forces vers le but qu'on lui avait désigné. Ce but était Dunkerque ; une nouvelle convention faite avec le protecteur de la république anglaise 28 mars.
obligeait la France à l'assiéger cette année, et le maréchal, sans être bien assuré d'y réussir, désirait au moins « faire voir naïvement aux « Anglais » que l'on en avait la volonté. Neuf jours après avoir passé devant Hesdin, où l'en-

25 mai. nemi le croyait arrêté, il investissait Dunkerque et, dès le lendemain, le roi, avec le cardinal Ma-
26 mai. zarin, vint se poster à Mardick pour donner cœur aux assiégeants. En même temps la flotte anglaise s'approcha de la ville assiégée et lui ferma la mer.

La disposition des lieux était telle, que l'armée du roi, ayant derrière elle un rayon de places occupées par l'ennemi, des communications difficiles, et pas de retraite possible, il n'y avait absolument qu'à regarder devant soi, et à poursuivre l'œuvre commencée pour la mener à fin ou y périr. Le maréchal se mit froidement au travail, et en moins de dix jours sa circonvalla-
5 juin. tion était achevée. Le roi alors quitta Mardick pour retourner à Calais, et la tranchée fut ouverte. Cependant on ne devait pas croire qu'il y aurait seulement à enlever les défenses et à repousser les sorties des assiégés. L'armée espagnole, quoique surprise par une agression aussi brusque, était à courte distance, distribuée dans ses places, et elle avait parmi ses chefs le prince de Condé. Elle se mit promptement en mesure
12 juin. de marcher. On était au huitième jour de l'attaque, lorsqu'on aperçut du côté de Furnes un détachement de cavalerie qui venait recon-

naître les lignes, et qui voulut pousser la garde avancée. Le marquis d'Humières et le comte de Soissons allèrent aussitôt la secourir, et il s'engagea un petit combat dans lequel on vit tomber celui des chefs ennemis qui s'était montré le plus hardi à s'ouvrir passage. On sut bientôt que ce cavalier était le maréchal d'Hocquincourt, parti depuis peu de Hesdin où l'on n'avait pas voulu lui donner toute l'autorité, pour aller combattre du moins à côté du prince de Condé, puisqu'il n'avait plus de ville à lui livrer. La blessure qu'il avait reçue, de la première décharge faite sur les Espagnols, était mortelle, et on eut de la peine à emporter son corps. Le lendemain, 13 juin.
l'armée ennemie vint camper dans les Dunes, à trois quarts de lieue des assiégeants, et, sans attendre davantage, le maréchal de Turenne résolut de lui livrer bataille le jour suivant. Dès le matin, en effet, il fit sortir toutes ses troupes 14 juin.
des lignes, et les étendit sur le terrain, en face des Espagnols. Ce fut à ce moment que le prince de Condé, enveloppant d'un coup d'œil tous les mouvements de son adversaire, se tourna vers le jeune duc de Glocester, et lui dit en riant : « Nous allons vous montrer comment on perd « une bataille. » Il eût été meilleur de la ga-

gner; mais tous les témoignages font foi qu'on s'était avancé aussi loin contre son avis, et que l'orgueil emporté de don Juan d'Autriche avait trouvé trop de prudence dans ses conseils. Il faut avouer que le général républicain d'Angleterre comprenait mieux la déférence due à un capitaine expérimenté ; car, comme le maréchal de Turenne, en distribuant ses ordres à ceux qui commandaient sous lui, voulait faire expliquer plus amplement à l'ambassadeur Lockhart, maintenant chef d'armée, les motifs qu'il avait de combattre, « monsieur le maréchal, répondit-il, « me les fera connaître après la bataille. » Le prince de Condé ne put, avec toute sa valeur, empêcher le mal qu'il avait prévu. L'armée espagnole, resserrée dans un lieu trop étroit, fut renversée et mise en déroute; on lui prit le quart environ des troupes dont elle se composait ; ses morts étaient au nombre de mille ; tout le reste s'enfuit jusqu'à Furnes. Le maréchal ne voulut pas risquer le résultat de cette grande victoire par une poursuite inutile. Dès qu'il vit l'ennemi hors d'état de venir le troubler, il se retourna vers la ville, et l'obligea bientôt à capituler. Le roi venait de reprendre son loge- 23 juin.
ment à Mardick, quand les assiégés proposèrent

de se rendre. Il en vit sortir la garnison, et il y entra lui-même pour prendre possession de sa conquête qu'il remit aussitôt au général anglais, en lui faisant renouveler la promesse de n'y rien innover contre la religion catholique. 25 juin.

Si la prise de Dunkerque était pour les Anglais, la bataille qui l'avait amenée, et où l'on doit dire que les troupes anglaises avaient vaillamment servi, était sans aucun doute au profit de la France. L'armée espagnole ne reparaissait plus, et le maréchal de Turenne put se rendre 30 juin. maître, d'abord de Bergues, puis de Furnes, d'où 3 juillet. le quartier-général espagnol s'était transféré à Nieuport, et enfin de Dixmude, sous les yeux 4 juillet. même du prince de Condé. Mais tout-à-coup il fallut s'arrêter dans cette rapide série de succès. Le roi, qui avait voulu suivre son armée jusqu'à Bergues, était tombé malade en retournant à Calais, et sa vie était en danger. Il ne fut pas longtemps possible de le dissimuler, et les cabales qui se formèrent autour de lui éveillèrent bientôt la douleur publique. Près du lit de ce prince qui n'avait pas vingt ans, dans une cour qui suivait les opérations de la guerre, presque en face de l'ennemi, il se trouvait des ambitions qui s'agitaient dans la prévoyance d'un nouveau

règne. L'héritier présomptif était là, aux prises avec des courtisans empressés, et ayant peine à défendre contre leurs adulations les honnêtes sentiments de son âge. Des femmes lui disaient qu'il allait régner, et excitaient d'avance sa jalousie contre le ministre qu'elles prétendaient remplacer par leurs maris ou leurs amants. Quand on sut à Paris l'extrémité où était le roi, le saint sacrement fut exposé dans les églises, la châsse de sainte Geneviève fut découverte, et des processions parcoururent la ville, pour demander à Dieu la conservation de ses jours. Les médecins cependant y employaient toute leur science, et, huit jours durant, leurs essais avaient été infructueux. Le célèbre Guenaud, qui avait le privilége de sauver toutes les têtes illustres, fut appelé, et se donna les honneurs de
8 juillet. la première amélioration survenue dans l'état du malade. Ses confrères de Paris ne manquèrent pas d'en contester le mérite, à lui et au remède nouveau qu'il avait mis en vogue. Mais le mal n'en alla pas moins en diminuant, et les signes de la convalescence devinrent certains. Le
16 juillet. cardinal l'annonça bientôt à la France, en quittant Calais pour aller tenir conseil, dans la ville de Bergues, avec le maréchal de Turenne.

La part de l'Angleterre étant maintenant assurée, il était bien juste que la France songeât à se faire la sienne : on résolut donc d'assiéger Gravelines. Il fut convenu que le maréchal de la Ferté, qui avait une armée toute fraîche rassemblée vers la Meuse, serait chargé de ce siége, pendant que le maréchal de Turenne couvrirait en même temps ses opérations et les places récemment occupées en Flandre. Ce projet arrêté, le roi se mit en route pour Compiègne, et le 22 juillet.
cardinal Mazarin demeura auprès des armées. Le maréchal de Turenne posta la sienne près de Nieuport, et le maréchal de la Ferté s'attacha 27 juillet.
au siége qui lui était confié. La convalescence du roi, qui s'achevait assez bien dans un voyage doux et commode, avait été signalée par une distribution de récompenses militaires, où, suivant l'usage, on avait fait quelques heureux et beaucoup de mécontents. La première avait été pour un mourant : le marquis de Castelnau-Mauvissière, blessé au siége de Dunkerque, 15 juillet.
reçut le bâton de maréchal de France, vingt-quatre heures avant d'expirer. La même faveur alla chercher à Sedan le marquis de Fabert, et dans Arras le comte de Mondejeu, qui s'appela le maréchal de Schulemberg. Pendant que le roi

se rétablissait tout-à-fait dans son séjour de
12 août. Compiègne, et rentrait à Paris sans aucune trace de maladie, le siége de Gravelines se poursuivait, toujours couvert par l'armée du maréchal de Turenne, qui tenait l'ennemi en échec. Au
30 août. bout d'un mois la ville se rendit, le cardinal alla rejoindre le roi, et le maréchal de Turenne, ayant grossi son armée des troupes qui venaient de faire le siége, maître de la campagne que les Espagnols, enfermés dans leurs places, n'osaient plus lui disputer, s'avança dans la Flandre où
9 septembre. il prit Oudenarde, défit le prince de Ligne près de Menin, s'empara de cette ville, mit le siége
24 septembre. devant Ypres qui capitula le onzième jour,
25 octobre. poussa jusqu'aux portes de Bruxelles pendant qu'on travaillait à fortifier Oudenarde et Menin, parcourut ou occupa les environs de cette ville sans que les Espagnols et même le prince de Condé sortissent de leurs murailles, et ne rentra en France qu'après avoir laissé des détachements de son armée garnissant une ligne de dix places conquises dans une seule campagne.

Ce résultat était certainement le plus beau qu'on eût obtenu depuis longtemps, et rappelait, bien tristement pour le prince de Condé, ces glorieuses années de la régence où les victoires

du jeune capitaine avaient de pareilles suites. En Italie aussi, on avait eu des succès. Un hiver passé dans le Mantouan par l'armée de France que commandait le duc de Modène avait suffi pour dégoûter le duc de Mantoue de son alliance avec l'Espagne, et il s'était trouvé trop heureux d'obtenir la neutralité de ses états. Le duc de Modène alors était entré dans le Crémonois, et, passant hardiment l'Adda, avait dirigé sa marche vers Milan. En même temps l'armée de Savoie se mettait en mouvement pour le joindre, et enlevait en passant la ville de Trino. Les deux armées, s'étant unies sur les bords du Tesin, allèrent assiéger Mortara qui se rendit après trois semaines de siége, le jour encore de la fête du roi. Cet exploit d'ailleurs termina la courte et brillante carrière du duc de Modène. Il mourut bientôt de maladie, laissant sa souveraineté à son fils, le neveu par alliance du cardinal Mazarin. Le duc de Navailles, que la France avait envoyé servir avec lui, avait déjà pris le commandement de l'armée, qu'il maintint dans ses avantages en faisant échouer une entreprise des Espagnols contre Valence. En Catalogne, le marquis de Saint-Aunais, sans attendre l'arrivée du nouveau général qui devait remplacer le

Juin.

14 juillet.

22 juillet.

25 août.

14 octobre.

duc de Candale, s'était hâté de vouloir se signaler par quelque fait de guerre, et il avait été battu devant Campredon. Le duc de Mercœur ne put que rallier ses troupes et les mettre à couvert, ainsi que ses places, contre les attaques de l'ennemi. On en était là de la guerre, dans l'automne de 1658, et les progrès que la France avait faits sur le principal théâtre des combats donnaient à ses armes une incontestable supériorité. Elle avait encore acquis de l'honneur dans la négociation entamée à Francfort. Là il s'agissait d'élire un successeur à l'Empire vacant depuis plus d'une année. La pensée n'avait pu venir sérieusement à personne de renouveler entre Louis XIV et le roi de Hongrie la rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Ce qu'on avait voulu, ce qu'on avait assez habilement pratiqué, c'était d'abord de susciter, s'il se pouvait, quelque concurrent d'Allemagne à l'héritier de Ferdinand III, et, dans le cas où l'on n'y réussirait pas, de faire imposer par les électeurs à l'empereur élu des conditions qui ne lui permissent pas d'aider l'Espagne dans sa lutte avec la France. On n'avait pas tardé à voir que, parmi les princes dont l'ambition pouvait tendre à la couronne impériale, il n'y en avait pas un qui

osât même la regarder. Le duc de Bavière, Ferdinand-Marie, celui peut-être en faveur duquel on aurait pu trouver des chances, reculait avec effroi devant l'éclat de cette couronne que son père Maximilien avait si longtemps souhaitée, et dont sa femme, Adélaïde-Henriette de Savoie, aurait bien voulu parer son jeune front. Quelques autres prétentions, plus faiblement appuyées, avaient été à peine hasardées et s'étaient promptement évanouies. Le grand intérêt s'était donc porté dès lors sur la question des rapports de l'Allemagne avec les puissances en état de guerre. D'un côté, on avait la France armée depuis vingt-quatre ans contre l'Espagne; de l'autre, le roi de Suède, Charles Gustave, dont le défunt empereur avait voulu arrêter les rapides conquêtes en Pologne et en Danemarck. Il importait grandement au corps germanique, avant de se donner un chef, de régler comment il devait employer, à l'égard de l'une et de l'autre querelle, la puissance qu'on allait lui remettre; car, de toutes les deux, pouvait se ranimer la guerre générale. La France se présentait au collége des électeurs avec toutes les apparences de la bonne foi et de la justice. Elle offrait de leur soumettre le jugement de ce long débat

où elle demandait que le futur empereur ne pût pas aider son ennemi, comme avait fait plus ou moins ouvertement le dernier césar de la maison d'Autriche. Les électeurs, il faut se le rappeler, étaient au nombre de huit. L'archevêque de Mayence était tout dévoué à la France, ainsi que l'archevêque de Cologne ; l'électeur palatin lui avait vendu sa voix, sauf en ce qui touchait la promotion du duc de Bavière à l'Empire ; l'électeur de Trêves, qui lui était le plus obligé, passa du côté contraire, mais eut au moins l'honnêteté de rendre l'argent qu'il avait reçu ; les ducs de Saxe et de Bavière appartenaient à l'Autriche par leurs ministres ; l'électeur de Brandebourg avait choisi ce parti par intérêt politique ; la dernière voix était celle du candidat lui-même, Léopold-Ignace roi de Hongrie et de Bohême, auquel il manquait alors quelques mois pour qu'il eût l'âge de voter. Il s'était passé beaucoup de temps avant qu'on pût entamer les affaires ; l'action diplomatique s'engagea seulement lorsque le comte de Pigneranda, ministre plénipotentiaire d'Espagne,
14/19 mars. fut arrivé à Francfort avec le prétendant à l'Empire et son oncle l'archiduc Léopold. Dès que l'on tint un représentant de la couronne d'Espagne, les électeurs du parti de

la France lui jetèrent aussitôt en avant la proposition de régler les différends entre les deux puissances par l'intermédiaire du collége électoral. Celui-ci n'était nullement préparé à cette attaque, et s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avait pas de pouvoir. On lui offrit d'envoyer, en Espagne comme en France, des députés au nom du collége électoral, pour recevoir l'agrément des deux rois à la médiation proposée. Et en effet la cour avait vu arriver dans Amiens deux négociateurs allemands auxquels le roi fit réponse qu'il acceptait volontiers l'entremise des électeurs pour traiter de la paix au lieu où se tenait la diète ; mais ils n'avaient pu pousser leur voyage jusqu'en Espagne faute de passeports, et ils étaient retournés à Francfort avec le consentement d'une des parties. Il en était résulté déjà que l'élection de l'empereur, au lieu d'être, comme l'espéraient les Epagnols, l'unique objet de l'assemblée, se trouvait retardée par le fait, et peut-être subordonnée au succès d'une affaire toute différente. Les partisans de l'Autriche firent valoir cette circonstance qui donnait un tort à la France ; les ambassadeurs du roi consentirent aussitôt à ce que la paix fût traitée avant ou après l'élection. Dès lors il ne s'agissait plus que

10 mai.

28 mai.

31 mai.

de régler, par l'acte ordinaire de capitulation, à quelles conditions l'élu recevrait la couronne impériale. Sur ce point, la France reprenait son avantage par la complaisance qu'elle venait de montrer, l'intérêt de l'Allemagne se trouvant d'ailleurs mêlé au sien. Les articles de la capitulation portèrent donc que le traité de Munster serait pleinement exécuté, tant à l'égard du duc de Savoie qu'à l'égard de la France, et que l'empereur ne pourrait aider en aucune façon les ennemis de ce royaume. La Suède ne put obtenir la même déclaration en sa faveur, pour ce qui concernait ses différends avec la Pologne et le Danemarck. Cet acte préliminaire étant arrêté, on acheva l'élection, qui ne demandait plus que l'observation des formes prescrites par la bulle d'or, et Léopold I^er^, élu empereur, prêta serment de bien et fidèlement exécuter les choses convenues. L'élection terminée, il n'y avait aucun moyen de forcer les Espagnols à traiter de la paix, et tout ce qu'on avait recueilli jusque-là du comte de Pigneranda montrait évidemment la volonté de n'accepter ni le lieu, ni le temps, ni la médiation qu'on lui offrait. Il fallait donc se séparer sans avoir rien fait pour l'accommodement des deux couronnes, et les am-

12 juin.

18 juillet.

bassadeurs de France semblaient, comme le disent fort bien les mémoires du maréchal de Gramont, « n'avoir obtenu que des avantages « en papier. » Mais, à la veille de quitter l'Allemagne, et quand déjà le plénipotentiaire d'Espagne était parti, ils réussirent à se faire donner des garanties plus réelles. Un acte de confédération fut signé à Mayence entre les trois électeurs 14 août. ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le comte palatin du Rhin, le roi de Suède comme duc de Brême, les ducs de Brunswick et de Lunebourg et le landgrave de Hesse, pour obliger tous et chacun d'eux à empêcher effectivement toute infraction à la paix de Westphalie. La France déclara s'y associer, et stipula formellement que 15 août. les confédérés ne laisseraient passer par leurs terres aucunes troupes envoyées dans les Pays-Bas ou ailleurs, contre le roi très-chrétien ou ses alliés. Ce traité, que les Espagnols n'avaient pas prévu et qui établissait une barrière soigneusement gardée entre leurs états et l'Allemagne, complétait d'une manière éclatante la position heureuse où se trouvait la France par les derniers succès de ses armes.

La nouvelle de ces trois heureux événements, la prise de Gravelines, celle de Mortara et la si-

gnature de la confédération qui fut appelée « li-« gue du Rhin, » était venue trouver le roi à
Septembre. Fontainebleau, où il exerçait gaiement sa santé tout-à-fait rétablie, ayant auprès de lui Mademoiselle, le duc d'Orléans et le prince de Conti.
7 septembre. Le cardinal Mazarin y arriva bientôt de Calais, après avoir donné au maréchal de Turenne le pouvoir « de faire tout ce qu'il voudrait, » pouvoir dont nous avons déjà vu qu'il se servit fort bien. Lorsqu'on ne croyait avoir qu'à se réjouir, et des prospérités dernières, et de celles qui continuaient à se manifester par l'habile conduite du maréchal de Turenne, un accident imprévu donna ouverture à d'autres pensées. Le nouvel allié de la France, celui dont l'amitié avait tant coûté à la réputation de cette couronne, le
13 septembre. Protecteur Olivier Cromwell était mort, et quoiqu'on apprît en même temps que son fils aîné
14 septembre. Richard avait été reconnu du peuple et de l'armée pour son successeur au gouvernement des trois pays, on sentait bien que le pouvoir fondé par ses mains n'était pas de ceux qui se transmettent paisiblement à des héritiers. Pour ce qui concernait la France, c'était certainement dans l'espoir d'une plus longue association avec un chef de nation tout-puissant, qu'elle avait

encouru le blâme d'abandonner la cause des rois, rendue plus intime encore par les liens du sang. Elle y avait gagné déjà d'ôter cette alliance à son ennemi ; mais elle avait presque entièrement employé deux campagnes à payer le rachat du mal qu'on aurait pu lui faire, plutôt qu'une assistance réelle et profitable. Nul ne sait sans doute ce qui aurait pu advenir de l'union fort incertaine entre le Protecteur et le roi très-chrétien, quelle fin ou quelle suite auraient eue des projets jusque-là combinés à l'avantage du premier; et il ne paraît pas que le cardinal Mazarin se soit fié outre mesure à la durée de cette bonne intelligence, qui d'un côté avait des exigences si hautaines, qui de l'autre était incessamment combattue par plusieurs motifs d'intérêt ou d'honneur. En effet, outre le tort d'avoir donné la main à l'usurpateur meurtrier d'un roi, le ministre de la monarchie française s'était encore attiré le reproche de sacrifier la religion à ses calculs. La même polémique qui avait poursuivi autrefois le cardinal de Richelieu comme fauteur de l'hérésie, pour s'être appuyé dans ses desseins de la Suède et de la Hollande, se soulevait maintenant contre le cardinal Mazarin, qui livrait à l'ennemi de l'église des villes catholiques ; et le

scrupule religieux, embrassé jadis avec tant de foi par le pieux cardinal de Berulle, servait aujourd'hui de texte aux libelles du cardinal de Retz. Cette objection n'avait pas manqué d'être faite aux ambassadeurs du roi près la diète de Francfort, et ceux-ci l'avaient repoussée fort pertinemment en montrant le traité proposé par les Espagnols pour livrer aux Anglais la ville de Calais. Mais ces sortes de réponses qui, faites à la face des gens, les réduisent au silence, ne sont d'aucun emploi dans la discussion écrite, et il y avait en France un parti, celui des Jansénistes, fort disposé à exploiter ce grief contre le gouvernement qui l'opprimait. Tout cela était le résultat d'un fait que la France n'avait certainement pas aidé, mais qu'elle n'avait pu s'empêcher de reconnaître, celui qui avait mis toutes les forces d'une révolution entre les mains d'un homme capable de les diriger. A présent cet homme n'était plus, et il ne fallait qu'une prudence ordinaire pour prévoir quelque changement prochain dans cet état de choses qui reposait sur une seule tête. Le plus certain pour la France, quoi qu'il dût arriver, était qu'elle en serait pour le riche présent fait à l'Angleterre, et qu'il n'y avait plus pour elle à compter sur

les vaisseaux ou les soldats de cette république. En attendant, il n'y avait rien de mieux à faire qu'à continuer avec le fils les relations amicales où l'on était avec le père. Il pouvait y avoir une question d'étiquette, savoir s'il y avait lieu de porter le deuil du Protecteur. Mademoiselle de Montpensier dit que la cour « fut sauvée de cet « affront » par la mort d'un fils du prince de Conti arrivée dans le même temps, et qui, ayant précédé la nouvelle de l'autre mort, emportait tout l'honneur de la douleur officielle. Le fait est que la Gazette, fort exacte en toute occasion à indiquer les deuils pris par le roi, ne fit aucune mention de celui-ci. Le lendemain même du jour où cette nouvelle parvint à la cour, le cardinal se 18 septembre
rendit à Paris, et sa première visite fut pour la reine d'Angleterre, ce qui était d'ailleurs un constant usage. Deux jours après, sur l'invita- 20 septembre
tion du cardinal qui trouvait l'air de Fontainebleau contraire à sa santé, le roi vint l'entretenir au château de Vincennes, et il alla aussitôt chercher sa mère pour la ramener à Paris avec 23 septembre.
toute la cour.

Il se passa là un mois fort tranquillement, pendant lequel on apprit les derniers progrès du maréchal de Turenne en Flandre et la mort du

duc de Modène. Ce qu'on y fit, en apparence, de plus important fut de remplir la place de premier président au parlement de Paris qui était restée vacante près de vingt mois. Celui qui ob-
4 octobre. tint l'agrément du roi pour en traiter fut Guillaume de Lamoignon, fils d'un président de cette compagnie, reçu lui-même conseiller à l'âge de dix-sept ans, et depuis quatorze ans maître des requêtes, homme de grande réputation, surtout parmi les gens de lettres, et qui avait seulement le tort envers la compagnie dont il allait devenir le chef, d'entrer le plus jeune dans la grand'chambre. Ce fut, sans aucun doute, le cardinal Mazarin qui lui dit ce mot si souvent cité à son éloge comme venant de Louis XIV : « Si le roi « avait pu trouver un plus homme de bien que « vous dans le royaume, vous n'auriez pas eu « cette charge. » Les faibles mouvements qui s'étaient manifestés dans quelques provinces semblaient apaisés. En Normandie notamment, le marquis de Montpesat, avec des troupes de la
14 octobre. maison du roi, « avait mis à la raison quelques « mal intentionnés, » et on annonçait son retour, « toutes choses étant maintenant calmées. » A la cour, ce qu'il y avait de plus nouveau était encore une inclination déclarée du roi. Depuis

l'espèce d'interdit que la reine et le cardinal avaient jeté sur la jeune fille qu'il avait dernièrement désirée, il avait tout-à-fait cessé de la regarder, quoiqu'elle continuât à demeurer chez sa mère, et il avait repris ses habitudes d'innocentes visites chez la comtesse de Soissons. Peu à peu il parut de nouveau se refroidir pour elle et rechercher l'entretien de sa sœur Marie, la moins belle, dit-on, des cinq filles du nom de Mancini, et l'aînée de celles qui restaient à marier. Celle-ci avait, à ce qu'il semble, une grande qualité pour toucher le cœur du roi ; elle l'aimait. Or cette liaison commençait à naître tout juste dans le moment où se préparait en grand secret une résolution fort contraire aux vagues espérances des deux amants. Depuis quelque temps, il était sérieusement question de marier le roi qui venait d'achever sa vingtième année. Le jeune prince lui-même le demandait. Ses essais d'amour avec trois jeunes filles n'avaient, suivant tous les témoignages, qu'excité chez lui la passion sans la satisfaire, et le mariage lui était devenu autre chose qu'une affaire de convenance ou de politique. Jusqu'à cette époque en effet, celui des deux fils de la reine qui paraissait audacieux et entreprenant avec les dames,

c'était le duc d'Anjou; le roi se montrait timide, réservé, craignant par dessus tout d'offenser Dieu, de chagriner sa mère et de déplaire au cardinal. Il fallait certes que cette retenue fût bien notoire, pour qu'au milieu d'une pareille cour les plus médisants ne pussent attribuer l'honneur d'en avoir triomphé qu'à une femme vieille et borgne, première femme de chambre de la reine. Quoi qu'il en soit, au moment où nous sommes et quel que fût le degré où était parvenu l'amour récent du roi pour Marie Mancini, le dessein qui occupait le ministre et la reine, qu'on cachait au public, et qu'on laissait deviner à l'étranger, était de lui trouver une alliance. La reine, par affection de famille, le cardinal, par calcul politique, ne pouvaient détacher leur pensée de l'infante Marie-Thérèse, née quinze jours après le roi et deux fois sa cousine. Il y avait chez le cardinal Mazarin, comme nous l'avons dit déjà, une idée fixe, dont la postérité aurait dû lui savoir plus de gré; il voulait donner les Pays-Bas à la France. Que ce fût par conquête, par échange, ou en dot, peu lui importait, pourvu qu'il en vînt à son but. Il avait tenté déjà d'y arriver par toutes les voies qui s'étaient ouvertes, et, au congrès de Munster, on l'avait vu repro-

duire avec une espèce d'acharnement cette proposition toujours repoussée. A Madrid, lorsque son envoyé rejetait avec le plus de hauteur les demandes du roi catholique en faveur du prince de Condé, le seul nom de l'infante, venu par hasard dans la conversation, l'avait tout-à-coup adouci, et il s'était écrié : « Donnez-nous la per-« sonne dont vous parlez et je signe aveuglé-« ment tout ce qu'on voudra. » Alors la demande de l'infante découvrait trop d'ambition. Cette princesse était héritière du trône d'Espagne, et l'on savait trop bien que toutes les renonciations dont il serait possible de s'aviser n'éteindraient pas une prétention appuyée par les armes de la France. Maintenant cet empêchement absolu était levé. Depuis un an bientôt il était survenu un fils à Philippe IV. La couronne d'Espagne appartenait sans conteste à cet enfant. Mais il pouvait n'en être pas ainsi des états de Flandre et de Brabant, et c'était au moins ce droit litigieux que le ministre du roi très-chrétien voulait acquérir. Le difficile était de renouer la négociation si pleinement rompue à Madrid, et qu'on n'avait pu reprendre à Francfort. Il n'y avait pas moyen de recommencer des avances infructueuses qui seraient devenues flétrissantes,

28 novembre 1657.

et cependant il fallait une femme au roi. Toute la France murmurait déjà contre le ministre qui prolongeait le célibat de ce prince plus qu'il n'était ordinaire, et, sans savoir trop bien comment les choses se passaient à la cour, on lui supposait le dessein de porter jusqu'au trône une de ces nièces dont il était si abondamment pourvu. Ce soupçon n'avait attendu en effet, ni le premier amour du roi pour Olympia Mancini, ni son nouveau penchant pour Marie : on le trouve écrit en termes positifs, bien longtemps avant qu'il fût autorisé du moindre prétexte, et les mariages successifs de quatre nièces du cardinal ne l'avaient aucunement découragé. Or, pendant qu'on cherchait du côté des Pyrénées s'il n'arrivait pas une reine à la France, il s'en présentait une du côté des Alpes; et là encore était un intérêt politique. La duchesse de Savoie offrait au roi son neveu sa fille Marguerite, et elle faisait entendre assez ouvertement que, sans cette alliance, le duc son fils pourrait bien se rapprocher de l'Espagne qui le recherchait. Ainsi pour la France, la princesse Marguerite, c'était le moyen de continuer la guerre; l'infante, c'était la paix. Il y avait bien encore un autre parti sur les rangs. Depuis longtemps le duc d'Orléans

mettait en avant sa fille aînée du second lit; mais, depuis longtemps aussi, on n'avait rien à espérer, ni rien à craindre, du prince retiré à Blois, et on se contentait de l'éconduire poliment.

Les choses étant ainsi, et dans la saison où chacun se renfermait chez soi, on annonça tout-à-coup que le roi partait de Paris et 26 octobre.
« allait visiter quelques-unes de ses provinces « pour le bien de son état et de ses peuples. » Sa route était marquée vers Lyon. Sa mère, son frère, Mademoiselle, le cardinal Mazarin, la comtesse de Soissons et Marie Mancini étaient du voyage. L'objet en était si peu connu que le médecin Guy Patin, l'un des plus curieux et des mieux instruits qu'il y eût à la ville, l'attribuait uniquement au dessein « de faire de l'argent en plusieurs lieux « par diverses inventions. » La vérité est que le roi, avant de se décider à épouser sa cousine de Savoie, avait voulu voir par ses yeux si elle lui convenait, et que la princesse devait venir au rendez-vous donné dans la ville de Lyon pour se montrer à son cousin. On s'y achemina donc, mais lentement, et comme on fait quand on veut donner, à d'autres gens qui vous

voient partir, le temps du regret. Le roi, pour sa part, y allait de fort bonne foi, et, par une contradiction assez ordinaire dans la conduite des hommes, il courtisait Marie Mancini tout le long du chemin qui le menait vers une autre femme. Le voyage ne dura guère moins d'un mois; la cour s'était longtemps arrêtée à Dijon, où le roi
18 novembre fit publier en lit de justice quelques édits peu
24 novembre. agréables pour la province. Arrivé enfin à Lyon, on attendit quatre jours la venue de la duchesse de Savoie, et quand on sut qu'elle approchait, le cardinal, le duc d'Anjou, puis le roi et sa mère,
28 novembre. se portèrent à sa rencontre. La terrible épreuve du premier coup d'œil fut favorable à la princesse Marguerite; le roi la trouva fort à son gré, le dit aussitôt à sa mère, et le témoigna encore mieux par son empressement familier auprès de sa parente. Tout paraissait donc terminé. Mais, en même temps que la duchesse de Savoie et sa fille, un homme entrait dans Lyon inconnu, et se faisait introduire chez le cardinal Mazarin. C'était l'ancien ambassadeur d'Espagne auprès de la reine Christine, don Antonio Pimentelli, qu'on savait depuis peu parti de Madrid pour retourner à Milan d'où il était venu. Le cardinal s'écria, dit-on, en le voyant : « Ou vous êtes chassé,

« monsieur, ou vous venez nous offrir l'infante. » L'envoyé déploya une lettre de Philippe IV qui proposait la paix et le mariage de sa fille avec le roi de France.

## CHAPITRE II.

**Le mariage de Savoie rompu. — La cour revient à Paris. — Don Juan d'Autriche traverse la France. — L'amour du roi pour Marie Mancini augmente. — Le cardinal éloigne sa nièce. — Départ du cardinal Mazarin pour la frontière des Pyrénées. — La cour se rend à Bordeaux. — Ouverture des conférences entre les ministres de France et d'Espagne. — Demande solennelle de l'infante. — Traité des Pyrénées. — Contrat de mariage du roi et de l'infante. — Nouveaux troubles en Angleterre. — Le cardinal rejoint la cour à Toulouse. — Le prince de Condé rentre en France. — La cour se rend en Provence. — Le prince de Condé vient saluer le roi à Aix. — Mort du duc d'Orléans.**

Maintenant on avait à choisir entre deux femmes, et la préférence n'était pas douteuse. Il est certain qu'en ce moment le cardinal Mazarin voulait mettre fin à la guerre. Outre le peu de 1658.

motifs qu'il y avait pour la continuer, et la raison qu'on a toujours de faire cesser cet état violent, il avait, pour en sortir, une cause toute personnelle. Le ministre se sentait vieillir ; la mort de Cromwell, plus âgé que lui de trois années seulement, l'avait averti de ne pas remettre trop loin ce qui devait être la gloire de sa vie. On ne balança donc pas à écouter les propositions de l'Espagnol et à rompre l'alliance entamée par une première entrevue. Le duc de Savoie était
1 décembre. arrivé à Lyon trois jours après sa mère et sa sœur. Le quatrième jour il en partit. La duchesse et sa
8 décembre. fille le suivirent bientôt, et cette séparation si prompte, après tant de chemin fait des deux côtés pour se trouver ensemble, déconcerta singulièrement les conjectures. Il paraît que la reine s'était franchement expliquée avec sa belle-sœur sur le contre-temps qui était survenu, et la duchesse de Savoie se retira aussi satisfaite que possible, avec la promesse écrite que le roi serait son gendre s'il n'épousait pas l'infante. Peu de temps après qu'elle eut quitté Lyon, la pré-
14 décembre. sence de Don Pimentelli devint publique, et la Gazette annonça que ce gentilhomme, « revenant « d'Espagne, où le gouverneur du Milanais l'a« vait envoyé, avait passé par cette ville pour

« retourner en Italie. » Quoiqu'on fût encore loin d'une conclusion formelle, les paroles étaient données et la reine avait voulu qu'on s'en contentât. La nouvelle qui arriva bientôt que le roi 21 décembre.
d'Espagne avait un second fils, augmenta la certitude où l'on était de voir le mariage s'effectuer. Don Pimentelli, qui n'avait aucun caractère officiel pour suivre la cour, fit semblant de continuer sa route en attendant qu'on lui envoyât un pouvoir en règle, et la cour prolongea de quelques semaines son séjour à Lyon afin de laisser croire qu'elle y avait quelque chose à faire. Le roi, voyant son mariage reculé, s'engagea de plus en plus dans son commerce de tendres sentiments avec Marie Mancini, et il revint, tout-à-fait amoureux, de ce voyage qu'il avait fait pour se marier.

Quinze jours après avoir quitté Lyon, la cour 28 janvier 1659.
rentra dans Paris, où le maréchal de Turenne vint la joindre, ayant laissé la frontière et les conquêtes en bon état. On venait de perdre le 14 janvier
dernier duc de Nemours, marié à la fille aînée du duc de Longueville, et en qui s'était éteinte la branche de Savoie établie depuis cent cinquante ans dans le royaume. Bientôt mourut en- 17 février.
core le comte Abel Servien, l'un des surinten-

dants des finances, et toute la charge fut dévolue dès lors au procureur-général Fouquet. Les plaisirs ne s'en multipliaient pas moins pour remplir ce qui restait de l'hiver. Les mascarades, les bals, les ballets, la comédie, se succédaient l'un à l'autre sans relâche. Pour ce qui touchait au théâtre, « Corneille l'aîné » en était à
24 janvier. sa tragédie d'OEdipe qui fut jouée cet hiver par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne; une autre troupe venait de s'installer au Petit-Bourbon, sous la protection du duc d'Anjou, et, un soir
12 février. de ce carnaval, le jeune patron y avait conduit sa joyeuse cour pour voir représenter « un sujet « comique. » Les spectateurs s'en étaient beaucoup divertis, et la harangue adressée au prince par « le premier acteur du lieu » avait été trouvée fort galante : ce premier acteur était Molière. Dans un plus austère emploi du talent, venait de se montrer avec éclat un prêtre de trente-un ans, l'abbé Bossuet, récemment arrivé de Metz où il s'était retiré pendant six ans, après avoir occupé quelque temps Paris de ses succès d'écolier. Maintenant, nourri par l'étude et par la retraite, habitué déjà aux devoirs du saint ministère, il abordait en maître la chaire chrétienne, et toute
19 mars. la cour, devant laquelle il prêcha aux Carmélites

le panégyrique de saint Joseph, fut émerveillée de son éloquence. Le temps, du reste, était favorable à toutes les variétés du génie pour se produire et obtenir l'attention du monde; car il n'y avait alors qu'une affaire, et cette affaire était secrète. Don Antonio Pimentelli avait repris dans Paris la négociation commencée à Lyon, mais avec plus de mystère encore que le sieur de Lionne n'en avait pu garder lors de sa mission en Espagne. Le seul fait un peu significatif qui fût arrivé à la connaissance du public, c'était le passage en France et la réception à la cour du général des armées espagnoles, de Don Juan d'Autriche, parti des Pays-Bas pour retourner en Espagne. L'incognito dont il se couvrait n'était en effet qu'une précaution ordinaire de prince pour échapper aux honneurs et aux contestations sur les rangs. Il vint à Paris, alla saluer la reine au Val-de-Grâce, logea trois jours dans le palais du cardinal, visita le roi au Louvre, et continua son chemin. Après son départ, on était retombé dans le silence et l'incertitude. Nul ne savait et ne pouvait rien dire de ce qui se passait entre le sieur de Lionne et cet Espagnol qu'on croyait caché dans le logis désert du ministre. Ni les relations publiques, ni les mémoires, ni la corres-

9 mars.

11 mars.

pondance même des particuliers, ne révèlent encore la date précise de son arrivée, les détails de son séjour, les progrès de sa négociation. Cependant on savait qu'il s'agissait quelque part de la paix, et on citait un mot assez singulier de la reine
18 mars. qui avait dit que « Dieu seul pouvait désormais « l'empêcher. » Enfin, après trois mois, il sortit quelque lumière de cette ténèbreuse préparation.
27 avril. Une solennité religieuse avertit le peuple que son gouvernement songeait à faire cesser la guerre. Le roi se rendit à Notre-Dame pour demander l'assistance du ciel à cette œuvre pieuse des hommes ; le saint sacrement fut exposé et les prières de quarante heures ordonnées, afin que tous les fidèles se confondissent dans la même supplication. On en vit bientôt un premier fruit.
8 mai. Une suspension d'armes était convenue pour deux mois entre les deux puissances, et le roi de France en donnait avis à ses armées. Pendant ce temps devait se faire la ratification par le roi d'Espagne des articles préliminaires arrêtés à Paris avec Don Antonio Pimentelli, qui commença dès lors à se faire voir, et qui parut pour la première fois pu-
18 mai. bliquement dans une fête que donna le sieur de Lionne en sa maison de Berny. Alors il arriva au cardinal Mazarin un de ces désagréments auxquels

il faut bien se résoudre quand on se mêle de gouverner les peuples. On lui avait reproché, on lui reprochait encore la veille, de ne pas vouloir la paix, de ne pas vouloir le mariage avec l'infante; on le blâma maintenant de se précipiter trop vite dans un accommodement qui pouvait manquer, de perdre par la trêve tous les avantages acquis aux armes de la France et que la campagne prochaine allait augmenter, de s'en rapporter trop facilement à la parole si souvent trompeuse d'un ennemi, et de montrer un empressement sans noblesse pour l'alliance de la fille d'Espagne. Tout cela se rapportait fort peu à l'accusation qu'on lui adressait en même temps de vouloir pousser sa nièce au trône. Mais les contradictions dans le blâme ont ceci de bon qu'elles réunissent toutes les voix pour décrier le même homme par des motifs différents.

Les bases du traité qui devait être conclu entre les deux puissances étaient maintenant fixées et soumises à la ratification du roi d'Espagne. Mais les ministres des deux monarchies s'étaient réservé d'arrêter ensemble les articles définitifs. Pour peu qu'on ait eu en sa vie à stipuler, non pas même dans un acte de cette espèce, mais seulement dans un contrat d'intérêt privé, on sait

qu'il y a encore de quoi exercer suffisamment l'habileté des parties, quand, les principes de la convention étant acceptés, il reste à établir les moyens d'exécution et de garantie. Ce n'était donc pas une simple formalité que l'entrevue où devaient se trouver le cardinal Mazarin et don Louis de Haro, quelque assurance d'ailleurs qu'ils pussent avoir et qu'ils eussent avec raison cherchée, d'agir l'un avec l'autre pour un but et sur des fondements déterminés. Le rendez-vous était à la frontière des deux royaumes, dans le lieu qui serait choisi de l'un ou de l'autre côté de la rivière qui les sépare. Avant de s'y acheminer pour remplir son office d'homme d'état, le cardinal prit une résolution qui était tout-à-fait dans le ressort d'un père de famille, et il la prit entièrement contraire à l'ambition qu'on lui supposait. Nous avons vu quand était née, comment s'était développée, la tendre affection du roi pour Marie Mancini. Il y avait à peine dix mois qu'elle durait, et, dans toute la conduite du cardinal, on ne trouve pas la plus légère indication de la pensée qui aurait pu lui venir de prendre cette passion au sérieux et d'en profiter pour sa grandeur. Lorsqu'elle commençait à poindre, il avait mené le roi au-devant d'un ma-

riage. Depuis, c'était en vue d'une autre union qu'il avait suspendu la guerre, perdu les espérances à peu près certaines d'une heureuse campagne, et qu'il s'était comme livré tout entier à la foi de l'Espagnol. On assure pourtant qu'il entra dans son esprit quelque velléité de la gloire qu'un caprice d'amour pouvait lui procurer, et qu'il ne la repoussa pas avec effroi. Si cela ne se trouvait que chez les compilateurs d'anecdotes ou les annotateurs de mémoires, qui confondent à chaque ligne les temps, les personnes et les faits, il n'y aurait pas à s'en occuper. Mais madame de Motteville semble l'affirmer, et, malgré quelques erreurs assez graves, son récit a de l'autorité. Il faut dire pourtant qu'en avançant dans ses mémoires, et à partir du moment où son frère Bertaut perdit sa charge de lecteur du roi, cette dame ne conserve pas toujours à l'égard du cardinal Mazarin sa bienveillance habituelle. Quoi qu'il en soit de son opinion, les événements restent, et ils s'étaient accordés jusqu'alors à ne laisser rien paraître de ce qu'elle croit. Mais le cardinal jugea le moment venu de donner un démenti solennel à tous ceux qui pouvaient penser de même, et de faire en tout cas cesser le péril. Prêt à s'éloigner, il ne voulut pas laisser

derrière lui sa nièce avec le roi, et il la fit partir
21 juin. pour la Rochelle. Ce fut alors que Marie Mancini, voyant le roi tout dolent de cet ordre cruel, lui adressa ces mots si souvent cités : « Vous pleurez « et vous êtes le maître! » On doit avouer qu'en cette occasion les trois personnages remplissaient admirablement leur rôle ; le ministre faisant parler contre son propre intérêt la raison d'état, l'amant couronné s'y soumettant, et la jeune fille se révoltant, avec tout l'orgueil de l'amour, contre cette froide autorité.

Après avoir arraché de la cour ce sujet de scandale ou d'inquiétude, le cardinal Mazarin
25 juin. se mit en route, sans attendre même la ratifica-
6 juillet. tion des articles préliminaires, qu'il reçut seulement en chemin. La trêve, qui allait expirer, fut aussitôt prolongée, et le cardinal poursuivit sa marche au milieu des honneurs qui l'attendaient partout. Sa suite était nombreuse et brillante : deux archevêques, quatre évêques, trois maréchaux de France et plusieurs seigneurs de la première condition avaient été choisis pour l'accompagner. Le sieur de Lionne, nommé ministre d'état, devait l'assister dans son travail; don Antonio Pimentelli s'était joint à son cortége pour prendre les devants et l'annoncer au

ministre espagnol. Il lui fallut plus d'un mois 28 juillet.
pour arriver à Saint-Jean-de-Luz, et, pendant tout ce temps, il n'avait pas eu seulement à regarder devant lui. Il venait de quitter un amant affligé; il n'était pas éloigné de cinquante lieues que déjà la passion avait pris le dessus, et, sous prétexte de chercher des consolations, renouvelait le danger. Les courriers qui portaient les nouvelles de la cour au ministre, sur la route de Bayonne, étaient en même temps chargés de lettres adressées à la Rochelle, et remplies de longues lamentations d'amour. Le cardinal fit de vigoureuses remontrances au roi sur la continuation de ce commerce, qui compromettait en même temps l'honneur du monarque, celui de la jeune fille, celui du ministre, et le succès de la grande affaire qu'il allait terminer. Ses lettres existent, et on peut dire que jamais homme, réputé vertueux dans l'histoire, n'a laissé un plus beau document à l'appui de sa renommée. Il se passa encore plusieurs jours avant que les deux ministres, logés, l'un à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Saint-Sébastien, pussent arriver à se joindre. Enfin, il fut convenu que, dans une île de la Bidassoa, nommée l'île des Faisans, on construirait un bâtiment de planches, ayant une

chambre ouverte, avec un pont vers chacune des deux rives, pour recevoir l'un et l'autre plénipotentiaires, et une salle au milieu pour leurs conférences. Toutes les précautions étant d'ailleurs prises afin de maintenir l'égalité, le
13 août. cardinal Mazarin et don Louis de Haro s'avancèrent, chacun de leur côté, suivis de tout leur cortége, jusqu'au bord de la rivière, passèrent le pont qui les conduisait à leur chambre, et entrèrent en même temps dans la salle commune, chacun avec un ministre faisant fonction de secrétaire. Cette première entrevue, qui dura pourtant plus de quatre heures, se passa presque tout entière en compliments. Dans les suivan-
16-19 août. tes, on aborda les affaires, et il parut bientôt qu'on n'en aurait pas fini aussi promptement qu'on se l'était imaginé. Le jour même où le cardinal était arrivé à Saint-Jean-de-Luz, la cour
28 juillet. avait quitté Fontainebleau pour se rendre à Bordeaux, où il semblait que le cardinal ne tarderait pas à revenir. Dans le chemin, la reine avait accordé à son fils une petite satisfaction, pour laquelle il avait fallu presque arracher le consentement du cardinal. Elle avait fait venir de
13 août. la Rochelle à Saint-Jean-d'Angely la jeune fille exilée, et les deux amants avaient eu le bonheur

de se voir un jour. Ce fut avec la joie toute fraîche de ce court rapprochement que le roi 19 août. entra dans Bordeaux. Mais au lieu de n'avoir à y faire qu'un court séjour, après lequel il s'approcherait de la frontière, comme on l'avait espéré, pour y recevoir sa femme, il fut obligé d'y attendre, dans un grand ennui, que le traité se terminât. Il y reçut encore une nouvelle et 28 août. plus énergique réprimande du cardinal, au sujet de son fol amour, qui s'était réchauffé par la rencontre de Saint-Jean-d'Angely, et dont au moins il résolut dès lors de modérer l'éclat. Cependant les conférences se multipliaient dans l'île des Faisans, et soulevaient chaque jour des difficultés sur les choses mêmes que l'on croyait convenues. Celle qui se représentait sans cesse était l'accommodement du prince de Condé. Les articles arrêtés à Paris excluaient tout-à-fait son rétablissement dans ses charges et gouvernements, sauf à régler la récompense ou la gratification que l'Espagne voudrait lui accorder pour ses services. Don Louis de Haro, en ratifiant cette disposition, s'était flatté, à ce qu'il paraît, d'avoir meilleur marché du cardinal lorsqu'il le tiendrait face à face, en lui faisant peur d'une rupture dont la France lui donnerait tout le

tort, et il espérait l'obliger à se départir de ce qui avait été consenti à Paris. Le débat se renouvelait donc encore une fois entre le point d'honneur du roi catholique, qui voulait ne rien laisser perdre à celui qu'il appelait son allié, et la dignité du roi de France, qui s'accordait avec la sûreté de son royaume pour refuser une restitution entière à un sujet rebelle. Le cardinal se tira fort bien de sa position. Tout en s'appuyant sur les articles convenus et sur la ratification donnée pour n'accepter aucune proposition nouvelle, il en jeta lui-même plusieurs sur le tapis, qui embarrassèrent fortement son interlocuteur. C'était là, comme il le remarque très-judicieusement dans ses lettres, un avantage de l'autorité supérieure dont il était investi; car, comme il ne craignait pas d'être désavoué, il pouvait aussi faire des avances énormes et imprévues sur des points où il se croyait certain de n'être pas pris au mot, ce qui servait toujours à déplacer la question. Ce fut ainsi qu'on arriva, par un chemin fort long, à terminer ce qui regardait le prince de Condé. Le roi de France avait consenti à le rétablir dans ses biens, et non dans ses charges; mais l'Espagne lui devait le prix de ses services. Le

cardinal voulait qu'elle le payât en argent, au moyen de quoi il achèterait des terres en France, ce qui serait une garantie de plus. Don Louis de Haro trouvait moins coûteux de lui donner des villes, qui d'ailleurs le mettraient en posture de nuire. En ce cas, répondait le cardinal, il aurait quelque chose à offrir au roi en échange des charges qu'on pourrait lui rendre. Cela menait à faire directement le marché entre les deux puissances, et c'est à quoi on se résolut. Il en coûta aux Espagnols la ville d'Avesnes, pour que le prince de Condé recouvrât, non pas le gouvernement de Guyenne, mais celui de Bourgogne, la charge de grand-maître passant en même temps à son fils le duc d'Enghien, sauf le retour en faveur du père si ce jeune prince mourait avant lui. Une autre condition encore de ce rétablissement incomplet fut que l'Espagne rendrait Juliers, dont elle s'était emparée sous prétexte de protection, au duc de Neubourg, maintenant chef de la ligue du Rhin et devenu un des plus utiles alliés de la France. Après quinze conférences qui avaient pris six semaines de temps, les choses parurent être assez près de la conclusion pour que le roi envoyât demander publiquement à Madrid la main de

28 septembre.

l'infante. Les Espagnols avaient voulu que cette démarche fût faite par un duc, puisque c'était un personnage de cette qualité, le duc de Mayenne, qui était allé autrefois demander l'infante mère du roi, et ils avaient accepté le maréchal duc de Gramont. Celui-ci partit donc pour l'Espagne, avec grand regret de ne pouvoir emmener un équipage assez somptueux. Une nouvelle difficulté survenue pour la rédaction de l'article qui concernait le prince de Condé faillit arrêter son voyage et le retint trois jours entiers à
2 octobre. Irun; mais don Louis de Haro céda encore, et le maréchal continua sa route. Cependant on avait déjà reconnu l'impossibilité d'achever le mariage avant l'hiver. Il fallait obtenir la dispense du pape en raison de la parenté, et elle ne pouvait être sollicitée qu'après la signature du contrat; puis amener l'infante vers la frontière, et le roi son père voulait prendre ce soin, comme avait jadis fait le roi Philippe III pour sa fille Anne. Or la santé de ce prince ne lui permettait pas une pareille fatigue dans la saison rigoureuse où l'on allait entrer. Il était donc à peu près convenu que le mariage serait différé jusqu'au printemps prochain, et, pour ne pas avoir le déplaisir de retourner encore une fois à

Paris après un voyage inutile, la cour se résolut à passer l'hiver dans les provinces du midi. En conséquence le roi quitta Bordeaux pour se 6 octobre.
rendre à Toulouse, où les états de Languedoc venaient de s'assembler et où le cardinal espérait bientôt le joindre. Il fut encore besoin pourtant de neuf autres conférences et de cinq semaines, ajoutées à celles qu'on avait déjà employées, pour parvenir à la signature du traité. Outre les contestations sans cesse renaissantes sur les paroles dont on avait à se servir, de nombreux incidents étaient venus se jeter à la traverse de la négociation. D'abord un personnage fort intéressé dans le traité, le duc Charles de Lorraine, avait paru tout-à-coup sur le rivage d'Espagne. Aussitôt après la signature des articles préliminaires à Paris, le roi catholique l'avait laissé sortir de prison, mais en le retenant sur sa parole dans la ville de Tolède. Il avait obtenu enfin sa liberté entière, et s'était hâté d'accourir au lieu où l'on traitait pour lui 24 octobre.
et sans lui. La prison, non plus que l'âge, ne l'avait pas changé. C'était toujours le même prince, impétueux, moqueur, enjoué, sans souci de l'infortune, mais glorieux et hautain. L'Espagne, dont il avait été tour à tour l'allié, le ser-

viteur et le prisonnier, avait stipulé en son nom, et il ne se tenait pas content de la part qu'on lui faisait. Il s'en plaignit avec reproche à don Louis de Haro, avec douceur au cardinal Mazarin qu'il
26 octobre. vint visiter, amené par le duc de Guise et par le comte d'Harcourt. Il demandait que le roi catholique fît pour lui ce qu'il avait cru devoir faire pour le prince de Condé, et rachetât aussi de quelques-unes de ses places ce que la France refusait de lui rendre. Quoique ses importunités fussent sans effet, elles tourmentaient fort le ministre espagnol, et elles relevaient d'autant la réputation du ministre français qui n'avait laissé aucun de ses alliés en droit de se plaindre. De plus, le mécontentement du duc Charles assurait à la France, autant que son humeur le rendait possible, l'amitié de ce prince dont on pouvait tirer profit pour l'avenir. Presque en
28 octobre. même temps était arrivé aussi près du plénipotentiaire espagnol, en passant par la France, un autre prince qui cherchait des amis pour l'aider à recouvrer son trône. Le roi d'Angleterre avait voulu en quelque sorte ramasser les armes que les deux puissances allaient déposer, et les réunir dans une cause qui intéressait toutes les couronnes. Mais c'était mal choisir son moment

pour proposer à l'une et à l'autre de courir de nouveaux hasards, sans avoir aucun avantage à leur offrir, que de les prendre à l'issue d'une négociation où chacune avait dû faire des sacrifices et peser par conséquent la véritable valeur des choses. La position d'ailleurs n'était pas semblable entre les deux parties qui traitaient et qu'il venait solliciter. L'Espagne était et demeurait en état de guerre avec la république anglaise ; les droits du roi étaient donc pour elle un moyen d'hostilité. Mais la France, quoiqu'elle eût consommé par la prise et la remise de Dunkerque l'objet de l'alliance temporaire qui avait été conclue, n'en conservait pas moins avec le gouvernement actuel de ce pays ses relations amicales. Toute la différence qui en résulta pour le roi Charles fut que don Louis de Haro l'accueillit avec de grands respects, et que le cardinal Mazarin refusa d'entrer en pourparler avec lui. Un dernier événement enfin, qui vint surprendre les négociateurs, fut la mort du plus jeune fils du roi d'Espagne. Il ne restait plus désormais, entre l'infante promise au roi de France et l'héritage de Philippe IV, qu'un enfant de deux ans, ce qui fit croire un instant que les Espagnols feraient naître quelque prétexte de 22 octobre.

rupture. Cependant, neuf jours après celui où 7 novembre. la nouvelle de cette mort arriva, le traité fut signé.

Ce traité contenait cent-vingt-quatre articles. Il était fait entre les deux rois, sans autre intervention ni médiation de qui que ce fût, par la seule entremise de leurs ministres. Comme celui d'Espagne était abondamment pourvu de titres, celui de France avait été forcé de rassembler les siens et de se dire « cardinal de la sainte église « romaine, duc de Mayenne, chef des conseils du « roi très-chrétien, surintendant de la maison « de la reine, gouverneur du pays d'Aunis, de « la Rochelle, de Brouage, des îles d'Oleron et « de Rhé, de Brisach et de la Fère, capitaine et « concierge de Vincennes. » On y stipulait d'abord une paix ferme et durable, une alliance perpétuelle, la réparation de toutes hostilités qui auraient pu être commises depuis la suspension d'armes, et la promesse réciproque de n'entrer dans les différends qui pourraient survenir entre les alliés de l'un ou de l'autre qu'après une tentative préalable d'accommodement, la paix demeurant sauve entre les deux royaumes, même en cas de guerre auxiliaire. Tout sujet d'inimitié ou de mésintelligence demeurait éteint et aboli;

le commerce était rétabli avec égalité de privilé-ges, franchises et libertés; les sujets de chaque roi rentraient dans leurs biens, honneurs, dignités et bénéfices, nommément les sujets napolitains du roi catholique, mais à l'exception pour ceux-ci des charges, offices et gouvernements qu'ils possédaient. Le gage de cette union et bonne correspondance était le mariage du roi très-chrétien avec l'infante Marie-Thérèse, fille aînée du roi d'Espagne, le contrat dece mariage, quoique rédigé séparément, faisant la partie principale et la plus digne du traité. La France gardait, de ses conquêtes du côté des Pays-Bas, d'abord Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Liliers, Lens, le comté de Saint-Pol, Térouane, Pas, c'est-à-dire tout l'Artois moins Aire et Saint-Omer; en Flandre, Gravelines avec ses forts, Bourbourg et Saint-Venant; en Hainault, Landrecies et le Quesnoy; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Yvoy, Chavancy et Marville. Pour Bergues et la Bassée, qui lui avaient été précédemment délaissés et qu'elle consentait à échanger, on lui donnait Mariembourg et Philippeville situés entre Sambre et Meuse. Dans le même pays et « par d'autres considérations, » elle acquérait Avesnes. Du côté de l'Espagne, on

au [illegible] le Roussillon, le Conflans et ce qui pourrait se trouver de la Cerdagne en-deçà des Pyrénées. C'était là ce que le royaume très-chrétien avait gagné par la guerre. Les restitutions auxquelles il se soumettait pouvaient encore lui faire honneur. Il rendait au roi catholique : dans les Pays-Bas, Ypres, Oudenarde, Dixmude, Furnes, Merville, Menin, Comines, Bergues et la Bassée ; en Italie, Valence et Mortara : dans le comté de Bourgogne, Saint-Amour, Bléterans et Joux ; en Espagne, Roses, la Trinité, Cadaquès, la Seu-d'Urgel, Toxen, la Bastide, Baga, Ripol et le comté de Cerdagne. Quant à ce qu'on lui avait pris, il le recouvrait en entier, et fort heureusement l'énumération n'en était pas longue; c'était Rocroi, le Catelet et Linchamp. Le roi recevait ces places, non pas de celui qui les occupait, c'est-à-dire du prince de Condé, mais de son frère le roi catholique qui s'engageait à les lui livrer. Quant à Hesdin, qui n'était véritablement en la possession ni de l'un ni de l'autre, le roi d'Espagne obtenait grâce pour la garnison rebelle, à la charge par elle de remettre la place au roi de France sur le vu des lettres d'abolition. Une amnistie générale était accordée à tous les sujets du roi catholique en Catalogne, sous la

seule réserve de pouvoir « prescrire le lieu de « leur séjour à ceux desdits Catalans dont il « n'aurait pas le retour agréable dans ce pays, » comme pourrait faire aussi le roi très-chrétien pour ses sujets du Roussillon retirés en Espagne. Le roi d'Espagne renonçait encore à tous ses droits éventuels sur l'Alsace et les autres pays acquis à la France par le traité de Munster, auquel il adhérait en cette partie. Là se terminaient les acquisitions et restitutions de territoire entre les deux puissances. On s'occupait ensuite des alliés. La France rappelait qu'elle n'avait voulu jamais s'engager à ne pas faire la paix sans y comprendre le royaume de Portugal, que pourtant elle s'était intéressée en faveur de ce pays jusqu'à offrir de restituer toutes ses conquêtes et de rétablir entièrement le prince de Condé, pour que les choses y restassent dans l'état où elles étaient; cette offre ayant été refusée, et la continuation de la guerre étant certaine si l'on persistait à demander de l'Espagne autre chose qu'une abolition générale pour les Portugais qui se remettraient dans leur devoir, il avait été finalement convenu que le roi de France aurait trois mois pour négocier en Portugal un accommodement, après lequel temps il ne pourrait plus donner

aucune assistance à ce royaume. Le roi très-chrétien, à la prière du roi catholique, recevait en sa bonne grâce le duc de Lorraine et promettait de lui rendre ce duché, après toutefois que les fortifications de Nancy auraient été démolies pour ne plus être refaites ; mais il gardait Moyenvic, tout le duché de Bar, le comté de Clermont, Stenay, Dun et Jamets, et il se réservait le passage par la Lorraine pour les troupes qu'il y aurait lieu d'envoyer en Alsace, à Brisach et à Philisbourg. Le prince de Condé « ayant témoigné « sa douleur de la conduite qu'il avait tenue « depuis quelques années et promis de réparer « le passé par une entière obéissance à tous les « commandements du roi, comme aussi ayant « déclaré ne rien prétendre en la conclusion de « cette paix, et mis à la disposition du roi tous « les dédommagements que le roi catholique « voudrait lui accorder, » il était convenu entre les deux rois que le prince désarmerait au plus tard dans huit semaines, en licenciant réellement ses troupes, sans pouvoir les céder à qui que ce fût ; qu'il enverrait au roi de France un acte signé de lui, portant sa soumission à tout ce qui était réglé pour ses intérêts et renonciation à toutes ligues, intelligences et traités qu'il avait

pu faire; qu'il remettrait les places de Rocroi, du Catelet et de Linchamp; ensuite de quoi, il pourrait rentrer en France et même à la cour, et y reprendre ses biens, honneurs, dignités et priviléges. Quant aux charges dont il était pourvu, le roi avait longtemps refusé de lui en rendre aucune; mais, à la considération du roi catholique, et moyennant que celui-ci rétablît le duc de Neubourg dans Juliers et cédât la ville d'Avesnes à la France, il accordait au prince le gouvernement de Bourgogne avec le château de Dijon et Saint-Jean-de-Losne, et au duc d'Enghien son fils la charge de grand-maître dont le père aurait la survivance. Pour ses parents, amis, serviteurs, adhérents et domestiques, ils étaient rétablis dans leurs biens et dignités, mais non dans leurs charges, offices et gouvernements, dont le roi d'Espagne les indemnisait d'ailleurs en argent. Le roi de France, stipulant pour le duc de Savoie, lui faisait restituer Verceil et Cencio. Les intérêts de ce prince avec le duc de Mantoue demeuraient réglés par les traités faits à Chierasco en 1631, qui seraient observés dans toute leur teneur, ce qui impliquait confirmation de la cession de Pignerol à la France. On réconciliait aussi le roi d'Espagne avec le duc de Modène

qu'on délivrait de la garnison espagnole établie à Correggio. Les deux couronnes promettaient de joindre leurs bons offices pour accommoder les différends existant entre le Saint-Siége et les deux ducs de Modène et de Parme, afin de ne laisser aucune semence de trouble en Italie; c'était en cette occasion seulement que le nom du pape figurait au traité. Les mêmes efforts devaient être faits en commun pour éteindre la guerre survenue dans le nord de l'Allemagne, et pour rétablir la concorde entre les cantons suisses. Le prince de Monaco était réintégré dans tous ses biens. La duchesse de Chevreuse, en raison des terres qui lui appartenaient près de Cologne et dont le roi d'Espagne s'était emparé, avait l'honneur d'un article particulier, portant obligation de lui payer le prix de son bien transféré à l'électeur de Cologne. L'exécution du traité devait se faire, savoir : pour la remise de Valence et de Mortara aux Espagnols, pour celle de Verceil au duc de Savoie, et pour celle du Catelet à la France, immédiatement et sans attendre l'échange des ratifications ; pour la restitution au roi catholique d'Oudenarde, de Merville, de Menin, de Comines, de Dixmude et de Furnes, et pour celle de Rocroi et de Linchamp au roi

de France, aussitôt après la ratification faite de part et d'autre. Huit jours après, seraient remis à l'Espagne, Ypres, la Bassée, Bergues et les postes de Catalogne, hors Roses, la Trinité et Cadagues; à la France, Hesdin, Philippeville et Mariembourg. Après que le prince de Condé aurait été reçu par le roi, les Espagnols délivreraient Avesnes et Juliers, et les Français les places de la comté de Bourgogne. Roses, la Trinité et Cadagues ne seraient rendus que lorsqu'on aurait déterminé les limites pour la Cerdagne et la Catalogne. Si le duc de Lorraine acceptait le traité, ce qui le concernait serait effectué dans les quatre mois de la ratification. En ce traité étaient en outre compris nommément, si compris ils voulaient être : comme alliés de la part de la France, le pape, les électeurs de l'Empire et autres confédérés pour le maintien de la paix de Munster dont faisait partie le roi de Suède, la seigneurie de Venise et les cantons suisses; de la part de l'Espagne, le pape, l'empereur, les archiducs d'Autriche, les Provinces-Unies et le duc de Guastalla. La ratification devait en être faite dans trente jours, ou plus tôt s'il se pouvait, et le traité juré de part et d'autre en présence des témoins que chacun des rois députerait. Le con-

trat de mariage, signé le même jour, constituait en dot à l'infante une somme de cinq cent mille écus d'or payable en trois termes, au moyen de quoi elle renoncerait en bonne et due forme, avec toutes les assurances et solennités qui seraient requises, à toutes autres prétentions sur les successions de ses père et mère, étant accordé et arrêté par contrat et pacte conventionnel entre les deux rois que, ni elle, ni ses enfants à tout jamais, ne pourraient succéder à aucun des états de sa Majesté catholique, même en cas d'extinction de ses successeurs légitimes, cette exclusion cessant toutefois si elle devenait veuve sans enfants. Tout ce que la plume peut trouver de mots avait été accumulé en diverses formules pour rendre irrévocable cet abandon de l'héritage paternel et l'éternelle incapacité de la famille que ce mariage allait créer. Le cardinal Mazarin avait d'abord voulu faire quelque difficulté sur le fond même de la stipulation. Mais on lui avait répondu qu'on savait bien en Espagne « que, malgré toutes « les renonciations, si le roi catholique venait à « mourir après avoir perdu ses deux fils, la France « ne laisserait pas sa succession lui échapper, » et du moment où les paroles étaient reconnues inutiles, il en laissa mettre tant qu'on voulut.

La grande affaire qui avait amené les ministres des deux rois sur les frontières des royaumes qu'ils gouvernaient était donc enfin terminée ; on y avait mis près de trois mois, et la correspondance du cardinal Mazarin, qui nous a été conservée, suffirait à prouver qu'aucun jour n'en avait été perdu, que les deux plénipotentiaires, dont l'un, celui de France, souffrait cruellement de la goutte, n'étaient pas restés tout ce temps en des lieux incommodes et malsains, ne s'étaient pas entretenus vingt-quatre fois, quatre ou cinq heures durant, au milieu d'une rivière, tout exprès pour tenir l'Europe en suspens, et pour tromper les historiens qu'on trompe vraiment à moins de frais. Ce qui est certain encore, c'est que l'avantage dans la négociation avait été pour le ministre français. Il n'avait rien cédé que ce qu'il était tout prêt à donner, même sans récompense, le gouvernement de Bourgogne pour le prince de Condé, et il avait fait payer à l'Espagne cette faveur, non seulement par une ville de plus acquise à la France, mais, ce qui valait encore davantage pour sa réputation, par la restitution à un allié de fraîche date d'une ville que l'Espagne occupait depuis trente-sept ans. L'article concernant

le prince de Condé était conçu dans les termes les plus honorables, et c'était le cardinal Mazarin qui les avait dictés, après avoir menacé de rompre le traité pour une autre rédaction que don Louis de Haro avait faite. Quant à la substance même du traité, l'avantage était grand pour la France, moindre sans doute qu'il n'eût été sans les quatre années de guerre civile, moindre peut-être qu'on n'aurait pu l'avoir en continuant la guerre étrangère, mais tel enfin que le royaume n'en avait pas obtenu de pareil depuis plus d'un siècle. Après la signature des deux actes, dont l'un fut souscrit par chacun des ministres sur sa table, et l'autre, le contrat, par le cardinal Mazarin sur la table de don Louis de Haro « pour faire à la mariée l'honneur de « contracter chez elle, » les plénipotentiaires se
12 novembre. rencontrèrent encore une fois dans leur île, pour se dire adieu. Au moment où ils échangeaient leurs civilités, le maréchal de Gramont arriva de Madrid, et compléta leur joie par le récit du bon accueil qu'il y avait reçu. Avec une suite qu'il avait faite belle et galante, ne pouvant la rendre magnifique, paré surtout de ses deux fils, les plus beaux cavaliers que la France pût montrer à l'Espagne, il avait été partout

fêté, couru, applaudi. En quatre jours il avait eu la réponse du roi; en deux audiences l'infante lui avait adressé une vingtaine de mots; il rapportait qu'elle était belle, blanche, qu'elle avait « la taille fort libre, le ton de voix agréa- « ble, les cheveux de belle couleur, qu'enfin, « et il ne le disait pas pour déplaire au cardinal, « c'était la parfaite ressemblance de la reine. » Il donna au ministre espagnol des nouvelles de ses deux fils, sans ajouter, bien entendu, ce que nous apprennent ses mémoires, que « c'é- « taient les deux plus vilains hommes qu'il eût « vus de sa vie. » Et alors on se sépara; don Louis de Haro reprit la route de Madrid; le duc de Lorraine entra en France, et le roi d'Angleterre eut permission de traverser le royaume pour se rendre à Bruxelles. Quelques espérances, plus solides que celles qui l'avaient amené, commençaient à se manifester pour lui, et peut-être l'impuissance où il était de les aider par quelque effort devait-elle servir à les réaliser plus tôt. Les choses en effet marchent souvent plus vite qu'on ne saurait les faire aller; huit mois après la mort d'Olivier Cromwell, il ne restait plus rien du gouvernement qu'il avait Mai.
établi, et ses deux fils éteignaient leur nom dans

le repos de la vie privée. Une oligarchie militaire avait remplacé le protectorat, et le vieux
17 mai. parlement régicide avait reparu. Ces deux autorités s'étaient entendues pour combattre et ruiner une tentative de restauration ; mais la victoire avait mis la force dans la main d'un homme, et cet homme voulait commander. Il expulsa bien-
Octobre. tôt le parlement qui lui résistait et demeura le maître, jusqu'à ce qu'un autre homme parut, avec des troupes aussi, pour disputer le pouvoir à l'armée privilégiée. Les résultats que cette lutte pouvait produire n'étaient pas encore prévus ; mais il devenait certain que les trois royaumes, unis sous la main de Cromwell, allaient tomber en de nouveaux troubles. Déjà l'ambassadeur de la république en France, qui avait suivi le cardinal Mazarin à Saint-Jean-de-
8 novembre. Luz était rappelé, pour revenir bientôt, disait-on. « Mais, comme écrivait le cardinal Mazarin, « si son retour dépend du temps dans lequel il « y aura en ces quartiers-là un gouvernement « solide et de durée. nous ne sommes pas près « de le revoir. » Cet ambassadeur, du reste, comprenait fort bien le rôle des subalternes dans les révolutions. Car un jour qu'on lui demandait, à Saint-Jean-de-Luz, s'il était pour le

chef militaire ou pour l'assemblée des communes ; « Dans ma position, répondit-il, je ne « suis que le très-humble serviteur des événé-« ments. »

Le cardinal Mazarin arriva bientôt à Toulouse, 22 novembre. où la cour avait déjà passé six semaines, tout-à-fait inoccupées. Depuis la correspondance, fort sévère d'une part, assez aigre de l'autre, qui s'était engagée entre le ministre et le roi sur l'indiscrète passion de celui-ci, il était resté dans leur commerce un peu de froideur, que déguisaient suffisamment les grands intérêts dont ils avaient à se faire part. Mais ce qui était important, c'était que le désordre qui avait amené cette brouillerie n'existait plus. Marie Mancini avait bien compris qu'il était, ou de l'honneur, ou de la prudence, d'y mettre fin, et que cela pouvait se faire seulement par sa volonté; elle avait donc déclaré au roi qu'elle ne recevrait plus ses lettres, et le jeune prince, fort disposé à se révolter, en maître qu'il était, contre un sage conseil, se soumit docilement à un désir de la personne aimée. Quoi qu'il pût rester de ressentiment dans son cœur contre le vieil oncle maussade et chagrin, le ministre, qui venait de conclure la paix, fut reçu avec de grands respects.

Le roi et son frère allèrent le chercher, à deux lieues hors de la ville, et l'y amenèrent comme en triomphe. La ratification du roi fut aussitôt
24 novembre. apposée aux deux traités de paix et de mariage,
2 décembre. et envoyée à Paris pour y être scellée par le chancelier. Tous les corps vinrent féliciter le cardinal sur l'heureux succès de sa laborieuse négociation. En même temps, le traité s'exécutait fidèlement par la remise des places qui devaient être restituées avant l'échange des ratifications. Celle de l'Espagne, suivant l'usage, fut la der-
10 décembre. nière à venir : elle ne fut donnée par le roi Philippe que plus d'un mois après la signature du traité, et il fallut encore six autres semaines pour que l'échange des actes pût s'opérer sur les frontières des deux royaumes. Il y avait encore une autre partie intéressée, qui devait témoigner de son adhésion aux articles qui la concernaient; c'était le prince de Condé. Deux agents accrédités par lui, et dont l'un était son fidèle conseiller Lenet, fort infidèle conseiller d'état du roi de France, s'étaient tenus tout le temps auprès du ministre d'Espagne, dont ils avaient dirigé habilement les démarches en ce qui le regardait.
11 mai. Les instructions qu'il leur avait données nous sont restées, et on y peut voir cette triste vérité,

qu'à cette époque le premier prince du sang n'avait aucun sentiment de ce que nous appelons l'amour de la patrie, de cette préférence qui nous attache au sol, aux mœurs, aux personnes, et comme à l'air du pays où le ciel nous a fait naître. Pour un homme de son rang, la première condition était de conserver tous ses avantages; et, s'il ne les pouvait obtenir en France, il les demandait en Espagne. « Si la France ne vou-« lait pas lui restituer tout ce qui lui apparte-« nait, il fallait que le roi catholique lui donnât « la Franche-Comté en souveraineté, » d'autant que ce serait « une retraite toujours ouverte aux « mécontents de France, » et alors il pourrait « accepter le gouvernement des Pays-Bas, ou « tel autre emploi qu'il plairait audit roi lui « mettre entre les mains, et risquer pour cela « tous les biens qu'il avait en France, ce qu'il « ne voudrait pas hasarder autrement. » Et comme ce n'était pas là dépravation de cœur, mais tout simplement habitude de penser et appréciation traditionnelle des choses, en même temps il se montrait prêt à tout abandonner, à ne prétendre ni rétablissement, ni récompense, « à n'avoir rien, » si l'on refusait de rendre à ses amis tout ce qu'ils avaient quitté pour le

suivre. Il prévoyait aussi le cas où l'on ne pourrait, ni obtenir son rétablissement entier, ni lui donner la récompense qu'il avait fixée, et alors il ne voulait pas que « le roi d'Espagne rompît « pour cela une paix qui lui était si profitable. » « Il vaut mieux, ajoutait-il, pour sa Majesté « et pour moi, que je retourne en France dé« pouillé de toutes mes charges, espérant qu'a« vec le temps je pourrai trouver occasion de « rentrer dans ce que je perds par le moyen de « l'infante, et que je pourrai, secrètement et « sans donner d'ombrage, y ménager mes ha« bitudes et faire quelque chose avec ceux qui « pourraient y être mécontents. » La transaction qui s'était faite s'éloignait assez de ces deux extrémités pour qu'il l'acceptât sincèrement. L'Espagne dédommageait ses amis de ce qu'il n'avait pu obtenir pour eux, et ils s'en tenaient contents. Le gouvernement qui lui était donné, la charge laissée à son fils, mettaient à couvert son honneur, son intérêt de prince. C'est à peine s'il faut parler d'une somme considérable que le roi catholique devait lui payer à lui-même, et que le roi de France lui permettait de recevoir; car ce n'était là qu'un remboursement de dépenses faites pour la guerre, et dont il ne de-

vait lui rester aucun profit. Le prince pouvait donc se croire, et tout démontre qu'il se crut en effet, quitte envers l'Espagne, envers sa propre dignité, de toute arrière-pensée menaçante contre la tranquillité du royaume où il allait rentrer. Du moment où il avait traité, un nouveau devoir naissait pour lui; c'était d'exécuter le contrat en homme d'honneur. Il avait été convenu qu'il enverrait une personne expresse au roi pour lui porter sa déclaration; il 26 novembre. la fit toute conforme aux termes du traité, et le chevalier de Guitaut fut chargé de la porter à 10 décembre. Toulouse. Après avoir reçu la réponse du roi, le prince se disposa promptement à quitter Bruxelles pour retourner en France. Outre les conditions qui lui avaient été faites pour son rétablissement dans le royaume, il y en avait une qui regardait le cardinal personnellement, et sur laquelle celui-ci avait très-nettement exprimé sa volonté. Il s'agissait du rang qui devait être désormais entre le ministre et le prince. Le premier avait abandonné pendant longtemps la prérogative attachée par le cardinal de Richelieu à sa dignité ecclésiastique, et il lui convenait maintenant de la reprendre. Sa complaisance, disait-il, avait dû cesser à la majorité du roi, et,

comme depuis ce temps il ne s'était pas trouvé avec le prince de Condé, il l'avait fait avertir de la façon dont les choses étaient à présent réglées. Il voulait bien continuer, quoique le cardinal de Richelieu ne l'eût jamais fait, « à lui donner « la main » chez lui; mais, partout ailleurs, il prétendait avoir le pas, ainsi qu'il le pratiquait déjà avec le prince de Conti. Le prince souscrivit encore à ce pacte d'étiquette, et sa dernière
21 décembre. lettre, datée de Bruxelles, fut pour le cardinal Mazarin. Elle lui annonçait son prochain départ, et lui offrait loyalement une réconciliation bien sincère : « Pour vous, monsieur, lui disait-il, « quand je vous aurai entretenu une heure, « vous serez bien persuadé que je veux être votre « serviteur, et je pense que vous voudrez bien « aussi m'aimer. »

Il ne restait plus qu'à employer le temps jusqu'à la saison qui devait amener sur la frontière la future épouse du roi. Le séjour de Toulouse ne fournissait rien, même à la Gazette, qui pourtant se contentait de peu pour étendre ses nouvelles. Comme il y avait eu, l'année précédente et au commencement de celle-ci, quelques troubles à Aix et à Marseille pour des causes purement locales, mais qui n'en avaient pas moins

ébranlé en plusieurs occasions l'autorité, on résolut d'y aller passer l'hiver, et, deux jours après la fête de Noël, le cardinal d'abord, puis toute la cour, s'acheminèrent vers la Provence. Pendant qu'on faisait lentement cette route en s'arrêtant de ville en ville, le prince de Condé, parti de Bruxelles avec son fils, sa femme et sa fille, arrivait à Coulommiers où le duc et la duchesse de Longueville l'attendaient. La princesse, qui allait moins vite, l'y rejoignit deux jours après. Huit ans passés, sur les torts que le frère et la sœur avaient pu avoir l'un envers l'autre, laissaient à cette réunion toute sa joie. Le duc de Longueville s'en sépara le premier, pour prendre les devants et aller à la cour annoncer son beau-frère. Le prince le suivit. La princesse et sa fille se rendirent à Trie avec la duchesse de Longueville, et le duc d'Enghien alla loger à Angerville chez le président Perault. La cour était depuis dix jours à Aix quand, avertis de l'arrivée du prince à Lambesc, le prince de Conti son frère et le maréchal de Gramont allèrent à sa rencontre et l'amenèrent chez le roi. Le cardinal Mazarin le présenta au roi et à la reine sans qu'il y eût d'autre témoin de cette première entrevue, pas même Mademoiselle qui en fut grandement

27 décembre.

29 décembre.

5 janvier 1660.

10 janvier.

27 janvier.

fâchée. Puis il alla visiter le duc d'Anjou et se renferma dans son appartement. Le lendemain
28 janvier. toute gêne, tout embarras, avait disparu. « Le « prince, dit Mademoiselle, était à la cour comme « s'il n'en était jamais sorti. » Le cardinal « le « traita très-splendidement à dîner, » avec le duc de Longueville qui l'avait précédé, le prince de Conti, le maréchal de Gramont et d'autres seigneurs. L'ancien ennemi n'était plus même un hôte, mais un homme revenu parmi les siens et qui avait beaucoup à raconter. Cinq jours après,
2 février. les ratifications, si longtemps retardées sans autre motif que la lenteur habituelle des Espagnols, furent apportées de Saint-Jean-de-Luz à Aix, et
3 février. l'on put enfin y célébrer la paix par un Te Deum. Mais en même temps un deuil se préparait pour
2 février. la cour ; le duc d'Orléans venait de mourir à Blois, en sa cinquante-deuxième année, n'ayant su, ni vivre en repos, ni honorer par quelque énergie une vie pleine d'agitations.

## CHAPITRE III.

**Rigueurs exercées en Provence. — Publication de la paix. — Le prince de Condé arrive à Paris. — Condamnation des séditieux à Marseille. — Le roi va visiter cette ville. — Occupation de la ville d'Orange. — Le vicomte de Turenne nommé maréchal-général des camps et armées. — La cour se rend à Saint-Jean-de-Luz. — Mort de Charles-Gustave, roi de Suède. — Paix du Nord. — Rétablissement du roi d'Angleterre. — Entrevue des rois de France et d'Espagne. — Célébration du mariage. — Retour de la cour vers Paris. — Députation du parlement au cardinal Mazarin. — Entrée dans Paris. — Dernier état du cardinal de Retz. — Henriette d'Angleterre promise au duc d'Anjou. — Traité particulier avec le duc de Lorraine. — Secours donné aux Vénitiens pour la défense de Candie. — Travaux pour l'achèvement du Louvre. — Nouvelles mesures contre le Jansénisme. — Maladie du cardinal Mazarin. — Son testament et sa mort. — Déclaration de Louis XIV à son conseil.**

---

Le voyage du roi en Provence ne devait pas avoir seulement pour effet de remplir cette espèce d'intermède que mettait la saison d'hiver entre la paix et le mariage. Depuis quelques an- 1660.

nées cette province était fréquemment troublée par des mouvements séditieux, où l'on prétendait toujours qu'il n'y avait rien contre l'autorité royale, mais qui n'en offensaient pas moins, tantôt le parlement, tantôt le gouverneur, tantôt l'un et l'autre ensemble. Marseille surtout, avec cet esprit d'indépendance qui appartient aux villes de commerce maritime et cette promptitude d'emportement qui caractérise son ardente population, Marseille, sorte de la Rochelle catholique, était dans un perpétuel état d'agitation que renouvelait chacune de ses élections municipales. Le premier président d'Oppède, le même magistrat qui s'était servi de la révolte pour tenir tête à l'ancien gouverneur, se montrait maintenant fort zélé à la punir. Dès que le roi fut dans la province, il sollicita des mesures rigoureuses contre les rebelles. A Aix, on se contenta de châtiments particuliers ; à Marseille, on voulut faire une exécution politique. Le duc de Mercœur eut ordre de rassembler cinq mille hommes de troupes et d'occuper militairement la ville, sans s'arrêter aux offres qui lui seraient faites de soumission et d'obéissance. Il se saisit
21 janvier. en effet des portes ouvertes et distribua ses soldats dans les postes délaissés. Puis il entra dans

l'hôtel-de-ville, cassa les consuls, fit enlever le canon des remparts, et logea ses troupes chez les bourgeois auxquels il enjoignit de lui apporter leurs armes. Tout cela fut l'affaire d'un jour, et il ne s'y trouva aucune résistance. Mais il fallait que la punition durât et que la faute ne pût pas se reproduire. Pour cela, on résolut de construire une citadelle, dont le plan fut soumis au maréchal du Plessis, et qui devait menacer toujours la ville habituée à la rébellion. On en commença aussitôt le travail, et la première pierre en fut 11 février.
posée avec solennité par le duc de Mercœur, trois jours après celui où Marseille avait célébré par ses acclamations et ses feux de joie la publication de la paix. En même temps une chambre de justice y fut établie pour faire le procès aux 14 février.
coupables des séditions passées.

La cour cependant avait quitté Aix pour se 4 février.
rendre à Toulon, et le prince de Condé avait repris la route de Paris. Un courrier était déjà parti pour porter dans la capitale du royaume la nouvelle de cette ratification tardive qui rendait enfin la paix authentique. La publication s'en fit 14 février.
dans les places et carrefours avec grand appareil par le lieutenant-civil et le prévôt des marchands, et bientôt un Te Deum solennel, précédé d'une

16 février. grande messe, fut chanté à Notre-Dame. Les boutiques se fermèrent ; un feu d'artifice fut tiré sur la place de Grève ; un magnifique festin fut servi aux principaux officiers dans l'hôtel-de-ville ; des fontaines de vin coulèrent pour le peuple ; des lanternes et des feux de joie continuèrent le jour fort avant dans la nuit, et la troupe royale des comédiens termina toutes ces
19 février. fêtes par la représentation gratuite de « Stilicon, » tragédie du sieur Corneille le jeune. La proclamation dans les rues avait été nécessairement fort brève ; mais on ne laissa pas longtemps le public dans l'ignorance de ce que contenait le traité. Dès le jour du Te Deum, il circulait imprimé en soixante-quatre pages in-quarto, et chacun pouvait en discourir à son aise. Aux réjouissances qui venaient d'avoir lieu assistaient les trois nièces du cardinal Mazarin, ramenées de la Ro-
28 janvier. chelle à Paris depuis qu'il était certain que le roi n'y devait pas retourner avant d'être marié. Il avait encore été question tout récemment de ces jeunes filles pour de brillantes destinées. Celle qui était alors la seconde, et qui fut sans contredit la plus belle, Hortense, avait paru au roi d'Angleterre un assez bon parti, si elle lui apportait en dot les moyens de recouvrer sa cou-

ronne. Le duc de Lorraine avait aussi fait des propositions qui tendaient à demander la plus jeune pour son neveu, ou à prendre l'aînée pour lui, moyennant qu'on modifiât en sa faveur les conditions du traité. Mais le cardinal avait refusé l'un et l'autre, roi et prince souverain, sans renoncer pourtant à s'en faire gloire. Peu de jours après la publication de la paix, le prince de Condé, avec le duc d'Enghien son fils qu'il avait repris en chemin, arriva d'abord à sa maison de Saint-Maur, puis enfin à Paris, où il reçut les 25 février.
compliments de tous les ordres avec une extrême prudence. La princesse et sa fille vinrent l'y 1 mars.
joindre, et, après un mois passé dans cette ville sans y faire plus de bruit qu'il ne fallait, il en 1 avril.
partit pour se rendre en Bourgogne. Tout s'accorde à prouver qu'il avait accepté franchement, sans mauvaise humeur et sans réserve, la position qui lui était faite et où il lui restait encore assez d'honneur. Sa famille, ses biens, son rang, que la mort du duc d'Orléans avançait d'un degré, semblaient désormais lui suffire. Les gens de guerre ont un particulier respect pour la fortune, et il était obligé de reconnaître qu'elle avait tourné du côté du cardinal Mazarin. D'ailleurs la personne du roi l'avait frappé par sa

gravité un peu froide, par ce don de majesté qui se révélait déjà dans toutes ses actions. Il l'avait laissé sortant à peine de l'enfance, et il le retrouvait, à vingt-un ans, tout empreint du caractère royal. Pendant les huit jours qu'il avait passés auprès de lui, le roi l'avait entretenu constamment avec une noble familiarité, où ne perçait ni défiance, ni rancune, ni affectation de complaisance. Cette sécurité de la grandeur ne pouvait manquer d'être comprise et sentie par un cœur comme le sien, et il lui parut que, sous un tel monarque, on pouvait se contenter d'être premier prince du sang.

25 février. De Toulon, la cour était revenue à Aix en attendant que la chambre de justice eût achevé de purger la ville de Marseille. L'arrêt qu'elle rendit condamnait à mort un gentilhomme, le sieur Gaspard de Glandèves, et treize bourgeois ou gens du menu peuple, dont l'un avait nom Capefigue; trois autres aux galères; un avocat, appelé Barberous, au bannissement; un autre à la prison perpétuelle. L'exécution s'en étant faite sur le seul des coupables qu'on eût entre les mains, le cardinal Mazarin se rendit à Marseille, et le lendemain toute la cour l'y suivit. A l'arrivée du roi, on abattit deux toises de la mu-

(Marginal dates: 28 février, beside "dit condamnait à mort…"; 1 mars, beside "mains, le cardinal Mazarin…"; 2 mars, beside "rivée du roi…".)

raille près de la porte royale, pour qu'il fût dit qu'il y était entré par la brèche comme dans une ville rebelle et non pardonnée. Il y demeura cinq jours, pendant lesquels il visita les travaux de la citadelle, nomma un gouverneur gentilhomme et des conseils pris dans la bourgeoisie, « excluant la noblesse de cette charge, dit la « relation officielle, afin de conserver la tran« quillité qu'il venait d'établir, » et revint à Aix 8 mars.
d'où il fit partir aussitôt pour Madrid la dispense du pape apportée de Rome. Une autre expédition vint alors tenter son loisir. Il y avait fort longtemps que la principauté d'Orange, possédée, au cœur des provinces de France, par un étranger, refuge naturel des réformés du voisinage qui voulaient causer quelques troubles, avait excité la convoitise des rois très-chrétiens. Le cardinal de Richelieu lui-même n'avait pu réussir à en dépouiller un prince dont le secours lui était nécessaire. Maintenant cette souveraineté reposait sur la tête d'un enfant, et il se trouvait par bonheur que la mère et la grand'mère du jeune Guillaume de Nassau se disputaient sa tutelle. Le roi, en vertu de sa suzeraineté, résolut de mettre sous sa main cette partie du litige, et fit sommer le gouverneur d'y recevoir ses troupes.

Celui-ci ayant fait mine de se vouloir défendre, le maréchal du Plessis eut ordre de l'assiéger et
19 mars. le roi vint s'établir dans Avignon où, suivant l'usage, il agit en souverain. La garnison d'Orange se contenta de tirer quelques coups de canon et
23 mars. capitula pour remettre la ville au roi, qui, en attendant que le débat des deux tutrices fût jugé et que le pupille grandît, commença par faire raser
1 avril. les fortifications où l'on pouvait un jour trouver meilleure garde. Après quoi il continua sa route vers la frontière d'Espagne, ayant eu nouvelles que le roi catholique devait être dans cinq semaines à Fontarabie. Sur son chemin, à Mont-
8 avril. pellier, il rencontra le maréchal de Turenne qui venait de prendre possession de son gouvernement de Limousin, et auquel on avait promis une autre récompense de ses grands services. On la lui donna sur-le-champ. Le roi fit revivre pour lui, non pas la charge de connétable qu'on avait résolu d'éteindre et dont sa religion semblait d'ailleurs l'exclure, mais celle de maréchal-général des camps et armées qui avait été aussi conférée au dernier connétable, François de Lesdiguières, lorsqu'il était encore huguenot. Le maréchal prêta le serment de cette nouvelle dignité, et accompagna le roi dans ce qui lui res-

tait à faire de son voyage. Arrivée à Narbonne, la cour se détourna quelques jours de sa route 9 avril. pour aller visiter Perpignan, cette dernière conquête du ministère de Richelieu que le traité fait par son successeur laissait à la France. Puis elle alla faire halte à Toulouse d'où elle se dirigea sur 20 avril. Bayonne, et, après avoir rassemblé dans cette 1 mai. ville tout ce qui devait servir à la pompe de l'entrevue et du mariage, le jour fixé par le roi d'Espagne pour se trouver de part et d'autre sur la frontière, on se rendit à Saint-Jean-de-Luz, où 8 mai. l'on apprit que l'infante et son père avaient encore trois journées de chemin à faire avant d'arriver à Saint-Sébastien.

Pendant le temps occupé par cet itinéraire, où manquent seulement, pour l'exactitude, les cérémonies et les harangues des villes que le roi traversait, et tandis que la France était tout entière à la joie de la paix et à l'attente du mariage de son roi, des faits importants étaient survenus au dehors. On avait eu d'abord la mort du roi de Suède, Charles-Gustave, par qui la guerre se continuait en Europe. La Pologne deux fois conquise, le Danemarck deux fois envahi, quatre années de combats souvent heureux et toujours hardis, avaient attiré tous les regards de la chré-

tienté sur les projets ambitieux d'un prince qui ne craignait pas d'ennemis et se passait d'alliés. Repoussant toute espèce de médiation, prêt contre toute attaque, aucun revers, aucune menace, aucune prière, ne semblaient pouvoir arrêter son ambition. Une maladie vint l'abattre. Il mourut à Gothembourg, laissant pour héritier un fils de
23 février
quatre ans. Dès lors toutes ces entreprises qui fermentaient seulement dans sa tête et qui heurtaient les intérêts, les calculs, les inclinations pacifiques de l'Europe entière, allaient s'évanouir; et l'on touchait en effet au rétablissement de la
3-23 mai. paix, par un double traité de la Suède, avec la Pologne d'abord, puis avec le Danemarck. Un autre changement, presque aussi subit que celui qui tenait à la vie d'un roi, s'était en même temps opéré dans les sentiments d'un peuple. Il y avait six mois à peine que l'on avait vu le roi d'Angleterre, devant les ministres de France et d'Espagne, dans la position la plus humble où prince puisse descendre, suppliant, importun et refusé. Ce qu'on lui avait dit de plus obligeant, de moins fait pour le désespérer, était qu'il fallait attendre le résultat des nouveaux troubles survenus dans son royaume, ne pas les contrarier par des tentatives imprudentes, et compter sur la

Providence. Maintenant ce roi était reconnu, proclamé, appelé, non pas à reconquérir, mais à reprendre tranquillement son pouvoir, par une assemblée enthousiaste et par une armée fidèle. Et l'on en était arrivé là, sans effusion de sang, la force n'ayant trouvé nulle part ces obstacles qui la convertissent en violence. Il avait suffi qu'une armée s'avançât pour que l'armée contraire fût dissipée. Le général Monk, amenant ses troupes d'Écosse, avait paru en Angleterre plutôt comme un commandant de police militaire qui vient faire la place libre à une révolution, que comme un chef de parti qui veut la diriger et la contraindre. Par sa conduite ferme et par le secret où il enfermait sa pensée, peut-être incertaine, cette révolution avait marché vite, mais à pas réguliers, vers un dénouement devenu inévitable. Détruits l'un par l'autre, tous les pouvoirs nés de l'anarchie s'étaient retirés, et une assemblée nouvellement élue devait déclarer authentiquement la volonté générale. Alors seulement Charles II fut averti qu'une main habile travaillait à redresser son trône, et il lui fallut se hâter pour n'être pas surpris en quelque sorte par sa bonne fortune dans l'asile dangereux où il avait abrité sa misère. Il quitta Avril.

14 avril. donc Bruxelles, avant que les Espagnols fussent avertis qu'ils tenaient en leur puissance le futur possesseur de Dunkerque et de la Jamaïque, et il se rendit à Bréda. Six jours après l'ouverture
11 mai. du nouveau parlement, un message de Charles II était remis à la chambre des communes, et le soir même l'Angleterre rentrait sous le gouvernement d'un roi. Ainsi se trouvaient rassemblés autour de l'événement dont se réjouissait la France, des événements heureux pour tout le monde chrétien, comme si le ciel eût voulu qu'aucun cri de guerre, aucune douleur de roi, ne troublât cette grande fête de la paix et de la royauté.

11 mai. Les deux cours étaient en présence, l'une à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Saint-Sébastien, et il s'en détachait chaque jour quelques partis pour aller reconnaître et visiter les voisins de l'autre rive. Mais avant que les deux personnages principaux pussent s'aborder, il y avait un reste de négociation à finir entre les deux ministres pour la fixation des limites du Roussillon et de
10-30 mai. la Catalogne. Cet appendice du traité demanda encore quatre conférences et vingt jours, pendant lesquels on acheva des deux côtés ses préparatifs, et enfin le roi catholique fit le dernier
2 juin. pas de sa marche solennelle en se rendant de

Saint-Sébastien à Fontarabie. Quoique les fiancés fussent à quelques heures de distance, il n'en fut pas moins nécessaire de célébrer un mariage par procuration sur la terre espagnole, et don Louis de Haro épousa au nom du roi de France, l'évêque de Fréjus lui servant de témoin, l'infante Marie-Thérèse dans l'église de Fontarabie. Mademoiselle assistait à cette cérémonie, mêlée parmi les dames venues de France, et conduite par le conseiller d'état Lenet « qui « s'était fait, comme elle dit, depuis le retour « du prince de Condé, des affaires à la cour, de « façon à n'en jamais bouger. » L'infante, que le maréchal de Gramont avait fort vantée, allait donc cette fois être jugée par des femmes. Mademoiselle fut frappée aussi de sa ressemblance avec la reine, et sa personne « lui plut extrême« ment. » Madame de Motteville la détailla davantage. « Elle était petite, mais bien faite, avec « la plus éclatante blancheur qu'on pût avoir. « Ses yeux bleus charmaient par leur douceur « et leur brillant. Sa bouche était belle, ses « lèvres un peu grosses et vermeilles; le tour de « son visage long, mais arrondi par le bas; ses « joues un peu grosses, mais fraîches; ses che« veux d'un blond argenté; sa gorge paraissait

3 juin.

« bien faite et assez grasse : mais son habit était
4 juin « horrible. » Le lendemain la reine-mère et le roi d'Espagne avec l'infante-reine se rendirent dans l'île de la Conférence, où l'on avait beaucoup agrandi et richement orné le double pavillon. C'était la première fois, depuis quarante-cinq ans, que le frère et la sœur se voyaient : la sœur fut empressée et tendre; le frère garda sa dignité. Pendant leur conversation, à laquelle étaient présents seulement l'infante, le duc d'Anjou, les dames d'honneur et les deux ministres, la porte de la salle du côté de France s'ouvrit à moitié; un jeune homme regarda sans entrer et fut regardé. L'infante rougit, le roi d'Espagne prononça gravement ces mots : « Un beau gendre! » Et l'inconnu se retira. Lorsque l'infante et son père regagnèrent le bateau qui devait les ramener à Fontarabie, le même jeune homme se trouva sur leur passage, entouré, mais non caché, par quatorze seigneurs français; et, après qu'elle fut embarquée, on le vit longtemps courir à cheval sur le bord français de la Bidassoa, le chapeau à la main, poursuivant de ses salutations le bateau qui descendait. Deux jours après, les
6 juin. deux rois se trouvèrent face à face, avec tout l'appareil de leur grandeur, dans l'île de la Con-

férence pour jurer solennellement la paix, et le jour suivant la reine Marie-Thérèse fut remise 7 juin.
par le roi son père aux mains de son époux. De ces dernières entrevues on avait rapporté un propos fort aimable du roi catholique, dont les paroles étaient rares. Lorsqu'on lui avait présenté le maréchal-général vicomte de Turenne, « Voilà, « s'était-il écrié, un homme qui m'a fait passer « de méchantes heures! » Le roi ramena la jeune reine à Saint-Jean-de-Luz, la conduisit au logis de sa mère et l'y laissa. Le surlendemain se fit la célébration du mariage par l'é- 9 juin.
vêque de Bayonne, et, le soir étant venu, la jeune reine quitta la maison de sa belle-mère pour aller prendre possession de son appartement chez le roi. Pendant ce temps le roi d'Espagne regagnait la route de Madrid, ayant grande 8 juin
peine à se remettre des émotions extraordinaires et inattendues qui étaient venues l'assaillir. Il savait bien d'avance que sa sœur verserait des larmes en le voyant, que sa fille éclaterait en sanglots lorsqu'elle se séparerait de lui : « Elles « le devaient, » disait-il, et il y avait des traditions pour se conduire avec bienséance en pareil cas. Mais quand il avait vu « ses deux grands « garçons de neveux, » dont l'un était le roi de

France qui venait de jurer la paix avec lui, se jeter à son col et l'embrasser en pleurant, toute sa préparation lui avait failli, et il s'était senti saisi d'un tel attendrissement qu'il avait cru en mourir.

En même temps qu'il donnait sa fille à la France, le roi catholique avait eu soin d'y faire
12 juin. entrer un ambassadeur, et il avait choisi pour cet emploi le comte de Fuensaldagne, rappelé du Milanais. La précaution n'était pas inutile; car on ne tarda pas, suivant une coutume assez bonne, à renvoyer en Espagne les dames qui avaient accompagné l'infante, et la reine eut dès lors pour société intime, la princesse palatine, surintendante de sa maison, et la duchesse de Navailles sa dame d'honneur. Le duc de Bournonville était son chevalier d'honneur et le marquis de Hautefort son premier écuyer. Après les premières joies des deux époux, qui, de part et d'autre, furent très-vives et naïvement expri-
15 juin. mées, toute la cour quitta Saint-Jean-de-Luz pour se diriger vers Paris. Le gouverneur de Guyenne était maintenant le duc d'Épernon; car on avait donné le Languedoc au prince de Conti après la mort du duc d'Orléans, et chacun ainsi se trouvait avoir repris sa place. Il rentra

dans Bordeaux, pour la première fois depuis les troubles qui l'en avaient éloigné, afin d'y préparer la réception que la ville devait faire au roi, et la cour ne tarda pas à l'y suivre. A Blaye, où l'on se rendit en sortant de Bordeaux, le roi quitta sa femme pour aller visiter Brouage, et il la rejoignit le troisième jour à Saint-Jean-d'Angely, dans ce même lieu où il avait eu sa dernière entrevue avec Marie Mancini. A Amboise on trouva le prince de Condé, qui était venu saluer le couple royal et lui présenter son fils; le duc de Longueville attendait un peu plus loin à Chambord; et enfin, après une entrée solennelle dans Orléans, où arriva au château de Fontainebleau, où le duc de Lorraine et le duc de Guise vinrent apporter leurs hommages. De là toute la cour se rendit à Vincennes; mais il ne fut permis qu'au cardinal et à la reine-mère de pénétrer dans Paris. Les magnifiques préparatifs que faisait la ville pour la réception de la jeune reine étaient loin encore d'être terminés, et il fallut patienter jusqu'à ce que les Parisiens eussent achevé leurs dépenses. Heureusement on n'avait presque rien à faire qu'à se reposer et se divertir, et le lieu, comme la saison où l'on était, convenait parfaitement à cet emploi du

21 juin.
25 juin.
27 juin.
8 juillet.
15 juillet.
20 juillet.

temps. En attendant, le traité de paix et le contrat de mariage furent présentés au parlement
29 juillet. pour y être enregistrés, ainsi qu'on l'avait promis dans un des articles, ce qui eut lieu après une belle harangue de l'avocat-général Denis Talon « à la louange du roi et du premier mi« nistre, » morceau d'éloquence qu'on a eu le soin de ne pas conserver. Ensuite une grande dépu-
4 août. tation du parlement alla saluer le roi à Vincennes, et lui demanda son agrément pour un honneur extraordinaire que la compagnie voulait décerner à ce cardinal si souvent flétri par ses arrêts. Il avait été résolu « qu'un président et « deux conseillers de la grand'chambre et un de « chaque chambre des enquêtes et requêtes » seraient députés vers lui pour le complimenter, et cette démarche, même à part le contraste qu'elle faisait avec les anciennes violences et le long dédain dont on avait usé envers lui, était encore si nouvelle, si exorbitante, si contraire aux usages de ce corps orgueilleux, qu'il crut avoir besoin d'y être autorisé par l'approbation du roi. Elle lui fut facilement accordée, et le parlement eut permission de s'humilier. En conséquence le président Molé, avec neuf conseillers, dont l'un était le fils du sieur de Broussel,

allèrent trouver le cardinal malade dans son lit, 10 août.
et le félicitèrent sur les heureux succès de son admirable conduite. Peu s'en fallut que cette expiation solennelle ne devînt funeste à l'un des beaux esprits de ce temps, Gilles Ménage, qui avait, dans une élégie latine, livré au mépris du cardinal lui-même l'empressement de ses adulateurs. Le parlement crut que ce trait s'adressait à lui, et voulait punir le poëte ; mais celui-ci démontra, par de nombreux textes anciens, que l'expression dont il s'était servi ne pouvait désigner que les courtisans, et les magistrats consentirent à ne pas s'y reconnaître.

On arriva ainsi jusqu'au jour définitivement fixé pour l'entrée de la reine, et qui se trouva être le douzième anniversaire de celui où s'étaient faites les barricades. Le cardinal paraissait assez bien rétabli de l'indisposition qui l'avait pris à son arrivée, et qui avait eu des symptômes alarmants. La jeune reine aussi avait recouvré toute sa santé, dérangée quelques jours par un accident « où l'on ne put discerner, suivant « mademoiselle de Montpensier, si c'était une « fausse couche ou une fausse grossesse. » Tout étant prêt d'ailleurs pour recevoir le royal ménage, et la milice bourgeoise étant allée déjà

25 août. hors de la ville pour se déployer devant le roi, sous les ordres de son colonel-général le président de Guénégaud, le roi partit de Vincennes
26 août. à cheval, suivi de la reine en calèche ouverte et de toutes les dames en carrosse, le duc d'Anjou, le prince de Condé, le duc d'Enghien et le prince de Conti leur faisant escorte. A l'extrémité du faubourg Saint-Antoine vers la campagne, on avait élevé « une manière de trône » où les deux époux devaient monter pour y recevoir les salutations de tous les ordres. Après qu'ils y furent assis, ayant derrière eux, chacun en son rang, le chancelier Séguier, le duc de Bouillon grand-chambellan, le duc de Créqui premier gentilhomme de la chambre, le duc de Tresmes, capitaine des gardes, la duchesse de Navailles dame d'honneur, la comtesse de Béthune dame d'atours, et, à leurs côtés, les quatre filles du feu duc d'Orléans, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, le duc d'Anjou, le prince de Condé, le duc d'Enghien et le prince de Conti, tout ce qui composait le cortége, amoncelé autour de l'estrade, défila tour à tour devant « le trône, » et rentra dans la ville, entre deux haies de bourgeois armés, dans l'ordre que voici : deux cents religieux des

quatre ordres mendiants ; les curés et trente prêtres de chacune des trente-six paroisses; les quatre facultés de l'université, qui commencèrent les harangues par la bouche de leur recteur ; ceux-là étaient à pied : puis venaient à cheval le corps de ville, avec le duc de Bournonville, gouverneur de Paris, qui avait remplacé le maréchal de Lhôpital mort depuis peu ; le Châtelet, précédé par le chevalier du guet; la cour des monnaies; la cour des aides; la chambre des comptes; le parlement enfin, ayant devant lui le lieutenant-criminel de robe courte et sa compagnie, derrière, le prévôt de l'Ile qui fermait la marche. Après avoir vu passer toutes ces compagnies et entendu autant de discours qu'il y avait de corps, ce qui dura depuis sept heures du matin jusqu'à midi, un dîner fut servi au roi et à la reine dans une maison voisine, et la portion du cortége fournie par la cour se mit en mouvement pour suivre le même chemin, savoir : les équipages du cardinal Mazarin, ceux du duc d'Anjou, de la reine et du roi; le chancelier et tous les officiers de la chancellerie, avec une haquenée portant les sceaux de France; les grands et petits mousquetaires ; les chevau-légers ; les pages de la

chambre; la prévôté de l'hôtel; une troupe de noblesse sans emploi ni charge; les gouverneurs de provinces; les principaux officiers de la maison du roi; les cent-suisses; les hérauts d'armes; les principaux officiers d'armée entourant le grand-maître de l'artillerie, fils du maréchal de la Meilleraye; les maréchaux de France, au nombre de cinq; le comte d'Harcourt, grand-écuyer, portant l'épée royale dans son fourreau; le roi, suivi de son grand-chambellan, de son premier gentilhomme, de son capitaine des gardes et de son premier écuyer; le duc d'Anjou; le prince de Condé, entre son fils et son frère; le comte de Soissons, qui avait obtenu de précéder les ducs, de sorte que ceux-ci avaient cherché rang ailleurs, et qu'ils étaient remplacés derrière lui par un gros de seigneurs aspirant à ce titre; les deux cents gentilshommes au bec de corbin, ayant à leur tête le marquis d'Humières et le chevalier de Péquilin-Lausun; les pages et la haquenée de la reine; la reine dans sa calèche découverte et surmontée d'un petit dais, auprès de laquelle marchaient, à droite, le comte de Fuensaldagne, et à gauche, le duc de Guise; le duc d'Elbeuf, les comtes de Lillebonne et d'Armagnac et le chevalier de

Lorraine, suivant le chef de leur maison; le carrosse du roi, où étaient Mademoiselle, une de ses sœurs, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville; dans un second carrosse, les deux autres filles du duc d'Orléans et une fille du premier duc de Nemours; plusieurs carrosses remplis de dames; les gardes du corps; les gendarmes, commandés par le maréchal d'Albret, et les officiers de la fauconnerie. On avait à passer sous cinq arcs de triomphe, préparés dans le faubourg, au cimetière Saint-Jean, au pont Notre-Dame, au Marché-Neuf et à la place Dauphine, où il fallait entendre de la musique et des vers. On eut aussi à s'arrêter devant l'hôtel de la dame de Beauvais, dans la rue Saint-Antoine, où la reine-mère s'était placée avec la reine d'Angleterre, la princesse sa fille, le cardinal Mazarin, le maréchal de Turenne, la princesse palatine et la duchesse de Chevreuse. Tout ce parcours ne put s'achever jusqu'au Louvre en moins de cinq heures, et l'on y arriva exténué de fatigue. Mais chacun était d'accord qu'on n'avait jamais rien vu de plus magnifique, et celui qui racontait toutes ces merveilles finissait avec orgueil son récit, en disant « que la dé-« pense des seuls particuliers s'était montée à

« plus de dix millions. » Le cortége avait passé
27 août devant Notre-Dame sans s'y arrêter. Le lendemain, la cour et tous les corps s'y rendirent, pour assister à la célébration d'un Te Deum.

Cette cérémonie donnait encore occasion de se rappeler qu'il manquait un homme à la réconciliation générale, un prélat à l'église où l'on remerciait le ciel. Il était certain que la paix s'était faite entre les deux couronnes sans y comprendre le cardinal de Retz, et qu'il ne s'était trouvé personne, ni à Fontarabie, ni à Saint-Jean-de-Luz, pour faire entrer ses intérêts dans le traité, ou le rompre à cause de lui. Rien, du reste, n'était plus ignoré au monde que la suite de sa vie errante, et c'était, à vrai dire, tout profit pour sa réputation. Il avait continué à voyager inconnu et travesti, s'arrêtant partout où il trouvait l'espérance de quelque aventure galante, dût l'objet en être une servante d'hôtellerie. Il avait ainsi vécu quatre ans, tantôt en Allemagne, tantôt en Hollande, ayant toujours les espions de France à sa piste, tourmentant ses domestiques par ses caprices et ses défiances, s'occupant fort peu de ses affaires, et laissant au mystère qui couvrait sa retraite le soin de la faire paraître pieuse, triste ou occupée de pro-

fonds desseins, comme chacun se la voudrait imaginer. Il avait eu pourtant, la dernière année de la guerre, deux entrevues à Bruxelles avec le 1658
prince de Condé, et il s'était avisé ensuite de prendre en main la cause du roi Charles d'An- 1659.
gleterre à laquelle il voulait intéresser le pape; mais tous ses projets, ou de guerre civile en France, ou de restauration en Angleterre par le moyen des catholiques, avaient promptement avorté. Alors était survenue la négociation sérieuse de la paix. Le cardinal de Retz avait essayé d'échauffer la cabale espagnole qui repoussait le traité, et lui avait fourni, pour les envoyer à don Louis de Haro, des mémoires où le cardinal Mazarin reconnut aussitôt son style. La paix faite, tout commerce lui devenait interdit avec le prince de Condé franchement réconcilié, avec les Espagnols qui devaient chercher maintenant leurs amis parmi les gens ayant crédit en France. Il reprit donc en Hollande sa façon de vivre, « volant de ville en ville, 1660.
« dit Joly, courant d'auberge en auberge, passant son temps à la comédie, aux danseurs « de corde, aux marionnettes et autres amusements de cette nature. » Cependant la dernière révolution opérée en Angleterre lui avait ouvert

une cour de roi, et il fit plusieurs voyages à Londres, dans l'espoir d'obtenir son rétablissement par le moyen du prince qu'il avait voulu servir. Telle était sa condition au moment où le roi rentra dans Paris. Mais il n'avait besoin, ni d'y paraître, ni même d'y envoyer des lettres, pour que son nom se reproduisît sur la scène. Ses affidés agissaient ou écrivaient pour lui. La maladie du cardinal Mazarin avait relevé leur espoir, et ils avaient aussitôt fait courir le bruit de son prochain retour, en le désignant déjà comme le successeur du ministre. Peu de jours après l'entrée, des lettres imprimées furent
3 septembre. répandues dans Paris, par lesquelles l'archevêque s'adressant au roi, à ses vicaires généraux et à tous les prélats, était censé demander sa réintégration et menacer le diocèse d'un interdit. On laissa passer l'effet causé par ces lettres, qui avaient été distribuées en petit nombre, et l'interdit n'arriva pas. Le roi avait dit publiquement que, « tant « qu'il vivrait, le cardinal de Retz ne rentrerait « pas dans son archevêché, » et cette parole d'un roi de vingt-deux ans était peu rassurante pour un homme qui en comptait quarante-six. La seule satisfaction qu'il pouvait attendre désormais, c'était que son ennemi, plus âgé que

lui, ne fût pas témoin de sa soumission, et ce fut là en effet sa victoire.

Six mois se passèrent ensuite, six mois de ce temps si rarement compté dans la vie des peuples, où l'histoire, qui se nourrit surtout de désastres et de catastrophes, ne trouve rien à recueillir. La paix et le mariage du roi, les fêtes auxquelles on venait d'assister, occupaient exclusivement tous les esprits et n'y laissaient de place à aucune autre pensée. Les poëtes, comme on s'en doute bien, s'étaient promptement emparés de ce riant sujet, et les vers élogieux, les églogues, les sonnets, les épithalames, les odes, les élégies se multipliaient avec une admirable fécondité. Parmi les noms déjà connus des Chapelain, des Benserade, des Perraut, des Cassagnes, des Cotin et des Boyer, un nouveau nom venait à cette occasion de se révéler ; c'était celui d'un jeune homme de vingt-un ans, appelé Jean Racine. Les jours cependant s'écoulaient dans la calme uniformité du bonheur. La reine aimait passionnément son mari, et le roi, possesseur d'une jeune femme qui n'était pas sans agréments, avait facilement oublié ses amours d'autrefois, amusements peu sérieux d'un cœur qui semblait s'essayer. À la cour, où tout était d'une tranquillité parfaite,

chacun se maintenant avec respect dans son rang, on ne s'occupait guère que d'arranger des mariages. Les projets avaient dû nécessairement commencer par Mademoiselle, qui était restée le plus en arrière, et il avait été question pour elle du roi d'Angleterre, du prince Charles de Lorraine, du duc de Savoie; ce qui aboutit enfin à la laisser fille. L'aînée de ses sœurs du second lit fut plus heureuse, et le fils du duc de Flo-
Novembre. rence la fit demander pour femme. La reine d'Angleterre aussi cherchait à marier ses enfants. Elle n'était pas encore revenue de l'idée que la seconde nièce nubile du cardinal Mazarin, Hortense Mancini, serait un fort bon parti pour le roi son fils, et que cinq millions de livres, dont pourrait se composer la dot promise par le ministre, conviendraient parfaitement à un monarque nouvellement rétabli sur son trône. Le duc d'Yorck, son second fils, lui donnait d'ailleurs en ce même temps l'exemple d'une alliance disproportionnée ; car il épousait la fille du lord chancelier d'Angleterre, après avoir rendu cette union nécessaire par une liaison secrète dont les suites venaient de se produire au monde. Cependant il y avait tant de raisons contre le dessein de faire partager la couronne d'Angleterre à la

nièce d'un cardinal, et le roi Charles d'ailleurs avait trouvé sa restauration si facile, que la reine Henriette, étant allée passer quelques mois à Londres, en revint sans aucun espoir de mettre à fin ce mariage. Le seul qu'elle put alors conclure pour être achevé plus tard, fut celui de sa fille avec le duc d'Anjou, frère du roi, et cela lui servit de consolation pour la double perte qu'elle avait faite récemment de son troisième fils le duc de Glocester et de sa fille aînée la princesse d'Orange. Il y avait encore à Paris un autre prince qui s'agitait beaucoup pour tirer parti, ou de sa personne, ou de celle de son neveu; c'était le duc Charles de Lorraine. Il n'avait pas voulu accepter la condition qui lui était faite par le traité des Pyrénées, et, en attendant qu'il pût décider le cardinal Mazarin à lui accorder un accommodement particulier, il menait, à la suite de la cour, la plus singulière vie qui se pût voir, « sans équi-« page, dit mademoiselle de Montpensier, cou-« chant aujourd'hui d'un côté, le lendemain « d'un autre, le plus souvent chez les carmes « voisins du Luxembourg. » Il avait d'abord pensé qu'il pourrait bien s'offrir pour mari à la plus âgée des nièces du cardinal; puis il avait offert son neveu Charles, pour celle-ci ou pour

la seconde, moyennant qu'on lui rendît le duché de Bar. Mais le cardinal l'avait refusé durement, et le duc s'était remis à voir s'il ne pourrait pas obtenir pour lui-même Mademoiselle, ou lui proposer son neveu, ou enfin procurer à celui-ci une autre fille du duc d'Orléans. Sur ces entrefaites, il était tombé amoureux de la fille d'un apothicaire, ce qui brouillait encore plus ses projets, déjà fort mêlés dans une tête que soixante ans ne rendaient pas raisonnable. Il venait de perdre au parlement de Paris un procès intenté sous le nom de son frère pour disputer au prince de Condé les villes de Clermont, Stenay et Jamets. C'était une spoliation de plus qu'il faisait valoir afin d'arracher au cardinal et au roi quelque diminution sur celle qui profitait à la France. Enfin on se résolut à lui donner un peu de contentement pour se délivrer de ses instances et le renvoyer dans ses états. Le duché de Bar était considéré comme une assez médiocre acquisition, et l'on n'y avait tenu avec obstination que pour refuser quelque chose à l'Espagne qui demandait une restitution entière au profit de son allié. On consentit à le lui rendre comme on lui rendait la Lorraine, mais aux conditions portées dans le traité des Pyrénées, telles que la démolition des

2 septembre.

fortifications de Nancy, le passage pour aller en Alsace, la cession de Moyenvic, de Clermont, de Stenay et de Jamets, et en y ajoutant de plus celle de Sierk sur la Moselle et d'autres lieux faisant partie de ses etats qui étaient à la convenance du royaume. C'était le cinquième traité que le duc Charles contractait avec la France depuis l'année 1632, et on le connaissait assez pour être sûr que ce ne serait pas le dernier.

Une paix profonde régnait dans le royaume comme au dehors, et cette fois la conclusion ordinaire de toutes les instances que l'Église adressait aux princes chrétiens pour les détourner de se faire entre eux la guerre, n'était pas restée sans résultat. C'était bien en effet contre l'ennemi de la chrétienté, contre le Turc, que s'employaient maintenant les armes dont ils avaient fait trop longtemps usage pour des intérêts, moins pieux, mais plus voisins. Celles de l'empereur s'étaient portées à la rencontre des infidèles dans la Transilvanie, et celles de la France avaient vogué au loin pour chercher leur étendard. Il y avait alors quinze ans que la république de Venise soutenait seule contre l'empire ottoman une 1645.
lutte acharnée dont l'île de Candie était à la fois le théâtre et le prix. Attaqués dans ce reste de

leurs possessions en Orient, les Vénitiens avaient demandé un peu d'aide aux rois de l'Europe, qui se montraient si prodigues d'argent et d'hommes pour se prendre l'un à l'autre quelques villes. Tant que la France eut seulement la guerre au
1646. dehors, elle avait pu leur envoyer de faibles secours. Mais les troubles intérieurs qui étaient bientôt survenus, le long épuisement qu'ils laissèrent en s'apaisant, et les nouveaux efforts qu'il fallut faire contre l'Espagne renforcée du prince de Condé, ne permirent plus d'accorder aux défenseurs de la croix que des vœux impuissants. Le cardinal Mazarin pourtant les avait assistés encore, de la seule chose qui semblât ne jamais manquer, de son propre argent. Comme il lui fut annoncé que les cardinaux romains avaient taxé chaque membre du sacré collége à une contribution de mille écus en faveur des Vénitiens, le cardinal premier ministre, par un
16 avril 1658. mouvement de générosité superbe, en donna pour sa part cent mille. Après la paix des Pyrénées, il avait été possible de faire mieux. En quittant Toulon, le roi y avait laissé des ordres pour l'équipement d'une flotte destinée à visiter les côtes d'Afrique, et qui devait en passant con-
Avril 1660. duire vers Candie cinq mille fantassins, dont le

prince Almeric d'Este, frère du duc de Modène, irait de son côté prendre le commandement. Il paraît qu'on avait choisi pour cette expédition une partie des troupes ramenées en France par le prince de Condé, et qui ne pouvaient vraiment pas être mieux employées, le cardinal Mazarin leur ayant d'ailleurs associé son régiment italien. Le but réel de cet armement n'était pas déclaré ; car on ne voulait pas rompre la paix avec le grand seigneur. Les troupes furent déposées à Zante où 16 juin.
le prince Almeric alla les prendre et les joignit à l'armée vénitienne qui fit son débarquement dans la portion de l'île occupée par les Turcs. 24 août.
Là il se livra plusieurs combats qui ne furent Septembre.
pas longtemps heureux. Le corps auxiliaire se laissa emporter, devant l'ennemi qu'il venait de vaincre, par une de ces déroutes sans cause qui n'en sont que plus funestes, et il y laissa un grand nombre de morts ; la peste vint ensuite l'achever ; le prince Almeric lui-même y perdit 14 novembre.
la vie. L'expédition eut donc une fort mauvaise issue : mais les récits qui en venaient, apportés de loin et semés de noms chers à la France, n'en avaient pas moins fait un sujet d'agréable entretien pour le peuple de Paris, amoureux surtout des exploits militaires

qui ne se font pas trop près de ses murailles.

Ce qu'il aimait encore avec passion, c'étaient les bâtiments nouveaux, et ses rois ne lui en avaient jamais refusé le plaisir. Maintenant on lui promettait qu'il verrait avant peu le Louvre tout-à-fait uni aux Tuileries, « suivant l'ancien et « magnifique dessein. » Les travaux pour l'exécution de ce projet avaient été commencés, dès l'année précédente, et, aussitôt après le départ du roi, sous la direction du sieur Ratabon. Ils se continuaient avec ardeur, et pour se mieux assurer d'avoir autant de bras qu'il en faudrait, on avait

6 novembre. défendu dernièrement « à tous particuliers de « faire bâtir sans permission expresse du roi « scellée du grand sceau, sous peine pour les « contrevenants de dix mille livres d'amende, et « pour les ouvriers qui leur prêteraient leur « service, de la prison la première fois et des ga- « lères en cas de récidive. » Du reste, ce qui valait mieux, outre la diminution sur les tailles accordée aux gens de la campagne, le roi avait

10 décembre. révoqué, au profit des Parisiens, tous les droits établis sur les rivières depuis son avénement, et, comme on n'avait pas cessé de croire que le luxe des gens riches devait être modéré par des pro-

15 décembre. hibitions, on venait de renouveler les disposi-

tions des édits contre les dépenses superflues, dont l'exécution avait été suspendue pour faire honneur au mariage du roi. Tout cela n'empêchait certainement pas qu'on se plaignît de payer trop, de n'avoir obtenu aucun soulagement par la paix; mais ces plaintes, dont on peut retrouver la trace dans quelques témoignages particuliers, étaient loin de former un murmure assez fort pour troubler la joie publique. La querelle théologique entretenait seule un peu de mécontentement et de haine. Depuis trois ans, les deux partis n'avaient pas cessé d'écrire l'un contre l'autre, et l'autorité n'était intervenue dans le débat que pour faire brûler des livres. A présent les rigueurs semblaient vouloir s'avancer jusqu'aux personnes. Les Jansénistes avaient eu le malheur ou le tort de mêler leur cause à celle du cardinal de Retz, et l'obligation où ils étaient de le nier compromettait un peu l'austérité de leur morale. Une nouvelle assemblée du clergé se tenait en ce moment, et, de Pontoise où elle s'était formée d'abord, on lui avait permis de se transférer à Paris. Elle fut invitée à prendre des mesures définitives contre le Jansénisme, et on lui promit de les faire exécuter. La seule qu'elle trouva possible fut de renouveler et d'imposer

30 septembre.

1 février 1661.

étroitement la signature du formulaire établi par la dernière assemblée, mais qui, n'ayant pas été consacré dans la déclaration enregistrée au parlement, était demeuré sans effet, ou tout au moins remis au zèle plus ou moins ardent de chaque évêque. La nouvelle assemblée le reprit, et adressa une circulaire à tous les prélats du royaume pour qu'ils eussent à le faire souscrire par les ecclésiastiques de leurs diocèses « sous « peine d'y être contraints par les voies canoni- « ques, » et en même temps elle supplia le roi d'en assurer l'observation par les voies temporelles, en déclarant qu'il ne serait conféré aucun bénéfice à ceux qui ne s'y seraient pas conformés. Ce fut là le prélude d'une persécution dont aucune vie commencée alors ne put voir la fin.

Au milieu de cette cour si resplendissante, de ces grands si soumis, de ces corps devenus dociles, de ce peuple calme et attendant le bonheur, s'élevait, à une hauteur que nul sujet peut-être n'avait encore atteinte, le cardinal étranger, parrain, tuteur et premier ministre du roi. Le cardinal de Richelieu lui-même ne s'était jamais vu si fort au-dessus de tous; car enfin il n'avait pas fait la paix, et, de plus, il avait toujours vécu en défiance d'un maître chagrin, capricieux,

cruel et jaloux : celui-ci, au contraire, était aimé, respecté de son jeune et généreux pupille. Pour le tenir dépendant de ses conseils, ce ministre n'avait pas eu besoin de lui faire haïr mère, frère, cousins, favoris, maîtresses, de chasser les uns, d'emprisonner les autres, de flétrir ceux qu'il épargnait ; il possédait le roi sans l'avoir isolé. Aux premiers temps de la Fronde, on lui avait reproché de ne rien posséder en France, ce qui annonçait, disait-on, l'intention de n'y pas fonder sa fortune, et d'aller bientôt rejoindre hors du royaume les richesses qu'il en aurait tirées. Il s'était mis depuis longtemps à l'abri de ce reproche. Nous avons vu de quels titres il avait accompagné son nom au traité des Pyrénées ; il y avait ajouté, depuis, le gouvernement d'Alsace, abandonné par le comte d'Harcourt qui fut fait gouverneur d'Anjou, et les duchés de Nevers et de Réthelois, achetés du duc de Mantoue. Ses revenus en bénéfices, ses profits sur les affaires et ceux qu'il tirait de son argent étaient énormes. Son magnifique palais, bâti derrière le jardin du Palais-Cardinal, était plutôt encombré que rempli de statues, de tableaux, de tapisseries et de meubles précieux. Trente-cinq mille volumes garnissaient les rayons de sa

bibliothèque. Il avait pour neveux, par le mariage de ses quatre nièces, un petit-fils de Henri IV, le second prince du sang, un prince de Savoie, le duc souverain de Modène, et il lui en restait trois pour multiplier ses alliances. Moins heureux avec ses neveux, il avait perdu ceux où il semblait avoir mis le plus d'espoir, et celui qu'il avait conservé ne lui paraissait pas propre à porter tout le fardeau de son héritage. Un frère de son beau-frère Mancini venait, cette
5 avril 1660. année même, d'être promu par le pape au cardinalat, sur la présentation de la France. On a cru qu'avec cela son ambition n'était pas encore contente, et qu'il aspirait à s'asseoir lui-même dans la chaire de saint Pierre. Les nouveaux mémoires de Brienne contiennent même sur ce point une anecdote, qui devient suspecte à force de vouloir être positive. Que ce fût pour attendre l'occasion de parvenir à cette dernière fortune, ou pour jouir de celle qu'il avait acquise en France, on peut dire que jamais homme ne devait plus désirer de vivre; ce fut alors qu'il lui fallut mourir.

Depuis le retour de la cour à Paris, il n'avait obtenu, par tous les essais dont la médecine ou le charlatanisme pouvaient s'aviser, que quelques

intervalles de santé factice, après lesquels il retombait plus souffrant et plus abattu. L'hiver l'avait tout-à-fait renfermé dans son palais ; car il n'avait pas repris, après le mariage du roi, son appartement du Louvre. Là il languissait tristement, consolé pourtant par les soins assidus de la reine-mère et du roi, et encouragé par l'espoir ordinaire des malades à qui l'on promet le printemps. Comme pour aller au-devant de la bienfaisante saison, dès les premiers jours de février, il se fit porter à cette maison royale de Vincennes dont il avait fait son lieu de plaisance. 7 février 1661.
A peine y était-il que son mal augmenta d'une manière alarmante, et la cour, qui était allée à Saint-Germain pour qu'on réparât le désordre causé dans le Louvre par un incendie, revint aussitôt s'établir à Vincennes auprès du malade. 15 février.
Le cardinal ne voulut pourtant pas que le danger où il était, et dont il avait reçu l'avis avec un calme singulier, suspendît les plaisirs. Deux fois de suite, à quatre jours d'intervalle, le roi, 22 { 26 { février.
parti exprès de Vincennes, dansa au Louvre son grand ballet « de l'Impatience, » pour lequel on avait fait d'immenses préparatifs, et où figuraient, entre autres personnages, le prince de Condé avec le duc de Beaufort. Il s'empressa

aussi de terminer l'œuvre de la paix générale en signant le traité de la France avec le duc de
28 février. Lorraine, qui fut le dernier acte politique de sa vie. Cependant il s'était occupé d'établir le reste de sa famille. Deux de ses nièces avaient l'âge d'être mariées. Il accorda l'une, celle que le roi avait aimée, à l'héritier d'un des noms les plus illustres d'Italie, don Lorenzo Colonna, connétable du royaume de Naples, et résidant habituellement à Rome. Les articles du mariage y furent aussitôt envoyés pour que le futur conjoint les approuvât et donnât pouvoir à quelqu'un de lui amener sa femme. L'autre, qui avait eu l'espoir d'une couronne, fut destinée par lui à perpétuer son nom en portant la plus grande partie de ses biens dans une maison de France. Un sentiment, qui n'était pas sans noblesse, lui fit penser qu'après tant d'alliances glorieuses il ne dérogerait aucunement en unissant sa parenté à celle du cardinal de Richelieu. Il choisit donc pour époux de sa nièce Hortense
1 mars le fils du maréchal de la Meilleraye, et lui donna le duché de Réthelois, qui devait s'appeler désormais Mazarini, avec celui de Mayenne, son neveu Philippe Mancini devant se contenter d'être après lui duc de Nivernois et de Donziois.

Ces arrangements faits pour les personnes, il restait à transmettre par un acte suprême tout ce qu'il avait acquis, et ce fut ici qu'il demeura bien au-dessous de son prédécesseur, avec lequel il avait jusque-là fort bien soutenu le parallèle. Celui-ci, en homme de haute condition, ne s'étail pas du tout étonné de se trouver si riche au moment de la mort, et il avait réparti ses duchés, ses terres, ses meubles, son argent, comme choses bien et légitimement siennes ; ce qu'il en avait donné au roi n'était qu'une orgueilleuse libéralité. Le cardinal Mazarin, poursuivi au bord du tombeau par le souvenir de son origine, fut comme effrayé de la succession qu'il allait laisser, et sa main défaillante recula devant toute cette opulence. Il lui parut au moins qu'il fallait en purifier la source. Il appela donc un notaire auprès de son lit, et lui dicta un testament par lequel il reconnaissait que tous ses 3 mars.
biens, lui étant venus du roi, devaient faire retour à sa Majesté, laquelle il priait d'en disposer comme elle voudrait. Le roi ne manqua pas de refuser cette restitution et de confirmer le mourant dans la propriété de tout ce qu'il possédait, en promettant de ratifier la distribution qu'il en aurait faite. Alors seulement il osa y toucher 6 mars.

pour en faire à chacun sa part. Son principal héritier était Armand Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye, duc de Réthelois-Mazarini, auquel il laissait tout ce qui resterait de ses biens après l'acquittement des legs particuliers, disposition dont personne, pas même, dit-on, le légataire universel lui-même, n'a pu connaître l'étendue, puisqu'il y avait interdiction expresse et réitérée de faire inventaire. Les mémoires du temps veulent que beaucoup de gens en aient profité pour s'appliquer plusieurs sommes d'argent déposées en divers lieux, et l'abbé de Choisy, notamment, fait honneur au roi d'en avoir soustrait plusieurs millions, de complicité avec le sieur Jean-Baptiste Colbert, intendant des affaires du cardinal. Son neveu Mancini avait les duchés de Nivernois et Donziois, plusieurs portions d'intérêt en différentes affaires et six cent mille livres en deniers, à la charge de ne pouvoir se marier sans le consentement du roi, et encore à condition de prendre les nom et armes de Mazarin, avec substitution perpétuelle au profit de l'aîné dans sa descendance; plus une somme de trente mille livres pour payer ses dettes. Le même neveu devait recueillir encore tous les biens que le testateur

avait à Rome, c'est-à-dire un palais et des capitaux placés, lesquels demeuraient substitués au second descendant de sa race, le possesseur d'iceux devant toujours demeurer à Rome et y porter les nom et armes de Mancini, en sorte qu'il y eût deux familles établies de son chef. A sa sœur Martinozzi, il léguait dix-huit mille livres de rente viagère ; à la duchesse de Modène et à la princesse de Conti, filles de cette dame, outre la dot que chacune d'elles avait eue en mariage, trois cent cinquante mille livres en deniers, et des portions d'intérêt ou recouvrements évalués au moins à pareille somme. L'aîné des fils du duc de Mercœur devait recevoir trois cent mille livres d'argent comptant, et il lui était attribué aussi plusieurs droits sur les aides ou le domaine. Il donnait, à la comtesse de Soissons, trois cent mille livres, une part dans les aides, et la tenait quitte de deux cent cinquante mille livres payées récemment à la princesse palatine pour la charge de surintendante de la maison de la reine dont il l'avait fait pourvoir ; à celle qui allait être la connétable Colonna, la dot portée en son contrat de mariage, et qui paraît avoir été de six cent mille livres ; à Marie-Anne Mancini, sa dernière nièce non mariée,

qui fut plus tard la duchesse de Bouillon, six cent mille livres. Dans cette répartition n'était pas encore compris le palais bâti par le cardinal, ni les pierreries, bagues, joyaux, meubles, peintures, tableaux, vaisselle, bustes et figures en marbre ou en bronze, rassemblés dans ce riche logis. Il s'y reprit à une seconde fois pour en disposer, et il légua le palais, avec les bustes et figures qui le garnissaient, par moitié aux deux ducs de Réthelois-Mazarini et de Nivernois-Mancini; quant aux meubles et bijoux, il voulut qu'il en fût pris pour une somme de trois cent soixante mille livres, qu'il partagea inégalement entre son neveu et ses nièces, le surplus, estimé au delà de six cent mille livres, devant appartenir au légataire universel. Le duc de Nivernois pouvait, si bon lui semblait, échanger contre une somme nette de trois cent mille livres sa part des bustes et figures qui lui revenaient dans le palais commun, et l'employer à l'acquisition d'un hôtel. Enfin il ajoutait à la dot de la connétable Colonna quinze mille livres pour les frais de son voyage à Rome. C'était là le règlement des lots entre les seuls héritiers, qui devaient s'en tenir contents et renoncer à tous leurs droits dans la succession du testateur; et déjà

nous avons pu compter plus de trois millions en deniers, près de deux millions en meubles, et non moins de trois millions en portions diverses d'intérêt sur affaires, outre le legs universel dont la valeur demeurait inappréciable. Après cela, il y avait encore : la part de la Couronne, composée de dix-huit gros diamants qui devaient s'appeler les mazarins, de tous les tableaux ornant la bibliothèque du cardinal et de deux tentures de tapisseries ; celle du roi, savoir deux beaux cabinets non encore terminés ; celle de la jeune reine, un bouquet de diamants ; celle de la reine-mère, qui était de deux diamants, un rubis, trois cabinets et six guéridons ; celle du duc d'Anjou, consistant en soixante marcs d'or, trente-et-une émeraudes, un cabinet de jaspe et une tenture. Outre les cent mille écus qu'il avait déjà donnés au couvent des Théatins, une somme de cent soixante-dix mille livres était distribuée en legs pieux, aux églises, aux pauvres, aux hôpitaux. Une autre sorte de libéralité, qui tient d'assez près à celle-ci, était inscrite en faveur des gens de lettres pensionnés par le cardinal, et auxquels il laissait, durant toute leur vie, le revenu dont il avait bien voulu les honorer. La somme des legs domestiques s'élevait à

cent quatre-vingt-mille livres, sans compter le don fait au sieur Jean-Baptiste Colbert « de la « maison où il logeait, joignant le palais de son « éminence. » Une charge de cette dernière disposition, ou plutôt un précieux avantage qui s'y joignait, c'était la conservation et la mise en ordre de tous les papiers du cardinal, que son ancien intendant devait garder pour en aider le roi au besoin. Don Louis de Haro, le comte de Fuensaldague, les cardinaux Sacchetti, Albizzi, Colonna, et l'archevêque d'Amasie, frère du dernier, avaient, en souvenir d'amitié, des tableaux, des tentures, des horloges; le premier président de Lamoignon, un bassin avec son vase en vermeil. Le maréchal de Gramont devenait quitte de cent mille livres qu'il devait au testateur. Et ce n'étaient encore jusqu'ici que les moindres largesses; cette fois, comme toujours, l'orgueil se montrait le plus prodigue. Un fonds de six cent mille livres était mis à la disposition du pape pour être employé dans la guerre contre les Turcs; deux millions, avec quinze mille livres de rente effective sur l'hôtel-de-ville, étaient consacrés à la fondation d'un collége et d'une académie, où seraient gratuitement élevés soixante enfants de gentilshommes ou principaux bour-

geois des quatre provinces ou « nations » réunies à la France par les deux traités de paix qu'il avait conclus, savoir l'Alsace, l'Artois, le Roussillon et le territoire de Pignerol. Le premier de ces dons était une magnificence de souverain qui semblait l'associer au chef de l'Église. L'autre pouvait paraître une imitation de ce qu'avait fait le cardinal de Richelieu pour la Sorbonne ; car c'était aussi son tombeau que le cardinal Mazarin faisait bâtir, et il ordonnait que ses restes fussent portés dans la chapelle future de ce collége. Mais, outre que la fondation était nouvelle, la somme donnée plus grande, la destination plus personnelle en quelque sorte à sa mémoire, il y attachait encore son nom, comme pour être conservé plus sûrement que par une famille. L'acte de cette fondation, devant être enregistré au parlement, fut fait à part du testament, et le même jour. 6 mars.
Il contenait une donation, au profit du collége créé, de tous les livres et manuscrits rassemblés par le cardinal dans son palais, à la charge que cette bibliothèque resterait ouverte deux fois par semaine à tous les gens de lettres. L'exécution de toutes ces volontés était confiée au premier président, au surintendant des finan-

ces, au secrétaire d'état Letellier, à l'évêque de Fréjus, et au sieur Jean-Baptiste Colbert, conseiller du roi en ses conseils et intendant des maison et affaires de son éminence, auxquels il léguait une somme de quarante mille livres, en deniers ou autrement, pour être partagée également entre eux.

Il ne restait plus au cardinal Mazarin que qua-
7 mars. rante-deux heures de vie lorsqu'il acheva de dicter ses dernières dispositions. Depuis quelques jours, Paris avait été averti de l'extrémité où il
5 mars. était par l'ordre donné de faire dans toutes les églises ces longues prières qui ne s'accordaient ordinairement qu'aux grands périls du prince et de l'état. En même temps on apprenait à ceux qui seraient tentés de s'en réjouir qu'il ne fallait pas trop espérer, même de sa mort. Une ordonnance du roi renouvelait, en termes plus sévères que jamais, la défense d'avoir commerce ou intelligence avec le cardinal de Retz, qu'on savait s'être approché de la frontière. Pendant tout ce temps la cour se tenait morne et silencieuse à Vincennes. La porte de l'appartement du cardinal demeurait fermée à tout le monde. Le jour où il
5 mars. avait fait son premier testament en faveur du roi, le cardinal avait reçu le saint viatique des

mains du père théatin qui lui servait de con-
fesseur. Outre ce religieux, il avait fait venir
auprès de lui le curé de Saint-Nicolas-des-Champs,
célèbre prédicateur, pour se recueillir dans le
pieux entretien d'un prêtre éclairé. « Parlez-moi,
« lui avait-il dit, de la miséricorde de Dieu ; car,
« pour ses jugements rigoureux, je ne sais que
« trop ce qu'ils peuvent être. » Quand son tes-
tament fut terminé, il ne parut plus occupé que
de quitter le monde en galant homme et en chré-
tien, sans bravade et sans faiblesse, « faisant,
« comme dit madame de Motteville, bonne mine
« à la mort. » Il se confessa et reçut l'extrême- 7 mars.
onction dans sa chaise, en présence de tous ses
domestiques qui le trouvèrent habillé avec soin,
« propre et la barbe faite. » Le nonce du pape
vint lui apporter la bénédiction apostolique ré-
servée aux membres du sacré collége. Le chan-
celier de France, le maréchal de Turenne et
d'autres personnes de qualité, furent admis en-
suite à recevoir ses adieux. Puis il se renferma
tout-à-fait avec son éloquent interlocuteur, et vit,
dans une entière liberté d'esprit, approcher le
dernier moment. Après une nuit, un jour et
encore la moitié d'une nuit, passés dans cette
attente dont il avait pu compter toutes les heures,

9 mars. il s'éteignit doucement, ayant vécu dix-sept mois seulement de plus que le cardinal de Richelieu, et achevant comme lui sa vie en pleine possession d'un ministère qui, pour l'un et pour l'autre, avait pareillement duré dix-huit ans.

Le lendemain de ce jour, le roi Louis XIV tenait de bon matin son conseil, où étaient le chancelier Séguier, le surintendant des finances Fouquet, les secrétaires d'état de Brienne père et fils, de la Vrillière, du Plessis-Guénégaud et Letellier, ainsi que le ministre d'état de Lionne : « Messieurs, leur dit-il, je vous ai fait assem- « bler pour vous dire que jusqu'à présent j'ai « bien voulu laisser gouverner mes affaires par « feu M. le cardinal, mais que dorénavant j'en- « tends les gouverner moi-même ; vous m'aiderez « de vos conseils quand je vous les demande- « rai. »

Il y avait alors plus d'un demi-siècle que le Louvre n'avait entendu l'équivalent de ces royales paroles.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

# TABLE

# CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPAUX FAITS

RAPPORTÉS DANS CETTE HISTOIRE.

## TOME PREMIER.

---

## TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.



